

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

Aigrefeuille d'Aunis ◦ Anais ◦ Ardillières ◦ Ballon ◦ Bouhet ◦ Breuil la Réorte
Chambon ◦ Ciré d'Aunis ◦ La Devise ◦ Forges ◦ Genouillé ◦ Landrais ◦ Le Thou
Marsais ◦ Puyravault ◦ Saint Crépin ◦ Saint Georges du Bois ◦ Saint Pierre la Noue
Saint Mard ◦ Saint Pierre d'Amilly ◦ Saint Saturnin du Bois ◦ Surgères ◦ Virson ◦ Vouhé



Aunis-
Sud

Ma Communauté
de Communes

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUNIS SUD

ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Aunis Sud représenté par son Président, Monsieur Jean GORIOUX autorisé par délibération n° 2021-1-1-01 en date du 16 novembre 2021

D'UNE PART,

ET

L'État, représenté par le Préfet de la Charente Maritime, Nicolas BASSELIER,

ET

Le Département de la Charente Maritime, représenté par sa Présidente, Sylvie Marcilly,

ET

Le syndicat mixte CYCLAD, représenté par sa 3ème Vice-Présidente, Anne-Sophie DESCAMPS,

ET

La ville de Surgères labellisée « Petite Ville de Demain », représentée par son maire, Catherine DESPREZ,

D'AUTRE PART,

EN PRESENCE DE :

La commune d'Aigrefeuille d'Aunis, représentée par son maire, Gilles GAY,

ET

La commune d'Anais, représentée par son premier adjoint, Yannick BODAN,

ET

La commune d'Ardillières, représentée par son maire, Olivier DENECHAUD,

ET

La commune de Ballon, représentée par son maire, Emmanuel JOBIN,

ET

La commune de Bouhet, représentée par son maire Christophe RAULT

ET

La commune de Forges, représentée par son maire, Micheline BERNARD,

ET

La commune de Genouillé, représentée par son maire, Jean Michel SOUSSIN,

ET

La commune de La Devise, représentée par son maire, Pascal TARDY,

ET

La commune de Landrais, représentée par son maire, Christelle GRASSO,

ET

La commune de Le Thou, représentée par son maire, Christian BRUNIER,

ET

La commune de Puyravault, représentée par son maire, Raymond DESILLE,

ET

La commune de Saint Georges du Bois, représentée par son maire, Jean GORIOUX,

ET

La commune de Saint Mard, représentée par son maire, Barbara GAUTIER,

ET

La commune de Saint Pierre d'Amilly, représentée par son maire, Philippe BODET,

ET

La commune de Saint Pierre La Noue, représentée par son maire, Walter GARCIA,

ET

La commune de Saint Saturnin du Bois, représentée par son maire, Didier BARREAU,

ET

La commune de Virson, représentée par son maire, Thierry PILLAUD,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT	5
ARTICLE 2 – PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES PRINCIPAUX MARQUEURS	6
ARTICLE 2.1. ACCUEILLIR LES ENTREPRISES, LES TALENTS ET LES TOURISTES.....	7
❖ Maintenir un tissu économique fort et diversifié.....	7
❖ Pallier un manque d’emplois et de formation qui nuit à l’attractivité du territoire	8
❖ Un potentiel touristique à conforter	8
Synthèse des AFOM.....	9
ARTICLE 2.3. UN TERRITOIRE ATTENTIF AUX BESOINS DE CHACUN	10
❖ Accompagner la croissance et le vieillissement de la population.....	10
❖ Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins	10
❖ Consolider un tissu médico-social développé, mais fragile.....	11
❖ Être un territoire accueillant pour l’enfance jeunesse.....	11
❖ Poursuivre le développement du numérique sur le territoire	11
Synthèse des AFOM.....	12
ARTICLE 2.4. TRANSITION ECOLOGIQUE : UN ENVIRONNEMENT PRESERVE GAGE DE QUALITE DE VIE ET D’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
❖ Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l’environnement.....	13
❖ Pallier une offre de mobilités insuffisante.....	13
❖ Poursuivre une politique énergétique et environnementale marquante, mais insuffisante	13
❖ Lutter contre la précarité énergétique du bâti.....	14
❖ Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau	14
❖ Prendre en compte les vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques.....	14
❖ Poursuivre la dynamique autour de la valorisation des déchets.....	15
Synthèse des AFOM.....	15
ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	16
ARTICLE 3.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	16
❖ Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes	16
❖ Favoriser l’emploi et la formation.....	17
❖ Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants	18
ARTICLE 3.2. ORIENTATION 2 - COHESION SOCIALE.....	18
❖ Adapter et renouveler le parc de logements	18
❖ Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire.....	19
❖ Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous.....	19
❖ Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants	20

❖ Inclusion numérique	20
ARTICLE 3.3. ORIENTATION 3 - TRANSITION ECOLOGIQUE	21
❖ Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire	21
❖ Rénover le parc de logements et de bâtiments.....	21
❖ Proposer des mobilités douces et alternatives	22
❖ Développer les énergies renouvelables	22
❖ Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement	23
ARTICLE 4 – CONTRACTUALISATIONS DEJA EXISTANTES	23
ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION	24
ARTICLE 5.1 DEFINITION DES ACTIONS ET VALIDATION.....	24
ARTICLE 5.2 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE	25
ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	27
ARTICLE 6.1 LE TERRITOIRE AUNIS SUD SIGNATAIRE.....	27
ARTICLE 6.2 L'ETAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS.....	28
ARTICLE 6.3 ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	29
ARTICLE 6.4 - MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES	29
ARTICLE 6.5 MAQUETTE FINANCIERE	30
ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE	30
ARTICLE 7.1 - LE COMITE DE PILOTAGE	30
ARTICLE 7.2 - LE COMITE TECHNIQUE.....	31
ARTICLE 7.3 - L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS.....	31
ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE.....	32
ARTICLE 8.1 TABLEAU DE BORD	32
ARTICLE 8.2 INDICATEURS ET RESULTATS ATTENDUS.....	32
ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE	35
ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE	35
ARTICLE 11 – RÉSILIATION DU CONTRAT	35
SIGNATURE.....	36
LISTE DES ANNEXES.....	37

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Aunis Sud autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

ARTICLE 2 – PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES PRINCIPAUX MARQUEURS

La communauté de communes Aunis-Sud, située en Charente-Maritime, regroupe 24 communes et 32 345 habitants selon le dernier recensement de l'Insee de 2017, sur une superficie de 463,5 km².

Le territoire est divisé entre une partie occidentale proche de La Rochelle, polarisée autour du littoral, et une partie orientale plus rurale, entre Saintes et Niort.

Comme ses voisins, la communauté de communes dispose d'un tissu économique structuré autour de l'agriculture et du résidentiel, avec une population en forte croissance. Néanmoins, elle se distingue aussi par sa dimension productive avec des entreprises importantes comme le chantier naval Fontaine Pajot (environ 600 emplois) et l'établissement du groupe Wärtsilä dédié à la requalification de moteurs et de sous-ensembles pour l'industrie nautique (environ 100 emplois). Son positionnement rétro-littoral est également intéressant : la communauté communes échappe à la pression immobilière et à l'inflation du littoral charentais, tout en bénéficiant des externalités liées à son développement. Sur le plan touristique, cet enclassement entre le littoral et le Marais Poitevin lui permet de cibler des opportunités de développement pour ce pan du développement économique.

La croissance démographique soutenue d'Aunis Sud est un atout autant qu'un défi pour les prochaines années : le territoire doit être capable d'absorber des nouvelles populations, notamment des seniors ou des néo-ruraux, sans pour autant perdre son identité et négliger les habitants déjà installés.

Un autre marqueur fort de l'identité d'Aunis Sud réside dans son patrimoine naturel extrêmement riche, caractéristique du cadre de vie offert. Un patrimoine qui doit trouver un équilibre entre préservation, valorisation et exploitation. Si la communauté de communes adopte jusque là une approche pionnière et exemplaire pour valoriser énergétiquement ces ressources (éolien, photovoltaïque, biogaz) ou encore structurer une filière autour de l'économie circulaire, elle doit aussi composer avec un certain nombre de problématiques environnementales, notamment de protection de la ressource en eau.

ARTICLE 2.1. ACCUEILLIR LES ENTREPRISES, LES TALENTS ET LES TOURISTES

❖ Maintenir un tissu économique fort et diversifié

La communauté de communes Aunis Sud affiche une économie structurellement dynamique. Elle bénéficie des pôles économiques moteurs voisins de La Rochelle, Niort et Rochefort. Elle est située à 2h30 de Paris par la gare TGV de Surgères, et proche du littoral charentais qui bénéficie d'un développement économique conséquent ces dernières années, en particulier dans le présentiel. Le territoire est ainsi dynamisé par des entreprises majoritairement tournées vers les services, les transports et le commerce, qui représentent 34,7% des emplois du territoire en 2017, concentrés notamment dans les deux principaux pôles que sont Aigrefeuille et Surgères.

Cette économie présentielle est appelée à se développer plus encore compte tenu de la dynamique démographique de la Charente-Maritime, qui évalue à 126 000 le nombre d'habitants supplémentaires qu'elle comptera en 2040. Le positionnement rétro-littoral de l'Aunis lui permet de moins subir la pression foncière et immobilière tout en bénéficiant du marché que représente la côte, est particulièrement attractif pour les entreprises de services ou de construction par exemple. Néanmoins, cette économie présentielle présente un risque de dépendance aux pôles d'activités proches et de transformer la communauté de communes en territoire-dortoir.

Le territoire bénéficie aussi d'un secteur industriel marqué par les activités liées au nautisme et structuré autour de deux entreprises principales : le chantier naval Fontaine-Pajot, qui représente environ 600 salariés à Aigrefeuille, et le constructeur de moteurs Wärtzlä à Surgères avec près de 150 salariés. L'industrie représente ainsi 17,9% des emplois du territoire en 2017, contre seulement 9,7% à l'échelle du département.

Quant à l'agriculture, elle se distingue notamment par l'industrie laitière, avec la première coopérative laitière de France créée à Saint-Georges du Bois. Aujourd'hui dans le giron du groupe Bongrain, il s'y développe des activités de recherche et de transformation du lait. Le territoire accueille également l'Ecole Nationale de l'Industrie Laitière et Céréalière (Enilia) qui avec l'Ecole Nationale Supérieure de La Meunerie et de l'Industrie Céréalières (Ensmic), situées à Surgères, offrent des formations jusqu'au BTS et pèse près de 120 emplois. Ce secteur laitier est néanmoins en léger déclin du fait de la rentabilité difficile des élevages laitiers. De ce fait, la communauté de communes compte de moins en moins d'exploitations agricoles : elles sont passées de 906 en 1988 à 272 en 2017. Les élevages sont remplacés par les grandes cultures céréalières qui représentent 60% des exploitations de la CdC en 2017.

❖ Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire

La communauté de communes d'Aunis Sud doit faire face, comme beaucoup de territoires ruraux, à des tensions importantes, mais paradoxales, sur le marché du travail : d'un côté de nombreuses entreprises peinent à recruter, et de l'autre les demandeurs d'emplois sont nombreux, en particulier dans la tranche de population jeune. Le territoire connaît ainsi un taux de chômage de 29,7% pour les 15 à 24 ans, contre 28,3% en Nouvelle-Aquitaine. Autre caractéristique, **le nombre de chômeurs de longue durée atteint une part inquiétante** : 1300 demandeurs d'emplois depuis plus d'un an, sur 1800 chômeurs au total, soit une part de 72% contre 50% observé au niveau national. On observe un marché du travail déséquilibré et ce malgré l'existence de 4 chantiers ou entreprises d'insertion sur le territoire et une maison de l'emploi gérée par la communauté de communes.

Ce défaut s'explique notamment par **le manque de formation**. Le territoire ne compte que deux établissements d'enseignement supérieur : le lycée des métiers du bois de Surgères, qui est aussi le seul lycée d'enseignement général, et l'Enilia-Ensmic. Cette dernière, qui forme des profils sur des métiers de moins en moins attractifs, peine à remplir ses promotions, et ses étudiants ne restent pas sur le territoire après leur cursus. Les entreprises à plus forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, la construction ou la recherche, qui cherchent des emplois plus qualifiés, ne parviennent donc pas à recruter sur le territoire.

Malgré son profil industriel, le territoire pâtit **d'un défaut d'employeurs significatifs** : 81,2% des entreprises du territoire sont individuelles en 2017, contre seulement 77,6% en Nouvelle-Aquitaine. L'installation d'entreprises de taille plus importante est de ce fait un enjeu fort pour le territoire.

❖ Un potentiel touristique à conforter

Aunis Sud, c'est aussi une destination à faire connaître. Le territoire dispose **de nombreux atouts en matière touristique** : la connexion directe au Marais Poitevin et les 5 130 hectares de zones humides (soit 11 % de sa surface), la proximité au littoral charentais, l'ensoleillement parmi les plus élevés du littoral atlantique, et le patrimoine historique et culturel (le château et l'église de Surgères, le site archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois,...). A noter aussi les événements ponctuels comme le Surgères Brass festival, qui a lieu chaque été et attire des milliers de visiteurs dans le parc du château de Surgères.

Toutes ces richesses offrent à Aunis Sud un potentiel fort en matière de tourisme doux, qualitatif plutôt que quantitatif. L'office de tourisme de l'Aunis-Marais poitevin, ouvert avec Aunis-Atlantique depuis 2014, contribue déjà à valoriser ce potentiel, et en particulier auprès des habitants du territoire eux-mêmes. Cette dynamique de qualité s'accorde bien avec l'offre d'accueil du territoire, doté de nombreux gîtes et chambres d'hôtes mais d'un seul hôtel, à Surgères, et de plusieurs campings. L'offre de restauration est étoffée, mais insuffisante car concentrée sur quelques communes et insuffisamment ouverte le soir ou le week-end.

Toutefois, **cet accueil manque encore de structuration** pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel du territoire. Structurer l'offre d'hôtellerie, l'accessibilité ou encore mieux mettre en valeur les points d'intérêt paraît indispensable pour faire du tourisme un levier de développement à part entière.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Un positionnement au cœur d'un bassin attractif, moteur pour l'économie résidentielle
- Une activité productive industrielle ancienne et marquée
- Un taux de chômage notable, lié à un défaut d'offre de formation et d'emplois
- Un potentiel touristique à conforter

Synthèse des AFOM

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie structurellement dynamique • Proximité des pôles économiques de La Rochelle, Niort et Rochefort • Desserte TGV depuis Paris • Proximité du littoral charentais • Pression immobilière plus faible que le littoral • Economie productive (agriculture et industrie) • Patrimoine naturel, historique et culturel attractif • Offre d'accueil des touristes nombreuse 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage des jeunes élevé • Remplacement des élevages par les cultures céréalières • Secteur laitier peu rentable et en difficulté • Difficultés de recrutement de nombreuses entreprises • Marché du travail déficient • Manque de formations sur le territoire : seulement 2 établissements du supérieur • Offre d'accueil des touristes peu diversifiée (un seul hôtel) • Concentration de l'offre de restauration • Manque de structuration de l'offre touristique
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'économie résidentielle avec l'augmentation de la population • Développement du tourisme doux 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépendance aux pôles d'activités proches • Déclin des exploitations agricoles

ARTICLE 2.3. UN TERRITOIRE ATTENTIF AUX BESOINS DE CHACUN

❖ Accompagner la croissance et le vieillissement de la population

La population d'Aunis Sud a fortement augmenté ces dernières années, passant de 24 051 habitants en 1999 à 31 735 en 2017. Cette croissance a été particulièrement marquée sur la première décennie 2000, mais reste à une moyenne annuelle de +0,9% de 2012 à 2017, soit presque le double du taux départemental. **Cette croissance s'explique par l'attractivité du cadre de vie du territoire**, à la fois rural et productif. Il échappe aux prix du littoral, tout en permettant de profiter de son cadre de vie et de ses emplois. Ainsi, à la différence de zones plus côtières, le territoire compte 87,1% de résidences principales en 2017, ce qui montre qu'une grande majorité de ses habitants y habitent à l'année et s'y intègrent durablement. Cette croissance peut très probablement s'accroître au vu des grandes tendances économiques et démographiques, du télétravail aux néo-ruraux : le PLUiH d'Aunis Sud prévoit ainsi 8000 nouveaux habitants d'ici 2030.

Cette croissance de la population a pour effet :

- **Une augmentation de la part des personnes âgées** avec l'arrivée de nombreux jeunes retraités, les plus de 60 ans passant de 23% à 27,3% sur la période. Cette nouvelle population apporte de la richesse grâce à son pouvoir d'achat, mais cela crée aussi de nouveaux besoins, notamment dans le secteur médico-social, et augmente les prix de l'immobilier, en particulier dans le secteur d'Aigrefeuille plus proche de la côte.
- **Une densification de la part des familles** avec de jeunes enfants sur le territoire appelant des équipements et services pour accompagner la croissance de cette population
- **Une baisse de la tranche 15-29 ans** qui est passée de 16,1% de la population en 2007 à 13,8% en 2017

❖ Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins

Avec cette nouvelle démographie se pose l'enjeu du logement. **Le parc de logements est en inadéquation avec l'évolution des ménages**. En effet, il est composé à 92 % de maisons et 81 % de T4 ou plus, tandis que la taille des familles diminue : la part des familles monoparentales dans les foyers est passée de 9,5 à 12,2% entre 2007 et 2017, tandis que celle des couples avec enfants a baissé de 45,1 à 42,5%. Il importe donc d'accompagner ces nouveaux besoins en logements plus petits et plus accessibles (locatif), pour satisfaire cette population au pouvoir d'achat souvent plus modeste. Les familles ont du mal à s'installer, alors qu'elles contribueraient à rajeunir la communauté de communes. Cette inadéquation entre l'offre et la demande se retrouve dans les chiffres des logements vacants, qui sont passés de 551 en 1999 à 1305 en 2017.

La croissance de la population appelle la construction de nouveaux logements, alors que la réglementation et les PLU réduisent les surfaces à construire. Cela pourrait engendrer une hausse importante des prix de l'immobilier, tout en remettant en cause le modèle traditionnel de logement rural sur le modèle de la maison individuelle avec jardin.

❖ Consolider un tissu médico-social développé, mais fragile

La santé reste une problématique importante pour la communauté de communes, qui a plusieurs fois été classée en risque de désertification. Ce risque a été conjuré et il existe aujourd'hui **un tissu médico-social relativement développé**, avec plusieurs médecins, une quinzaine d'orthophonistes, de nombreuses structures d'accueil aux personnes âgées, un CIAS qui gère de multiples missions, une épicerie solidaire, une banque alimentaire à Aigrefeuille. Pour les soins plus importants, les habitants ont facilement accès aux hôpitaux de La Rochelle, Rochefort ou Niort.

Le territoire reste cependant en **tension sur la question médicale**, avec notamment un renouvellement difficile des départs à la retraite.

❖ Être un territoire accueillant pour l'enfance jeunesse

Aunis Sud se distingue par des efforts soutenus en faveur de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Elle compte 3 RAM, 2 multi-accueils associatifs soutenus par la communauté de communes, et une crèche à Surgères, pour près de 1000 places disponibles en tout. **Ces solutions pour la petite enfance sont indispensables à l'accueil de familles et de travailleurs.** Les enfants plus âgés bénéficient aussi de politiques et d'équipements importants, avec de nombreuses associations sportives, le complexe sportif de Surgères avec 3 gymnases, une piste d'athlétisme avec un plateau multisports, 3 terrains de Football, 2 terrains de rugby, 1 dojo, 2 courts de tennis couverts et 3 courts extérieurs et 1 skate park, ou encore un éducateur missionné par le Département pour travailler avec les jeunes désocialisés. Cela s'ajoute à une offre culturelle présente, mais limitée principalement au conservatoire intercommunal de musique de Surgères, qui rayonne sur tout le territoire, ainsi qu'au réseau de bibliothèques maillé sur tout le territoire avec un portail unique en ligne. Ces efforts soutiennent la jeunesse présente dans les 32 établissements primaires, 4 collèges et un unique lycée général et technologique.

Cependant, l'offre reste inférieure au besoin ou gagnerait à être davantage structurée. Les RAM ont des difficultés à répondre aux besoins globaux, les jeunes sont dépendants des moyens de transport pour rejoindre les points d'activités majeurs, et ils sont nombreux à quitter le territoire. Le déficit d'équipement sportif s'est par ailleurs accru depuis la création du lycée, avec l'augmentation de la demande.

❖ Poursuivre le développement du numérique sur le territoire

Aunis Sud bénéficie d'une excellente couverture 4G puisque l'intégralité du territoire est couverte a minima par un opérateur au premier trimestre 2020. Le développement de la fibre est moins avancé avec 39,4% des locaux raccordables en 2020. C'est pourtant un facteur déterminant dans l'attractivité du territoire, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises ; le développement de la fibre est donc à poursuivre et accompagner.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Une forte croissance démographique
- Une attractivité à consolider pour les jeunes et les familles, mais aussi pour une population vieillissante
- Une offre de logements à adapter aux nouvelles structures de populations
- Un tissu médico-social à développer pour accueillir les nouvelles populations vieillissantes

Synthèse des AFOM

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique forte • Un territoire rural et productif • Un cadre de vie attractif et abordable contrairement au littoral • Arrivée d'une population plus âgée au pouvoir d'achat élevé • Tissu médico-social développé • Proximité de La Rochelle, Rochefort et Niort pour les besoins en soins importants • Offre d'accueil et services pour l'enfance et la jeunesse développée • Offre culturelle existante 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à retenir la jeunesse • Augmentation de la part de personnes âgées • Parc de logement inadapté aux populations nouvelles • Vacance des logements importante • Offre culturelle située principalement à Surgères • Manque de mobilité pour les jeunes • Déficit d'équipements sportifs
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins médico-sociaux • Développement du parc de logements locatif ou de taille plus réduite 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des prix de l'immobilier • Remise en cause du modèle rural de la maison individuelle avec jardin • Risque de désertification médicale avec les départs à la retraite

ARTICLE 2.4. TRANSITION ECOLOGIQUE : UN ENVIRONNEMENT PRESERVE GAGE DE QUALITE DE VIE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement

La communauté de communes Aunis Sud bénéficie d'un patrimoine naturel riche, à fort intérêt écologique : les nombreuses zones humides des marais, plusieurs forêts, des plaines agricoles ouvertes favorables aux oiseaux de plaine, les pierrières du Thou... Aunis Sud est située sur deux sites Natura 2000 qui englobent 10 communes sur 6,3% de sa surface¹ : l'anse de Fouras, la baie d'Yves et le marais de Rochefort d'un côté, le marais poitevin de l'autre.

Cette nature est un marqueur fort du territoire et concrétise la promesse d'une qualité de vie basée sur le plein air et la nature. Sa préservation est donc un élément important de l'identité et de l'avenir d'Aunis Sud.

❖ Pallier une offre de mobilités insuffisante

Comme beaucoup de territoires ruraux, la communauté de communes **souffre d'un déficit de mobilités important** : les bus réguliers ne desservent que 8 des 24 communes du territoire² et 84,3% des déplacements domicile-travail qui se font en voiture individuelle³. Un fait qui contribue de façon importante aux émissions polluantes en même temps qu'au manque d'attractivité du territoire, pour les jeunes par exemple.

Le développement des mobilités décarbonnées est donc un enjeu environnemental, encouragé par les politiques publiques, mais aussi un enjeu de cohésion sociale. Le territoire peut déployer son fort potentiel en mobilités douces, avec non seulement les itinéraires cyclistes qui le sillonnent, mais surtout la gare TGV de Surgères, avec plus de 370 000 voyageurs en 2019⁴, et la gare TER récemment rouverte au Thou, qui sont des pôles d'appui et de reconquête majeurs pour la mobilité du territoire.

❖ Poursuivre une politique énergétique et environnementale marquante, mais insuffisante

La communauté de communes présente une production d'énergies renouvelables importante pour un territoire rural. En 2020, le territoire comptait 40 050 KW de puissance maximale installée en éolien (source CdC) et 5 171 kW en énergie photovoltaïque⁵. En 2017, éolien et photovoltaïque ont produit eux seuls 76 000 MWh d'électricité en Aunis Sud. Par ailleurs, 17 387MWh PCI annuels sont produits par l'unité de méthanisation Aunis Biogaz rentrée en production en mai 2020 (PCI = Pouvoir calorifique inférieur du combustible ; il indique la quantité de chaleur qu'il va libérer lors de la combustion par unité de volume ou

¹ Diagnostic Environnement de la CdC, mise à jour 2020

² PLUiH 2017

³ Insee, RP 2017

⁴ Ressources Data SNCF

⁵ Opendata-Réseaux Energie

de masse). Ce qui correspond à 25% de la consommation de gaz de la ville de Surgères. A titre de comparaison, la communauté de Communes Aunis Atlantique a 22 500kW en puissance maximale éolienne et 4 055kW en solaire, et celle de cœur de Saintonge 3842kW en tout.

Aunis Sud fait donc figure de pionnière dans le domaine des énergies renouvelables.

Néanmoins, on peut remarquer que le développement rapide de l'éolien a manqué de maîtrise sur le territoire, avec un défaut de cohérence et de nombreux projets très lents à se concrétiser. Les autres énergies renouvelables, comme la biomasse et le solaire, avec 2 000 heures d'ensoleillement annuel en Charente-Maritime⁶, constituent des alternatives intéressantes.

❖ Lutter contre la précarité énergétique du bâti

L'habitat du territoire est relativement ancien : en 2018 23% des résidences principales ont été construites avant 1919 et 30% avant 1945. Il est également énergivore puisque 34% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques (DPE E, F ou G) en 2018 ; 15% utilisent le fioul comme énergie principale de chauffage. Ces faibles performances du bâti et cette dépendance de certains foyers aux énergies fossiles pour le chauffage entraînent une précarité énergétique à laquelle le territoire doit faire face.

❖ Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau

La communauté de communes Aunis Sud possède **des réservoirs d'eaux superficielles vulnérables aux nitrates et aux pollutions humaine, notamment agricole**, en particulier dans les secteurs de plaines et de bocages comme Devise et Gères⁷. Le taux de nitrate mesuré depuis les années 1980 au captage de Tout Vent varie de 40 à 80 mg par litre. Certains cours d'eau comme la Gères ou la Charrière sont par ailleurs impactés par des rejets des stations d'épuration domestiques.

Cette pollution de l'eau, due entre autres à une utilisation importante de produits phytosanitaires, va de pair avec une raréfaction de l'eau, en particulier lors des pics de consommation estivaux dus à l'irrigation des grandes cultures conjointe avec l'afflux de nombreux touristes. La tension sur l'eau est donc amenée à croître avec le réchauffement climatique, mais surtout avec la croissance démographique de la population sur le territoire et en lien avec le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

❖ Prendre en compte les vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques

En sus de la pression sur la ressource en eau, le territoire est soumis à divers risques climatiques.

Le nombre de jours de très fortes chaleurs (plus de 30°C) est en augmentation avec en moyenne 10 jours par an en 2014. La canicule de 2003 a vu plus de 30 jours de très fortes chaleurs.

40% du territoire est situé en zone inondable et 24% en zone d'aléa très fort face au risque d'inondation.

⁶ Météo-France

⁷ Diagnostic Environnement de la CdC, 2020

L'aléa du retrait-gonflement des argiles est présent dans le Sud et le Nord-Est du territoire et concerne 20% des bâtiments hors industrie et services publics. Tous ces risques seront plus importants avec le réchauffement climatique.

❖ Poursuivre la dynamique autour de la valorisation des déchets

La gestion des déchets est harmonisée à l'échelle de la communauté de communes et est portée par le syndicat mixte CYCLAD. Elle privilégie l'approche locale pour le traitement et la valorisation. Le territoire est engagé dans une démarche Zéro Gaspillage Zéro Déchet favorisant l'émergence de filières d'économie circulaire : il s'agit de poursuivre la dynamique engagée afin de réduire les volumes de déchets incinérés ou enfouis, d'accompagner l'évolution des modalités de collecte et recyclage et d'adapter le dispositif de collecte au développement urbain.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Une grande qualité de vie liée à la richesse du patrimoine naturel
- Une structure des mobilités dépendante de la voiture et offrant peu d'alternatives douces actuellement
- Une politique énergétique notable à poursuivre
- Des tensions croissantes autour de la ressource en eau

Synthèse des AFOM

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel riche • Gare TGV à Surgères et TER au Thou • Production d'énergies renouvelables importante et diversifiée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déficit de mobilité douce • Dépendance à la voiture individuelle • Défaut de cohérence dans le développement des projets éoliens • Pollution de l'eau aux nitrates
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des mobilités douces • Continuer le développement des énergies renouvelables, en particulier la biomasse et le solaire 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression croissante sur l'eau avec raréfaction de la ressource et augmentation des besoins

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire réactualisé en date du 20 juillet 2021. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Pour construire ce CRTE, les élus de la communauté de communes d'Aunis Sud ont identifié des orientations stratégiques pour chacune des trois thématiques du CRTE, au service d'un développement équilibré et durable de leur territoire.

Ces orientations stratégiques (sans ordre de priorité) sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés et à pointer les objectifs identifiés par les élus pour le territoire.

ARTICLE 3.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

❖ Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes

L'accompagnement des entreprises est aujourd'hui axé principalement sur la mise à disposition de foncier dans les différentes zones d'activité de l'intercommunalité, attractif notamment pour les entreprises en mal d'espace sur la côte. Ce modèle permet la création de richesses et d'emplois, et devrait être pérenne au vu de l'attractivité du département, et d'Aunis Sud en particulier. Une zone d'activité de 8 ha à Aigrefeuille et une de 20 ha à Surgères sont déjà en passe de trouver intégralement preneurs. D'autres espaces sont en acquisition sur ces pôles pour proposer une offre foncière à moyen terme.

Cependant, ce modèle de mise à disposition du foncier n'est pas soutenable à plus long terme en raison de la **raréfaction du foncier disponible et avec des contraintes réglementaires de plus en plus fortes pour limiter l'artificialisation des sols**. L'Etat demande ainsi aux trois EPCI du SCoT une réduction de 30% de ses ambitions en matière de foncier économique. Il importe donc d'identifier de nouveaux gisements de foncier pour maintenir l'attractivité économique et l'offre d'accueil proposée aux entreprises (réhabilitation de friches -ex : Pôle Gare de Surgères, dents creuses et densification des zones existantes).

En parallèle de ce soutien à l'implantation des entreprises, **la communauté de communes peut et doit jouer un rôle dans tous les stades de développement des entreprises**, pour favoriser la montée en gamme des entreprises et pourvoir plus d'emplois sur le territoire. La mise en place de la pépinière Indigo, pour encourager l'implantation de petits projets, a ainsi été une belle réussite. Aunis Sud peut, pour encourager ces projets d'avenir (immobilier clé en main notamment) pour sécuriser le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire.

Un autre axe de développement tient à **l'accompagnement des filières émergentes** comme cela s'est fait autour du **recyclage des déchets** avec l'installation du CycloB, laboratoire d'économie circulaire du Syndicat Mixte Cyclad. Cette opportunité permet d'inscrire l'économie du territoire dans la transition écologique, mais aussi de pallier le déficit d'entreprises à forte valeur ajoutée grâce à l'émergence d'une filière structurante créatrice d'emplois et de richesses. Ce secteur a un fort potentiel de croissance sur le territoire, ce dont témoigne le projet de création d'un bâtiment dédié à la réparation, au

reconditionnement et en réemploi des appareils dédiés à la bureautique. Ce projet est porté par Cyclad et par plusieurs autres acteurs, dont Aunis GD, spécialiste local de l'économie sociale et solidaire.

Le pôle d'excellence Agripolis (nom donné au territoire suite à l'obtention du label « Pôle d'Excellence Rural » de première génération à la fin des années 2000) est un autre bon exemple de cette structuration : il fédère plusieurs acteurs de l'agroalimentaire pour accroître l'attractivité du territoire autour des deux principales filières du lait et des céréales. Il a ainsi permis la création d'un moulin à la pointe de l'innovation. L'objectif est de constituer et de mettre en lumière des prestations de services. Ces activités, reposant sur la R&D, le tissu local, l'innovation sont à encourager pleinement.

❖ Favoriser l'emploi et la formation

Pour répondre à l'enjeu de l'emploi et de la formation sur le territoire, le renforcement de cette-dernière et des partenariats entre ses acteurs est primordial. Il importe de continuer à soutenir le développement du lycée général ouvert en 2016, et à communiquer pour faire connaître l'excellence du pôle bois. Il importe aussi de coopérer avec l'Enilia-Ensmic, notamment pour proposer à ses étudiants une offre d'hébergements convaincante.

Les liens entre les entreprises et les organismes de formation sont aussi à privilégier.

De nombreux dispositifs, dont la Région est souvent fer de lance, existent, comme des partenariats entre les écoles et les entreprises ou des passerelles pour adapter les compétences. La communauté de communes peut ainsi jouer un rôle de facilitateur et favoriser la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emplois sur son territoire.

Aunis Sud est également candidat pour intégrer un projet expérimental : la Communauté de Communes fait partie des 120 territoires émergents pour être **Territoire Zéro chômeur de longue durée**. Ce dispositif vise à créer des entreprises à but d'emploi (EBE) qui embauchent des chômeurs de longue durée dans des CDI. Ces entreprises bénéficient d'un financement de l'Etat de 18 000€ par chômeur et par an. Pour porter ce projet, la communauté de communes est en train de recruter un agent chargé de monter les dossiers des EBE.

Ces entreprises à créer sont l'occasion de travailler sur des besoins du territoire, comme la production de bio pour les cantines scolaires ou le travail autour du bois et du recyclage des copeaux. Cette préparation s'effectue en lien avec les acteurs importants de l'emploi et de l'économie du territoire, comme Cyclad, Pôle emploi ou la Chambre de Commerce et d'Industrie. L'action promet donc d'être structurante pour la communauté de communes au-delà même des résultats à moyen et long terme, puisqu'il est déjà utile pour mettre en commun le travail de chacun des acteurs de l'emploi et de renforcer la cohésion du territoire autour de l'emploi et la réflexion sur l'économie de la communauté de communes.

Les efforts réalisés ou à venir pour accompagner la structuration d'une filière économie circulaire sont également un levier pour stimuler la création d'emplois d'avenir et cibler les jeunes et la formation, notamment à travers le partenariat entre Cyclad et le lycée bois de Surgères.

❖ Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

La valorisation du territoire auprès des visiteurs passe d'abord par **l'amélioration et la structuration des activités touristiques** déjà proposées au public, et leur promotion auprès des investisseurs potentiels. Développer une offre de restauration plus systématique et une offre hôtelière plus étoffée est une première étape indispensable pour donner au tourisme les capacités de sa croissance.

Il importe ensuite de **mettre en réseau les points d'intérêt existants**, en particulier via des itinéraires cyclistes et pédestres. Cette dynamique, lancée en partenariat avec les territoires voisins depuis la création de l'office de tourisme du Marais poitevin en 2014, aboutit aujourd'hui à des projets concrets tels que la mise en place par le Département d'un itinéraire cyclable parallèle de la Véloodyssée depuis la Vendée qui passerait par Surgères d'ici à 2026 ou encore de la FlowVélo. Accompagner ces itinéraires, par exemple en installant des bornes pour les vélos électriques ou en favorisant l'installation de loueurs de vélos, donnerait une ampleur réelle à cette offre touristique.

Enfin, les deux communautés de communes de l'Aunis ont fait le choix **d'orienter résolument leur offre de tourisme vers les habitants du territoire**. Le nom du journal, l'Aunisette, ou le nom de l'office de tourisme, le Comptoir local, jouent sur cette identité locale de l'Aunis. Cela permet d'abord d'améliorer la qualité de vie des habitants, ensuite de renforcer la demande touristique, et enfin et surtout de faire des habitants de l'Aunis les ambassadeurs d'un territoire identifié, autant que le serait une marque. Cette identification va contribuer à donner une place de plus en plus singulière à l'Aunis dans le département et à en faire un acteur incontournable du paysage charentais maritime. Un marketing territorial volontariste, fondé sur le tourisme mais aussi plus généralement sur la communication de la communauté de communes, semble donc opportun. Des démarches comme l'étude réalisée avec Charente Tourisme en 2021 permettent d'identifier les nécessités et opportunités touristiques du territoire et d'affirmer cette stratégie marketing claire et structurante.

ARTICLE 3.2. ORIENTATION 2 - COHESION SOCIALE

❖ Adapter et renouveler le parc de logements

Adapter le parc de logements aux mutations démographiques est à la fois une nécessité et une opportunité pour Aunis Sud. Favoriser les logements locatifs en centre-bourg, pour un parc à petits prix et petites surfaces, correspond aux attentes de la nouvelle population de foyers plus petits ou de retraités vieillissants. Mais cela permet aussi de **densifier et requalifier le bâti existant**, plutôt que de dépendre d'accroissement spatial difficile, puisque la réglementation le décourage et que le foncier viendrait vite à manquer. Cela permet par ailleurs de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectifs existants. Le travail sur la réhabilitation des logements vacants rentre aussi dans cette optique, à l'image de la réhabilitation de l'ancien café du centre de Saint-Pierre-de-la-Noue, transformé en logements.

❖ Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire

Pour renforcer son tissu médico-social, la communauté de communes peut continuer de favoriser la mise en réseau de ses acteurs, par exemple ceux de l'accueil à l'enfance. Aunis Sud peut développer encore plus avant une communication ciblée en faveur des médecins, ainsi qu'un accompagnement administratif pour les attirer et faciliter leur installation.

Les missions du CIAS, compétences de la communauté de communes, doivent aussi être consolidées. Le CIAS est notamment amené à gérer de plus en plus de terrains familiaux, avec 15 terrains qui doivent s'ajouter aux 4 existants d'ici 2025 selon les recommandations départementales. Les aides dispensées par le CIAS en termes d'alimentation, des droits des femmes ou de la précarité énergétique sont par ailleurs particulièrement d'actualité pour les années de reprise après la crise sanitaire et économique. **Une attention particulière peut donc être portée pour faire du CIAS un moteur incontournable des politiques sociales du territoire.**

❖ Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous

Une des premières orientations de la communauté de communes doit être de renforcer l'offre culturelle et sportive pour que tous ses habitants, les plus jeunes comme les plus âgés, puissent s'insérer dans la vie dynamique du territoire. **La mutualisation des équipements sportifs et la mise en relation des clubs et associations sportives** est d'abord une bonne opportunité pour permettre la montée en gamme de l'offre sportive. L'exemple du projet commun à trois clubs de tir à l'arc de faire un terrain couvert à Forges montre le potentiel de cette mutualisation. La création de nouveaux équipements répondrait également aux besoins des associations sportives la population, comme un nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis.

Cette mise en commun des moyens peut ensuite se retrouver dans le domaine culturel grâce notamment au réseau des bibliothèques. Ce maillage de 14 bibliothèques municipales est en voie d'accueillir de nouvelles structures. Il permet un accès de proximité aux livres, films, cd, presse...La mutualisation des collections via un catalogue commun permet aux usagers d'avoir accès à l'ensemble des documents des bibliothèques partageant ce catalogue. Une navette documentaire prochainement fonctionnelle permettra aux usagers l'accès aux documents du réseau directement dans sa bibliothèque de proximité. Ce service est une réponse aux problèmes de mobilité, d'accès à la culture et répond à un souci d'équité territoriale. La coordination intercommunale du réseau permet également de proposer une programmation culturelle annuelle dans l'ensemble des bibliothèques. Ces projets font appels à de nombreux partenaires et échelons territoriaux. De nouveaux services sont à l'étude en lien avec les besoins des habitants (inclusion numérique, ...).

L'installation du conservatoire de musique intercommunal dans une ancienne friche est un bon exemple de réussite en termes de soutien à l'action culturelle. **Le maillage culturel du territoire peut continuer de se développer** à travers des initiatives similaires, à l'instar du projet de ludothèque à Saint-Pierre-la-Noüe qui ambitionne d'être structurant pour tout Aunis-Sud.

❖ Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants

Enfin, Aunis Sud se veut **un territoire ancré dans la ruralité et la modernité**. Ces deux identités ne sont pas opposées mais conjointes, et la communauté de communes a le potentiel et la volonté d'en faire une force et un élément de distinction. Cette distinction passe d'abord par une communication poussée de la communauté de communes autour de son ouverture aux nouvelles populations, de ses politiques au service des habitants, des touristes ou des entreprises, pour faire d'Aunis Sud une véritable référence, comme évoqué dans le premier axe.

Cette singularité se retrouve et se nourrit aussi des volontés et des opinions des citoyens. La démarche *Imagine Aunis Sud*, illustre **la volonté d'inclure les habitants dans la gouvernance du territoire** et dans son orientation pour en faire une expérience unique. Continuer de nourrir cette concertation et cette singularité, par le biais d'instances représentatives comme le Conseil de développement ou de projets plus ponctuels, est une opportunité de montrer l'ouverture et la modernité d'Aunis Sud et de les pérenniser.

❖ Inclusion numérique

Dans un souci d'inclusion intergénérationnelle, un effort particulier peut être mis sur **la formation au numérique**. Le territoire n'est pas en zone blanche, mais de nombreux habitants sont encore éloignés de la pratique numérique, ce qui crée un enjeu d'accès à la démocratie et la citoyenneté à l'heure où l'accès à de nombreuses institutions (CAF, impôts, Pole Emploi,...), s'oriente vers internet. Il importe donc de **poursuivre et soutenir les politiques d'inclusion numérique** menées sur le territoire, en particulier dans les points importants que sont les bibliothèques/médiathèques, les maisons France Services de Surgères et Ciré, le Palace, le centre d'animation et de citoyenneté, ainsi qu'avec les conseillers numériques dont un financé par l'Etat à Aigrefeuille d'Aunis.

ARTICLE 3.3. ORIENTATION 3 - TRANSITION ECOLOGIQUE

❖ Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire

La structuration intensive et productive de la production agricole du territoire lui assure une certaine richesse, mais de **nouvelles attentes de la population peuvent générer des opportunités de développement pour le secteur**. Les néo-ruraux, mais aussi les habitants historiques du territoire demandent de plus en plus de produits de qualité, bio et/ou locaux, allant vers plus de circuits-courts. La communauté de communes peut donc utiliser ces attentes et les moyens qui sont à sa disposition pour faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement économique et écologique pour son territoire.

Cette transition passe d'abord par les moyens institutionnels, tels que le Projet Alimentaire Territorial, en cours de réflexion sur le périmètre du SCoT élargi à l'Île de Ré, qui mise sur la relation entre les acteurs locaux pour proposer des circuits-courts en restauration, particulièrement pour les cantines scolaires. L'adhésion du Département au dispositif Agrilocal depuis 2019 fournit un cadre supplémentaire pour porter ce développement des circuits-courts. La mise en place d'un marché bio hebdomadaire à partir de septembre 2021 à Aigrefeuille d'Aunis participe à cette dynamique positive.

La communauté de communes peut ensuite **encourager les initiatives individuelles**, par exemple l'épicerie en circuit-court de Landrais ou l'Arzoaar au Thou, qui est un jardin biologique à but d'insertion professionnelle. Aunis Sud peut leur apporter un soutien administratif ou communicationnel, ainsi qu'aux agriculteurs qui désirent développer le bio, les circuits-courts ou se convertir au zéro phyto. La communauté de communes peut aussi et surtout jouer un rôle de facilitateur dans la rencontre entre les différents acteurs de l'alimentation sur le territoire, pour prendre en compte toutes les problématiques.

❖ Rénover le parc de logements et de bâtiments

Un axe important de la transition écologique du territoire est **l'isolation thermique et énergétique du bâti** privé comme public. La communauté de communes peut identifier et orienter les aides financières qui abondent dans cette dynamique ainsi que sélectionner les projets de rénovation les plus importants pour améliorer son efficacité énergétique globale.

Au-delà de cette aide matérielle, Aunis Sud a aussi un rôle important à jouer dans la **formation des acteurs du territoire et des habitants** sur les questions énergétiques. Elle peut donc renforcer la plateforme de rénovation énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge, qui propose par exemple de l'information sur les techniques et les aides à la rénovation et des animations diverses telles que la fête de l'énergie, les balades thermographiques, des ateliers « comprendre sa facture énergétique ». La PTRE a également un rôle à jouer envers les professionnels de la construction et de l'habitat afin de les informer et de les amener à promouvoir la rénovation globale des logements à leurs clients. Pour que la transition écologique ne soit pas qu'une contrainte imposée mais un choix et une réflexion informée de tous les habitants et professionnels du territoire.

La communauté de communes peut enfin continuer de **soutenir des projets emblématiques d'un habitat moderne et écologique** : le projet de transformation de la

friche Poyaud en écoquartier et lieu de commerce dans le cadre du pôle gare de Surgères ou le projet du Bois Long à Saint-Saturnin-du-Bois sont des opportunités majeures de développement et d'attraction de nouveaux habitants

❖ Proposer des mobilités douces et alternatives

En outre, il importe de favoriser l'essor des mobilités douces et alternatives à la voiture sur le territoire. Le projet de réalisation d'un schéma vélo-piste cyclable mené par la communauté de communes autant que les projets communaux qui relient les points importants de la commune, comme la piste cyclable de Saint-Georges-du-Bois et Surgères, sont des moyens de structurer l'accessibilité de chaque point du territoire pour les cyclistes. Pour que le vélo ne soit pas seulement une pratique sportive, mais bel et bien un moyen de déplacement dans tout Aunis-Sud.

La communauté de communes peut aussi encourager les habitants et les acteurs publics à s'équiper en véhicules nouveaux et écologiques : l'installation de bornes électriques, l'achat d'utilitaires électriques par les communes contribuent à cette transition importante et appelée à s'accélérer dans les prochaines années.

Par ailleurs, le projet de pôle multimodal à la gare de Surgères est l'occasion de proposer des alternatives décarbonées aux mobilités des habitants. Il importe particulièrement de développer les solutions de rabattement vers les gares TER du Thou/Aigrefeuille et de TGV Surgères. Ces moyens de transport peuvent être en commun, mais aussi être des itinéraires de randonnée pédestres et pistes cyclables. Ce développement est, là encore, à la fois bénéfique à l'environnement, à la cohésion sociale et à l'économie de la communauté de communes.

❖ Développer les énergies renouvelables

Une orientation importante pour le territoire est de poursuivre le développement des énergies renouvelables, en renforçant notamment leur cohésion et leur structuration. Cette structuration est possible à travers le Plan climat-air-énergie territorial en cours d'élaboration, mais aussi à travers des partenariats renforcés entre tous les acteurs du territoire, sur le modèle d'Aunis Biogaz dans lequel les agriculteurs-actionnaires, le syndicat mixte Cyclad, et les collectivités territoriales des communes à la Région sont parties prenantes.

Plusieurs installations de production d'énergie renouvelable fonctionnent déjà sur le territoire, par exemple le parc photovoltaïque de l'ancienne décharge réhabilitée de La Devise (Vandré) appartenant à la communauté de communes et à Cyclad. D'autres sont en cours de réflexion, comme le projet sur la zone d'activité de La Combe (Surgères) qui verra le jour en 2022, et 3 autres sont en développement sur d'autres communes.

La communauté de communes peut jouer un rôle de facilitateur administratif, mais aussi de mise à disposition de foncier et d'immobilier sur de tels projets.

Le potentiel photovoltaïque des bâtiments communautaires a également été étudié, pour être mobilisé en cas de travaux programmés sur ces bâtiments.

L'exemple d'Aunis Biogaz, site de méthanisation initié par des exploitants agricoles d'Aunis Sud, et de son partenariat à venir avec les particuliers du département, à travers

les déchetteries de Cyclad, pour récupérer leurs tontes de pelouse, peut aussi être encouragé à essaimer pour mailler encore mieux le territoire en biomasse. Un autre projet de méthanisation est d'ailleurs fléché par le PLUiH sur Genouillé, et une entreprise est intéressée. La géothermie est enfin une dernière source potentielle d'énergie renouvelable à étudier dans la commune.

❖ Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

Enfin, la communauté de communes est engagée dans plusieurs démarches en faveur de la préservation de son environnement et de la qualité de son eau. Cela revient de nécessités légales ou environnementales, mais c'est aussi un moyen de maintenir la qualité de vie unique du territoire, intimement liée à la nature. Accompagner les acteurs vers la sobriété en eau ou protéger les milieux aquatiques par :

- La collaboration avec les programmes Re-Sources du syndicat Eau 17 et de la CDA de La Rochelle, qui réunissent tous les acteurs publics, agricoles ou civils autour de la protection des points d'eau potable du territoire.
- Et le travail en commun avec les 4 syndicats « gémapiens » du territoire dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Dans le cadre du SDENS, le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Charente-Maritime, la demande de classement des bois de la Bastière et de quelques autres « espaces naturels sensibles candidats » en « Espaces naturels sensibles actifs » est aussi un moyen pour les communes et tout Aunis Sud de promouvoir des activités diverses, notamment scolaires, et de protéger plus avant la faune et la flore.

ARTICLE 4 – CONTRACTUALISATIONS DEJA EXISTANTES

Les contractualisations déjà existantes sur le territoire sont les suivantes :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Surgères (en cours)
- La convention territoriale globale avec la CAF (en cours)
- Les contrats signés avec le Conseil régional (convention de subvention relative au soutien régional aux plateformes de la rénovation énergétiques FAIRE avec la Nouvelle Aquitaine ; l'expérimentation Néo Terra (en cours)
- Les contrats signés avec le Conseil départemental
- Les contrats signés avec l'ADEME :
 - AUNIS BIOGAZ - Unité de méthanisation en injection biométhane à Surgères (17) – En cours
 - SA SOGEMAP - AAP ORPLAST - Maintien et accroissement de la consommation MPR – En cours
 - CC AUNIS SUD - EIE - 1 ETP et actions de communication pour 12 mois du 01.01.2020 au 31.12.2020 – A solder
 - EKLOR INVEST / FRANCOIS GIBERT DEVELOPPEMENT GESTION - Mise en place d'une installation solaire thermique sur la piscine de Surgères (17) – En cours
 - COMMUNE DE SURGERES - AAP friches 2020 : travaux de dépollution pour reconversion friche polluée POYAUD à Surgères – En cours

- SYNDICAT MIXTE CYCLAD - AAP NA TRIBIO : déploiement d'une collecte de biodéchets – En cours
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens
- PLPDMA de Cyclad, syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères auquel adhère la CdC Aunis Sud
- Le contrat territorial Re-sources pour la protection des aires d'alimentation de captage de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (en cours)
- Les programmes des 4 syndicats gémapiens auxquels appartient Aunis Sud (SMCA, SYRIMA, SMBVSN et SYMBO)
- Le PAPI Estuaire de la Charente

Ce recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire permet d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale d des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

ARTICLE 5.1 DEFINITION DES ACTIONS ET VALIDATION

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en **ANNEXE 2** du présent contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-

évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions" seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 5.2 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE

La Communauté de Communes Aunis Sud est déjà engagée dans des programmes de coopération interterritoriaux qui sont listés ci-après. Les actions issues de ces programmes auront vocation à être analysées et intégrées dans le CRTE Aunis Sud et de ses partenaires dans les conditions prévues à l'article 6.

- ❖ La Communauté de Communes Aunis Sud adhère à CYCLAD et accompagne les différents programmes et actions portés par le **syndicat mixte**.

❖ Le Pôle métropolitain Centre Atlantique

Le Pôle métropolitain Centre-Atlantique, créé au 1er janvier 2020, est formé de 9 intercommunalités entre Niort et La Rochelle situées dans 3 départements et 2 régions :

- o 3 dans les Deux-Sèvres : la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et la communauté de communes Les Portes de Gâtine ;

- o 4 en Charente-Maritime : les Communautés d'agglomération de La Rochelle et Rochefort-Océan et les Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique ;

- o 2 en Vendée (Pays de la Loire) : la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la Communauté de Communes Fontenay-Vendée.

Une déclaration métropolitaine de partenariat a été signée par l'ensemble des 9 EPCI le 12 novembre 2015 à Niort. Ce Pôle de coopération métropolitaine s'est ensuite doté d'une charte signée officiellement par les présidents des 9 intercommunalités le 13 septembre 2016, à La Rochelle.

Ses domaines d'intervention sont le développement économique, le tourisme, l'enseignement supérieur, la mobilité, l'aménagement de l'espace, l'environnement...

L'action du Pôle métropolitain Centre atlantique est organisée autour de 9 priorités :

- o Promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques.

- o Favoriser l'innovation, le transfert de technologies, la recherche et leur développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales.
- o Garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret).
- o Élaborer un schéma territorial de l'intermodalité.
- o Partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux.
- o Proposer un modèle de développement économe en énergie.
- o Préserver pour le valoriser le patrimoine naturel.
- o Construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclotourisme, tourisme fluvial et le nautisme) ;
- o Proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac.

❖ **Le Schéma de cohérence territoriale La Rochelle-Aunis (en cours d'élaboration)**

Aunis Sud est engagée dans la construction d'un Schéma de Cohérence Territoriale commun avec l'agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Ce projet commun s'engage sur trois perspectives majeures :

- o Réussir la « ville-territoire » autour de La Rochelle en organisant son fonctionnement à l'échelle de toute l'Aunis, à commencer par ses flux internes, entrants et de transit, et en structurant un territoire harmonieux et résilient.
- o Faire des centralités héritées les cœurs de toutes les stratégies d'urbanisme et de développement, pour sortir des logiques de l'urbanisation extensive et renforcer la cohésion sociale et territoriale.
- o Viser la neutralité carbone à l'échelle de tout le territoire et promouvoir de nouveaux biens et services communs, à partir de ses ressources précieuses que sont les eaux, les sols, la biodiversité, les paysages.

Ce sont les trois axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.

❖ **Le Contrat de dynamisation et de cohésion de La Rochelle, Ré, Aunis Sud et Atlantique**

(cf. supra, Article 4– Contractualisations déjà existantes avec les territoires).

❖ **Le Programme Alimentaire de Territoire.**

En phase d'émergence, le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle – Aunis et prochainement Ré (la Communauté de Communes de l'île de Ré rejoint la démarche) se matérialise via un premier plan d'actions 2020-2022 actif sur plusieurs points :

- o Impulser un dialogue sur la question alimentaire entre les acteurs concernés
- o Sensibiliser les habitants à l'alimentation durable
- o Développer les filières locales durables
- o Mobiliser la restauration collective sur le renforcement de ses achats durables
- o Mutualiser les réflexions sur le foncier agricole

La DRAAF Nouvelle Aquitaine apporte son soutien financier à ce programme jusqu'en octobre 2022.

❖ La **Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique**, qui est portée par Aunis Sud via un service unifié pour 3 EPCI : Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté, soit 115 000 habitants. Les 3 EPCI la financent à parts égales.

Elle assure notamment les missions suivantes concernant la rénovation énergétique :

- o une information de 1er niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ;
- o une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages ;
- o une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

ARTICLE 6.1 LE TERRITOIRE AUNIS SUD SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La Communauté de Communes Aunis Sud, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

ARTICLE 6.2 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- ➔ transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonations de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets
- ➔ compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- ➔ cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle". Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

ARTICLE 6.3 ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

ARTICLE 6.4 - MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur

collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La réactualisation du projet de territoire a donné lieu à une grande phase d'écoute auprès des habitants, un large panel d'habitants a été interviewé sur sa vision d'Aunis Sud d'aujourd'hui et pour demain. Un film a été produit grâce aux résultats de cette enquête et une grande réunion publique a eu lieu. Cette première phase de travail a été réalisée grâce à l'accompagnement d'un cabinet privé « Grand Public ». Une image de marque a été créée « Imagine Aunis Sud, projetons nous ensemble ». Elle sera au service de l'ensemble des pôles de la communauté de communes et des élus pour échanger avec les habitants sur les projets en cours et à venir sur le territoire.

En parallèle, le conseil de développement de l'Aunis sera largement sollicité dans les divers travaux que va entreprendre la collectivité.

ARTICLE 6.5 MAQUETTE FINANCIERE

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière 2021 est jointe en **ANNEXE 3**.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

ARTICLE 7.1 - LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, d'un représentant du Conseil de développement, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et d'un représentant du Département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

ARTICLE 7.2 - LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique est composé :

- Techniciens de la Communauté de Communes Aunis Sud
- Représentants des services de l'Etat : Sous-Préfecture, Préfecture, DDTM
- Représentant de l'ADEME
- Représentant Banque des territoires
- Représentant du Département

ARTICLE 7.3 - L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

ARTICLE 8.1 TABLEAU DE BORD

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 8.2 INDICATEURS ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard notamment des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les parties conviennent de se référer à l'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 qui pose un socle commun de **13 indicateurs**. Ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique ; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ; gestion de la ressource en eau ; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ; lutte contre les pollutions ; biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et

forestiers.

Les services de l'Etat, pourront ainsi disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires.

	LIBELLE INDICATEUR	DEFINITION
1	Emissions de gaz à effet de serre annuelles	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant.
2	Consommation énergétique finale annuelle	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant.
3	Production annuelle d'énergie renouvelable	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, bio masse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de bio méthane et de biocarburants.
4	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
5	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile travail	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun.
6	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire.
7	Population située dans une zone à risque naturel élevé	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance. Les risques naturels pris en compte sont : - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les

		cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
8	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
9	Part des cours d'eau en bon état écologique	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire.
10	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapporté au nombre d'habitants.
11	Inventaire territorial d'émissions de polluants	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃ .
12	Fragmentation des milieux naturels	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
13	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Les indicateurs seront affinés dans les semaines à venir par les services de la Communauté de Communes Aunis Sud. Un travail est en cours d'élaboration. Une ANNEXE 4 sera jointe au présent contrat par avenant.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 2 " Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs "
- Article 3 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.



Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.



ARTICLE 11 – RÉSILIATION DU CONTRAT

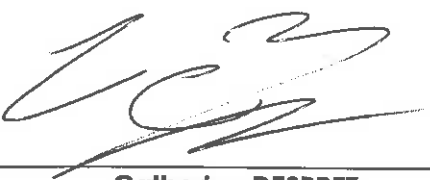
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

SIGNATURE

A Surgères, le 30 novembre 2021

Le Préfet de la Charente Maritime	Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud
	
Nicolas BASSELIER	Jean GORIOUX

La Présidente du Département de la Charente Maritime	La 3 ^{ème} Vice-Présidente du syndicat mixte CYCLAD
	
Sylvie MARCILLY	Anne-Sophie DESCAMPS

Le maire de la Ville de Surgères, labellisée « Petite Ville de Demain »

Catherine DESPREZ

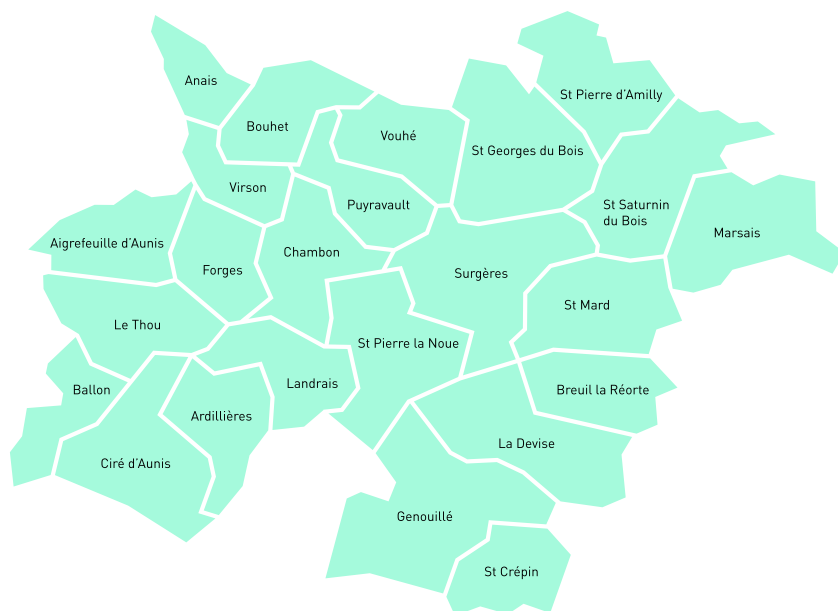
LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ANNEXE 2 : FICHES ACTION / FICHES PROJET

ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIÈRE 2021

ANNEXE 4 : INDICATEURS DE SUIVI (*travaux en cours de réalisation*)



Aunis Sud

Ma Communauté de Communes

Contacts
Les équipes de la Communauté de Communes Aunis Sud vous accueillent et vous renseignent :
45, avenue Martin Luther King
17700 Surgères
Tel. : 05 46 07 22 33
contact@aunis-sud.fr

Horaires d'ouverture :
 Lundi-jedi 9h-12h et 14h-17h
 Vendredi 9h-12h et 14h-16h



Restez connectés !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.aunis-sud.fr

Votre Communauté de Communes vit aussi sur les réseaux sociaux :



ANNEXE 1 : SYNTHÈSE ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Accueil des entreprises et des talents, des touristes

2. COHÉSION SOCIALE

Un territoire attentif aux besoins de chacun

3. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un environnement préservé gage de qualité de vie

ENJEUX	<p>1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié</p> <p>1.2 Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire</p> <p>1.3 Un potentiel touristique à conforter</p>	<p>2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population</p> <p>2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins</p> <p>2.3 Consolider un tissu médico-social développé mais fragile</p> <p>2.4 Être un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse</p> <p>2.5 Poursuivre le développement du numérique sur le territoire</p>	<p>3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement</p> <p>3.2 Pallier une offre de mobilités insuffisante</p> <p>3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante</p> <p>3.4 Lutter contre la précarité énergétique du bâti</p> <p>3.5 Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau</p> <p>3.6 Prendre en compte les vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques</p> <p>3.7 Poursuivre la dynamique autour de la valorisation des déchets</p>
ORIENTATIONS	<p>1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes</p> <p>1.2 Favoriser l'emploi et la formation et attirer les jeunes en âge de travailler sur le territoire</p> <p>1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants</p>	<p>2.1 Adapter et renouveler le parc de logements</p> <p>2.2 Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire</p> <p>2.3 Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous</p> <p>2.4 Valoriser un mode de vie unique, choisi par les habitants</p> <p>2.5 Développer l'inclusion numérique</p>	<p>3.1 Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire</p> <p>3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments</p> <p>3.3 Développer les énergies renouvelables</p> <p>3.4 Proposer des mobilités douces et alternatives</p> <p>3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement</p>

ANNEXE 2 – FICHES ACTION ET FICHES PROJET

♣ LISTE DES ACTIONS 2021 (sans ordre de priorité)

ACTION	PORTEUR	ANNÉE	PAGE
Modernisation des classes élémentaires - Acquisition tableaux blancs interactif et tablettes pour classe mobile	Aigrefeuille d'Aunis	2021	8
Pose d'un pare-soleil sur le bâtiment du pôle enfance	Aigrefeuille d'Aunis	2021	11
Rénovation logement communal - 5 Groupe scolaire	Aigrefeuille d'Aunis	2021	15
Rénovation et extension de la bibliothèque et création espace culturel	Aigrefeuille d'Aunis	2021	19
Acquisition de parcelles de terre en vue d'une activité maraichère	Aigrefeuille d'Aunis	2021	24
Espace vert rue de Saint-Christophe - installation d'un éclairage public solaire	Aigrefeuille d'Aunis	2021	28
Isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle et élémentaire	Aigrefeuille d'Aunis	2021	32
Projet de réaménagement et de rénovation énergétique des locaux associatifs du stade	Anais	2021	37
City Park	Ardillières	2021	40
Epicerie - Tiers Lieu	Ardillières	2021	44
Rénovation énergétique de 2 classes primaires de l'école Les Tilleuls	Forges	2021	47
Réfection et isolation de la toiture de la médiathèque et de la garderie périscolaire	Genouillé	2021	54
Extension accueil de Loisirs	Genouillé	2021	50
Aménagement du cœur de bourg	Le Thou	2021	56
Amélioration Énergétique Globale Des Bâtiments	SIVOS Le Thou-Landrais	2021	60
Locaux scolaires, isolation	Saint Georges du Bois	2021	63
Ecole Primaire : Renouvellement Parc Informatique + Installation T.B.I.	Saint-Mard	2021	65
Bâtiment Communal Du Foot : Rénovation Toiture + Vestiaire	Saint-Mard	2021	68
Aménagement d'une liaison douce pour relier la gare au centre-ville et à l'ENILIA-ENSMIC	Surgères	2021	71
Construction d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour mineurs	Surgères	2021	76

Création d'une voie douce pour les déplacements vélos et piétons du parking des salles du Lavoir à la rue Barrabin	Surgères	2021	82
Déploiement de l'application mobile d'informations et d'alertes Intramuros sur le territoire de la CdC	CdC Aunis Sud	2021	86
Rénovation énergétique du centre multi-accueil Les Bambins d'Aunis à Forges	CdC Aunis Sud	2021	90
Restauration de la salle de réception (triclinium) sur le site archéologique à Saint Saturnin du Bois	CdC Aunis Sud	2021	93
Aménagement de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard	CdC Aunis Sud	2021	98
Aménagement du parc d'activités économiques de La Combe	CdC Aunis Sud	2021	101
Local jeune	ST Pierre la Noue	2021	/

♣ LISTE DES ACTIONS 2022 (sans ordre de priorité)

ACTION	PORTEUR	ANNÉE	PAGE
Rénovation du presbytère	Aigrefeuille d'Aunis	2022	105
Abri-vélo école élémentaire	Aigrefeuille d'Aunis	2022	109
Panneau d'information lumineux	Aigrefeuille d'Aunis	2022	112
DECI	Ballon	2022	116
Aménagement Accessibilité Pôle Enfance	Ballon	2022	120
Réhabilitation Et Création D'Un Logement D'Urgence - Presbytère	Le Thou	2022	124
Réhabilitation D'Une Friche En Logements À Loyer Abordable – La Gare	Le Thou	2022	127
Mise En Place D'une Liaison Douce A Blamère (La Macre)	Puyravault	2022	131
Amélioration de Traverse De Puybardon	Saint-Mard	2022	134
Projet De Parking Sécurisation De La Mairie, École	Saint-Saturnin-du-Bois	2022	137
Dépollution Et Viabilisation De L'Ancienne Friche Poyaud – PROJET PVD	Surgères	2022	140
Aménagement De 2 Commerces En Lien Avec L'Activité De La Gare Sur L'Ancienne Friche Poyaud – PROJET PVD	Surgères	2022	147

Déploiement d'une Micro-Folie à Surgères – PROJET PVD	Surgères	2022	153
Formation Des Services Techniques Des Communes Au 0 Phyto Et La Préservation De La Biodiversité Dans Les Espaces Publics	CdC Aunis-Sud	2022	157
Dématérialisation des AU – Mise en place GNAU	CdC Aunis Sud	2022	160
Seconde unité de méthanisation collective	CdC Aunis Sud	2022	164
Elaboration Du PCAET	CdC Aunis-Sud	2022	168
Réaménagement du pôle gare Surgères	CdC Aunis Sud	2022	173
Plateforme Territoriale De Rénovation Énergétique	CdC Aunis-Sud	2022	184
Aire de jeux sur le site archéologique	CdC Aunis Sud	2022	189
Escape Game sur le site archéologique	CdC Aunis Sud	2022	193
Etude du jardin des vestiges à Saint-Saturnin-du- bois	CdC Aunis Sud	2022	197
Création d'une activité de réparation, reconditionnement, réemploi du mobilier et de la bureautique « pro »	Cyclad	2022	201
Nouvel outil de réparation réemploi des matériels bureautique piloté par un chantier d'insertion	Cyclad	2022	205

**♣ LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS 2023 à 2026 (à titre
indicatif et sans ordre de priorité)**

PROJET	PORTEUR	ANNEE PREVISIONNELLE	PAGE
Mise aux normes vestiaires plaine de jeu associatif	Saint-Saturnin-du-Bois	2023	210
Projet de rénovation énergétique salle des fêtes	Saint-Saturnin-du-Bois	2024	212
Création de liaison douce parcours de fitness des bourgs (tvb)	Saint-Saturnin-du-Bois	2024	211
Mise aux Normes Bibliothèque	Saint-Saturnin-du-Bois	2025	224
Landrais « poumon vert » de l'aunis-sud - ressources en vert et bleu	Landrais	2021 et suivantes	216
Plantation de 1000 arbres par an sur le territoire communal	Surgères	2021 et suivantes	234

Revitalisation du centre bourg : amélioration de la mobilité et de l'habitat	Saint Pierre d'Amilly	2024	240
Travail engagé avec la région (mobilité)	CdC Aunis Sud	2022 et suivantes	243
Schéma directeur de déplacements vélo	CdC Aunis Sud	2022 et suivantes	246
Nouveaux locaux Conservatoire Intercommunal de Musique	Cdc Aunis Sud	2023	250
Aménagement de l'extension est du parc d'activités économiques du Fief Girard	CdC Aunis Sud	2023	253
Création de liaisons douces entre : Le pôle gare TGV et le parc d'activités de La Combe (Surgères) / L'arrêt TER et le parc d'activités du Fief Girard (Le Thou)	CdC Aunis Sud	2023	256
Station Bio Gaz	CdC Aunis Sud	2023	258
Requalification Du Site "Surfilm" (Porteur Cdc)	CdC Aunis Sud	2023	260
Nouveaux locaux Cinéma Le Palace	CdC Aunis Sud	2026	263
Création d'un gymnase à Aigrefeuille	CdC Aunis Sud	2023/2024	265
Création d'un skate park communautaire à Aigrefeuille	CdC Aunis Sud	2023/2024	267
Création d'un terrain de tir à l'arc communautaire	CdC Aunis Sud	2023/2024	268
Aménagement de terrains familiaux	CdC Aunis Sud	2022 et suivantes	269
Rezo Pouce	CdC Aunis Sud	2022 et suivantes	273
Démarche concertation « Imagine Aunis Sud »	CdC Aunis Sud	A partir 2022	278
Plan Alimentaire Territorial	CdC Aunis-Sud	2022	282

Projet de lotissement éco quartier bois long	Saint-Saturnin-du-Bois	2023	
Rénovation d'un four à pain	Saint-Saturnin-du-Bois	2026	
Pose de cadélabres solaires sur points noirs isolés	Saint-Mard	2023	
Réaménagement de la place de l'avenir	Saint-Mard	2025	

Aménagement de la traverse de la jarriette	Saint-Mard	2025	
Aménagement du centre bourg	Saint-Mard	2024	
Lotissement communal dans le bourg	Saint-Mard	2026	
Centrale photovoltaïque sur ancienne carrière	Saint-Mard	2026	
Installation d'une cabine de télémédecine	Saint-Mard	2025	
Aménagement d'une salle communale en lieu d'échanges intergénérationnels	Saint-Mard	2024	
Eglise : rénovation toiture, intérieur et sacristie	Saint-Mard	2023	
Terrain multisports : installation dans champ de foire	Saint-Mard	2023	
Standard téléphonique : migration de l'analogique vers le numérique	Saint-Mard	2023	
Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	Saint-Mard	2023	
Mise en place des projets du comité consultatif en charge du développement des voies douces	Saint-Mard		
Construction - extension d'un centre technique	Genouillé	2024	
Chauffage accueil de loisirs et école	Genouillé	2023	
Création de 3 logements à l'ancienne poste	Genouillé	2025	
Restructuration des couloirs d'accès aux classes	Genouillé	2023	
Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	Genouillé	2026	
Aménagement d'un parc urbain et d'une liaison douce derrière l'école jean jaurès et le futur alsh	Surgères	2023	
Aménagement d'une liaison douce traversant au niveau du quartier poyaud	Surgères	2024	
Aménagement des anciens locaux de l'ADMR en logement(s).	Surgères		
Ens des bois de la bastière : développement du tourisme sur le territoire	La Devise	2023 et suivantes	
Accompagnement du programme de passage des espaces naturels sensibles des communes de "sites candidats" en "sites actifs" dans le sdens	CdC Aunis-Sud	Depuis 2019	
Ppg gères devise – études	CdC Aunis-Sud	2023	
Lutte ragondins	CdC Aunis-Sud	Tous les ans	
Lutte jussie	CdC Aunis-Sud	Tous les ans	

Actualisation des données sur les zones inondables sur l'ensemble de la cdc	CdC Aunis-Sud	2023 ou 2024	
Territoire zéro chômeurs	CdC Aunis Sud		
Création logement étudiants	CdC Aunis Sud		
Espace culturel (bibliothèque, tiers-lieu...)	Forges		
Liaison douce puydrouard - forges	Forges	devis en cours	
Poursuite chauffage pompe à chaleur	Forges	non engagé	
Aménagement de la traversée du bourg	Virson	2024	
Isolations école	Virson	2023	
Rénovation bâtiment cantine (isolation etc...)	Virson	2023	
Rénovation bâtiment mairie	Virson	2024	
Rénovation salle associative du vieux château d'eau	Puyravault		
Regroupement des bibliothèques et création d'une ludothèque – Réhabilitation de la salle des fêtes	Saint Pierre la Noue		
Création d'une colocation pour anciens	Saint Pierre la Noue		
Transformation d'une friche industrielle en logements pour les aînés	Le Thou		
Transformation d'une friche industrielle en logements pour les aînés	Le Thou		
Réhabilitation et restructuration des bâtiments du pôle communal	Le Thou		
Développement mobilités douces	Le Thou		
Liaison douce saint georges du bois - surgères	Saint-Georges-du-Bois		
Rénovation de la salle polyvalente	Saint-Georges-du-Bois		
Création de pistes et bandes cyclables reliant les hameaux et les deux anciens cœurs de bourg	Saint Pierre la Noue		
Aménagement piste cyclable et liaison douce	Ballon	2022	
Aménagement connexion Lotissement des Garennes	Ballon	2022	
Mobilité centre bourg	Ballon	2023	

Renovation énergétique des bâtiments communaux	Ballon	2023	
Aménagement maison des Associations	Ballon	2023	
Modernisation du Système d'information (informatique) de la mairie	Ballon	2024	
Aménagement ancien vestiaire du foot	Ballon	2024	
Aménagement des espaces publics des écarts	Ballon	2024	
Aménagement connexion Lotissement du "cimetière" (Oap)	Ballon	2024	

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous 2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité, modernité)

ACTION	MODERNISATION DES CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>L'école élémentaire d'Aigrefeuille d'Aunis est composée de 11 classes. Les classes disposent toutes des mêmes équipements, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tableau vert à craie ou blanc à feutre - Un vidéoprojecteur et un écran blanc - Un PC portable <p>Ces équipements ont près d'une dizaine d'année et ne paraissent plus être des outils pédagogiques adaptés de nos jours.</p> <p>Le plan de relance initié par l'Etat incite les collectivités à investir dans des équipements plus modernes.</p> <p>L'enjeu serait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les supports pédagogiques au travers les équipements informatiques
--	--

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'appel à projets « socle numérique dans les écoles élémentaires », l'Etat incite fortement les collectivités territoriales à investir pour moderniser les outils pédagogiques des écoles et développer les outils numériques dans les classes.</p> <p>Aussi la commune d'Aigrefeuille d'Aunis a largement échangé avec le directeur et les enseignants de l'école élémentaire pour identifier les besoins.</p> <p>Aussi la commune projette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'équiper 5 classes de tableaux blancs interactifs avec PC portables - d'acquérir des équipements numériques pour une classe mobile (15 PC portables et une caisse de rangement et de chargement) - d'acquérir 3 tablettes numériques - d'acquérir un poste informatique pour le bureau de direction
--------------------------------	--

Localisation du projet	Ecole élémentaire Groupe scolaire – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
	Partenaires identifiés	Conseiller numérique auprès de l'éducation nationale

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	novembre 2021
----------------------------------	---------------

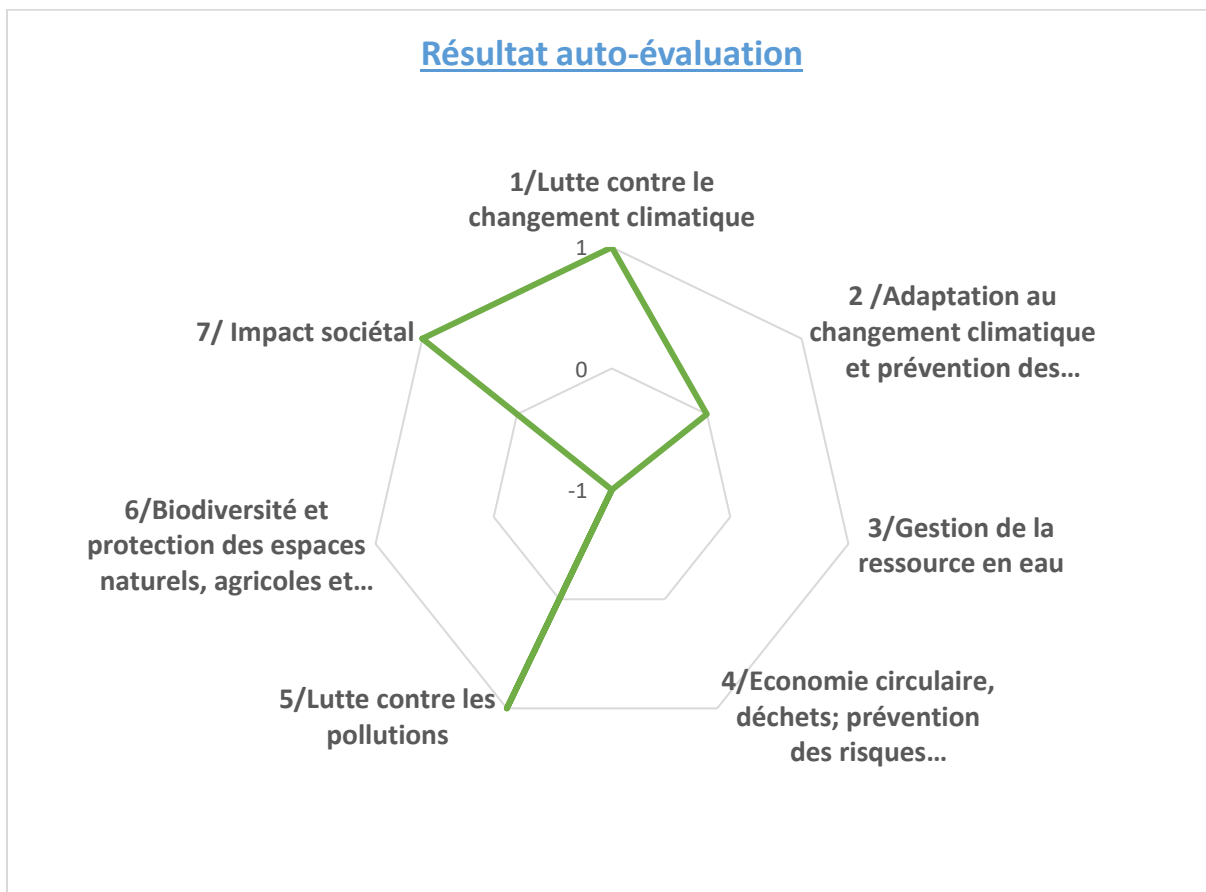
Etat d'avancement	En attente de commande
--------------------------	------------------------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises : août 2021 • Commande du matériel : août 2021 Installation du matériel : novembre 2021
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Elèves de l'école élémentaire
---------------------	-------------------------------

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les outils pédagogiques • Accompagner les enfants vers le numérique
--	---



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Acquisition du matériel informatique	29 436,00	Plan de relance (70% du TTC)	24 916,00	
		Commune	4 520,00	
TOTAL HT	29 436,00	TOTAL HT	29 436,00	

Contribution en nature

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3. TRANSITION ECOLOGIQUE 3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	INSTALLATION D'UN PARE-SOLEIL AU POLE ENFANCE
---------------	--

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La municipalité d'Aigrefeuille d'Aunis souhaite réaliser la pose d'un pare-soleil sur le bâtiment associatif, datant de 1962, et situé entre l'école élémentaire mixte 2 et le gymnase, occupé par la banque alimentaire, le Relais d'Assistantes Maternelles, les Pictons et l'association jeunesse OMAJE.</p> <p>En effet, les ouvertures se situant au sud du bâtiment, la température y est parfois extrêmement élevée certains jours, en période estivale. Cette situation est préjudiciable pour les usagers (enfants, bénéficiaires de la banque alimentaires, stagiaires,...) et le personnel travaillant à l'intérieur de ces locaux.</p> <p>Pour profiter au maximum des apports solaires en hiver et les réduire en période estivale, il est primordial d'équiper les ouvertures de protection solaire extérieure. Positionnée à l'extérieur, la protection est plus efficace, évitant au rayonnement solaire de pénétrer dans le bâtiment.</p> <p>Ainsi, la protection limite les phénomènes de surchauffe sans recourir à la climatisation, en amortissant les rayons solaires en été tout en les laissant passer en hiver.</p>
---	---

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p>
--------------------------------	--

	<p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS</p> <p>Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
--	---

<p>Description de l'action</p>	<p>Pour profiter au maximum des apports solaires en hiver et les réduire en période estivale, il est primordial d'équiper les ouvertures du bâtiment du pôle enfance de protections solaires extérieures. Positionnée à l'extérieur, la protection est plus efficace, évitant au rayonnement solaire de pénétrer dans le bâtiment.</p> <p>Ainsi, la protection limite les phénomènes de surchauffe sans recourir à la climatisation, en amortissant les rayons solaires en été tout en les laissant passer en hiver.</p> <p>Couplée à un système de ventilation performant et à une végétalisation de l'environnement du projet, c'est une technique qui évite la consommation d'énergie d'un système de climatisation.</p> <p>La pergola / brise soleil peut être constituée d'une armature métallique avec lames orientées en métal, ou toute autre composition de matériaux. La largeur, ou profondeur, est calculée en fonction de la hauteur de vitrage à protéger et du facteur d'ombrage dépendant de l'implantation géographique et de l'orientation de la façade.</p> <p>Pour la façade Sud du bâtiment associatif, la profondeur de la pergola sera de 1,05 mètre.</p> <p>La municipalité souhaite profiter de ces travaux pour créer un abri extérieur, notamment pour les utilisateurs des services. La profondeur peut être augmentée en mettant en œuvre une pergola vitrée équipée de stores occultant amovibles au-dessus. Cette solution permet de lier les 3 attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer une protection solaire en été avec les stores, - laisser les rayons du soleil pénétrer à l'intérieur du bâtiment en hiver, sans les stores, - offrir un abri extérieur par tout temps.
---------------------------------------	--

Localisation du projet	Bâtiment du Pôle enfance Groupe scolaire – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
	Partenaires identifiés	Conseil départemental – Pôle aménagement et environnement - Energies

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Mars 2022
----------------------------------	-----------

Etat d'avancement	Phase étude
--------------------------	-------------

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Études préalables réalisée par le service Energies du Conseil départemental 17 – étude remise le 05/08/2021 • Choix du maître d'œuvre : AZ Architectes (79000 NIORT) • Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : DP déposée en septembre 2021 • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : octobre 2021 • Début des travaux : novembre 2021
---	---

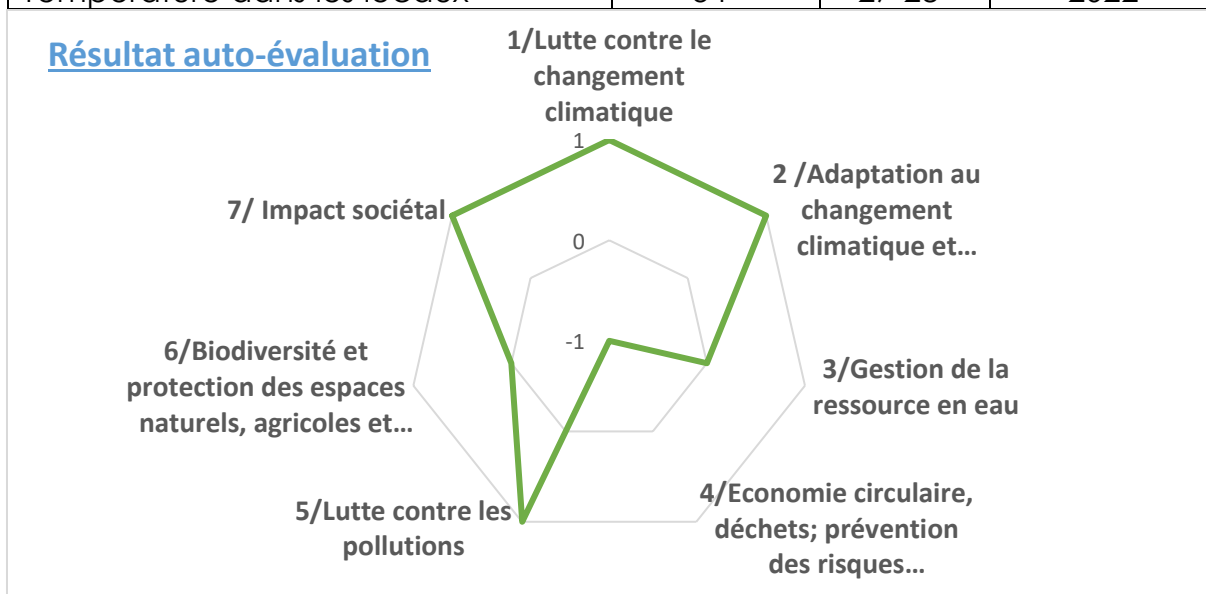
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Usagers et utilisateurs du pôle enfance : enfants du centre de loisirs et du RAM, bénéficiaires de la Banque Alimentaire, stagiaires des Pictons, personnel de l'OMAJE et bénévole de la Banque Alimentaire
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique du bâtiment
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la température dans les locaux en période estivales <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger la façade sud des surchauffes Non recours à la climatisation – recours à la climatisation passive <p>Améliorer le confort des usagers et des personnels</p>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Température dans les locaux	34°	27-28°	2022



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Pose d'un pare soleil	14 300,00	DSIL – Plan de Relance	8 580,00	
		Commune	5 720,00	
TOTAL HT	14 300,00	TOTAL HT	14 300,00	

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.1 Adapter et renouveler le parc de logements	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 5 GROUPE SCOLAIRE
---------------	--

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Par le passé, la commune d'Aigrefeuille d'Aunis avait pour obligation de loger les instituteurs et institutrices de ses écoles.</p> <p>C'est pourquoi, dans les années 1950, elle a réalisé près de 10 logements uniquement réservés à cette profession. Ces logements se situent au groupe scolaire, à proximité immédiate des écoles.</p> <p>Seulement, au fil des années, ces logements n'intéressaient plus les instituteurs qui ont finis par quitter ces habitations. C'est pourquoi, la commune a progressivement louée ces biens à des personnes ayant une profession toute autre. Ces locations ont désormais une vocation sociale.</p> <p>Ces logements ont souvent été occupés pour des périodes longues. Celui du 5 Groupe scolaire en est la parfaite illustration.</p> <p>Après plusieurs décennies de location, les occupants ont quitté le logement en avril 2021. Avant d'envisager une nouvelle location, il est primordial de le remettre en état et d'accentuer les travaux de bâtiments sur le renforcement de l'isolation et sur les économies d'énergies.</p>
---	---

Maître d'ouvrage	AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis
-------------------------	--

	<p>17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p> <p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
--	---

Description de l'action	<p>Le logement sis 5 Groupe Scolaire est composé d'un étage et classé en type 4.</p> <p>Après une longue période de location, il convient désormais de le rénover et d'améliorer son isolation.</p> <p>A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une isolation sera posée dans les combles du logement - Une isolation et du Placoplâtre seront posés en périphérie - La chaudière sera remplacée - Les menuiseries seront rénovées - Des luminaires à faible consommation d'énergie seront installés
--------------------------------	--

Localisation du projet	Logement communal 5, Groupe scolaire – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	-----------------	--------------------------------

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	novembre 2021
----------------------------------	---------------

Etat d'avancement	Phase travaux
--------------------------	---------------

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux en cours • Livraison des travaux : novembre 2021
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • location : novembre/décembre 2021
--	---

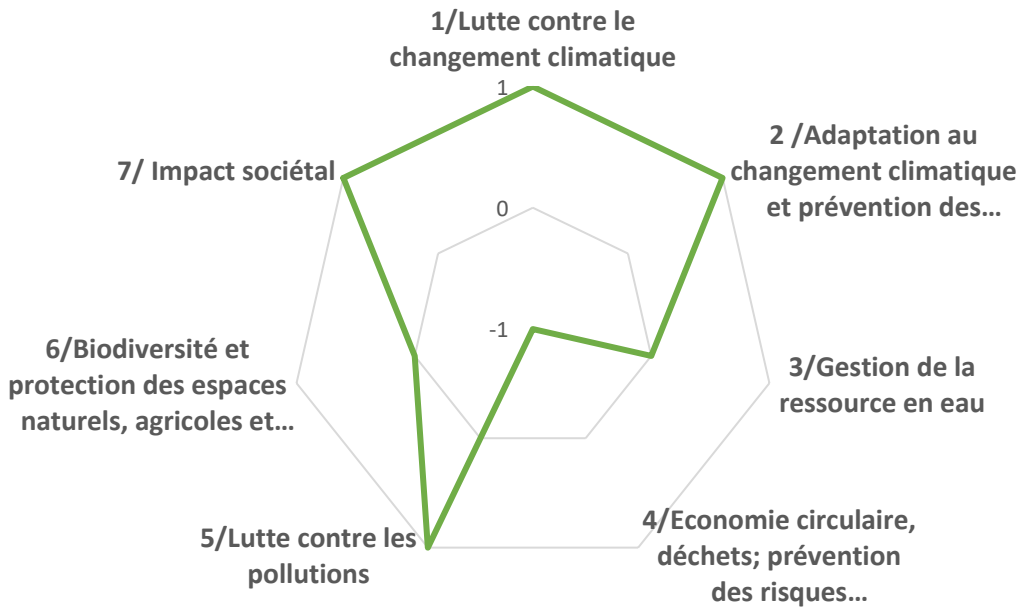
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Famille 2-3 enfants
---------------------	---------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique du bâtiment • Réduire la consommation d'énergies <p><u>Objectif spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déperditions • Améliorer le confort des locataires
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	? kwh/an	? kwh/an	2023

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Réhabilitation du logement	42 000,00	Conseil Départemental 17	8 400,00	
		Commune	33 600,00	
TOTAL HT	42 000,00	TOTAL HT	42 000,00	

Contribution en nature

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments	2.3. Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous

ACTION	RENOVATION ET EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET CREATION D'UN ESPACE CULTUREL
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La commune d'Aigrefeuille d'Aunis est propriétaire d'un bâtiment (150m²) sur une parcelle d'une superficie de 599m² en centre-ville. Ce bâtiment est un ancien garage qui a été réaménagé en bibliothèque par le service technique de la commune dans les années 80. Cette bibliothèque est gérée par une association de bénévoles dénommée « Livre-feuille ».</p> <p>Aujourd'hui, le bâtiment est exigü, vétuste avec de grandes déperditions énergétiques et peu fonctionnel. Cet équipement ne correspond plus aux caractéristiques actuelles d'une bibliothèque, considérée aujourd'hui comme de vrais lieux de vie dans une commune.</p> <p>La ville d'Aigrefeuille d'Aunis souhaite aujourd'hui, améliorer les conditions d'accueil des lecteurs, des scolaires, améliorer les conditions de travail des bénévoles.</p> <p>Elle souhaite dans le même temps adosser à la bibliothèque, une salle culturelle pour des expositions, spectacles, concerts, conférences...</p>
---	---

	<p>Les enjeux sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner l'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque dans les années à venir du fait du développement de la commune, - recréer un lieu de vie en cœur de bourg où le lien social sera privilégié, - réhabiliter la bibliothèque en tenant compte des caractéristiques actuelles d'un tel équipement, - créer une salle culturelle et la rendre accessible à tout public, - tenir compte d'un volet environnemental dans la réhabilitation et l'extension du bâti.
--	---

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p> <p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>La bibliothèque communale, située en cœur de bourg, est gérée par l'association « LivreFeuille ». Cette association compte 23 membres bénévoles, gère plus de 400 comptes lecteurs. Il est prévu d'anticiper un probable doublement de ce nombre d'inscrits avec le présent projet.</p> <p>La bibliothèque qui a testé quelques animations du type expositions, spectacles et conférences doit donner une dimension plus large à ces nouvelles activités. C'est la raison d'être de la grande salle culturelle prévue au programme.</p> <p>A ce titre, l'association devra probablement étendre ces amplitudes horaires en accord avec la commune.</p> <p>La bibliothèque reçoit plusieurs types de publics : 60% adultes et 40% enfants / adolescents.</p>
--------------------------------	--

	<p>Par ailleurs, la bibliothèque accueille les élèves des écoles élémentaires et maternelles. Actuellement, cet accueil se fait classe par classe soit des groupes de 40 personnes en dehors des heures d'ouverture au public.</p> <p>Les locaux seront uniquement dédiés à la bibliothèque et à un espace culturel. Ils devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une superficie suffisante en fonction des activités et des publics accueillis, - Avoir les types de locaux nécessaires pour le fonctionnement de la structure (locaux pour l'accueil du public, locaux administratif, locaux techniques, sanitaires...), - Faciliter l'accès de la bibliothèque aux publics : proximité des lieux d'habitation, transports, parking..., - Avoir des locaux accessibles à tous (fauteuils roulants, poussettes...), - Avoir des locaux clairs, insonorisés, isolés, aérés ... - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, - Aménager des espaces ouverts au public en fonction des âges, des types d'activités et des services offerts, - Avoir des locaux attrayants (couleurs, éléments décoratifs, esthétiques ...). <p>Il conviendra de réhabiliter le bâtiment existant et de prévoir une extension. Ces travaux devront être respectueux de l'environnement. C'est pourquoi, il sera demandé au cabinet d'architecte d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité, d'être vigilant à l'isolation du bâti afin de réduire sensiblement les consommations d'énergie, d'installer des éclairages de faible consommation.</p>
--	---

Localisation du projet	Bibliothèque municipale 4, rue de la Poste – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	-----------------	--------------------------------

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Décembre 2022
----------------------------------	---------------

Etat d'avancement	Phase étude
--------------------------	-------------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du maître d'œuvre : Laurent GUILLON (17230 Marans) • Validation de l'esquisse : mai 2021 • Validation de l'APS : septembre 2021 • Validation de l'APD et dépôt du PC : novembre 2021 • Consultation des entreprises et dévolution des marchés : janvier 2022 • Début des travaux : mars 2022
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

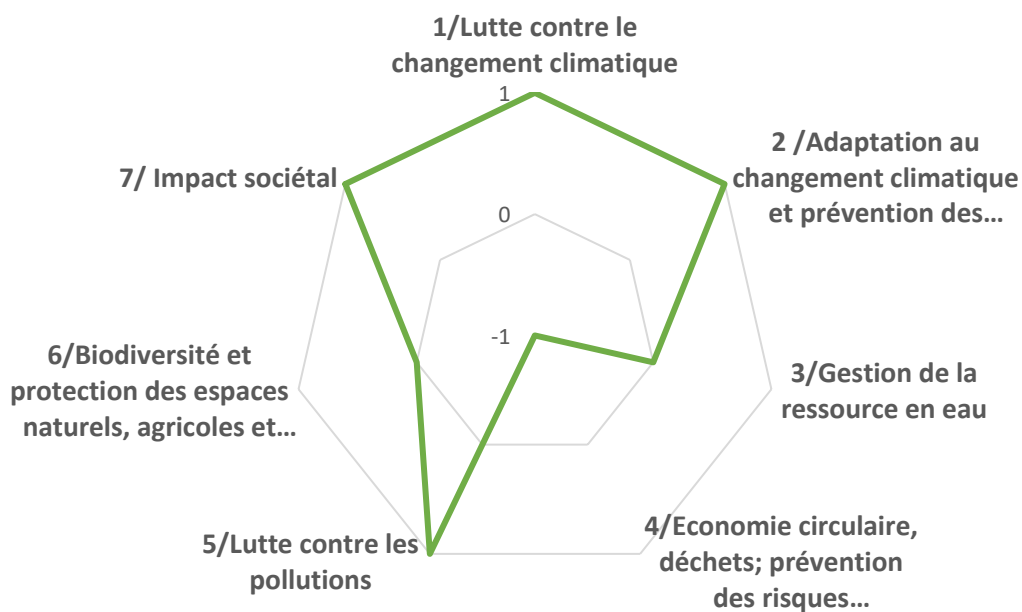
Public Cible	Enfants de l'école et du centre de loisirs, l'équipe enseignante et les animateurs
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une bibliothèque plus en phase avec son époque en améliorant les conditions d'accueil • Créer une salle dédiée à la culture qui sera accessible à tous les publics • Réduire la consommation d'énergies <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déperditions • Améliorer le confort des usagers et des personnels
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'adhérents	400	600	2023

Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	? kwh/an	? kwh/an	2023
Réduction des émissions de CO2 (estimation)	? (teqCO2/an)	? (teqCO2/an)	2023

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Réhabilitation de la bibliothèque et extension pour la création d'un espace culturel	866 250,00	Commune	1 081 450€
Option : Capteurs photovoltaïques	115 200,00		
Maîtrise d'œuvre	100 000,00		
TOTAL HT	1 081 450	TOTAL HT	1 081 450

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.1 Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire

ACTION	ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRE EN VUE D'UNE ACTIVITE MARAICHERE
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La commune d'Aigrefeuille d'Aunis est inscrite dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire initiée par la CdC Aunis Sud. D'autre part, la commune souhaite respecter les dispositions de la loi Egalim qui imposent notamment que les restaurants scolaires s'approvisionnent en produits locaux et bio.</p> <p>Plusieurs restaurations collectives existent sur la commune, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le restaurant scolaire (320 rationnaires par jour – enfants de maternelle et élémentaire) - Le restaurant du collège André Dulin (700 rationnaires par jour) - L'école privée Saint-Sacrement (200 rationnaires par jour) - La maison de retraite EHPAD les Marronniers (70 résidents) - Un projet de construction d'une résidence Services Séniors dans les 2 ans à venir. <p>La présence de terres situées en zone non constructible et propices à la culture pourrait favoriser le développement d'une agriculture maraichère locale sur la commune.</p> <p>Les enjeux seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvoir produire des légumes bios sur le territoire communal en quantité suffisante pour approvisionner les restaurations collectives du territoire en certains produits - confier la gestion de ces jardins maraichers à une association d'insertion. - créer un rucher pédagogique en partenariat avec le conseil municipal d'enfants
---	--

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p> <p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>La commune a la possibilité d'acquérir les parcelles AH151 et AH243 d'une contenance respective de 4616 m² et de 7792 m², sises au lieu-dit « Les planches » (Aigrefeuille d'Aunis) et appartenant à Monsieur GAUCHER Claude.</p> <p>L'objectif de cette acquisition est de confier l'exploitation de ces terres à une association pour y faire du maraichage en vue d'approvisionner entre autres les structures disposant de service de restauration sur le territoire. Cette acquisition entrerait parfaitement dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) initié par la CdC Aunis Sud.</p> <p>Aussi par délibération du 07/06/2021, le Conseil Municipal à décider d'acquérir les parcelles concernées.</p>
--------------------------------	---

Localisation duprojet	<p>Parcelles AH 451 et 243 Lieu-dit Les Planches Rue de l'Aunis – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS</p>
------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	-----------------	--------------------------------

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	décembre 2021
----------------------------------	---------------

Etat d'avancement	En attente de la signature de l'acte de vente
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération acceptant l'acquisition des parcelles : 07/06/2021 • Signature de l'acte de vente : octobre 2021 • Délégation de la gestion à une association : novembre 2021 • Remise en état et préparation du terrain : décembre 2021
---	--

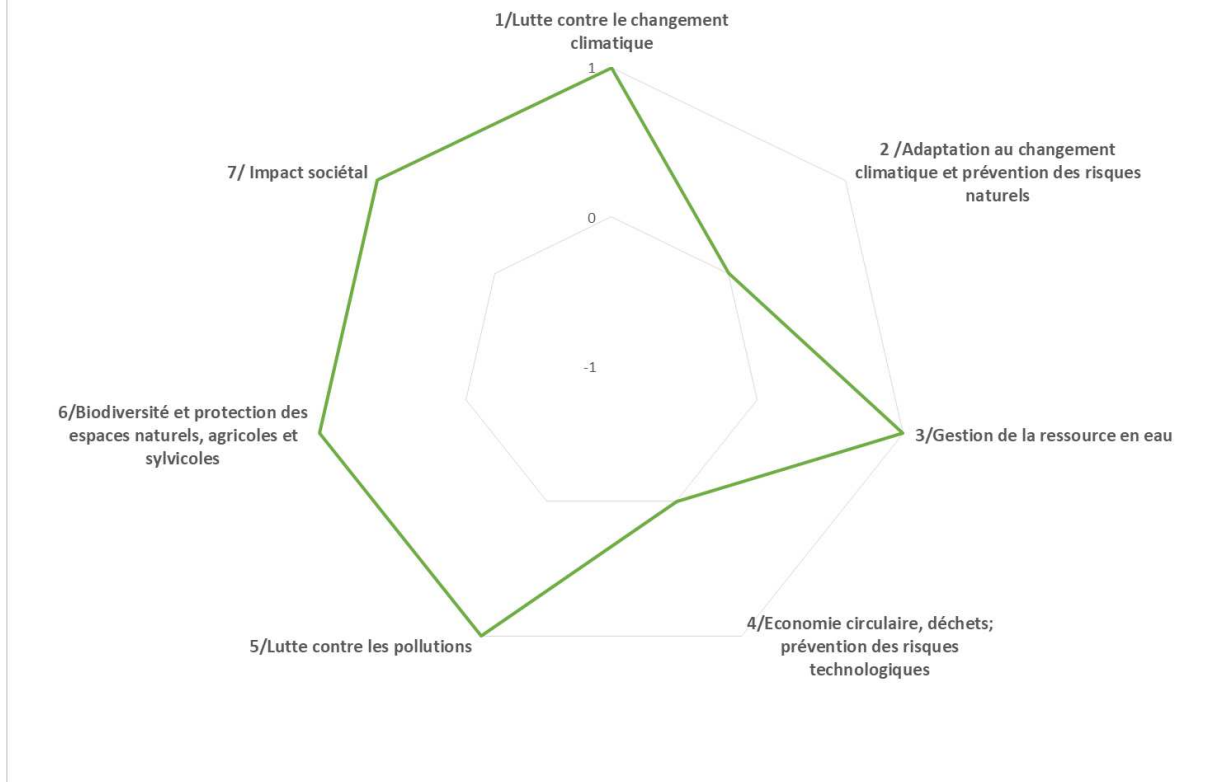
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Restaurations collectives du territoire et associations d'insertion
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux enfants des écoles de manger des produits locaux et bio • Favoriser l'insertion professionnelle au travers l'association gestionnaire <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un rucher pédagogique pour la pollinisation
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Quantité de légumes bio produits			2022
Création d'emploi			2022

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Achat et préparation des terrains	25 000,00	Commune	25 000€	
TOTAL HT	25 000€	TOTAL HT	25 000€	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	ESPACE VERT RUE DE SAINT-CRISTOPHE – INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Dans un souci d'une meilleure gestion de l'éclairage public, la commune d'Aigrefeuille d'Aunis souhaite à la fois diminuer ses consommations d'énergie et utiliser de plus en plus d'énergie « verte ».</p> <p>C'est pourquoi, elle s'est engagée dans une démarche de rénovation de son parc d'éclairage public en remplaçant les foyers vétustes et énergivores par des foyers plus moderne (led), moins consommateurs en énergies. Ponctuellement, souvent pour des raisons techniques, la commune installe des mats d'éclairage solaire (énergie « verte »).</p> <p>Les enjeux seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à un manque d'éclairage sur certains secteurs de la commune - d'utiliser des nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement
--	---

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p> <p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

<p>Description de l'action</p>	<p>Les travaux de rénovation du centre-ville d'Aigrefeuille d'Aunis sont presque achevés. Le visage de la commune s'est considérablement modernisé et afin de parfaire cette restauration de l'espace public, la commune a identifié deux sites destinés à accueillir un jardin public.</p> <p>Il s'agit de la réhabilitation du jardin de la salle des fêtes à proximité de la mairie ainsi que de la création d'un jardin public rue de Saint Christophe, à proximité du Collège A. DULIN. Ces deux projets permettraient d'offrir aux administrés ainsi qu'aux touristes et aux vacanciers, des oasis de verdure en centre-bourg, pour se promener, se reposer ou encore pique-niquer.</p> <p>Pour le jardin rue de Saint Christophe, la commune a créé une liaison piétonne entre le lotissement « Le Parc des Vignes » et le centre-ville. La commune étant propriétaire du terrain d'environ 1000 m², il a été semé une pelouse, planté des arbres et arbustes, installé du mobilier urbain (tables pique-nique, bancs, ...). Ce jardin se situant à proximité du collège, il offre également un lieu de convivialité pour les collégiens. Afin de parfaire ce nouvel espace public, il convient d'installer des poteaux d'éclairage pour illuminer le cheminement. La commune souhaite disposer de mats d'éclairage autonome en énergie. C'est pourquoi, ils seront dotés de capteurs solaires. La volonté de la commune est de profiter d'une source énergétique « verte ». Aussi, 4 mats d'éclairage solaire seraient installés le long de la liaison douce.</p>
---------------------------------------	--

<p>Localisation du projet</p>	<p>Parcelles situées entre la rue de Saint-Christophe et le lotissement Le Parc des Vignes Rue de Saint-Christophe – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS</p>
--------------------------------------	---

<p>Partenaire(s) de l'opération</p>	<p>Pilotage</p>	<p>Commune d'Aigrefeuille d'Aunis</p>
	<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural</p>

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	novembre 2021
----------------------------------	---------------

Etat d'avancement	En attente de commande
--------------------------	------------------------

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Devis du SDEER en attente de signature • Pose des candélabres : novembre 2021
---	--

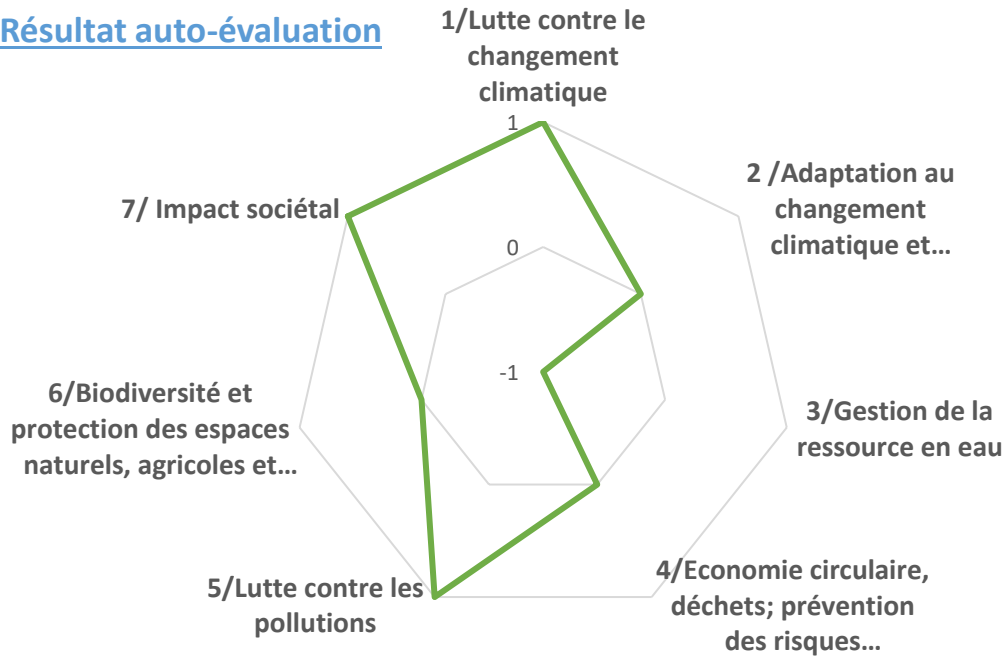
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Habitants de la commune
---------------------	-------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie • Utiliser des énergies vertes <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les coûts de fonctionnement
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	? kwh/an	? kwh/an	2022
Gain financier			2022

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Achat et installation de 4 mats d'éclairage public au jardin rue de Saint-Christophe	7500,00	Commune	7500,00	
TOTAL HT	7500,00	TOTAL HT	7500,00	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MIXTE 1
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La municipalité d'Aigrefeuille d'Aunis souhaite réaliser un projet sur ses bâtiments scolaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur ITE sur les bâtiments de l'école maternelle et de l'élémentaire mixte 1. <p>Construite en 1962, l'école maternelle a été agrandie en 1980, pour créer la salle de motricité, la cuisine et le réfectoire. La superficie de ce bâtiment est de 930m². Les murs périphériques sont constitués de béton, de briques et de plâtre. Le coefficient R (m².K / W) est actuellement de 0,41 alors que les objectifs définis désormais par l'Etat sont de 3,7.</p> <p>Construite en 1981, l'école élémentaire mixte 1 comprend 6 classes, une bibliothèque, des bureaux, 2 blocs sanitaires et un préau couvert, fermé. La superficie de ce bâtiment est de 815m². Les murs périphériques sont constitués de béton, de briques et de plâtre. Le coefficient R (m².K / W) est actuellement de 0,41 alors que les objectifs définis désormais par l'Etat sont de 3,7.</p> <p>La loi ÉLAN pose un objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments.</p> <p>La municipalité a décidé de réaliser un programme de travaux visant à améliorer les performances énergétiques de l'école maternelle et de l'école élémentaire Mixte 1 en posant, durant l'année 2021, une isolation thermique par l'extérieur. L'enjeu est donc de parvenir au coefficient de 3,7, de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂.</p>
---	---

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr</p> <p>Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Mettre en place au moins 12 cm d'un isolant semi-rigide ou rigide dont la conductivité thermique est de 0,030 W/m.K, pour obtenir une résistance thermique supérieure à 3,7.</p> <p>Les avantages apportés par l'isolation par l'extérieur sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des surfaces intérieures existantes, - réfection de l'esthétique des façades, - réduction des déperditions, sans créer de ponts thermiques, - conservation de l'inertie naturelle de ces murs maçonnés dans le volume occupé, pour un confort d'été maximal. <p>L'ITE favorise le confort d'hiver et le confort d'été car les murs conservent leur inertie thermique importante à l'intérieur du bâtiment. Cette inertie permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en hiver, emmagasiner les apports solaires et internes pour les restituer au fil de la journée, - en été, maintenir une température fraîche à l'intérieur des locaux, si cette inertie est couplée à des protections solaires efficaces et à une ventilation adaptée. <p>Etant donné la conception des bâtis existants (murs anciens non lisses), il est conseillé de privilégier un matériau isolant minéral ou biosourcé, qui épousera toutes les aspérités de la surface isolée et permettra une circulation de la</p>
--------------------------------	--

	<p>vapeur d'eau. Les matériaux recommandés sont donc la laine de roche, la laine de bois, la laine de verre, la ouate de cellulose par exemple.</p> <p>Quant aux matériaux synthétiques (polystyrène extrudé, polyuréthane ...), ils présentent des caractéristiques thermiques plus élevées (permettant de réduire les épaisseurs d'isolation pour une même performance), et peuvent être également une solution adaptée.</p>
--	--

Localisation du projet	Ecole maternelle et école élémentaire Mixte 1 Groupe scolaire – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
	Partenaires identifiés	Conseil départemental – Pôle aménagement et environnement - Energies

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Mars 2022
----------------------------------	-----------

Etat d'avancement	Phase étude
--------------------------	-------------

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Études préalables réalisée par le service Energies du Conseil départemental 17 – étude remise le 05/08/2021 • Choix du maître d'œuvre : AZ Architectes (79000 NIORT) • Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : DP déposée en septembre 2021 • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : octobre 2021 Début des travaux : novembre 2021
---	--

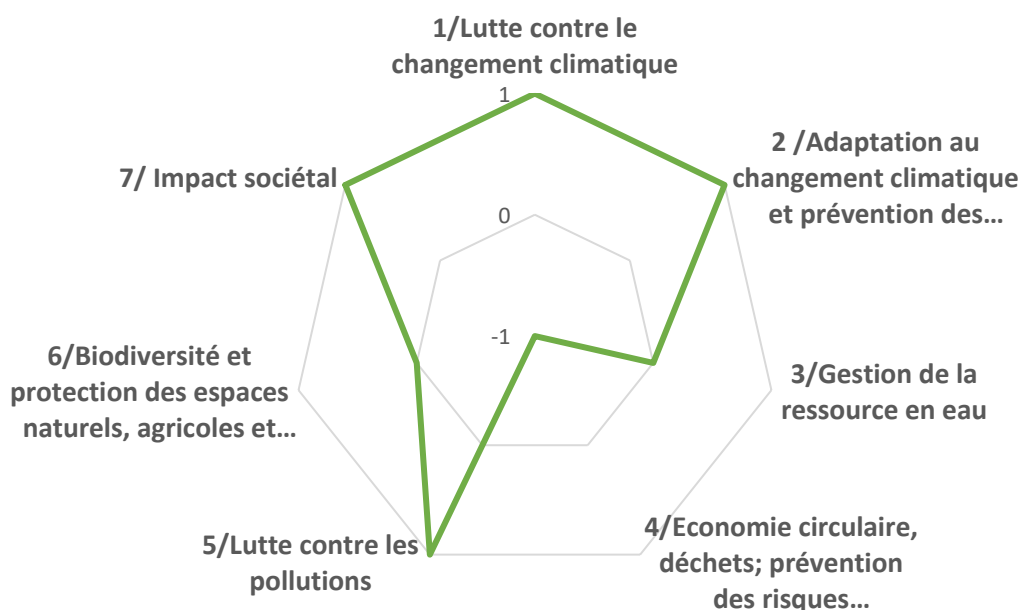
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Enfants de l'école et du centre de loisirs, l'équipe enseignante et les animateurs
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique du bâtiment • Réduire la consommation d'énergies
	<p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déperditions • Réduire la température dans les locaux en période estivales • Emmagasiner les apports solaires l'hiver • Améliorer le confort des usagers et des personnels

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Maternelle - Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	138 690 kwh/an	107 548 kwh/an	2022
Maternelle – Réduction des émissions de CO2 (estimation)	28,57 (teqCO2/an)	22,15 (teqCO2/an)	2022
Elementaire Mixte 1 - Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	100 144 kwh/an	76 148 kwh/an	2022
Elementaire Mixte 1 – Réduction des émissions de CO2 (estimation)	20,63 (teqCO2/an)	15,69 (teqCO2/an)	2022

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Ecole Maternelle - Pose d'une isolation thermique par l'extérieure	94 168,35	DSIL – Plan de Relance	47 633,30	
Ecole Élémentaire Mixte 1 - Pose d'une isolation thermique par l'extérieure	24 914,90	Conseil Départemental 17	12 500,00	
		Commune	58 949,95	
TOTAL HT	119 083,25	TOTAL HT	119 083,25	

Contribution en nature

/

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3. TRANSITION ECOLOGIQUE 3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	PROJET DE REAMENAGEMENT ET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOCAUX ASSOCIATIFS DU STADE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Economie des consommations et amélioration du confort des usagers
--	---

Maître d'ouvrage	Commune d'ANAIS 17540
-------------------------	-----------------------

Description de l'action	<p>La commune d'Anais possède un bâtiment sur le site du stade, parcelle N°113.</p> <p>Ce bâtiment datant de plus de trente ans, servait à l'époque de vestiaires, pour les rencontres de football. Depuis de nombreuses années, il n'y a plus d'équipes, ni de rencontres.</p> <p>Actuellement, les locaux servent pour deux associations de la commune, et de stockage communal.</p> <p>La structure est saine, mais le bâtiment a été construit sans isolation thermique, et les équipements ne sont pas adaptés et vétustes.</p> <p>Les consommations actuelles sont peu représentatives car le bâtiment reste sous-utilisé de par sa vétusté et son inconfort.</p> <p>La commune a donc décidé de rénover et préserver ce bâtiment par l'ouverture d'un programme de travaux, répondant aux besoins des associations.</p> <p>Pour diminuer les consommations énergétiques et répondre aux exigences de la réglementation thermique et technique, le projet portera sur une préservation du bâti et des équipements qui en découlent.</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	Vestiaires du stade, route du marais 17540 ANAIS – parcelle N°113 -
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune d'ANAIS
	Partenaires identifiés	Préfecture

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Initialement : des travaux 07/2021 – fin des travaux 10/2021
----------------------------------	--

Etat d'avancement	En attente des retours des demandes de subvention
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	Etudes technique et thermique réalisées. Dossier de consultation réalisé, devis reçus.
---	--

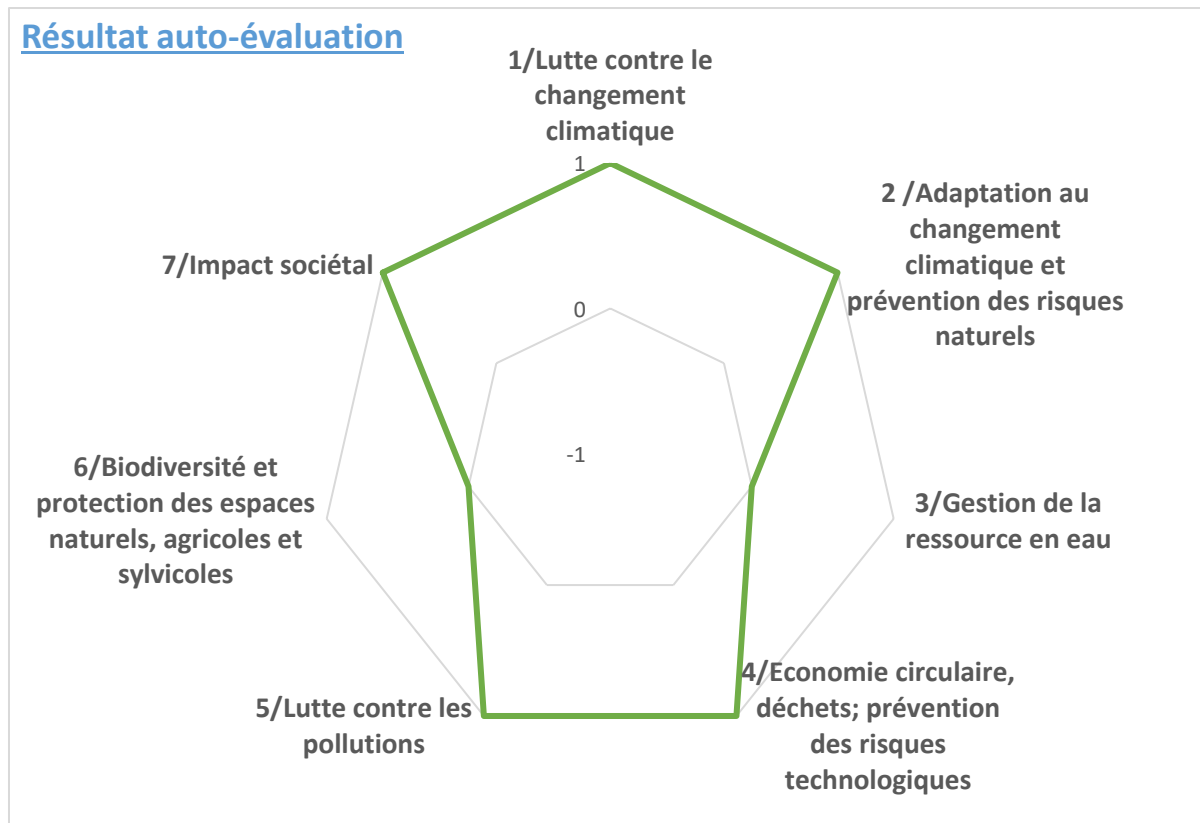
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Associations de la commune
---------------------	----------------------------

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Réhabilitation du bâtiment
	Objectifs spécifiques : Réhabilitation thermique et mise en œuvre d'ENR

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation actuelle (KWh _{ef} /m ² /an)	554	126	Gain 77,3%
Gaz à effet de serre (kgeqCO ₂ /an)	95	20	Gain 78,9%

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
CEME	20 640,80 €	DSIL " Rénovation énergétique "	41 752,21 €	80,00 %
Patrick GAY	23 041,46 €	Auto financement	10 438,05 €	20,00 %
DURAND Stéphane	8 508,00 €			
TOTAL HT	52 190,26 €	TOTAL HT	52 190,26 €	

ENJEUX	2. Cohésion sociale 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3. Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous

ACTION	City Park
---------------	------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Installation d'un City Park à destination des jeunes de la commune et des enfants inscrits au centre de loisirs 1,2,3 Vacances pendant les mercredis et les vacances scolaires.
--	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Ardillières Rue du Marais – 17290 ARDILLIERES Personne en charge du dossier : Delphine BEZIAUD, secrétaire de mairie Coordonnées (tél – mail, ...) 05.46.55.33.80 mairie@ardillieres.fr
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Le City Park sera utilisé par le centre de loisirs et permettra les pratiques sportives du basket ball, du football, du volley ball et du handball qui jusque-là n'étaient que peu programmées à cause de l'absence d'installations adéquates. Grâce à ce projet, le centre de loisirs pourra offrir une plus large gamme d'activités sportives au sein d'un équipement adapté et sécurisé. Au vu de l'amplitude d'ouverture du centre, ce City Park sera utilisé 25% du temps sur une année par le centre de loisirs.</p> <p>Outre les besoins du centre, le City Park répond à une réelle demande des jeunes de la commune qui l'attendent impatiemment et nous sollicitent sur ce sujet depuis de nombreuses années. En effet, rien n'existe sur la commune qui leur soit destiné et ce City Park favoriserait l'insertion des jeunes dans la commune, encouragerait la pratique d'un sport indispensable à leur épanouissement et serait un outil de prévention de la délinquance pour certains jeunes désœuvrés qui trouveraient là un moyen positif de s'occuper. En ce sens, ce projet répond à un vrai</p>
--------------------------------	---

	besoin social et sportif et participerait au bien-être collectif.
--	---

Localisation du projet	Le City Park sera implanté à côté de la salle multiculturelle, proche des locaux de l'école et du centre de loisirs.
-------------------------------	--

Partenaire(s) del'opération	Pilotage	Mairie d'Ardillières
	Partenaires identifiés	Subventions du conseil départemental et DETR

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2 ^{ème} semestre 2021- 1 ^{er} trimestre 2022
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Les devis ont été demandés, les subventions sollicitées, nous attendons maintenant le retour des demandes de subventions pour signer les devis et commencer les travaux. Probable signature des devis début octobre.
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de devis et choix des prestataires par le Conseil Municipal • Demande de subventions • Lancement des travaux
---	--

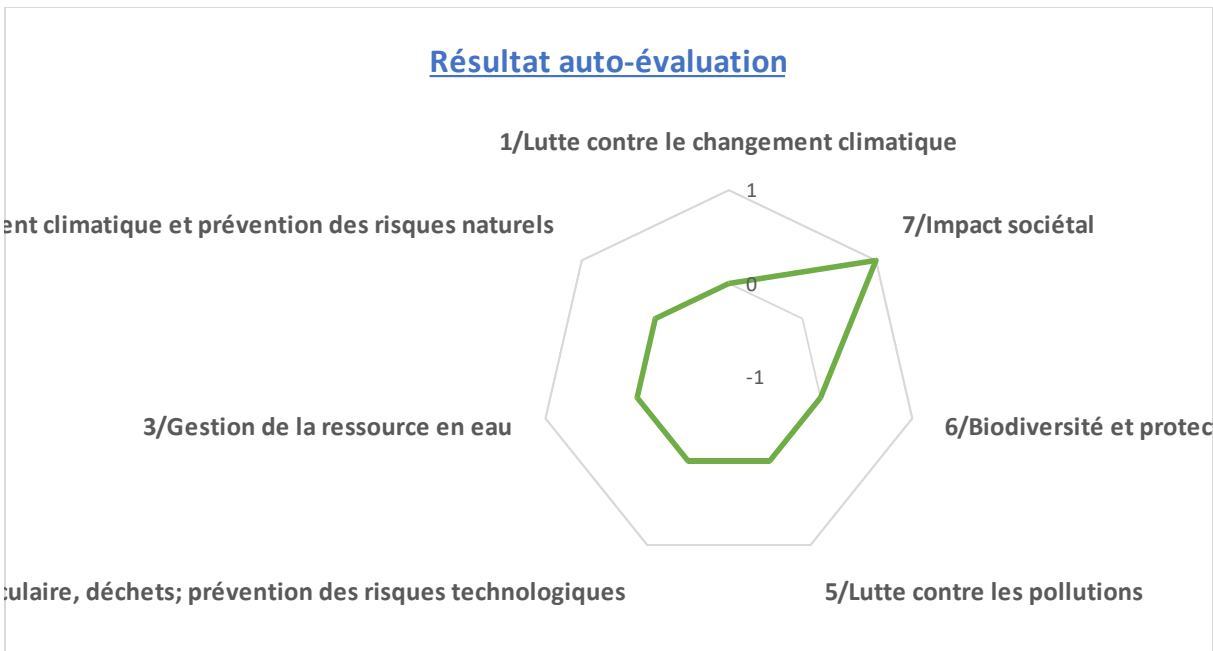
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Jeunes 12-20 ans
---------------------	------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'équipements sportifs pour les jeunes, les scolaires et la population en général <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir l'offre d'activités au centre de loisirs et pour les écoles • encourager les jeunes de la commune à une pratique sportive
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Taux fréquentation	100% des usagers cibles pour une utilisation au moins 1 fois dans l'année	2022	Taux fréquentation
Profil des usagers	Familles (en occasionnel, 1 fois semaine) 12-20 ans (régulier, tous les jours) Adultes (en occasionnel, 1 fois semaine)	2022	Profil des usagers



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
terrain multisports	26 523 €	Commune d'Ardillières	11 407, 50
travaux de terrassement	20 292, 50 €	ANS	12 000 €
		DETR	11 704 €
		Conseil départemental	11 704 €
TOTAL HT	46 815, 50 €	TOTAL HT	46 815, 50 €

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants

ACTION	EPICERIE TIERS LIEU
---------------	----------------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Installation d'une épicerie de type Tiers-Lieu dans les locaux de notre ancienne salle des fêtes. Vente de produits issus de l'agriculture locale, espace loisirs pour encourager le partage, la convivialité et le bien vivre ensemble, tout en privilégiant une consommation responsable.
--	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Ardillières Rue du Marais – 17290 ARDILLIERES Personne en charge du dossier : Delphine BEZIAUD, secrétaire de mairie Coordonnées (tél – mail, ...) 05.46.55.33.80 mairie@ardillieres.fr
-------------------------	---

Description de l'action	Les épiceries de type Tiers Lieu se développent de plus en plus sur le territoire, à l'image de celle qui existe à Ballon. La municipalité d'Ardillières souhaite implanter ce type d'épicerie dans son ancienne salle des fêtes. Plusieurs objectifs sont visés : Vente directe de produits issus de l'agriculture locale, afin d'encourager une consommation plus responsable, une meilleure rémunération des agriculteurs et de supprimer les intermédiaires Un bar à bière pour que les habitants puissent se retrouver autour d'un verre et échanger Un espace loisirs pour que chacun puisse venir jouer à des jeux de société, faire un peu de couture, selon les envies et dans le but de se retrouver, de partager des moments et ainsi favoriser un esprit de village et le mieux-vivre ensemble. L'activité sera entièrement gérée par des habitants bénévoles.
--------------------------------	---

Localisation du projet	Centre bourg, dans les locaux de l'ancienne salle des fêtes et actuelle bibliothèque.
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Mairie d'Ardillières
	Partenaires identifiés	Agriculteurs locaux pour la fourniture des produits Habitants bénévoles pour tenir l'épicerie

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2 ^{ème} semestre 2021
----------------------------------	--------------------------------

Etat d'avancement	Les agriculteurs ont été contactés et ont donné leur accord pour participer, un questionnaire a été distribué en début d'année aux habitants afin de recenser les besoins, d'évaluer la pertinence du projet et de recruter des bénévoles. Reste à organiser une réunion publique, lorsque le contexte sanitaire le permettra puis concrétiser le projet.
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	Etude préalable sur les épiceries qui fonctionnent déjà aux alentours Présentation et adhésion au projet par le Conseil Municipal Questionnaire à la population pour évaluer les besoins et sonder la pertinence du projet Recherche de partenaires pour la fourniture des produits et matériels Réunion publique pour répondre aux questions et recruter les bénévoles Installation de l'épicerie
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

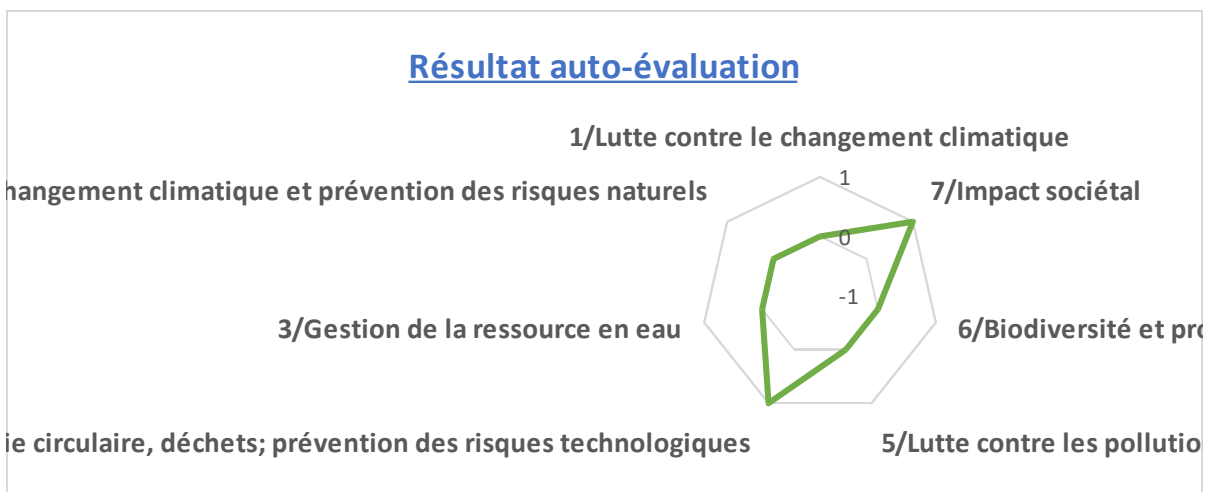
Public Cible	Les habitants d'Ardillières
---------------------	-----------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un commerce local d'appoint doublé d'un lieu de convivialité <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les circuits courts et une consommation responsable Développer la convivialité et l'esprit de village
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
-----------------------------	--------------------------	-----------------------	------------------------------

Taux de fréquentation	Habitants du bourg	Tous les habitants de la commune + villages alentours	2022
Niveau de rentabilité financière		pas de déficit	2022
Animation du village	Centre bourg déserté	Redynamiser le centre-bourg	2022

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Achat de mobilier et matériel pour la mise en place de l'épicerie, rafraichissement du bâtiment	5 000 €	Commune d'Ardillières	5 000€	
TOTAL HT	5 000 €	TOTAL HT	5 000 €	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	Rénovation énergétique de deux classes primaires (Forges)
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Economie des consommations et amélioration du confort des usagers
--	---

Maître d'ouvrage	Mairie de Forges Personne en charge du dossier : Micheline BERNARD – 06.82.05.97.28 mmbernard2@orange.fr
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Les deux classes élémentaires concernées datent des années 60. Elles nécessitent d'importants travaux de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la toiture - Isolation des combles et des murs par l'extérieur - Remplacement des ouvertures et mise en place de volets roulants - Extension du réseau de chauffage par la pompe à chaleur eau/eau existant - Installation d'une ventilation double flux
--------------------------------	---

Localisation du projet	Rue de la mairie – 17290 FORGES
-------------------------------	---------------------------------

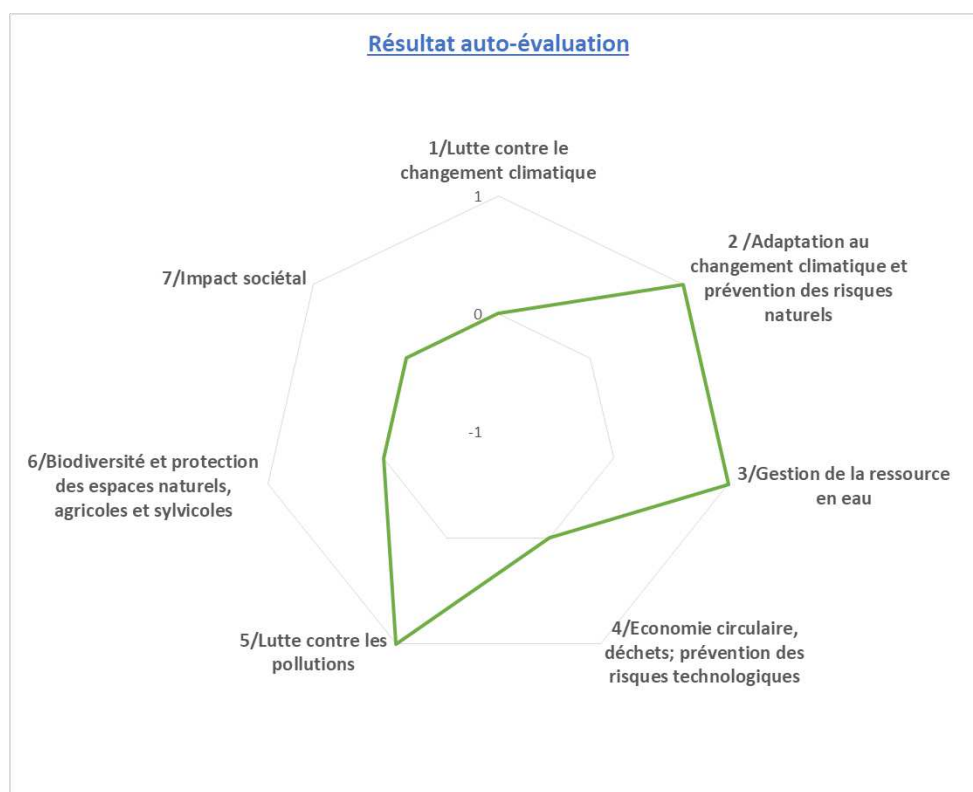
Partenaire(s) de l'opération	Commune de Forges
-------------------------------------	-------------------

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2021/2022
Etat d'avancement	En attente de la réponse demande DSIL dans le cadre du plan de relance
Etapes de la mise en œuvre de l'action	Devis ok Début des travaux dès que possible

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Enfants et le personnel de l'école primaire
Objectifs et résultats attendus	<p>Objectifs général : réhabilitation du bâtiment</p> <p>Objectifs spécifiques : isolation général, changement du système de chauffage (électrique) par la PPC eau/eau ; ventilation double flux pour l'amélioration du confort l'été.</p>



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Toiture	20 615	Commune	37 730€	20%
Désamiantage	18 565	DSIL ETAT	64 633€	50%
Chauffage	41 500	Département	38 779€	30%
Isolation combles extérieurs	38 900			
menuiserie	21 565			
TOTAL HT	141 145	TOTAL HT	141 145	

Contribution en nature

ENJEUX	<p>2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population</p> <p>2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse</p> <p>3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante</p>
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	<p>2.3 Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous</p> <p>2. Rénover le parc de logements et de bâtiments</p>

ACTION	EXTENSION ACCUEIL DE LOISIRS
---------------	-------------------------------------

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action</p> <p><i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Construction d'une salle dédiée aux activités pour l'accueil de loisirs et l'école (accueil périscolaire et vacances scolaires) afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions pour leur bien-être.</p>
---	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Mairie de Genouillé / mairie@genouille17.fr</p> <p>Adresse : 6 bis rue de la garenne 17430 Genouillé</p> <p>Personne en charge du dossier : Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire</p> <p>Coordonnées (tél – mail, ...) 06 82 68 68 00 / 06 25 63 58 12</p>
-------------------------	---

Description de l'action	Création d'une salle pour l'accueil de loisirs (accueil périscolaire et petites vacances scolaires) partagée avec l'école, dans une partie du préau de l'école. Les matériaux utilisés seront aux normes en vigueur.
--------------------------------	---

Localisation du projet	Parcelle cadastrée D 892 Adresse : 18 Rue des Forgerons 17430 GENOUILLE Préau de l'école
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : <i>Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire</i>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Subventions accordées été 2021 Commencement des travaux début 2022
----------------------------------	---

Etat d'avancement	En attente des devis réactualisés à cause des pénuries de certaines matières premières
--------------------------	--

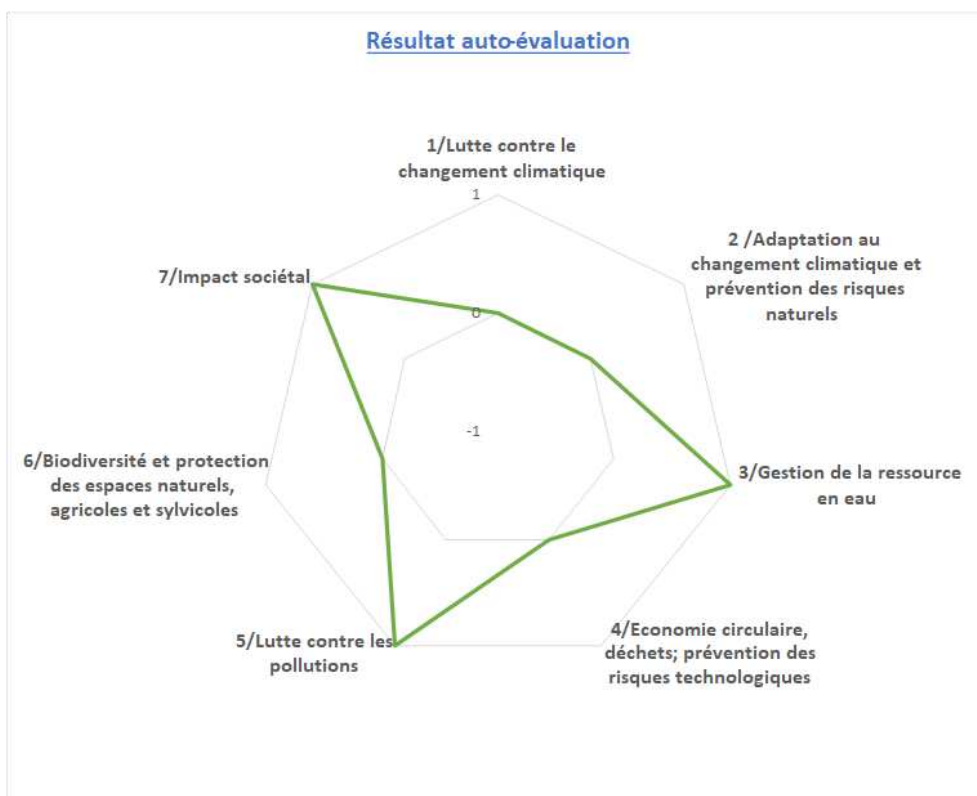
Etapes de la mise en œuvre de l'action	
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Les enfants, les institutrices, le personnel communal
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<u>Objectif général :</u> <ul style="list-style-type: none"> Faire des économies d'énergie Proposer aux enfants une salle découverte
	<u>Objectifs spécifiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> Accueil des enfants dans de meilleures conditions Bien-être des enfants

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Qualité d'accueil des enfants			
Bien-être des enfants			
Nombre de jours d'utilisation	0	5j/semaine	
Nombre d'heures d'occupation	0	25h/semaine	



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Menuiserie ouverture	14 679.00	DETR	22 919.97	
Menuiserie plafonds doublages et revêtement de sol	8 619.06	Département	17 826.64	
Maçonnerie	23 277.20	Auto financement	10 186,65	
Electricité - plomberie	4 358.00			
TOTAL HT	50 933.26	TOTAL HT	50 933.26	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3. TRANSITION ECOLOGIQUE 3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	ISOLATION DES TOITURES PERISCOLAIRES ET MEDIATHEQUE
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Isolation des combles et réfection des toitures pour éviter les pertes énergétiques et faire des économies d'énergie
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Genouillé / mairie@genouille17.fr Adresse : 6 bis rue de la garenne 17430 Genouillé Personne en charge du dossier : Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire Coordonnées (tél – mail, ...) 06 82 68 68 00 / 06 25 63 58 12
-------------------------	--

Description de l'action	Remplacement de l'isolation dans les combles par une laine écologique et remplacement des tuiles des 2 toitures
--------------------------------	---

Localisation du projet	Parcelle cadastrée D 892 Adresse : 16 et 18 Rue des Forgerons 17430 GENOUILLE Centre de loisirs et médiathèque
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Subventions accordées printemps 2021 Commencement des travaux début 2022
----------------------------------	---

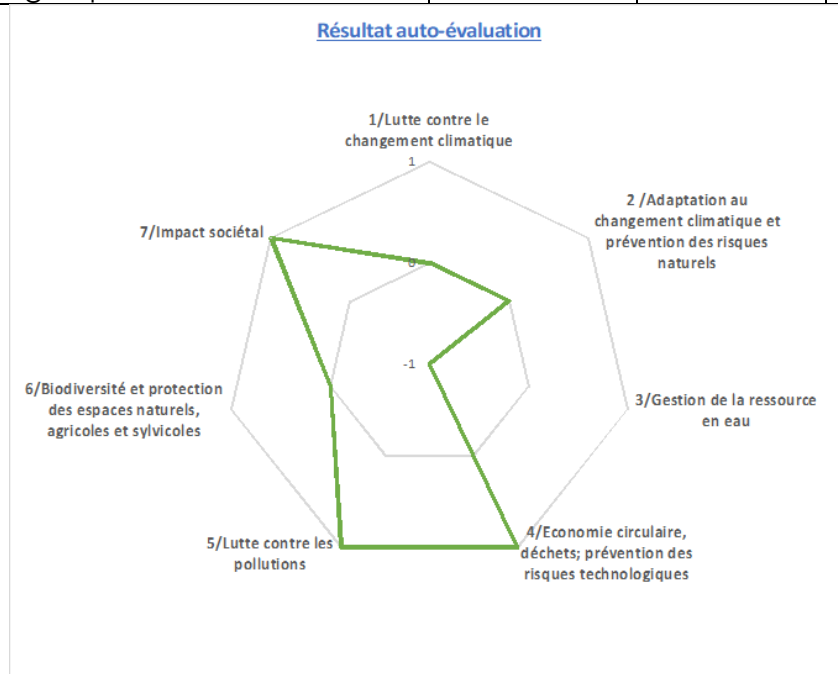
Etat d'avancement	Les devis sont signés. Les entreprises prévoient de commencer les travaux début 2022
--------------------------	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	les enfants et les administrés
---------------------	--------------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la toiture vieillissante - Eviter les pertes énergétiques <p>Objectif spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des économies d'énergie
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Réduction de la consommation énergétique bibliothèque	12 227 Kwh	10 393 Kwh	
Réduction de la consommation énergétique groupe scolaire	23 186 Kwh	19 708 Kwh	



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Toiture médiathèque	9 902.70	DSIL	10 517	
Isolation médiathèque	1 680.00	Département	9 781	
Toiture accueil de loisirs	11 709.34	Auto financement	5 994,04	
Isolation accueil de loisirs	3 000.00			
TOTAL HT	26 292.04€	TOTAL HT	26 292.04€	

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.4 Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.2 Fournir des services medico-sociaux accessibles 2.3 Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	Aménagement du cœur de bourg
---------------	-------------------------------------

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La commune du Thou connaît une croissance démographique importante. La fréquentation en forte hausse des équipements et des services dans notre centralité a mis en exergue l'accessibilité contrainte des lieux et les difficultés de déplacements automobiles et doux autour des zones de commerces et des équipements structurants tels que le pôle santé, la mairie, la salle des fêtes, le groupe scolaire, l'accueil de loisirs, les terrains et équipements sportifs. La commune a donc identifié des enjeux d'aménagements destinés à concilier modes de déplacements et fonctionnalité des équipements publics.</p> <p>Impact sociétal : renforcer la proximité des habitants de la commune et ceux des communes environnantes avec les services publics et autres : services administratifs (Mairie, La Poste, groupe scolaire, centre de loisirs, bibliothèque), cabinets médicaux) et para médicaux, commerces, espaces festifs et sportifs. Amélioration de l'accessibilité pour les PMR, mise en place de mobilier urbain pour favoriser la sociabilité et la convivialité Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : cet aménagement</p>
---	---

	<p>permet la gestion problématique des eaux pluviales et risques d'inondation dans le centre bourg (puisards, aménagements d'infiltration). Plantation en phase deux) d'arbres.</p> <p>Lutte contre les pollutions : limiter l'usage de la voiture en centre bourg (développement des cheminements doux).</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Commune LE THOU 15, rue du Champ de foire 17290 LE THOU</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Les travaux seront répartis en 2 phases. Le dossier déposé ce jour concerne la phase 1. Elle comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'espaces spécifiques dédiés à la circulation et cheminements piétons et vélos. (matériaux filtrants) - le changement de revêtements sur les trottoirs et aménagements PMR - la création de nouveaux stationnements avec des matériaux filtrants - la création d'un plateau ralentisseur pour sécuriser la traversée des piétons au droit de la mairie et proche des accès aux écoles. - la création de puisards et zones d'infiltration pour les eaux de pluie. - la pose de signalisation et de mobilier urbain - la pose de candélabres photovoltaïques
--------------------------------	---

Localisation du projet	Centre bourg de la commune du Thou
-------------------------------	------------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Syndicat de la voirie 17
	Partenaires identifiés	CAUE

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Septembre 2021 à janvier 2022 pour la phase 1 2023 pour la phase 2 (dont aménagement paysager et plantations)
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Phase conception terminée. Début des travaux le 13 septembre 2021
--------------------------	---

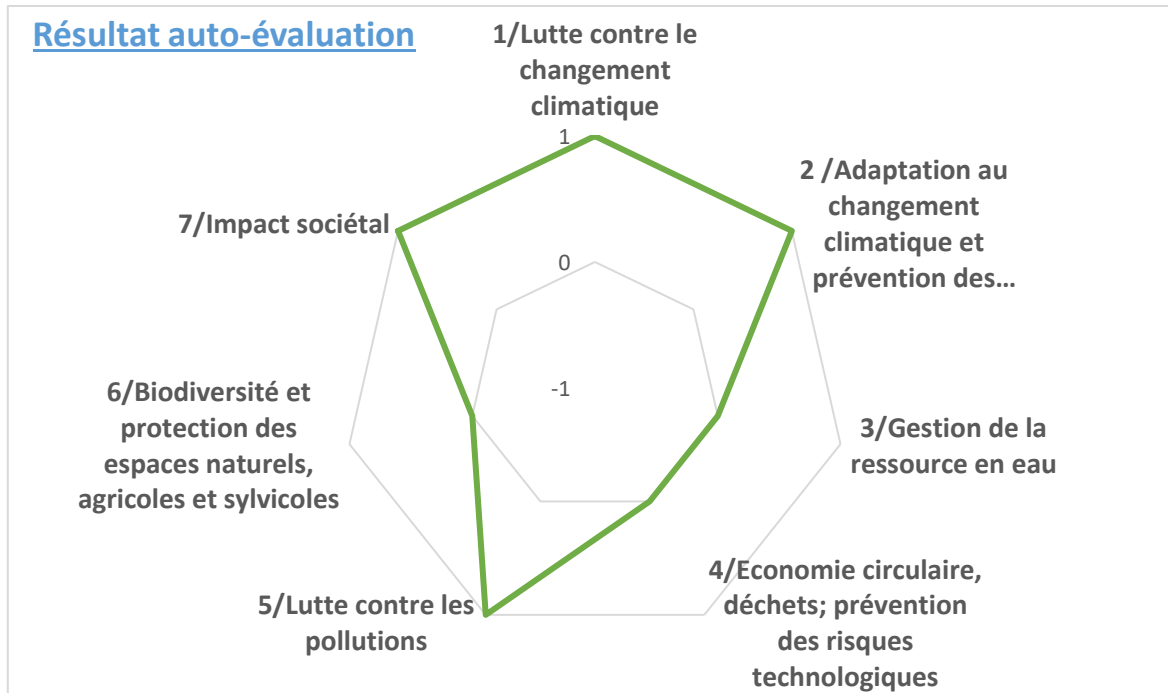
<p>Etapes de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>Constats des difficultés engendrées par les différents modes de déplacement : problème de sécurité des piétons et cyclistes, afflux trop nombreux de véhicules.</p> <p>Etude des possibilités d'amélioration, tant sécuritaires qu'environnementales.</p> <p>Cahier des charges et appel d'offres à un maître d'oeuvre.</p> <p>Différents scénarios. Décision.</p> <p>Choix des entreprises.</p> <p>Phase travaux.</p>
--	---

INDICATEURS / EVALUATION

<p>Public Cible</p>	<p>Usagers de l'espace public et des équipements de notre centralité :</p> <p>Enfants (environ 330 fréquentant les écoles, l'accueil de loisirs), usagers des services publics, patientelle (médical et para-médical), clients des commerces et services, pratiquants et spectateurs des activités culturelles et sportives.</p>
----------------------------	--

<p>Objectifs et résultats attendus</p>	<p>Objectif général : amélioration qualitative de l'espace : sécurisation des déplacements doux, des zones de stationnement en rendant l'espace plus lisible et plus écologique.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver l'identité des lieux - pérenniser l'attractivité économique et sociale - recréer du lien social en offrant des espaces de convivialité et d'échanges. - gérer la problématique des eaux pluviales - diminuer l'impact du réchauffement climatique par la plantation de nombreux arbres et de végétaux
---	---

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
TRAVAUX	476 490	DETR (demandée, non attribuée)	0	
Maîtrise d'oeuvre	22 313	DSIL (demandée, non attribuée)	0	
		Département (amendes de police)	54 000	
		Département (revitalisation)	45 000	
		France Relance	200 000	
		Autofinancement	199 803	
TOTAL HT	498 803	TOTAL HT	498 803	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	Amélioration énergétique des bâtiments scolaires
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Le SIVOS LE THOU – LANDRAIS met à disposition de l'Education Nationale deux écoles (maternelle et élémentaire). Les constructions des bâtiments actuels datent du début des années 1980. Une rénovation contribuant à améliorer les performances énergétiques sont devenues indispensables. Des premières phases de travaux ont déjà été réalisées (isolation sous toiture, changement éclairage (LED), changement convecteurs. Il reste encore de gros travaux à engager, notamment les changements des ouvertures de l'école élémentaire (celles de l'école maternelle ont été changées en 2020) ainsi que de l'isolation extérieure des murs et des pare-soleil pour atténuer les effets des grosses chaleurs de juin ou septembre (et de l'été pour les activités de l'accueil de loisirs). Il restera aussi les toitures à reprendre dont une grande partie est composée de plaques amiantées. Le SIVOS ne peut se permettre de réaliser tous ces travaux en même temps, c'est pour cela que d'années en années des phases sont programmées. En 2021 sont prévues les remplacements des ouvertures de l'école élémentaire. Puis en 2023 et 2024 et 2025 les autres travaux.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom SIVOS LE THOU - LANDRAIS Adresse 15, rue du Champ de Foire 17290 LE THOU</p> <p>Personne en charge du dossier M. Le Président Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 35 51 58 mairie@lethou.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	Remplacement des ouvertures (portes, fenêtres, châssis fixes, volets) de 5 classes et des entrées et sanitaires de l'école.
--------------------------------	---

Localisation du projet	Ecole élémentaire, 5 place des écoles 17290 LE THOU
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	SIVOS LE THOU - LANDRAIS
	Partenaires identifiés	Entreprise Gaudissard

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Fin juillet, début Août 2021 pour le changement des ouvertures. 2023 et suivantes pour les autres travaux.
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Travaux effectués en juillet et août 2021
--------------------------	---

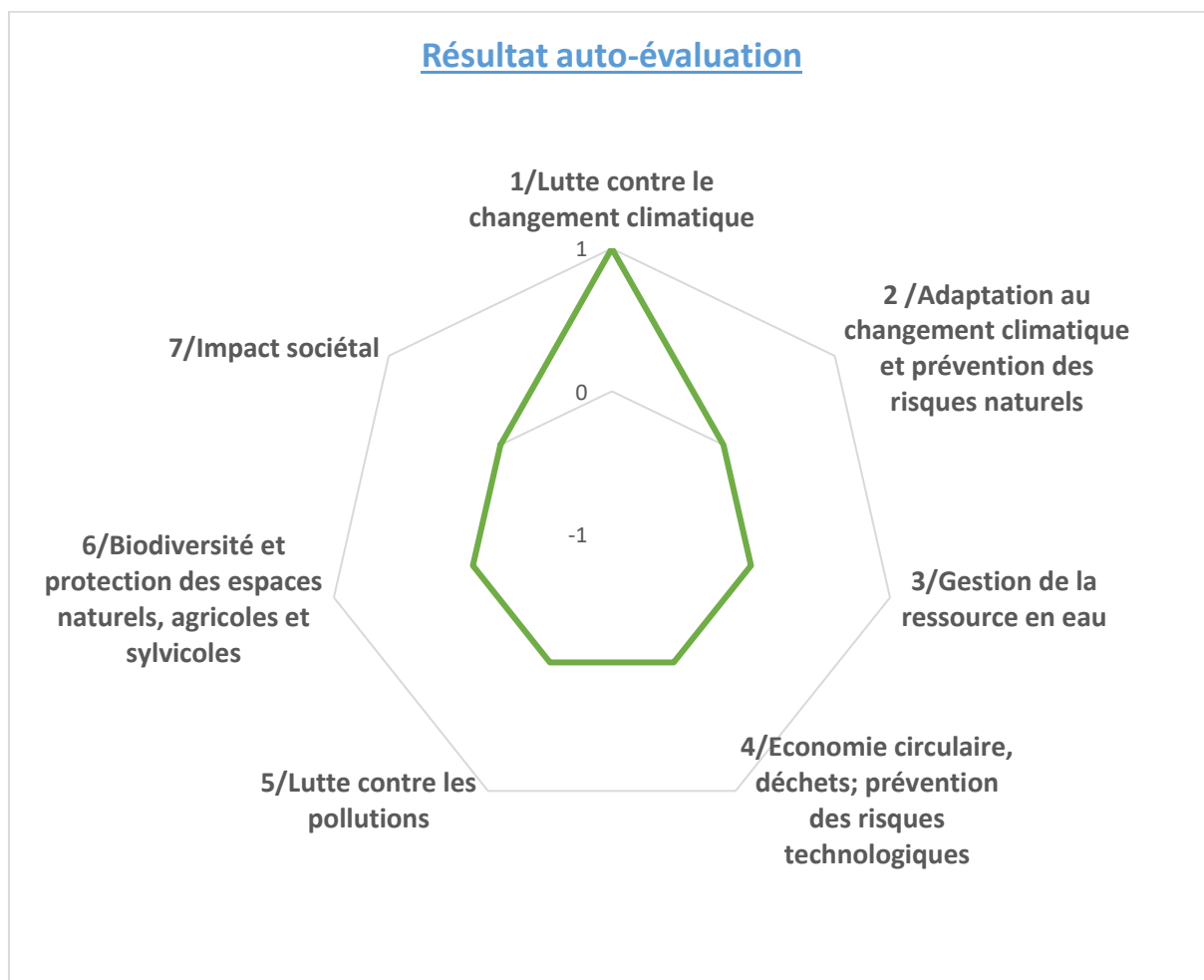
Etapes de la mise en œuvre de l'action	Constats divers. Consommation énergétique.
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Elèves et personnel œuvrant dans les écoles
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : amélioration des performances énergétiques des bâtiments, puis maintenance des bâtiments liée à l'usure du temps et au choix des matériaux lors de la construction.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer le confort en toutes saisons pour les usagers 2) Réduire la facture énergétique pour le SIVOS 3) <i>suppression de matériaux polluants</i> 4) <i>maintenance des bâtiments</i>
--	---

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Travaux	61 886 €	Plan de Relance	25 000,00 €	
		Département	15 000,00 €	
		SIVOS	21 886 €	
TOTAL HT	61 886 €	TOTAL HT	61 886 €	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOCAUX SCOLAIRE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Les locaux atteignant des températures très élevées en période de forte chaleur, performer l'isolation.
--	---

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Georges du Bois
-------------------------	----------------------------------

Description de l'action	Installation de double vitrage et volets roulants pour une meilleure isolation thermique
--------------------------------	--

Localisation du projet	GROUPE SCOLAIRE 141 RUE DU STADE
-------------------------------	-------------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune
	Partenaires identifiés	Département - Etat

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	NOVEMBRE 2021
----------------------------------	---------------

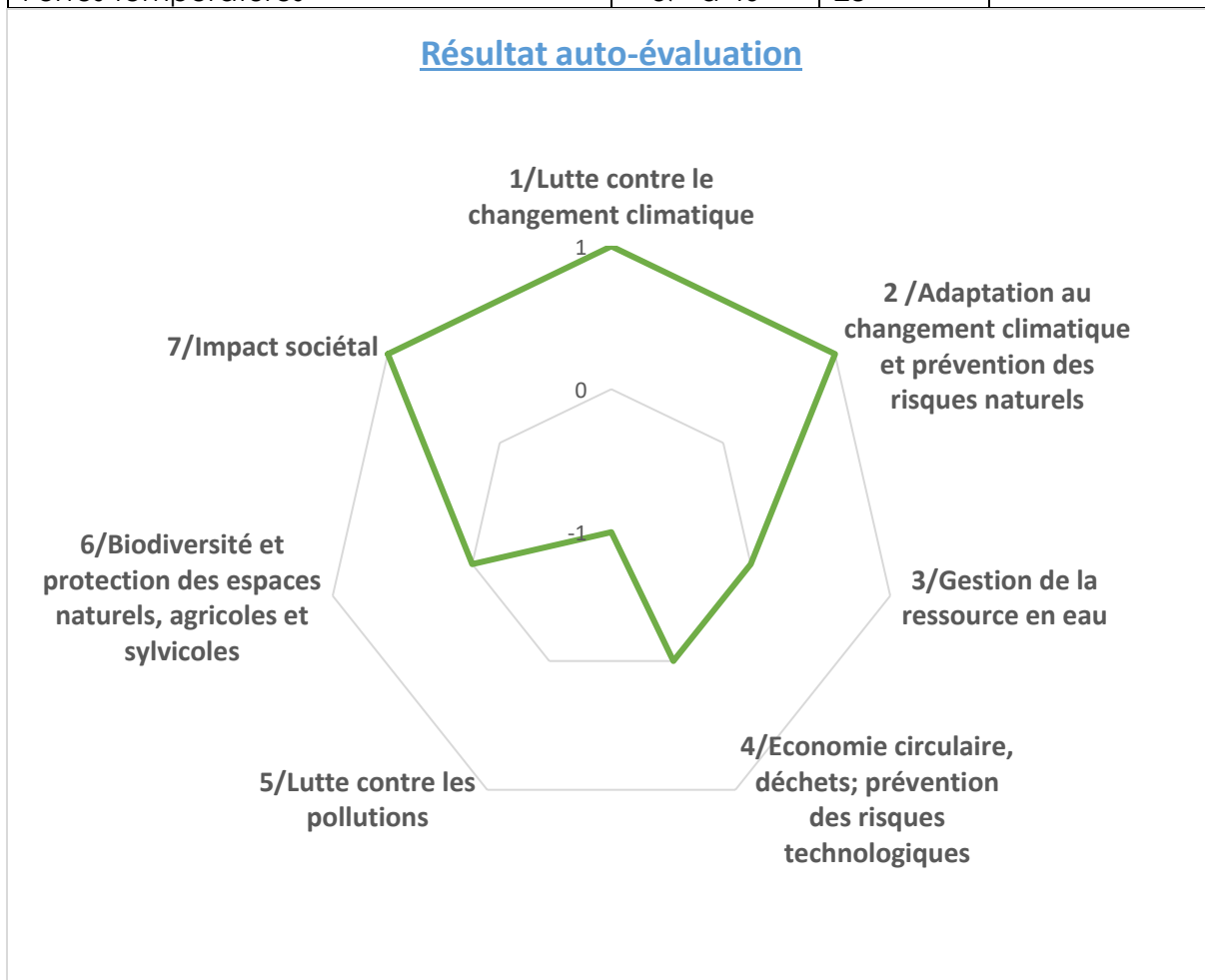
Etat d'avancement	Devis en cours
--------------------------	----------------

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	ENFANTS ECOLE ELEMENTAIRE
---------------------	---------------------------

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : isolation thermique
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Fortes températures	37 à 40 °	28°	



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Changement des ouvertures	22 690.44	Conseil Départemental	5672 €	
		DETR	4727 €	
		Auto financement	12 291,44€	
TOTAL HT	22 690.44	TOTAL HT	22 690.44	

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.5 Poursuivre le développement du numérique sur le territoire
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.5 Développer l'inclusion numérique

ACTION	École primaire : renouvellement parc informatique et installation t. b. i.
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Le parc informatique de l'école primaire est vétuste et une classe n'est pas équipée de T.B.I. Amélioration du travail des enseignants et accès au numérique pour tous les enfants
--	---

Maître d'ouvrage	Nom : MAIRIE DE SAINT - MARD Adresse : 39 rue du septembre 1944 17700 SAINT-MARD Personne en charge du dossier : Mme GAUTIER Barbara Coordonnées (tél – mail, ...) : elus@saint-mard.fr
-------------------------	---

Description de l'action	La mairie s'est portée candidate au Plan de Relance Numérique mis en place par l'état visant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.
--------------------------------	--

Localisation du projet	École primaire de Saint-Mard
-------------------------------	------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Mairie Partenaires identifiés : État (via le Plan de Relance Numérique)
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Juillet 2021 : signature de convention avec le ministère de l'Éducation Nationale
----------------------------------	---

	Août 2021 : signature du devis pour accord avec le prestataire / fournisseur Novembre 2021 : réception du matériel (selon livraison)
--	---

Etat d'avancement	En cours de réalisation
--------------------------	-------------------------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	Postuler au Plan de Relance Réponse de l'état => si autorisation Devis pour choix du prestataire Achat de matériel et mise en place
---	--

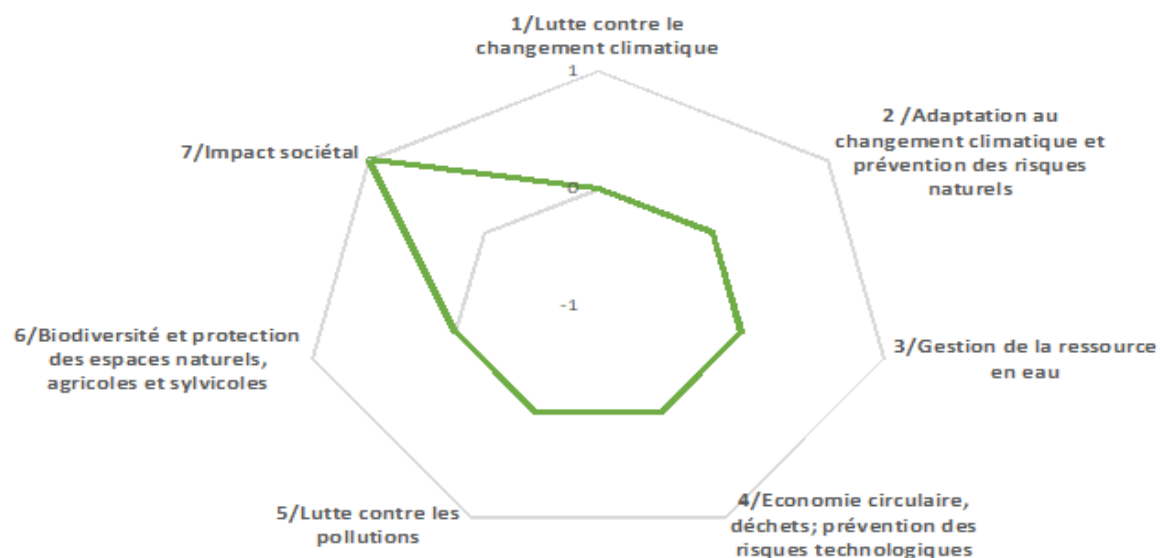
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Élèves de CE2 / CM1 / CM2
---------------------	---------------------------

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : - Amélioration du confort de travail et des apprentissages
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Amélioration du confort de travail pour les enseignants			
Amélioration des conditions d'apprentissage pour les enfants			

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Solution complète vidéoprojecteur interactif + enceinte + tableau blanc	3 208€	État	4 074€	70
Solution tableau interactif blanc	1 630€	Département	582€	10
Livraison + installation + tests	982€	Mairie	1 164€	20
TOTAL HT	5820	TOTAL HT	5820	100

Contribution en nature

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	Réfection de la toiture et des vestiaires du foot
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Vétusté du bâtiment (toiture et intérieur vestiaires) Remise en état du bâtiment communal
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : MAIRIE DE SAINT - MARD Adresse : 39 rue du septembre 1944 17700 SAINT-MARD Personne en charge du dossier : Mme GAUTIER Barbara Coordonnées (tél – mail, ...) : élus@saint-mard.fr
-------------------------	--

Description de l'action	* Réfection de la toiture et changement de 2 fenêtres de toit * Réfection des sanitaires (plomberie, colonne de douche, faïence) et installation d'une VMC sur tout le bâtiment
--------------------------------	--

Localisation du projet	Bâtiment communal – Stade Foot - Boisseuil
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Mairie Partenaires identifiés : Entreprises locales
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Juin 2021 : validation des devis des artisans Octobre 2021 : début prévisionnel des travaux
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Devis faits Choix des entreprises fait Demande de subventions faite
--------------------------	---

Étapes de la mise en œuvre de l'action	Études préalables Autorisations réglementaires (urbanisme, déclaration de travaux) Devis Travaux
---	---

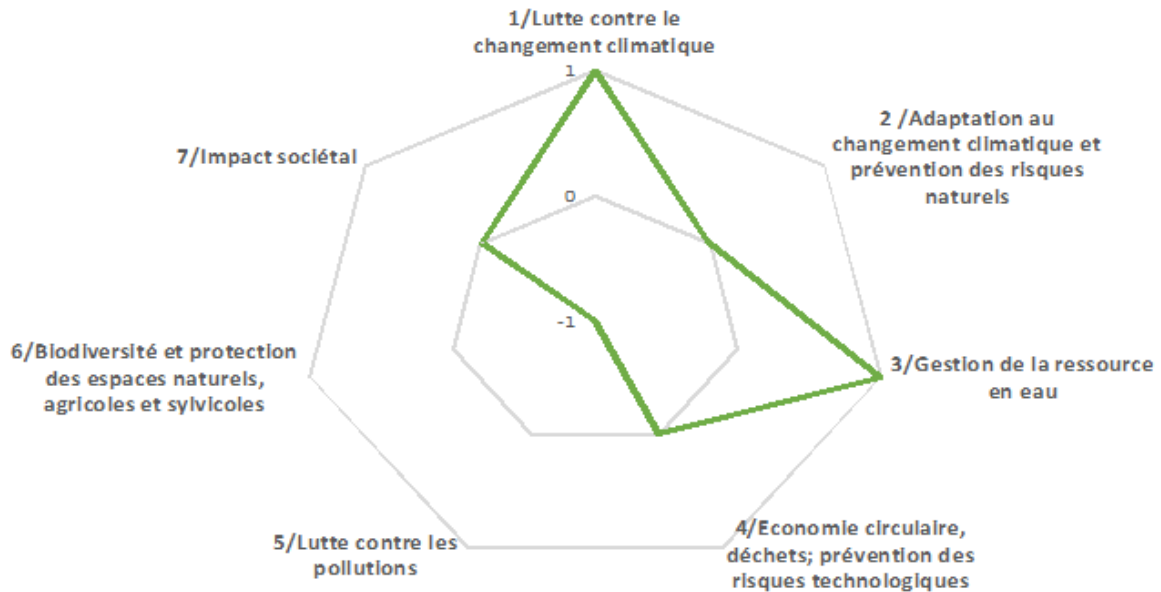
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Usagers des installations sportives et habitants
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : amélioration des conditions d'utilisation
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Amélioration du confort des utilisateurs			2022
Réduction de la facture énergétique	3 000,00 €	2 000,00 €	2026

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
VMC simple flux	2 380€	Département	6 826€	25 %
Réfection des murs intérieurs	4 399€	Mairie	20 478€	75 %
Remplacement colonnes de douche	5 172€			
Toiture local + fenêtres toit	15 353€			
TOTAL HT	27304€	TOTAL HT	27304€	

Contribution en nature

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE POUR RELIER LA GARE AU CENTRE-VILLE ET A L'ENILIA-ENSMIC
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La municipalité s'inscrit dans une programmation pluriannuelle sur la mise en œuvre de déplacement « doux » vélo et piéton.</p> <p>Cette volonté se décline sur l'ensemble des projets de la ville mais aussi dans une perspective de sécurisation des espaces piétons et vélos.</p> <p>La gare SNCF est un axe de départ fort pour des usagers sans moyen de locomotion, aussi il est nécessaire de développer des liaisons douces à partir de ce point.</p> <p>La fréquentation annuelle de la gare de Surgères est de 350.000 personnes par an, soit une moyenne de 6.731 personnes par semaine ou 961 personnes par jour.</p> <p>Les parkings de la gare sont surchargés, aussi est-il très important pour désenclaver ce périmètre de proposer des modes de déplacements alternatifs.</p> <p>Par ailleurs, le quartier de la gare va accueillir dès 2023 un lotissement communal d'une trentaine de lots à bâtir.</p> <p>Enfin, la CdC Aunis Sud a lancé une opération de réhabilitation du pôle multimodal de la gare SNCF.</p> <p>Le projet consiste en la création d'une voie de déplacement doux (piéton et vélo) sécurisé pour se rendre de la gare SNCF (gare TGV) à la Zone Industriel Ouest, à la ZI La Métairie et à l'école ENILIA-ENSMIC.</p> <p>La ZI Ouest est située à 820 mètres de la gare SNCF + la ZI La Métairie à 1,4 kilomètre et ne sont pas reliées à la gare SNCF ni en liaison piétonne ni en liaison vélo.</p> <p>Les deux Zones Industrielles sont, quant à elles, équipées en voie douce.</p>
---	---

	<p>Par ailleurs, ce sont 40 élèves de l'Ecole ENILIA-ENSMIC qui arrivent chaque semaine par la gare, et la liaison n'est pas du tout sécurisée.</p> <p>La Ville a reçu de nombreuses plaintes de riverains quant à la dangerosité des accès vélos et piétons. Ce projet nécessite un aménagement de type routier avec éclairage, et une convention d'usage de terrain privé avec la Société Armor Protéines au profit de la liaison douce.</p> <p>Il s'inscrit dans la politique de développement durable que la Ville de Surgères souhaite mener sur son mandat.</p> <p>Cette première étape sera accompagnée d'autres projets qui permettront de rejoindre l'avenue François Mitterrand qui comportent de nombreux commerces dont quelques grandes surfaces, et le centre-ville.</p> <p>Pour cet aménagement, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Surgères et par le Département 17.</p> <p>La présente fiche concerne la partie du projet sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Surgères</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Cet aménagement comprend la réalisation d'un cheminement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous maîtrise d'ouvrage communal : entre la gare et le carrefour de la RD939 et la RD 939bis pour environ 500 ml, objet de la présente fiche • sous maîtrise d'ouvrage Départemental avec participation de la Ville : entre carrefour et l'ENILIA-ENSMIC pour environ 300 ml.
--------------------------------	--

Localisation du projet	Liaison douce entre la gare SNCF, la ZI Ouest, la ZI de la Métairie et l'école ENILIA-ENSMIC, au nord de la Ville de Surgères.
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Surgères et Département 17 Partenaires identifiés : Subvention de l'Etat via la DSIL grandes priorités 2021 (40%) acquise de 27 423,40 €. Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police : 20% du montant HT des travaux plafonné à 50 000 € HT sollicité de 10 000 €
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Les travaux ont démarré au 1er semestre 2021
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Les travaux seront achevés au 2ème semestre 2021.
--------------------------	---

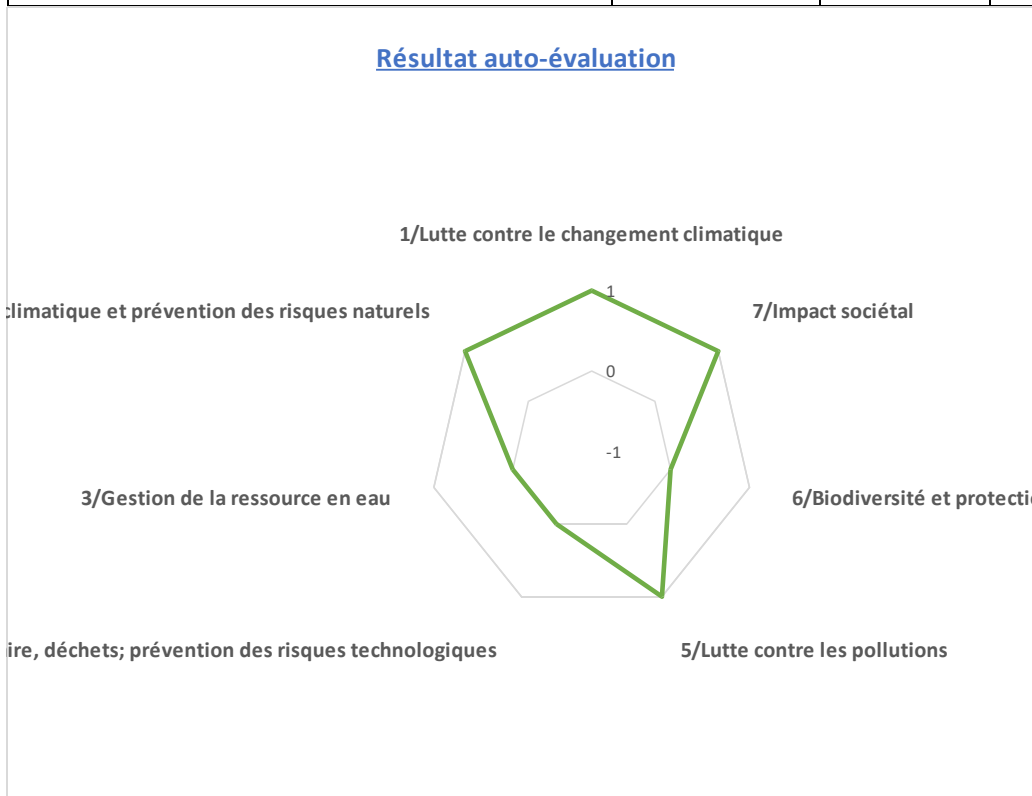
Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Etudes préalables : Achat de terrains par la Ville en 2021</p> <p>Choix du maître d'œuvre : MOE : SDV17</p> <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : SO</p> <p>Début des travaux : 1er semestre 2021</p> <p>Réception des travaux : 2ème semestre 2022</p> <p>A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux</p>
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Etudiants de l'ENILIA-ENSMIC, utilisateurs de la gare SNCF, travailleurs ou clients des entreprises situées dans les deux ZI, habitants...
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le PAVE • Diversifier les modes de déplacements en évitant le « tout véhicule » pour favoriser les transports doux (piétons, vélos) • Améliorer le bilan carbone de la Ville de Surgères en favorisant les déplacements doux
	<p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, • Création d'un cheminement doux sécurisé, • Prise en compte des contraintes paysagères existantes.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Courriers de plaintes			0
Nombres d'accidents/incidents sur l'Avenue de la Gare			0



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
L'aménagement d'un cheminement doux entre la gare et le carrefour de la RD939 et la RD 939bis pour environ 500 ml	68 558,50 €	Subvention de l'Etat via la DSIL grandes priorités 2021 (40%)	27 423,40 €	
		Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police : 20% du montant HT des travaux plafonné à 50 000 € HT	10 000,00 €	
		Fonds propres	31 135,10 €	
TOTAL HT	68 558,50 €	TOTAL HT	68 558,50 €	

Contribution en nature

ENJEUX	2.1. Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.2. Fournir des services medico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire

ACTION	CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) POUR MINEURS
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Chef-lieu de Canton, la Ville de Surgères, comptant 7 067 habitants (population municipale légale au 1er janvier 2019 – sources INSEE), constitue un important carrefour géographique, routier et ferroviaire. Située à 41 km de La Rochelle et 34 km de Niort, elle est notamment traversée par les Routes Départementales n°115, 911 et 939, de 1ère et 2ème catégories. Par ailleurs, elle est desservie par le TGV.</p> <p>Siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, la Ville s'affirme comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre agroalimentaire actif, - Un pôle industriel d'importance de l'Aunis, - Une cité urbaine à vocation commerciale, - Un site touristique de caractère du fait de son patrimoine historique et culturel.
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	Construction d'une structure d'accueil sans hébergement pour mineurs sur la commune de
--------------------------------	--

	SURGERES en rez-de-chaussée pour une surface de 655 m ² .
--	--

Localisation du projet	<p>Derrière l'école Jean Jaurès, au nord de la Ville de Surgères sur les parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AE 1054 : 1912 m² - AE 1053 : 31 m² - AE 1072 : 904 m² - AE 1213 : 21 m² <p>Le projet a des accès également sur la parcelle AE 79</p>
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Surgères</p> <p>Partenaires identifiés :</p> <p>CdC Aunis-Sud Association Jolis Mômes</p> <p>Partenaires financiers :</p> <p>Convention financière du 16/11/2020 avec la CAF 17 pour une subvention de 248 484 € et un prêt à taux 0 de la somme équivalente</p> <p>Convention financière du 25/05/2021 avec le Département 17 pour une subvention de 248 484 €</p> <p>Attente retour FEADER pour une subvention de 500 000 € (Fonds européens : Opération 741 : Développement des services de base pour la population rurale)</p> <p>Attente de DETR 2021 (ou reconduction en 2022) pour 332 322 €</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Les travaux démarreront au 2ème semestre 2021</p> <p>Les travaux seront achevés au 2ème semestre 2022</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement	<p>CMP pour le choix des entreprises titulaires des 12 lots le 17/09/2021 à 10h30.</p>
--------------------------	--

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Études préalables :</p> <p>Achat de terrains par la Ville en 2021</p> <p>Étude de faisabilité et de programmation : cabinet d'ingénierie AVEC de Bordeaux en 2019</p> <p>Choix du maître d'œuvre : 13/07/2020</p>
---	--

	<p>MOE : Groupement conjoint Agence BLANCHARD TETAUD BLANCHET – Sarl Xavier BOULARD – Sarl INGÉNIERIE FLUIDES THERMIQUE ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ (FT2E) - Sarl BLANDIN FONTANAUD ECO (BF Eco) dont le mandataire est Agence BLANCHARD TETAUD BLANCHET – 41, Avenue Michel Crépeau – 17000 LA ROCHELLE</p> <p>Choix du Contrôleur Technique : DEKRA le 12/10/2020</p> <p>Choix du coordonnateur SPS : ERSO SPS du Sud Vendée le 30/07/2021</p> <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : AT n°017.434.21.A0011 accordée le 4/03/2021 PC n°017.434.21.A0054 accordé le 30/04/2021</p> <p>Choix des entreprises : Lancement du marché public en procédure adaptée le 6/07/2021 (publicité). Date et heure limites de réception des candidatures et des offres : le 6/08/2021 à 12 heures, repoussé au 13/08/2021 à 12 heures CMP : le 17/09/2021 à 10h30</p> <p>Début des travaux : 2ème semestre 2021</p> <p>Réception des travaux : 2ème semestre 2022</p>
--	--

INDICATEURS / EVALUATION

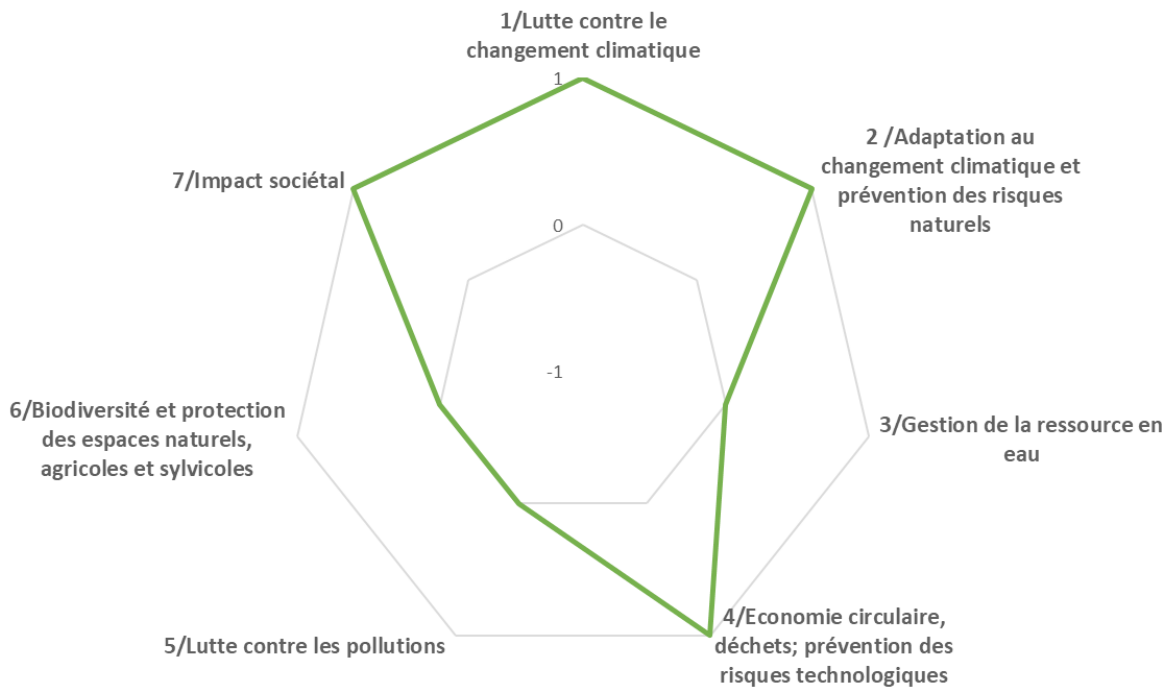
Public Cible	90 enfants de 2,5 ans à 14 ans correspondant à environ 135 familles adhérentes de Surgères et des communes environnantes + 10 adultes (personnel)
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <p>Pour la Ville de Surgères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la croissance de la ville en disposant d'une structure capable d'absorber les futurs effectifs, • Créer des espaces adaptés à l'accueil des enfants en période extrascolaire et aux activités du centre de loisirs ainsi qu'aux activités périscolaires qui
--	---

	<p>occupent désormais un temps hebdomadaire plus important dans la vie des jeunes enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité de la structure pour les enfants en la dissociant des écoles, • Proposer un environnement sain et des locaux confortables particulièrement en termes de confort thermique et acoustique et de présence du végétal. • Optimiser le patrimoine bâti de la commune en facilitant le partage de certains espaces par la mutualisation de la restauration et des espaces extérieurs. <p>Pour le centre de loisirs Jolis mômes, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité de l'association pour faciliter le repérage de la structure par les enfants et les familles, repère géographique et psychologique, • Permettre à l'équipe d'animation d'avoir des projets à long terme sans avoir à déménager à chaque période de vacances, • Faciliter la gestion de l'association et améliorer les conditions de travail des salariés. <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la convivialité et offrir des espaces de qualité aux usagers permettant l'adaptation aux évolutions ultérieures, • Offrir un schéma de circulation le plus simple et direct possible, • Permettre une bonne séparation des flux depuis le hall : les 2,5-5 ans accédant directement à leurs salles, les 6-8 ans et les 9-12 ans, aux leurs sans qu'il y ait risque de bousculade. • Inscrire le projet dans un contexte urbain en mutation. Le projet devra prendre en compte le projet d'aménagement d'une liaison douce actuellement en réflexion. • Engager une démarche globale de développement durable • Cette opération offre l'opportunité d'entreprendre une réflexion quant au développement de la qualité de service, à l'amélioration du cadre de vie, à l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et foncières existantes. • Cet objectif se conjuguera avec une attention très particulière portée à la maîtrise des coûts globaux
--	---

intégrant l'investissement et les coûts d'usage, dans le contexte actuel de nécessaire maîtrise de la dépense publique.

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Etude de faisabilité par AVEC	23 562,50 €	DETR (6.2 Petite enfance, centre de loisirs etc...) sollicitée en 2021	332 322,50 €	
Etude géotechnique Ginger	2 300,00 €	Fonds européens (opération 741) sollicités en 2020	500 000,00 €	

Prestations topographiques par GEOCIBLE	750,00 €	CAF obtenu en 2020	248 483,75 €	
MOE	145 000,00 €	Département 17 obtenu	248 483,75 €	
Coordonnateur SPS	5 000,00 €	Fonds propres	332 322,50 €	
Travaux de construction	1 450 000,00 €			
Etudes diverses (CT, Loi sur l'Eau...)	10 000,00 €			
Travaux de raccordement aux réseaux	25 000,00 €			
TOTAL HT	1 616 612,50 €	TOTAL HT	1 616 612,50 €	

Contribution en nature

/

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante

ACTION	CREATION D'UNE VOIE DOUCE POUR LES DEPLACEMENTS VELOS ET PIETONS DU PARKING DES SALLES DU LAVOIR A LA RUE DE BARRABIN
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>La municipalité s'inscrit dans une programmation pluriannuelle sur la mise en œuvre de déplacement « doux » vélo et piéton.</p> <p>Cette volonté se décline sur l'ensemble des projets de la ville mais aussi dans une perspective de sécurisation des espaces piétons et vélos.</p> <p>La récente création de l'Echappée Nature, ou parcours Espace Naturel Sensible, sur ce quartier du lavoir et la future résidence seniors rue du Barrabin incite la commune à réinventer les modes de déplacements sur ce quartier et ainsi offrir une vraie capacité de déplacement doux, vélo et piéton.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères</p> <p>Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES</p> <p>Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Le projet consiste en la création d'une voie douce vélos et piétons sur un quartier de l'hyper centre : la rue de Barrabin et la rue du Lavoir.</p> <p>Cette voie permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejoindre le centre-ville du parking des salles du lavoir - Rejoindre du centre-ville le parcours "Echappées Nature" (Espace Naturel Sensible)
--------------------------------	---

	- Desservir la future résidence séniors (livraison début 2021)
--	--

Localisation du projet	Liaison douce entre la Salle du lavoir (Rue du Lavoir) et la Rue Barrabin, à l'ouest de la Ville de Surgères.
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Surgères Partenaires identifiés : Subvention de l'Etat via la DSIL grandes priorités 2021 (40%) acquise de 127 939,40 €.
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Les travaux ont démarré le 18/01/2021
----------------------------------	---------------------------------------

Etat d'avancement	Les travaux sont achevés depuis le 26/02/2021.
--------------------------	--

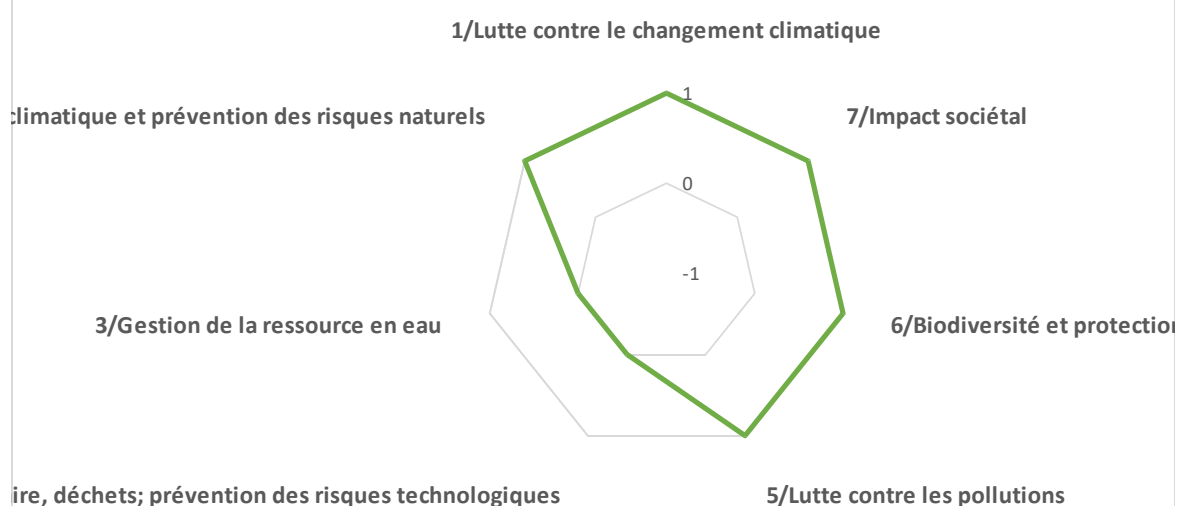
Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Etudes préalables : Fin de réalisation des études préliminaires le 2/10/2020 Achat de terrains par la Ville le 15/01/2021</p> <p>Choix du maître d'œuvre : MOE : SDV17</p> <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : SO</p> <p>Début des travaux : 18/01/2021</p> <p>Réception des travaux : 26/02/2021</p> <p>A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux</p>
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Habitants, touristes,...
---------------------	--------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le PAVE • Diversifier les modes de déplacements en évitant le « tout véhicule » pour favoriser les transports doux (piétons, vélos) • Améliorer le bilan carbone de la Ville de Surgères en favorisant les déplacements doux
	<p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, • Création d'un cheminement doux sécurisé, • Prise en compte des contraintes paysagères existantes.

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Création d'une voie douce pour les déplacements vélos et piétons du parking des salles du Lavoir à la rue de Barrabin	319 848,51 €	Subvention de l'Etat via la DSIL grandes priorités 2021	127 939,40 €	(40%)
		Fonds propres	191 909,11 €	60%
TOTAL HT	319 848,51 €	TOTAL HT	319 848,51 €	

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.1. Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.3. Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité)

ACTION	Déploiement de l'application mobile d'informations et d'alertes Intramuros sur le territoire de la CdC
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Un manque dans la communication auprès des habitants du territoire. Enjeux de la mise en place de cette application mobile d'informations et d'alertes : pouvoir communiquer auprès des administrés plus facilement et plus rapidement et de créer une dynamique sur tout le territoire via un outil numérique adapté aux besoins et attentes des habitant.es.
--	---

Maître d'ouvrage	Nom : CdC Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962, 17700 Surgères Personne en charge du dossier : Zimmer Gaëlle Coordonnées (tél – mail, ...) : g.zimmer@aunis-sud.fr / 06 32 57 30 79
-------------------------	---

Description de l'action	Abonnement à l'application mobile d'informations et d'alertes Intramuros pour les 24 communes de la CdC + 1 compte pour la CdC. Il s'agit de communiquer au sujet d'actualités ou d'événements sur le territoire. Il est également possible de mettre en place des sondages ou de proposer un service de signalement. L'application dispose aussi d'un annuaire de services (mairie, CdC, commerces, associations, établissements scolaires, médiathèques). L'application propose également une rubrique « points d'intérêt » qui recense les points d'intérêt touristiques sur tout le territoire et alentours.
--------------------------------	---

	<p>Les communes ont chacune leur propre compte pour la diffusion de leurs informations, et la CdC dispose elle aussi d'un compte pour les informations intercommunautaires.</p> <p>Cet outil est gratuit au téléchargement et à l'utilisation pour les utilisateurs et ils reçoivent des notifications (qu'ils peuvent personnaliser).</p> <p>Une des particularités de cette application est que les informations visibles font partie d'un rayon de 50km par défaut. On a ainsi accès aux informations du bassin de vie et pas seulement de sa commune.</p> <p>Intramuros permet à la CdC de communiquer auprès des habitants d'une nouvelle façon, c'est donc un outil de communication supplémentaire et en cohérence avec le développement des nouvelles technologies.</p>
--	---

Localisation du projet	Outil numérique donc mise à disposition de tous les habitants de la CdC Aunis Sud
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CdC
	Partenaires identifiés	Les 24 communes du territoire Les commerçants, associations, établissements scolaires et médiathèques qui demandent un compte contributeur (pour pouvoir ajouter eux-mêmes des actualités ou informations sur l'application)

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Mise en place de l'application approuvée en avril 2021 par le Conseil Communautaire.</p> <p>Création des comptes et phase de test de mai à août 2021</p> <p>Début du contrat d'engagement septembre 2021 pour un an puis renouvellement du contrat pour 3 ans</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement	<p>Mise en place de l'application approuvée en avril 2021 par le Conseil Communautaire</p> <p>Création des comptes et phase de test de mai à août 2021</p>
--------------------------	--

	Début du contrat d'engagement septembre 2021 pour un an puis renouvellement du contrat pour 3 ans
--	---

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion en commission communication autour des différents prestataires fin 2020-début 2021 • Choix du prestataire début 2021 • Délibération du Conseil Communautaire avril 2021 • Mise en place des comptes des communes et de la CdC à partir de mai 2021 • Phase de test de l'application été 2021
---	---

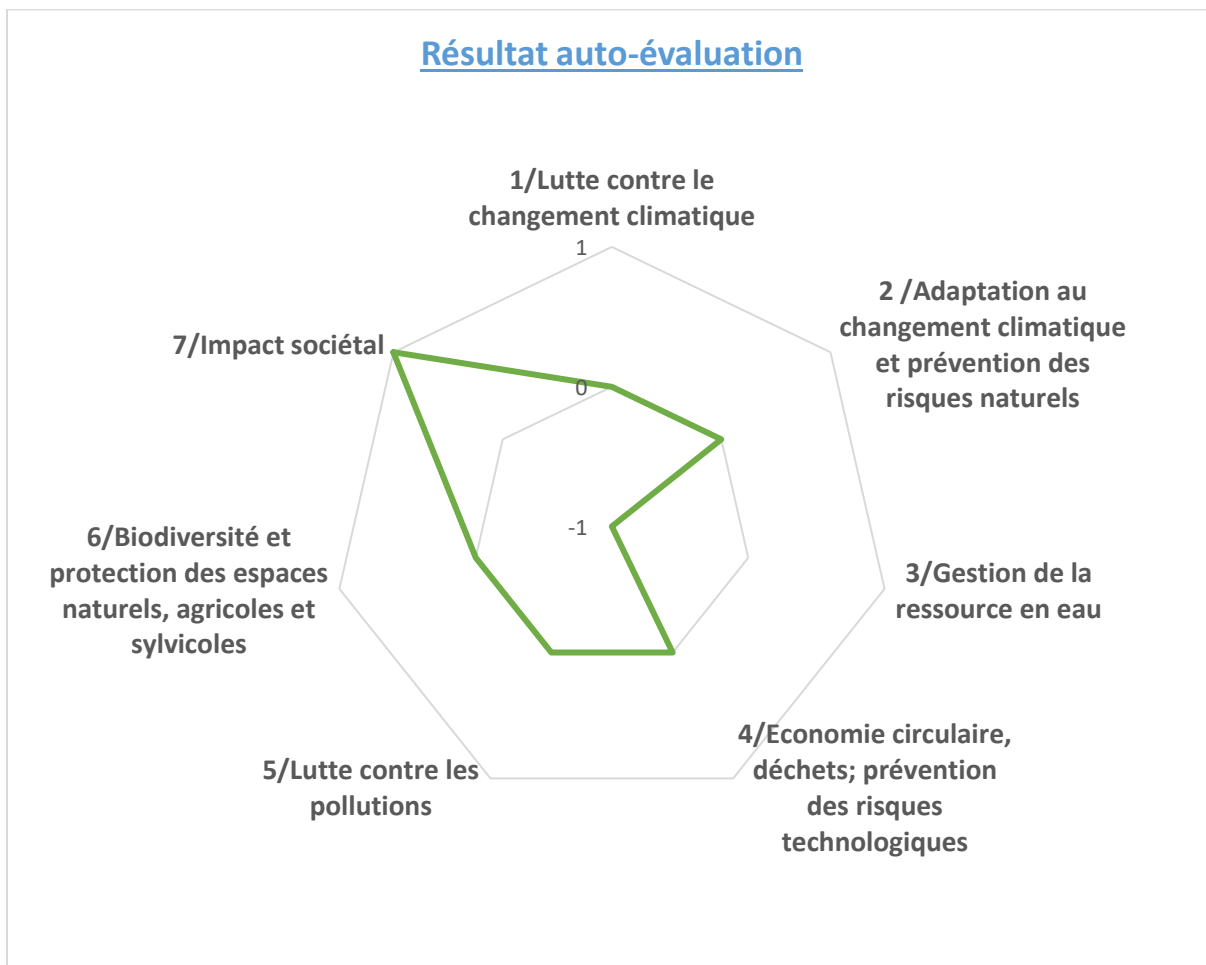
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Les habitants du territoire entre 13 et 70 ans, disposant d'un téléphone portable et familier des applications mobiles
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Communiquer sur les actions de la CdC et actualités auprès des habitants</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les événements organisés par la CdC ou ses partenaires • Diffuser des informations pratiques auprès des habitants (actualités) • Toucher un plus grand nombre d'habitants en variant les outils de communication • Proposer un outil numérique accessible et simple d'utilisation • Promouvoir les points d'intérêt touristiques du territoire • Dynamiser le territoire en favorisant une communication sur tout le bassin de vie • Impliquer les communes dans la communication • Mettre en avant et impliquer les commerçants, les associations, les établissements scolaires et les médiathèques dans la communication grand public • Réduire les impressions papier (flyers et affiches) pour les événements de la CdC
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'utilisateurs uniques	0	7000 (20% de la population)	2 ans
Nombre de vues par événement intercommunal	0	1000	2 ans
Nombre de vues par actualité intercommunale	0	1000	2 ans

Nombre de vues par point d'intérêt	0	500	2 ans
Nombre d'abonnements aux notifications de l'intercommunalité	0	3000	2 ans



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Abonnement à l'application (4 mois : septembre à décembre 2021)	1920€	Demande de subvention France Relance (sur 2 ans soit 5760€ abonnement x 2 ans = 11520€)	1920€	
TOTAL HT	1 920€	TOTAL HT	1920€	

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	Rénovation énergétique de la Crèche de Forges
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Bâtiment public à usage de Crèche, constaté comme particulièrement énergivore. Les actions à mener permettront une réduction des consommations énergétique
--	--

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Aunis Sud
-------------------------	----------------------------------

Description de l'action	<p>Les travaux à réaliser s'articuleront sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETANCHEITE A L'AIR <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reprise ponctuelle des défauts d'étanchéité à l'air au niveau des cadres des menuiseries • ECLAIRAGE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement des sources fluorescentes existantes par des sources LED ➤ Mise en place de détection de présence/absence dans les circulations et pièces aveugles • CHAUFFAGE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement de la chaufferie gaz propane actuelle par une chaudière au bois granulés à condensation (production chauffage et ECS) ➤ Mise en place d'une régulation indépendante par zone en fonction de la température intérieure, compris actionneurs • VENTILATION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une ventilation mécanique double flux dans les salles d'activités, la salle de restauration et les dortoirs ➤ Mise en place d'une programmation horaire en fonction de l'occupation des locaux • CONTRATS D'ENERGIES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation de la puissance électrique souscrite (
--------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression du contrat de gaz propane ➤ Mise en place d'un contrat d'exploitation pour la chaufferie bois
--	--

Localisation du projet	17 Rue Eugène Charron, 17290 Forges
-------------------------------	-------------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage Communauté de Communes Aunis Sud Partenaires identifiés Bureau d'études DIESE
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2021						2022										
	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	
	AVP		PRO/DCE		Consult. des ent.	ACT + Notif.	Mois de préparation de chantier	Chantier							Réception	LIVRAIS	
	15/09/21				31/12/21												15/10

Etat d'avancement	Audit énergétique et Avant-Projet, réalisés
--------------------------	---

Etapas de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Audit énergétique • Avant-Projet • Projet • Consultation des Entreprises et choix d'un prestataire • Réalisation des travaux
---	--

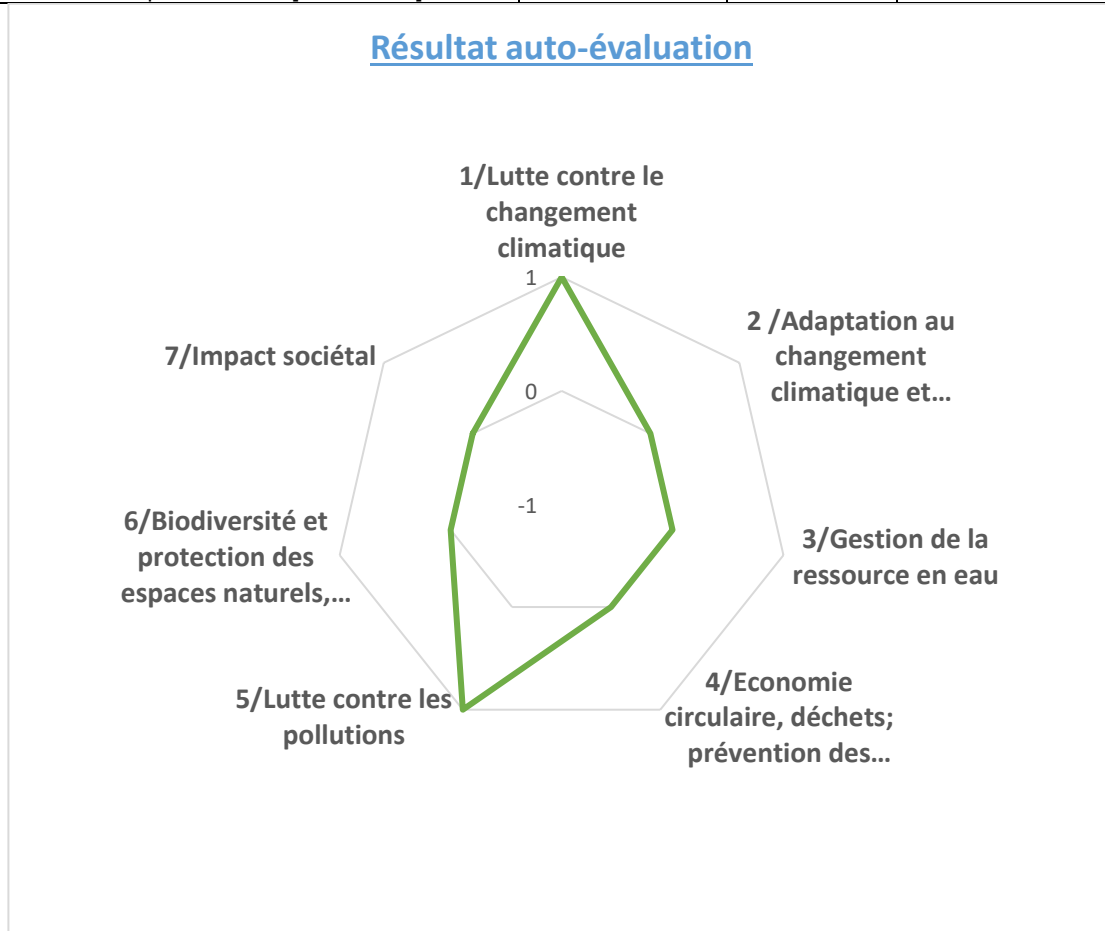
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Utilisateurs de la crèche
---------------------	---------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Amélioration énergétique</p> <p>Objectifs spécifiques : Meilleur confort des usagers</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommations d'énergie primaire CEP [kWhEP/m ² .an]	212,2	140,1	2023
Emission de Gaz à Effet de Serre [kgCO ₂ /m ² .an]	41,1	2,3	2023

Coût d'exploitation [€TTC/an]	10 385 €	4 861 €	2023
-------------------------------	----------	---------	------



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Audit énergétique	2 872,80 €	Totalité	2 872,80 €
Etudes	17 094,00 €	Avant-Projet – Projet - ACT	10 085,46 €
Travaux	152 520,00 €	DSIL " Rénovation énergétique "	82 157,00 € HT
		Autofinancement	61 582,00 €
TOTAL HT	172 486,80 €	TOTAL HT	172 486,80 €

Contribution en nature

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3. Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous 4. Valoriser un mode de vie unique (modernité et ruralité)

ACTION	Restauration de la salle de réception (triclinium) sur le site archéologique à Saint Saturnin du Bois
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous - Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants - Soutenir les entreprises
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – 17700 Surgères 45 avenue Martin Luther King – 17700 Surgères (à partir du 1^{er} Octobre 2021)</p> <p>Personne en charge du dossier : Amélie GRONDIN Coordonnées (tél – mail, ...) : a.grondin@aunis-sud.fr / 06.19.53.84.90</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Intervention des restaurateurs du patrimoine sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois en 2021</p> <p>Dans la continuité des années précédentes, l'intervention de l'équipe des restaurateurs consisterait en la réalisation de deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première concerne la préservation et la conservation de l'ensemble des vestiges maçonnés exhumés durant la campagne de fouille 2021 mais aussi des maçonneries éventuellement affaiblies de l'ensemble du site.
--------------------------------	---

	<p>Cette première intervention permet ainsi de réaliser un suivi annuel des maçonneries dégagées lors des fouilles et de garantir une bonne conservation des maçonneries. Plus précisément, les maçonneries peuvent être "purgées" des matières végétales et de la terre qui s'est incrustée au fil du temps entre les pierres ou les briques. Un mortier de chaux (cf. Matériaux) est utilisé afin de rejointoyer les maçonneries et de garantir leur homogénéité. Des consolidations peuvent être opérées lorsque certaines maçonneries menacent de s'effondrer. L'ensemble de ces restaurations respecte les règles en vigueur de la restauration des monuments historiques.</p> <p>- La seconde intervention concernerait la salle de réception (secteur Sud-Ouest) qui fait l'objet d'une restauration depuis l'été 2020. Cette restauration a pour objectif de rendre accessible la salle aux visiteurs du site archéologique.</p> <p>La restauration consiste donc, en respectant au maximum les vestiges existants, à consolider les murs périphériques de la salle de réception avant une prochaine campagne qui amènerait à restituer un niveau de sol antique. Les murs de la salle de réception ayant été "percés" par des interventions postérieures (essentiellement des trous de poteaux tarde-antiques et médiévaux), certaines maçonneries demanderaient à être reprises afin de garantir leur pérennité. Les trous de poteaux seraient conservés et mis en valeur pour la lecture chronologique ainsi que pour la lecture du bâti. Cette campagne permettrait ainsi de terminer la phase préparatoire à la mise en valeur de la salle de réception.</p>
--	---

Localisation duprojet	Site archéologique / Villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-du-Bois
------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Communauté de Communes Aunis Sud
	Partenaires identifiés	DSIL exceptionnelle « Plan de Relance » Exercice 2021

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Intervention du 02 Août au 20 Août 2021
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Travaux effectués et terminés
--------------------------	-------------------------------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Études préalables en 2020 sur la suite de la restauration du site archéologique par la même entreprise : deux compagnons-maçons qui reviennent tous les ans depuis 8 ans (peu d'entreprises spécialisées dans ce domaine dans la région) • Réalisation du devis et du dossier de subvention auprès de la DSIL • Début des travaux
---	---

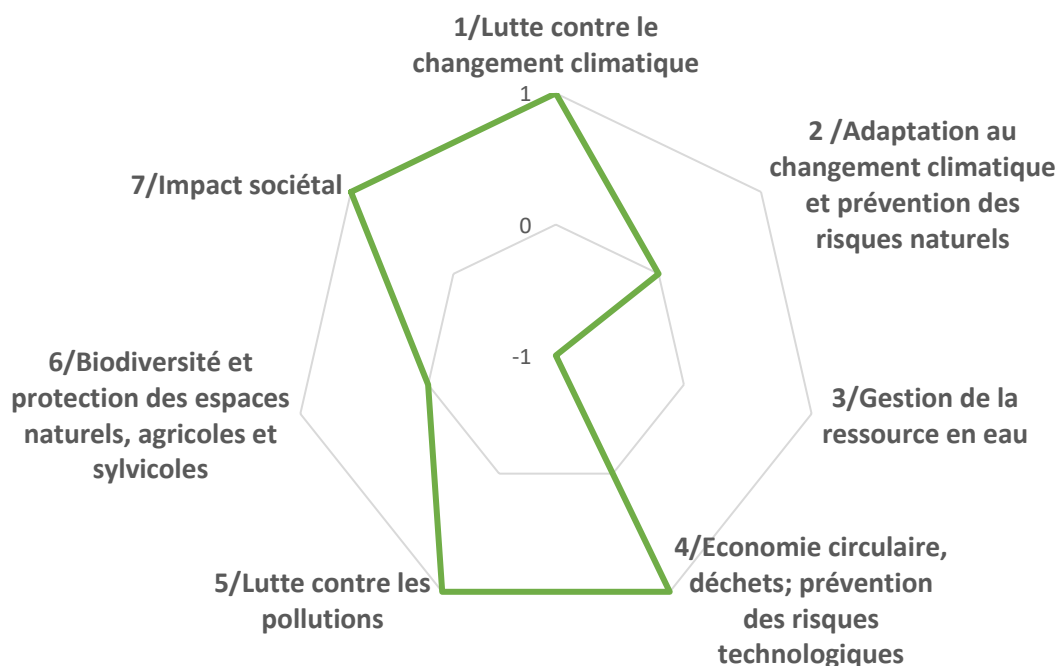
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tout public
---------------------	-------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette salle a une superficie d'environ 70m², elle représente une grande surface visible lorsque l'on est présent sur le promontoire. Sa mise en valeur est donc importante et permettra de diffuser les résultats de la recherche archéologique de manière plus visible tout en respectant l'esthétique des lieux. • Une réflexion est menée sur la notion d'accessibilité du site dans le but d'ouvrir à un public plus large, à handicaps. Une demande de labellisation Tourisme et Handicap est envisagée avec deux handicaps, public à handicap auditif (en lien avec la visite guidée en LSF effectuée cet été 2020) et public à handicap mental. <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la déambulation du public dans la seule salle entièrement restaurée et la rendre accessible à tous les publics et notamment le public à handicap moteur • Permettre une immersion pédagogique du public dans une des salles de la villa en réalisant de petits spectacles tout en s'appropriant la salle comme si les visiteurs étaient les habitants de la villa.
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Utilisation de matériaux locaux en adéquation avec le site existant	/	/	Enjeux atteints
Aspect esthétique et discret ne dénaturant pas les vestiges	/	/	Enjeux atteints

Résultat auto-évaluation



Le résultat des travaux, réalisés par les compagnons-maçons, est probant et correspond parfaitement à l'objectif recherché. Les murs de la salle de réception ont été cristallisés, parfois remontés sur quelques assises pour avoir une lecture cohérente et homogène de la salle. Nous pourrions en 2022 envisager la restauration d'envergure du sol de la salle avec l'aide de la DRAC. Les compagnons-maçons ont bien utilisé des matériaux issus directement du site et ils ont respecté l'esthétique du lieu en préservant une patine de la même couleur sur l'ensemble du site : beige-jaune. Ils ont également eu le temps de consolider certains murs récemment fouillés dans l'aile Est au cours de l'été. Un bassin a été découvert et a été consolidé par les compagnons-maçons également.

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Travaux	12 127.00 €	DSIL Exceptionnelle (80 % arrondi)	10 062.00 €	
Prestations intellectuelles	450.00 €	Autofinancement CDC Aunis Sud (20 % arrondi)	2 515.00 €	
TOTAL HT	12 577.00 €	TOTAL HT	12 577.00 €	

Contribution en nature

/

ENJEUX	1.1. Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.2 Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1. Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes 1.2 Favoriser l'emploi et attirer les jeunes en âge de travailler sur le territoire

ACTION	Aménagement de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Le parc d'activités du Fief Girard, aménagé sur les communes d'Aigrefeuille d'Aunis et du Thou constitue, avec la ZI Ouest de Surgères, l'un des deux pôles économiques moteurs de la CdC Aunis Sud. Aujourd'hui, faute de foncier disponible, il n'est plus en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises. La Communauté de Communes Aunis Sud prévoit donc l'aménagement d'une extension au sud de ce parc d'activités, sur des terrains dont elle est déjà propriétaire.</p> <p>La Communauté de Communes vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un cadre d'implantation attractif dans un environnement concurrentiel à l'échelle supra communautaire, • Étoffer et diversifier l'offre foncière économique du Fief Girard, et proposer des terrains moins grands que dans le reste du parc d'activités, répondant davantage aux attentes des artisans et favorisant la densité, • Limiter les impacts environnementaux de l'installation de nouvelles activités et renforcer leur intégration paysagère, • Contribuer au développement de l'emploi en local, favoriser le rapprochement entre le domicile et le lieu de travail.
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17700 SURGERES Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean Gorioux, Président</p> <p>Responsable du projet : Monsieur Cédric Boizeau, responsable du service Développement Economique Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : c.boizeau@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	L'extension sud du Fief Girard couvre une emprise totale de 4 ha. Les réseaux d'alimentation en eau potable, d'électricité, de
--------------------------------	--

	<p>gaz, de télécom déjà présent dans le reste de la zone seront prolongés pour desservir l'ensemble des lots.</p> <p>La parcelle X 270 sera divisée en 13 lots à bâtir, de 1100 à 2200 m². La collecte des eaux pluviales du domaine public sera assurée par des noues. Une voirie interne adaptée à la circulation des véhicules légers et des poids lourds sera réalisée. L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une demande permis d'aménager, accordée le 27 septembre 2021.</p> <p>De l'autre côté de la rue des Franches, la parcelle X 272 a été divisée en deux lots. Sur le premier lot - déjà vendu - sera achevé en 2022 un musée automobile (relocalisation du musée actuellement implanté à Ciré d'Aunis). Le second lot, destiné à l'accueil d'entreprises artisanales ou industrielles, sera commercialisé ultérieurement.</p>
--	--

Localisation du projet	Rue des Franches – 17290 LE THOU
-------------------------------	----------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Syndicat de la Voirie
	Partenaires identifiés	Safer ; commune du Thou

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Démarrage des travaux : 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Durée estimée : 6 mois</p> <p>Livraison des terrains aménagés : fin du 1^{er} semestre 2022</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Permis d'aménager obtenu le 27 septembre 2021
--------------------------	---

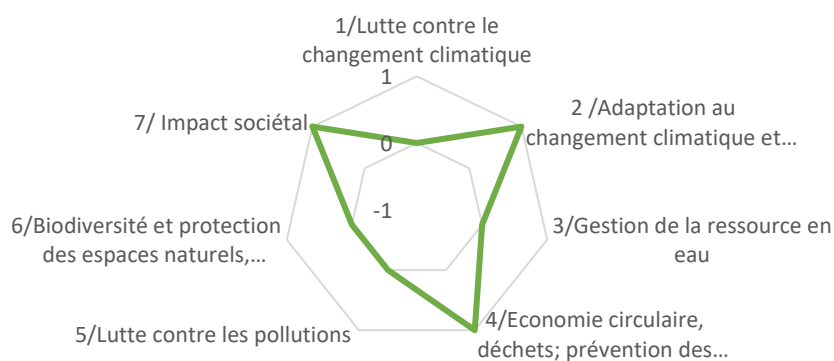
Etapas de la mise en œuvre de l'action	<p>Les travaux d'aménagement seront réalisés selon les deux phases suivantes :</p> <p>1^{ère} phase Travaux préparatoires (décapage de la terre) Création des noues et du réseau d'eaux pluviales, Création des réseaux de desserte d'eau potable, d'électricité, de téléphone, de gaz, d'éclairage public Réalisation de la structure de la voirie et de la structure des trottoirs et des stationnements.</p> <p>2^{ème} phase Pose des bordures, Mise en œuvre des enrobés et du stabilisé calcaire renforcé, Pose des équipements pour l'éclairage, Plantations et engazonnement.</p>
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises artisanales et de services
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Permettre l'installation de nouvelles entreprises artisanales et de service sur le territoire d'Aunis Sud
	Objectifs spécifiques : Permettre le développement des entreprises endogènes Permettre l'installation d'entreprises exogènes

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de terrains vendus	1	15	2026
Nombre d'emplois	0	50	2026
Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque sur toiture des bâtiments)	0	2 000 m ²	2026



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Frais de géomètre	12 000,00 €	DETR (30 %) (sollicité)	137 533,52 €	
Frais d'huissier	640,07 €			
Etudes de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux	25 805,00 €	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (70 %)	320 001,55 €	
Travaux d'aménagement, VRD et espaces verts	420 000,00 €			
TOTAL HT	458 445,07 €	TOTAL HT	458 445,07 €	

Contribution en nature

/

ENJEUX	1.1. Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.2 Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes 1.2 Favoriser l'emploi et attirer les jeunes en âge de travailler sur le territoire 1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

ACTION	Aménagement du parc d'activités économiques de La Combe
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La création du parc d'activités économiques de La Combe répond à la forte demande d'implantations d'activités économiques dans la commune de Surgères, dans un contexte de raréfaction et de tension foncière. Dès 2016, la Communauté de Communes Aunis Sud, avec l'appui de l'EPF Poitou-Charentes, a commencé les acquisitions foncières.</p> <p>Sur les 21 ha acquis, 3 ha ont été cédés pour l'implantation d'une unité de méthanisation (en service depuis mai 2020) et 5 ha seront aménagés sous la forme d'une centrale photovoltaïque au sol. Le site du parc d'activités proprement dit, couvrant une emprise de 13,3 ha, est composé de parcelles agricoles, exploitées jusqu'en 2019. Il est entouré de quelques entreprises déjà installées.</p> <p>24 lots seront créés et raccordés à l'ensemble des réseaux AEP, électricité, etc. Les surfaces seront de taille variée (de à), permettant ainsi l'accueil de petites activités artisanales jusqu'à des activités industrielles fortement consommatrice de foncier.</p> <p>A travers ce projet d'aménagement d'un nouveau parc d'activités, la Communauté de Communes vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un cadre d'implantation attractif dans un environnement concurrentiel à l'échelle supracommunautaire, • Etoffer et diversifier l'offre foncière économique à l'échelle du pôle de Surgères, • Contribuer au développement de l'emploi en local, favoriser le rapprochement domicile – travail, • Développer des liaisons vers l'extérieur pour intégrer le parc d'activités au tissu urbain existant, • Rendre le futur parc d'activités accessible et connecté aux transports en commun (train avec le pôle Gare TGV), • Créer des espaces publics durables, lisibles et de qualité, • Limiter les impacts environnementaux du futur parc, • Prendre en compte la variété des usagers (entreprises de différents types et tailles, livreurs, clients,
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • promeneurs, etc...).
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17700 SURGERES Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean Gorioux, Président</p> <p>Responsable du projet : Monsieur Cédric Boizeau, responsable du service Développement Economique Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : c.boizeau@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Les caractéristiques principales de ce projet, couvrant une emprise totale de 13,3 ha, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un maillage adapté à la circulation des véhicules légers et des poids lourds, - Création d'un maillage de cheminements doux (piétons et vélos), - Création de 24 lots cessibles, de 2 739 à 8 816 m², - Installation des réseaux d'alimentation en eau potable, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique, <p>Aménagement d'espaces verts communs et de noues pour la collecte des eaux pluviales du domaine public.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	<p>Lieu-dit Le Bas Fief des Fosses - 17700 Surgères</p> <p>Parcelles cadastrées section ZD n° 37 et 166</p>
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Bureau d'études Sit&a
	Partenaires identifiés	Etat (DETR) ; Établissement Public Foncier De Nouvelle-Aquitaine ; Ville de Surgères

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Démarrage des travaux : 1^{er} trimestre 2022 Durée estimée : 18 mois Livraison des terrains aménagés : fin du 1^{er} semestre 2023</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement	<p>Permis d'aménager obtenu le 19 février 2021 Octobre 2021 : consultation des entreprises Décembre 2021 : travaux préparatoires</p>
--------------------------	--

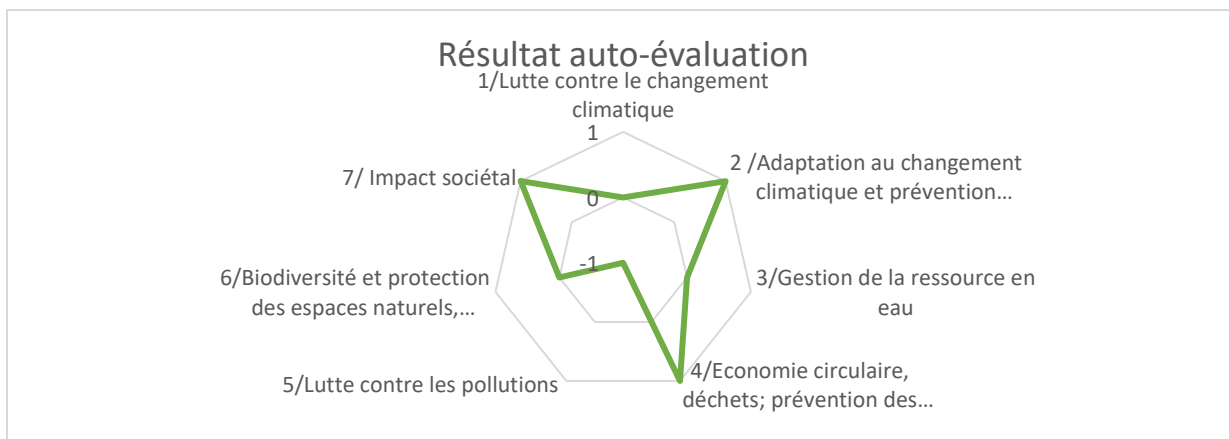
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p>La totalité des travaux sera réalisée en une seule phase :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voirie et trottoirs : construction de la fondation de la chaussée et confection des revêtements définitifs ; construction de la fondation des trottoirs et des accès et confection des revêtements définitifs. • Réseaux : eau potable (pose canalisation principale + bornes de branchement), télécommunications (pose des chambres de tirage et fourreaux + regards de branchements), gaz (pose de la canalisation principale), électricité (pose de la totalité du réseau principal de desserte BT + pose des coffrets de branchement, raccordement sur les postes de transformation posés par ENEDIS), éclairage public (pose du réseau souterrain, des massifs, du matériel d'éclairage et raccordement), assainissement eaux usées (pose de la totalité du collecteur principal + regards de branchements), assainissement eaux pluviales (réalisation des noues et canalisations). <p>Espaces verts : Modelage des espaces verts avec épandage de la terre végétale et creusement des trous d'arbres. Réalisation des engazonnements.</p>
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises artisanales et industrielles
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Permettre l'installation de nouvelles entreprises artisanales et industrielles sur le territoire d'Aunis Sud</p> <p>Objectifs spécifiques : Permettre le développement des entreprises endogènes Permettre l'installation d'entreprises exogènes Privilégier l'installation d'entreprises intégrant l'utilisation des énergies d'origine renouvelables et locales (gaz et carburant issus de la méthanisation, électricité issue du photovoltaïque)</p>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de terrains vendus	0	24	2026
Nombre d'entreprises installées	0	24	2026
Nombre d'emplois	0	150	2026
Nombre d'emplois	0	200	2030
Taux d'occupation du sol (densité bâtie)	0	40 %	2026
Taux d'occupation du sol (densité bâtie)	0	60 %	2030



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

POSTES DE DEPENSES	Montant (H.T.)	FINANCEMENT	Montant (H.T.)
Acquisitions foncières (y compris frais de notaire, géomètre)	633 301,38 €	DETR (30%) (sollicité)	713 786,31 €
Archéologie préventive	72 825,19 €		
Avis d'attribution marchés (Moe et travaux)	810,00 €		
Etudes de maîtrise d'œuvre	109 279,86 €		
Travaux d'aménagement, de voirie et réseaux	1 535 373,99 €		
Frais de géomètre (lever topographique, bornage avant et après travaux)	13 073,08 €	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (70%)	1 665 501,40 €
Communication	7 715,00 €		
Enquête publique	6 269,05 €		
Constat d'huissier	640,16 €		
Acquisition de la parcelle ZD 37 et frais afférents	3 000,00 €		
TOTAL	2 379 287,71 €	TOTAL	2 379 287,71 €

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	RENOVATION DU PRESBYTERE
---------------	---------------------------------

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La commune d'Aigrefeuille d'Aunis est propriétaire de l'église et du presbytère attenants situés sur la place de la République.</p> <p>Actuellement, le curé d'Aigrefeuille et sa famille logent dans le presbytère. Dans le même temps, son domicile sert de lieu de rencontre avec les paroissiens pour les préparations des événements culturels à venir.</p> <p>Aujourd'hui, il souhaite pouvoir accueillir les paroissiens en dehors de son domicile.</p> <p>C'est pourquoi, il a sollicité la commune pour qu'elle restaure l'ancien garage du presbytère qui n'est pas utilisé à ce jour.</p> <p>L'idée est de transformer le garage en bureau et salon de réception.</p> <p>Les enjeux sont donc de profiter des travaux pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les conditions d'accueil du public - améliorer l'isolation thermique du bâtiment, - réduire les consommations d'énergies du bâtiment
---	--

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
--------------------------------	---

Description de l'action	<p>Le garage du presbytère est un bâtiment ancien réalisé en pierre de taille. Il n'a jamais été isolé. Le sol est constitué de terre battue. L'électricité est actuellement vétuste.</p> <p>Aussi, la commune se doit de le rénover en tenant compte des normes en vigueur relatives aux Etablissements Recevant du Public. D'autre part, il conviendra de réaliser des travaux ayant pour objectifs d'isoler le bâtiment et réduire les consommations d'énergie.</p> <p>A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une isolation sera posée au sol avant de réaliser une chape ciment et la pose d'un carrelage - Une isolation et du Placoplatre seront posés en périphérie. - La charpente sera restaurée - Les menuiseries seront rénovées - Des luminaires à faible consommation d'énergie seront installés
--------------------------------	---

Localisation du projet	Presbytère 32, place de la République – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Mars 2022
----------------------------------	-----------

Etat d'avancement	Phase étude
--------------------------	-------------

Etapas de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du maître d'œuvre : AZ Architectes (79000 NIORT) • Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : DP déposée en septembre 2021 • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : novembre 2021
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> Début des travaux : décembre 2021
--	---

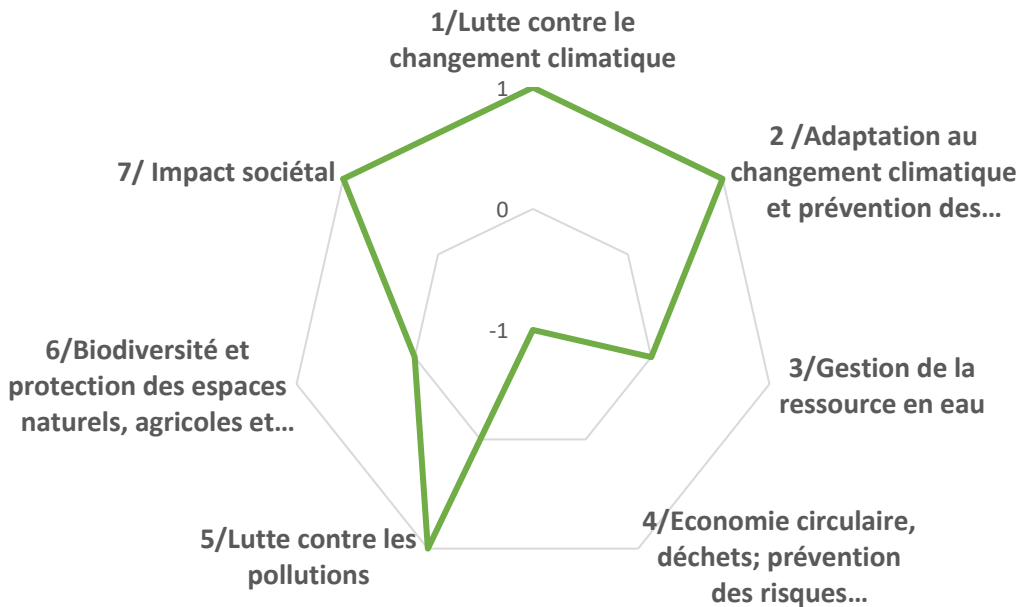
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Adhérent de la paroisse
---------------------	-------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance énergétique du bâtiment Réduire la consommation d'énergies <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les déperditions Améliorer le confort des usagers
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Economies sur les consommations de chauffage (estimation)	? kwh/an	? kwh/an	2023

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Réhabilitation du presbytère	150 000,00	Conseil Départemental 17	35 000,00	
Honoraires architectes	25 000,00	Commune	140 000,00	
TOTAL HT	175 000,00	TOTAL HT	175 000,00	

Contribution en nature

/

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante

ACTION	POSE D'UN ABRI VELO A L'ECOLE ELEMENTAIRE MIXTE 2
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>La commune a réalisé de nombreuses liaisons douces et pistes cyclables sur son territoire.</p> <p>De ce fait, il est constaté que de plus en plus d'enfants se rendaient à l'école élémentaire à vélo et ce, quel que soit le temps.</p> <p>Aujourd'hui, la capacité de stationnement des vélos dans la cour de l'école Mixte 1 et Mixte 2 n'est plus suffisante.</p> <p>Les enjeux sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'encourager les enfants à venir à l'école en vélo, - d'offrir des stationnements adaptés pour les vélos, abrités, sécurisés et en nombre suffisant au sein de l'école élémentaire.
--	---

Maître d'ouvrage	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Compte tenu de l'insuffisance de stationnements au sein de l'école élémentaire, la commune réfléchit à implanter une aire abritée de 10 vélos dans la cour de l'école Mixte 2.</p>
--------------------------------	---

	Il s'agit d'installer un râtelier de 10 places de vélos avec une ossature périphérique et un toit pour être protégé de la pluie et du vent.
--	---

Localisation du projet	Ecole élémentaire Mixte 2 Rue des écoles – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Novembre 2022
----------------------------------	---------------

Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des fournisseurs : septembre 2021 • Commande du matériel : septembre 2021 • Réception et pose du matériel : novembre 2021
--------------------------	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Enfants de l'école
---------------------	--------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les enfants de l'école élémentaire à faire du vélo • Favoriser la mobilité <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants à la sécurité routière et à utiliser les liaisons douces
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
----------------------	-------------------	----------------	-----------------------

Nombre d'enfant venant à l'école en vélo	30	40	2023
Réduction des émissions de CO2 (estimation)	?	?	2023
	(teqCO2/an)	(teqCO2/an)	

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Achat d'un râtelier à vélos abrité	1 600,00	Commune	1 600,00	
TOTAL HT	1 600,00	TOTAL HT	1 600,00	

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité)

ACTION	PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX
---------------	---------------------------------------

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La communication de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis était réalisée jusqu'à présent par l'intermédiaire d'affiches papier installées aux portes de la mairie ou sur les panneaux d'affichage répartis sur l'ensemble de la commune.</p> <p>Ce procédé, qui a longuement perduré, n'est plus adapté au mode de vie et aux pratiques des habitants. En effet, peu de personnes font la démarche de se rendre devant les panneaux d'affichage pour prendre connaissance des actualités de la mairie et des associations locales.</p> <p>C'est pourquoi, la commune souhaite s'engager dans une transition numérique.</p> <p>Les enjeux sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De communiquer différemment et de manière plus moderne sans créer de fracture numérique auprès d'une certaine frange de la population - D'apporter l'information au plus près des habitants - D'être plus réactif dans la transmission de l'information
---	---

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie 2, rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tel. : 05 46 27 53 53 Mail : contact@mairie-aigrefeuille.fr Personne en charge du dossier : Stanislas CAILLAUD, DGS</p>
--------------------------------	---

	Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 27 53 53 – dgs@mairie-aigrefeuille.fr
--	--

Description de l'action	<p>La commune commence à diversifier ses outils de communication numérique.</p> <p>Aussi, elle utilise de plus en plus son site internet pour diffuser l'information municipale. Les réseaux sociaux étant en plein développement, la commune relaye également ses informations sur son compte Facebook et sur l'application Intra Muros. Elle en profite pour partager les informations des associations de la commune.</p> <p>Il est constaté que des habitants ne disposent pas d'outils informatiques ou, quand ils en disposent, ont des difficultés pour les utiliser. Pour éviter de créer une fracture numérique pour une certaine frange de la population, la commune a décidé de diversifier les outils de communication numérique.</p> <p>Aussi, elle propose d'installer un panneau d'information numérique sur le passage des Halles à proximité de la Halle où se déroule le marché.</p> <p>Ce panneau serait constitué de 2 faces LED sur une structure style TOTEM. Les dimensions seraient</p> <ul style="list-style-type: none"> - structure : 267 cm x 146 cm - panneau d'affichage lumineux (LED) : 189 x 120 cm - Surface du panneau : 2,27 m² - Résolution (H×L) : 315 x 200 px. - Poids : ± 375 kg. <p>Le positionnement de cet équipement est stratégique puisque le passage des Halles permet de transiter à pied entre les commerces de la Place de la République et la halle et le centre commercial.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	Passage des Halles 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
-------------------------------	--

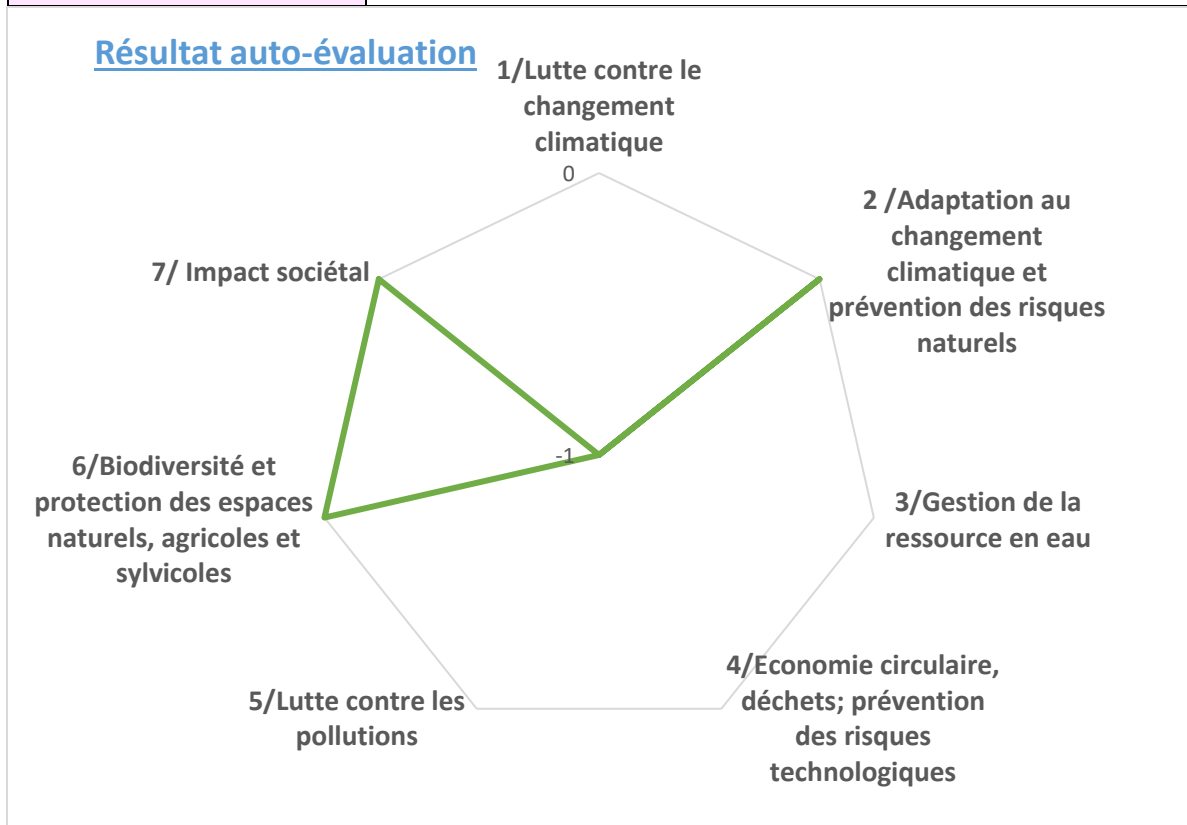
Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Janvier 2022
Etat d'avancement	Phase étude
Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises : septembre 2021 • Choix de l'entreprise : octobre • Livraison et pose : janvier 2022

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tous les habitants
Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Renforcer et diversifier les outils numériques pour l'information municipale et associative



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Réhabilitation du logement	32 490,00	Conseil Départemental 17	8 400,00	
		Commune	24 090,00	
TOTAL HT	32 490,00€	TOTAL HT	32 490,00€	

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité)

ACTION	DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE BALLON
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> réaliser un état des lieux et un diagnostic de la « couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur le périmètre de la commune pour l'ensemble de la population, prendre en compte l'évolution prévisible des risques liés à l'urbanisation ou de possibles changements de destination d'un bâtiment, mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel pour que le risque soit le plus résiduel possible, permettre une planification chiffrée des travaux et une optimisation des dépenses financières, construire les infrastructures de DECI, nécessaires à ce que chaque habitant puisse bénéficier d'un service de sécurité adapté à la commune, rationnel et efficient.
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Commune de Ballon Adresse : 1 rue des Rampôts, 17290 Ballon</p> <p>Personne en charge du dossier : Emmanuel JOBIN, Maire de Ballon Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 37 52 47 10 / manujobin66@gmail.com Mairie : 05 46 55 30 31 / accueil@mairie-ballon.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	Réaliser l'ensemble des actions opérationnelles et les mettre en œuvre afin de couvrir l'ensemble des zones « urbanisées » du territoire communal pour que chaque foyer et bâtiments puissent bénéficier d'une couverture maximum en matière de DECI.
--------------------------------	---

	<p>Ce projet s'intègre dans le cadre de la déclinaison locale du Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie élaboré par les Services de l'Etat de la Charente-Maritime, le SDIS17, en collaboration avec l'AMF17</p> <p>« Il appartient à chaque maire chargé de la police spéciale de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'entretenir les Points d'eau incendie (PEI) publics existants • d'adapter les ressources en eau à l'évolution des risques. <p>Le SDIS 17 accompagne les collectivités territoriales dans cette démarche »</p> <p>La maîtrise d'œuvre de l'étude est confiée à la RESE (délibération du 01/10/2017 et convention signée du 31/07/2020)</p>
--	---

Localisation du projet	Les zones « urbanisées » de la commune de Ballon intégrant un niveau de risque gradué (zone protégée/non protégée) lié à l'accès aux infrastructures de la « DECI »
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Ballon</p> <p>Partenaires identifiés : RESE, EAU17, SDIS17, Département 17, Services de l'Etat</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	de janvier 2022 à décembre 2024
----------------------------------	---------------------------------

Etat d'avancement	Délibérations prises, fin des études RESE, validation SDIS17.
--------------------------	---

Etapas de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etude RESE terminée en juin 2021 • Plan d'action en cours de validation au SDIS17 • Début des travaux début 2022 jusqu'à fin 2024
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Ensembles des bâtiments (410 foyers, 1 ICPE (bovin), 6 bâtiments agricoles, 5 ERP Public) de la commune et par conséquent de tous les habitants
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la DECI à l'organisation territoriale de la commune, de ses habitants et activités et à leurs évolutions <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <p>Couvrir en équipement DECI adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> La zone Ballon Nord Les Hors Le Grand Agère Le Petit Agère / Cabane Des Chintres La Gravelle La Tublerie <p>La Béchée (futur lotissement)</p>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Equipement DECI de la zone Ballon Nord	50	100	Juin 2022
Equipement DECI des Hors	0	100	Décembre 2022
Equipement DECI du Grand Agère	0	100	Juin 2023
Equipement DECI du Petit Agère / Cabane Des Chintres	0	100	Décembre 2023
Equipement DECI de la Gravelle	0	100	Juin 2024
Equipement DECI de la Tublerie	0	100	Juin 2024
Equipement DECI de la Béchée (futur lotissement)	0	100	Décembre 2024

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Une étude et un diagnostic qui met en évidence une absence ou une mauvaise couverture du service de DECI sur certaines zones de la commune, notamment les écarts (Petit et Grand Agère, la Tublerie, ...). Un risque élevé de

non-conformité en cas d'aléas, d'une absence de service et par conséquent de mauvaise protection au regard de la DECI. Une mise à niveau, par des aménagements (PEI, citernes souples) obligatoires pour apporter un service équitable à toute la population de la commune.



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Etudes, diagnostic, plan d'action (RESE)	3 250€	Etat (DETR)	37 830	60 %
Réalisation des travaux sur 3 ans (1 PEI + 6 citernes souples)	59 800€	Département 17 (DECI)	12 610	20 %
		Commune de Ballon	12 610	20 %
TOTAL HT	63 050€	TOTAL HT	63 050€	100%

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.1. Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.2. Fournir des services medico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire

ACTION	Aménagement et accessibilité du Pôle Enfance sur la commune de Ballon
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Il s'agit d'identifier la solution la plus adaptée pour desservir le nouveau service à la population du « pôle enfance » sous les aspects sécurité, mobilité, accessibilité et développement durable
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : Commune de Ballon Adresse : 1 rue des Rampôts, 17290 Ballon Personne en charge du dossier : Emmanuel JOBIN, Maire de Ballon Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 37 52 47 10 / manujobin66@gmail.com Mairie : 05 46 55 30 31 / accueil@mairie-ballon.fr
-------------------------	---

Description de l'action	Réaliser les aménagements nécessaires à l'accessibilité du Pôle enfance : enfouissement des réseaux sec et humide, aménagement mobilité douce et stationnement, voirie, bordures, trottoirs, éclairage public, sécurisation et amélioration, modification de la circulation et des carrefours en partenariat avec le SDEER, Orange, EAU17, Syndicat de la Voirie et Direction des Infrastructures du Département
--------------------------------	--

Localisation du projet	Commune de Ballon : Rue du Stade, rue des Gros Hommes et Rue de Chizé (RD111)
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Ballon Partenaires identifiés : SDEER, Orange, EAU17, Syndicat de la Voirie et Direction des Infrastructures du Département
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	de fin 2021 à août 2022
----------------------------------	-------------------------

Etat d'avancement	Délibérations prises, fin des études, choix du circuit d'accessibilité et des aménagements. Conventions signées avec l'ensemble des partenaires Maître d'œuvre
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • finalisation des avants projets définitifs • Début des travaux en cours de programmation pour fin 2021/début 2022
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

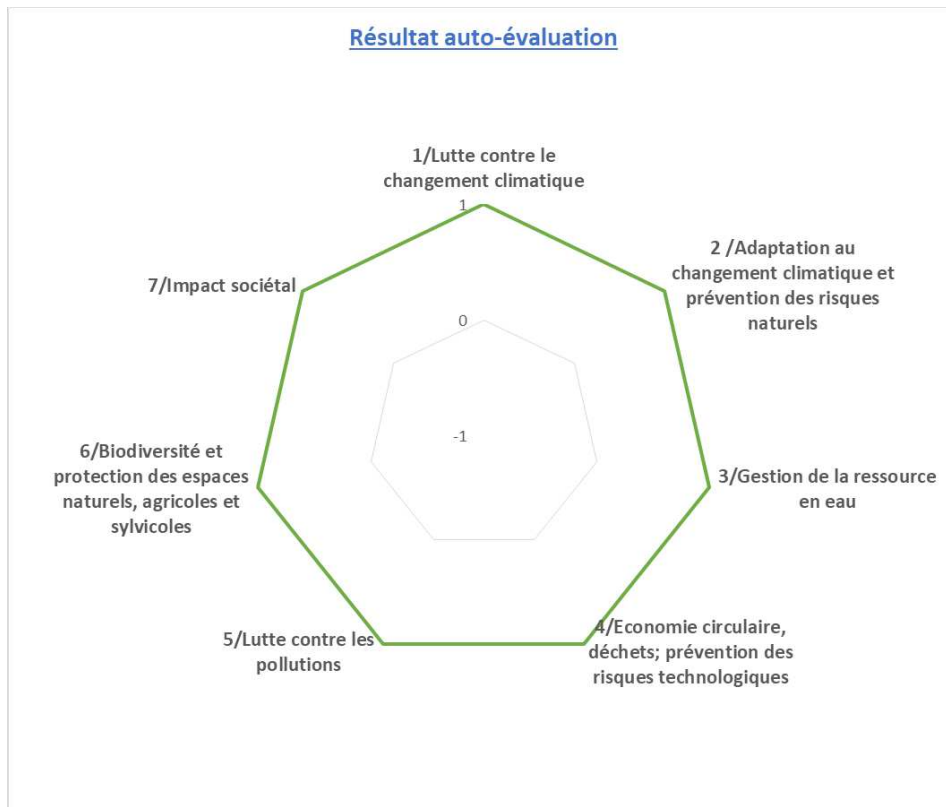
Public Cible	Usagers du pôle Enfance (parents et enfants ACM et maternelle), du RAM (Ouest CdC AS), habitants des communes de Ballon, de Ciré d'Aunis et des communes de proximité pour le centre de loisirs
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une desserte pour l'accessibilité du pôle enfance <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement des réseaux • Sécurisation des mobilités, de l'accessibilité du bâtiment • Création de mobilités douces • Création de places de stationnement « verte » • Aménagement paysager en faveur de la « biodiversité » • Amélioration de l'éclairage, technologie durable
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du cadre de vie et mise en valeur d'un « bâtiment du futur »
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Linéaire de réseaux enfouis	0	100	Juin 2022
Linéaire de mobilités sécurisé	10	100	Septembre 2022
Linéaire de mobilités douces	0	100	Septembre 2022
Surface de places de stationnement « verte »	0	100	Septembre 2022
Surface d'aménagement paysager en faveur de la « biodiversité »	10	100	Septembre 2022
Nombre d'éclairage, technologie durable	0	100	Juin 2022

Accessibilité non adaptée voire inexistante, non sécurisée (transport scolaire en bus, mobilité douce, ...) au nouveau bâtiment « Pôle Enfance » en cours de construction pour des services « petites enfances » au quotidien pour les habitants des communes de Ballon et Ciré d'Aunis, ainsi que pour ceux des communes de la zone Ouest du territoire de la CdC Aunis Sud (RAM, Centre de loisirs). Il s'agit d'adapter, de moderniser et sécuriser la desserte de ce nouvel équipement de service public.



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Operateurs	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etudes et réalisation des travaux enfouissement réseau	Sdeer	63 000		
	Orange	80 800		
Etudes voirie et aménagement	SdV17	18 295		
	CD17	13 710		
Travaux voirie et aménagement	SdV17	320 000		
	CD17	204 000		
			Etat (40 %)	279 922
			CD 17 (40 %)	279 922
			Commune de Ballon (20 %)	139 961
Total HT		699 805		699 805

ENJEUX	2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.1 Adapter et renouveler le parc de logements	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	REHABILITATION D'UNE FRICHE EN LOGEMENTS A LOYERS ABORDABLES (Presbytère)
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>La commune est fréquemment sollicitée par des personnes, des associations ou des collectivités en recherche de logements urgence à mettre à disposition de personnes en grande difficultés sociales (violence, expulsions, incendie...)</p> <p>Le logement de l'ancien presbytère, après réhabilitation et réaménagement aux normes en vigueur est apte à combler ce manque.</p> <p>Réponse immédiate à une urgence sociale.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	Commune LE THOU 15, rue du Champ de foire 17290 LE THOU
-------------------------	---

Description de l'action	Réalisation de travaux pour la réhabilitation de la salle du presbytère. Création d'un logement type T3 (pièce de vie avec coin cuisine, 2 chambres et sanitaires)
--------------------------------	---

Localisation du projet	Rue des Barres de la Cure (Eglise) LE THOU
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage Commune du Thou Partenaires identifiés ADEME, DEPARTEMENT 17, ETAT, DEPARTEMENT, CIAS de Surgères
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2022
----------------------------------	------

Etat d'avancement	Etude en cours
--------------------------	----------------

Etapes de la mise en œuvre de l'action	Etudes préalables Appel d'offres Permis de construire Travaux
---	--

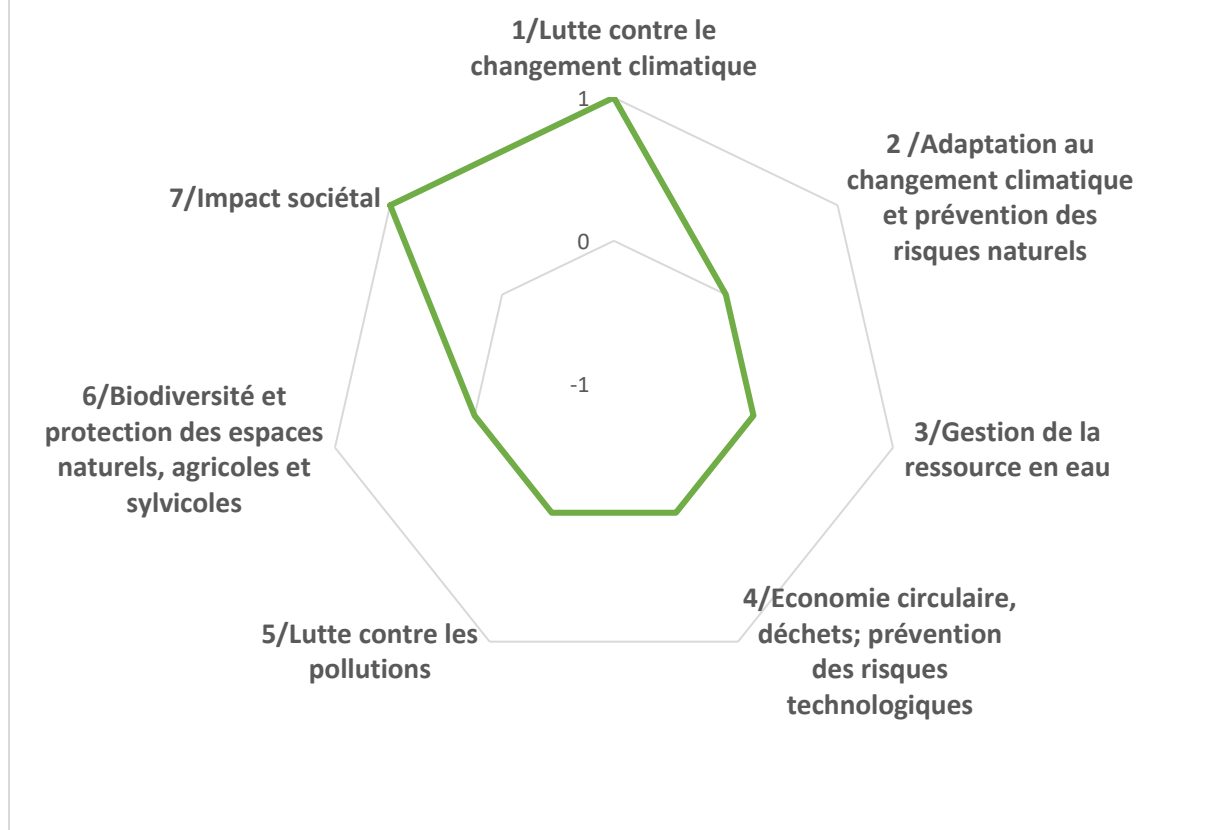
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Personnes en urgence sociale
---------------------	------------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Permettre à des personnes précaires privées de logement de pouvoir bénéficier d'un toit pendant au moins 3 mois en attendant une situation pérenne.</p> <p>Objectif spécifique : Amélioration énergétique du bâtiment.</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logements créés	0	1	2022
Montant du loyer	0	100 € de reste à charge	2022

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Maîtrise d'œuvre Etudes	15 000	Département	20 000
Travaux	60 000	ADEME	5 000
		France relance	20 000
		Etat (DETR – DSIL)	15 000
		Autofinancement	15 000
TOTAL HT	75 000	TOTAL HT	75 000

Contribution en nature

/

ENJEUX	2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.1 Adapter et renouveler le parc de logements	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	REHABILITATION D'UNE FRICHE EN LOGEMENTS A LOYERS ABORDABLES (LA GARE)
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La population de la commune du Thou connaît une expansion démographique importante et l'habitat est constituée essentiellement de maisons individuelles (propriétaires occupants), souvent avec des logements de type T4, T5, voire plus.</p> <p>La commune accueille depuis quelques années majoritairement des personnes retraitées originaires des régions françaises situées plus au nord. La commune est confrontée à une forte demande de logements de petites tailles, soit pour des jeunes isolés ou en couple, mais également par les personnes âgées seules, qui ne peuvent plus rester dans leur maison de grande surface et avec un terrain à entretenir.</p> <p>Il est urgent de remédier à cet état de fait, et l'acquisition d'un bien confisqué par l'État peut nous permettre de créer plusieurs logements adaptés à cette population.</p> <p>Impact sociétal : contribution à la cohésion sociale, réduction des inégalités, mixité sociale.</p> <p>Lutte contre le changement climatique : Amélioration de l'efficacité énergétique (bâtiment à énergie positive), utilisation de matériaux écoresponsables.</p>
---	--

Maître d'ouvrage	Commune LE THOU
-------------------------	-----------------

	15, rue du Champ de foire 17290 LE THOU
--	--

Description de l'action	<p>Première phase : Réhabilitation d'un bâtiment en ruine en 5 logements (entre 50 et 75 m²) à loyers abordables.</p> <p>Deuxième phase : Construction d'autres logements à loyer abordables sur la parcelle</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	Hameau de La Gare
-------------------------------	-------------------

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune du Thou</p> <p>Partenaires identifiés : CAUE, SEMDAS, ADEME, DEPARTEMENT 17</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Phase 1 :</p> <p>Acquisition : fin 2021 Etudes : 2022 Travaux : fin 2022 – début 2023.</p> <p>Phase 2 :</p> <p>2024 - 2025</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>En cours d'acquisition Etude de faisabilité en cours</p>
--------------------------	---

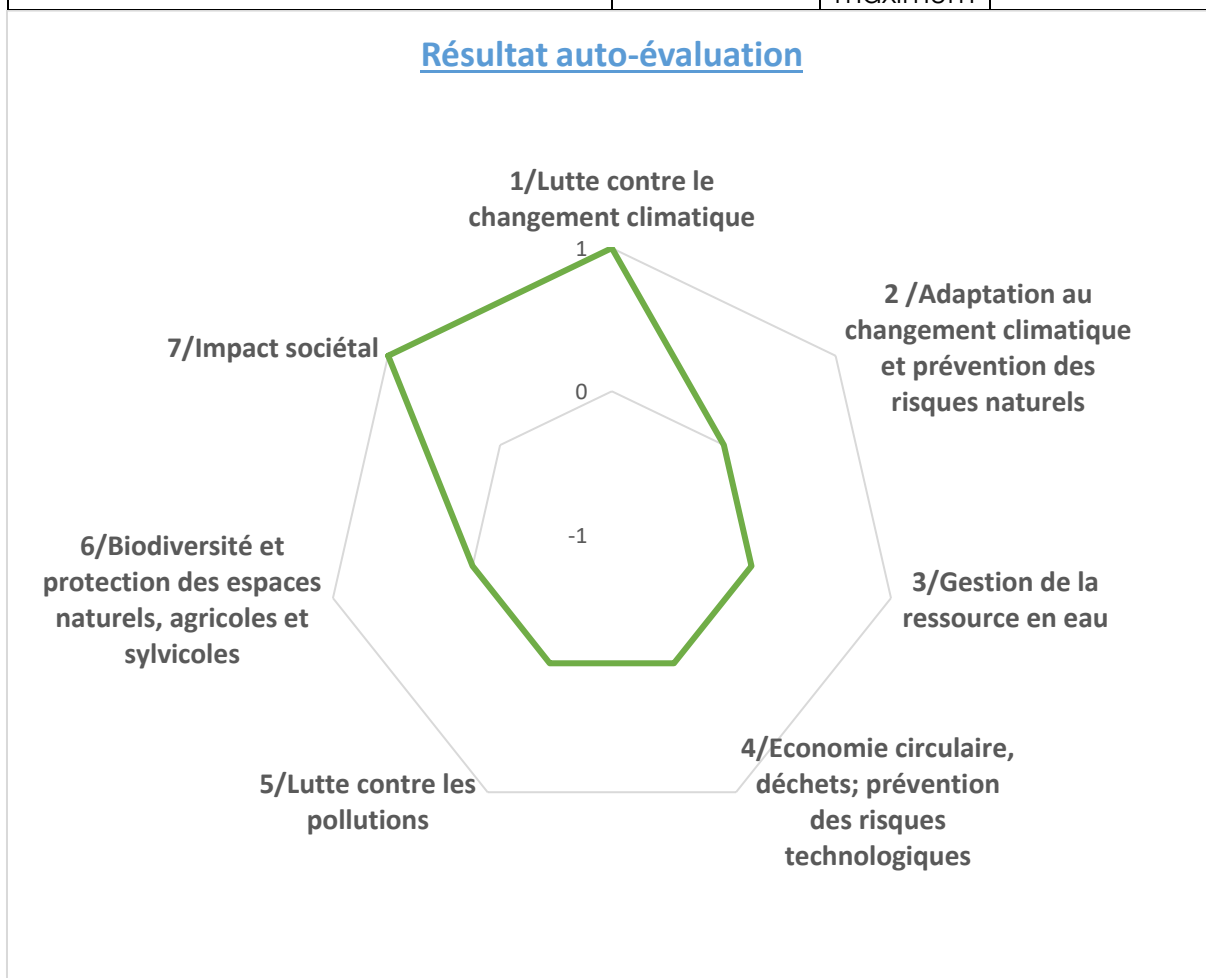
Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Etudes préalables (diagnostics) Phase conception – maîtrise d'œuvre Permis de construire Travaux</p>
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Personnes seules ou familles à revenus modestes (retraités, familles monoparentales, jeunes isolés...)
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Créer des logements à loyers abordables</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements de taille petite – moyenne adaptés à une demande spécifique - Logements à énergie positive - Mixité sociale
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logements créés	0	5	2022
Nombre de logements créés	5	12	2025
Hauteur des restes à charge loyers €	0	150 € maximum	2023



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Acquisition	120 000	Département	150 000	
Maîtrise d'œuvre Etudes	80 000	Région	30 000	
Travaux	500 000	France relance	200 000	
		ADEME	50 000	
		Etat (DETR – DSIL)	100 000	
		Autofinancement	70 000	
TOTAL HT	700 000€	TOTAL HT	700 000€	

Contribution en nature

ENJEUX	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX DANS LE VILLAGE DE BLAMERÉ
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Dans un secteur où l'habitat c'est fortement développé, il faut protéger et compléter la trame végétale dense du secteur (patrimoine exceptionnelle de biodiversité). Le projet du cheminement doux permettra de faciliter en toute sécurité la mobilité des habitants et plus particulièrement les plus jeunes avec l'intégration de l'abribus.
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de PUYRAVAULT Adresse : 5 rue du Stade 17700 PUYRAVAULT Personne en charge du dossier Messieurs Raymond DESILLE et Antoine RUBIO Coordonnées (tél – mail, ...) / 06 74 40 19 46 – raymond.desille@orange.fr / 06 60 39 51 33 – antoinerubio@wanadoo.fr
-------------------------	--

Description de l'action	Le projet est d'aménager les abords de la route de la Macre à Blameré avec la création d'un cheminement doux et sécurisé le long de la RD 205E5 avec intégration de l'arrêt des cars pour les enfants et la mise en place d'une barrière végétale avec essences locales. Un autre objectif est de préserver et mettre en valeur de beaux têtards, éléments essentiels de la biodiversité sur le secteur.
--------------------------------	--

Localisation du projet	Village de Blameré (RD205E5) commune de Puyravault.
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Syndicat de la voirie
-------------------------------------	----------------------------------

	Partenaires identifiés : CAUE / Direction des infrastructures du Département de la Charente-Maritime (DI).
--	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Septembre esquisse / Octobre avant-projet / Décembre projet / Travaux printemps 2022.
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Convention signée avec le Syndicat de la voirie étude (CAUE)
--------------------------	--

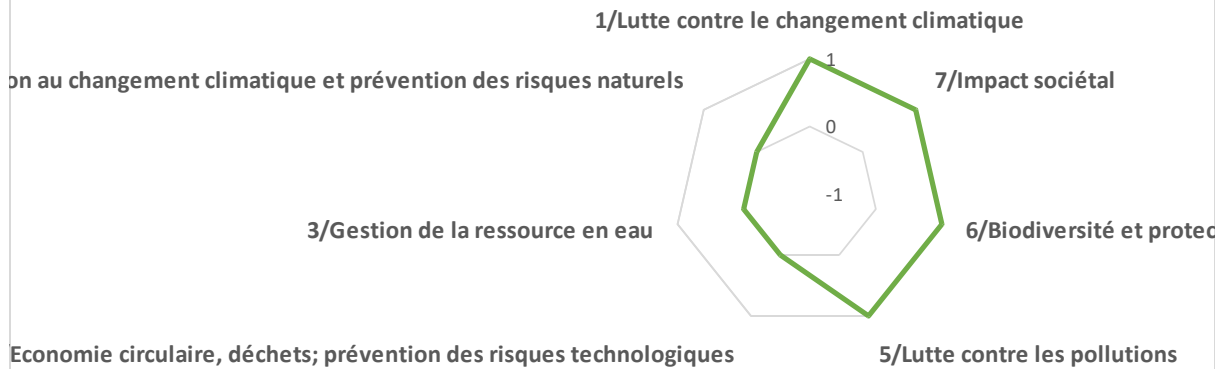
Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables / Choix du maître d'œuvre : Etude + convention avec le syndicat de la voirie. • Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : Accord de la DI • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés,) : Opérateur syndicat de la voirie • Début des travaux : Début 2022.
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Habitants de la commune et touristes.
---------------------	---------------------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la biodiversité et faciliter les mobilités sur la commune <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'accès à l'abri bus pour les enfants. • Protéger la trame végétale dense. • Faciliter l'écoulement des eaux pluviales.
--	--

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Création d'un cheminement doux avec mise en place d'une trame végétale	50 000€	ETAT	21 600€	40%
Mission esquisse/projet	2500€	DEPARTEMENT	21 600€	40%
Mission AOR et relevé topographique	1500€	AUTOFINANCEMENT	10800€	20%
TOTAL HT	54000€	TOTAL HT	54000€	

Contribution en nature

ENJEUX	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	AMELIORATION DE LA TRAVERSE DE PUYBARDON
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Voirie dégradée suite à l'enfouissement des réseaux, traverse dangereuse (pas d'aménagement piéton), vitesse excessive (insécurité routière)</p> <p>Mise en sécurité et en conformité de la voirie et des abords</p> <p>Aménagement de la place (espace vert à embellir + création de verger partagé + aire conviviale)</p>
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : MAIRIE DE SAINT - MARD</p> <p>Adresse : 39 rue du septembre 1944 17700 SAINT-MARD</p> <p>Personne en charge du dossier : Mme GAUTIER Barbara</p> <p>Coordonnées (tél – mail, ...) : elus@saint-mard.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie pour l'aménagement routier en tant que maître d'œuvre.</p> <p>Implication des habitants via les élus pour l'aménagement de la place en un lieu de convivialité.</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	Rue de la chaume à Puybardon
-------------------------------	------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : SDV 17 (partie voirie) Mairie (aménagement espace vert)
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Jun 2021 : présentation du projet par le SDV 17 aux élus</p> <p>Automne 2021 : présentation du projet à la population</p> <p>2022 : réalisation des travaux</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement	<p>Attente de la réception du projet</p> <p>Consultation des habitants pour la partie espaces verts</p>
--------------------------	---

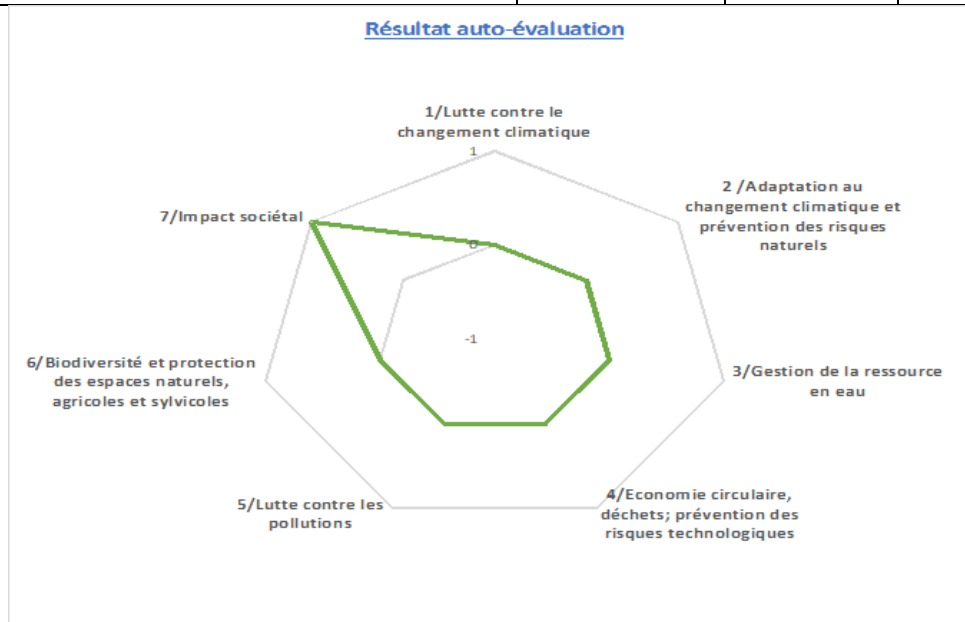
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Printemps 2021 : étude du projet</p> <p>Automne 2021 : validation du projet et dépôt de demande de subventions</p> <p>Lancement des devis</p> <p>Travaux</p>
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Habitants du hameau et usagers de la route
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • revitalisation du hameau par l'aménagement de l'espace vert • sécurisation du hameau par l'aménagement routier
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Réduction de la vitesse de circulation	50 km / h	30 km / h	2022
Réappropriation de l'espace vert par les habitants	0 foyer utilisateur	10 foyers utilisateurs	2025



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Voirie	140 000	En cours d'élaboration par le SDV 17		
Espaces Verts	20 000			
TOTAL HT	160000	TOTAL HT		

Contribution en nature

ENJEUX	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	PROJET DE PARKING SÉCURISATION DE LA MAIRIE - ECOLE
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Sécuriser la route départementale aux abords de l'école et de la mairie.</p> <p>Création de 20 places de parking engazonnées pour emplacements véhicules et vélos.</p> <p>Aujourd'hui, les véhicules sont garés de manière anarchique le long de la RD 209 créant un risque avéré pour les usagers de l'école et de la mairie.</p> <p>Aussi, il apparaît nécessaire de sécuriser l'arrêt du bus scolaire.</p> <p>Par ailleurs, la vitesse de circulation excessive sur la RD 209 impose la création d'un plateau surélevé devant les abords de l'école et de la mairie.</p>
--	--

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------	-----------------------------------

Description de l'action	<p>Sécuriser les abords de l'école et de la mairie.</p> <p>Créer des places de stationnement automobiles et vélos.</p> <p>Création d'une liaison douce sécurisée pour les piétons.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	<p>Entrée principale de la commune</p> <p>Rue de la Mairie – Saint Saturnin du Bois</p>
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Saint Saturnin du Bois</p> <p>Partenaires identifiés : Département - État</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2022
----------------------------------	------

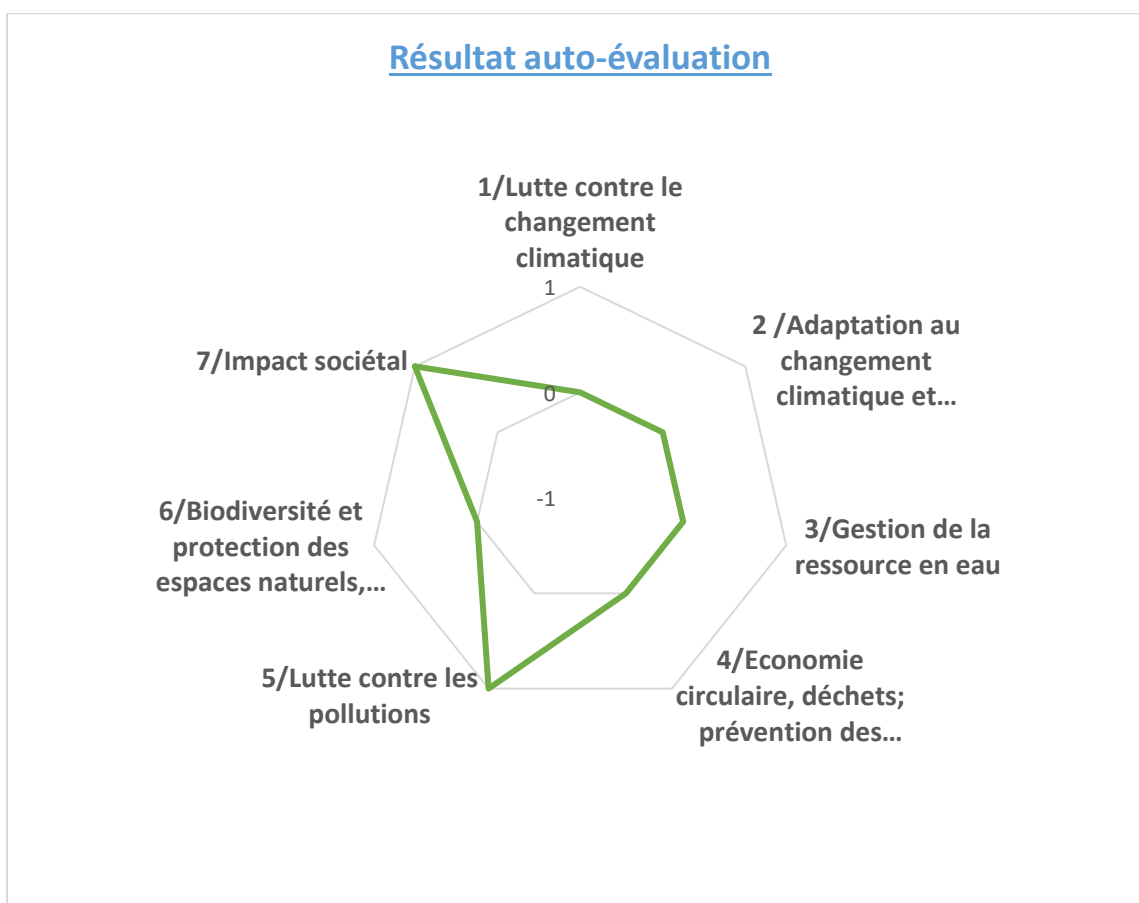
Etat d'avancement	Convention pour la conception et la réalisation des travaux signée avec le syndicat départemental de la voirie. Etude conjointement menée avec la Direction Départementale des Infrastructures. Début des travaux estimé en 2022.
--------------------------	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tous usagers de la route départementale RD 209
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Sécurité routière Objectifs spécifiques : Diminuer la vitesse excessive.
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Véhicule mal stationné	10	0	0
Vitesse de circulation	75 km/h	30 km/h	30 km/h



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Achat du terrain	3 500 €	Commune		
Étude	2 000 €	Etat		
		Amende de police départementale		
TOTAL HT	5 500€	TOTAL HT	5 500€	

Contribution en nature

/

ENJEUX	<p>2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population</p> <p>2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins</p>	<p>3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement</p> <p>3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante</p>
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	<p>2.1 Adapter et renouveler le parc de logements</p>	<p>3.4 Développer les énergies renouvelables</p> <p>3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement</p>

ACTION	DEPOLLUTION ET VIABILISATION DE L'ANCIENNE FRICHE POYAUD – PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN
---------------	---

DESCRIPTIF

<p style="text-align: center;">Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.</p> <p>L'opération menée par la commune de Surgères consiste à dépolluer la friche industrielle dénommée Poyaud et à réaliser la viabilisation d'un lotissement communal afin de vendre des lots à bâtir, tous dépollués et viabilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des acquéreurs privés pour y construire des logements ; - à un bailleur social pour la construction, sur 15% des lots, de maisons individuelles conventionnées ; - à la SASPAT un ou deux lots, le long de l'Avenue de la Gare, pour la construction d'un ou deux petits commerces, en lien avec l'activité de la gare (point chaud, point presse). <p>En cohérence avec la démarche Petites Villes de Demain dans laquelle la commune s'est engagée, l'opération participe de la redynamisation du centre urbain en mobilisant un foncier à proximité immédiate de la gare, avec un objectif de mixités</p>
---	---

	fonctionnelle et sociale. L'aménagement urbain est envisagé sous forme de « cité jardin » traduite dans une OAP du PLUi, avec une densité de 25 logements à l'hectare.
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>De manière pratique, la Ville de Surgères assurera la dépollution complète du site et l'aménagement de la voirie et des espaces communs du projet. La volonté de la Ville est de livrer aux futurs constructeurs une plateforme aménagée où aucune mesure de gestion ou travaux de dépollution supplémentaire ne sera nécessaire lors de la phase de construction (site livré dépollué et conforme à l'usage projeté).</p> <p>En effet, notre retour d'expérience a montré que le coût de la dépollution du site a dissuadé les précédents porteurs de projet potentiels consultés malgré l'attractivité du projet.</p>
--------------------------------	--

Localisation duprojet	Ancienne friche industrielle Poyaud située le long de l'Avenue de la Gare, au nord de la Ville de Surgères.
------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Surgères Partenaires identifiés :</p> <p>Subvention de l'ADEME de 12 040,00 € en 2017 relative à l'étude de dépollution réalisée par EODD. Aide du Préfet de Région NA du 21/11/2016 au titre du FSIPL de 724 812,00 € pour la requalification de la friche industrielle du site POYAUD à la Ville de Surgères, yc les dépenses liées à la dépollution Convention de financement du 10/11/2020 avec l'ADEME (AAP friches 2020 : travaux de dépollution pour reconversion friche polluée POYAUD) de 998 995 €</p>
-------------------------------------	--

	Convention de financement en cours de signature avec la Préfecture de Région dans le cadre du plan de relance "Fonds friches - Volet recyclage foncier" pour un montant de 619 195 €.
--	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Les travaux de dépollution doivent être réceptionnés au plus tard en novembre 2022 et les travaux de viabilisation primaire suivront les travaux de dépollution
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Le Permis d'aménager sera déposé en Mairie en septembre 2021.
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Etudes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des sols de la friche Poyaud – étude historique, documentaire, mémorielle et de vulnérabilité et Résultats du diagnostic et plan de gestion préliminaire réalisé par EODD en 2016. - Diagnostic déchets avant démolition de la friche Poyaud réalisé par EODD en 2016 - Diagnostics obligatoires avant démolition de la friche industrielle dénommée Site POYAUD sur la Commune de Surgères réalisés par EXIM en 2016 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur l'étude préalable au désamiantage/déconstruction des superstructures de la friche industrielle dénommée Site Poyaud sur la Commune de Surgères dévolue à EODD en 2016 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de destruction - désamiantage et dépollution des superstructures du site Poyaud de Surgères dévolue à FCID en 2017 - Travaux de destruction - désamiantage et dépollution des superstructures du site Poyaud de Surgères réalisés par AVENIR DECONSTRUCTION en 2017 - AMO pour la dépollution, l'aménagement et l'aide à trouver des porteurs de projets par le gpmt Sophie BLANCHET/A2i infra et ARTELIA depuis 2018 (cf. documents 8 et 9) - Levé topographique de l'îlot POYAUD réalisé par SYNERGEO en 2018
---	---

	<p>- Diagnostics complémentaires pollution des sols réalisés par SCE en 2019</p> <p>Choix du maître d'œuvre :</p> <p>- MOE pour les travaux de dépollution et de viabilisation par le Groupement conjoint solidaire Sophie BLANCHET/A2i infra et ERG ENVIRONNEMENT depuis 2019 et avenant n°1 au marché pour son transfert au Groupement conjoint solidaire Agence Blanchard Tétaud Blanchet + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS en 2020.</p> <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : Permis d'aménager du lotissement Poyaud déposé le XX/09/2021 sous les références PA n°017.434.21.A000X</p> <p>Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de dépollution et de viabilisation primaire : Octobre 2021</p> <p>Début des travaux de dépollution et de viabilisation primaire : Janvier 2022</p> <p>Réception des travaux de dépollution et de viabilisation et autorisation de vendre les lots avant les travaux de finition : 2ème semestre 2022</p> <p>A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux</p>
--	--

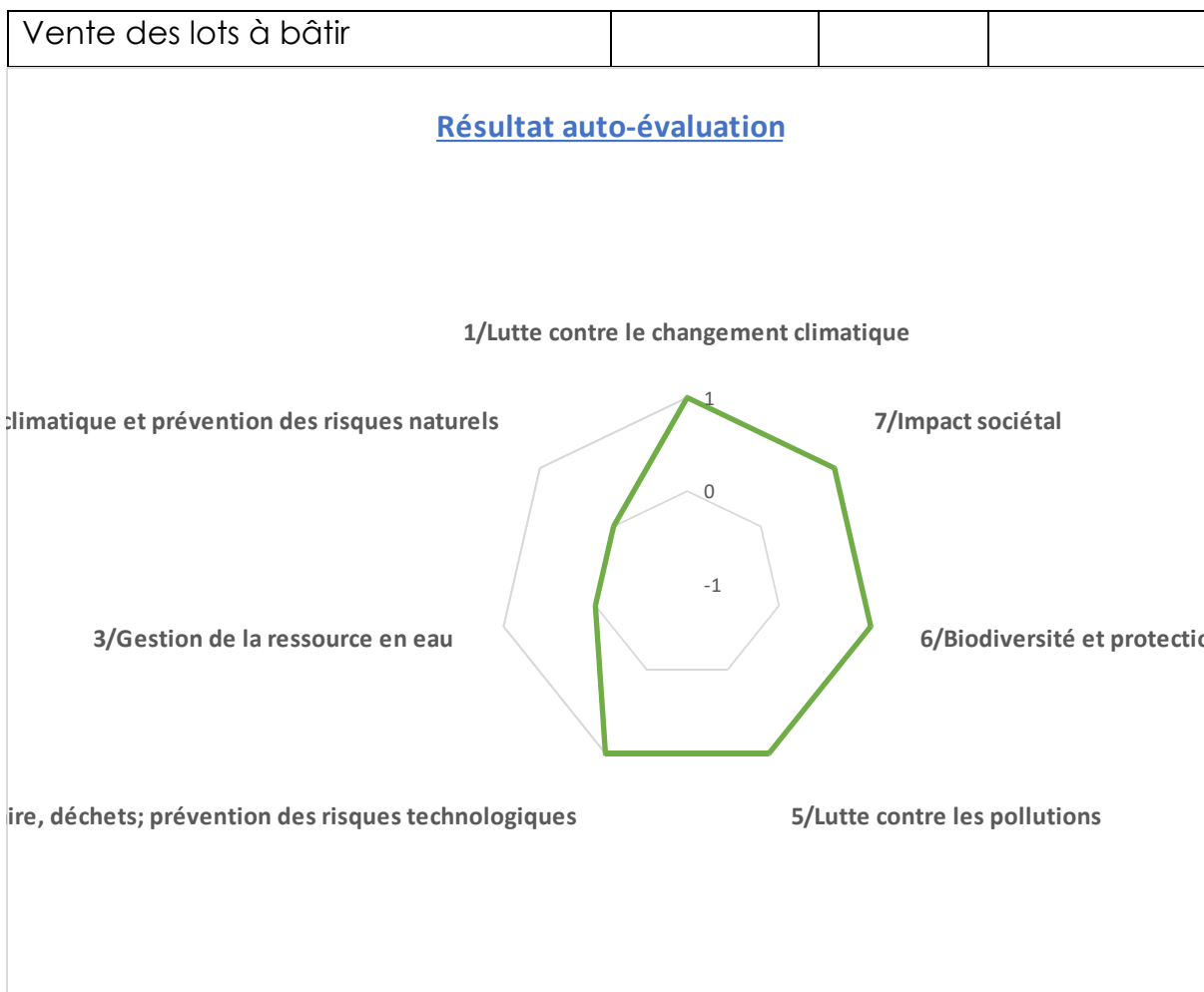
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	La Ville de Surgères va dépolluer l'ancienne friche Poyaud et réaliser la viabilisation d'un lotissement afin de vendre :
---------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - à un ou plusieurs porteurs de projets privés les lots en façade Nord comprenant des petits collectifs - à des personnes privées les lots à bâtir en maisons individuelles <p>Tous les lots seront dépollués et viabilisés pour y aménager des logements, incluant du logement social (pour au moins 15% des logements créés), ainsi que des activités et commerces en lien avec l'activité de la gare Sncf toute proche en rdc d'un des petits collectifs.</p>
--	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Réaliser un quartier en liaison avec les aménagements du pôle gare et les parcelles communales entourant le site du projet. Quartier « cité-jardin » avec Liaison piétonne et vélo nord-Sud, coulée verte et cheminement Piétons/Vélos Est-Ouest réalisés en voirie primaire par la commune. Dégager des ilots de constructibilité permettant une mixité de programme (maisons groupées, petits collectifs, commerces, ...)</p> <p>Objectifs spécifiques : Sécuriser le quartier en réhabilitant cette friche polluée Requalifier l'image de la Ville de Surgères et faire du site POYAUD un lieu de vie pour des résidents permanents mais aussi pour la population en transit avec des commerces répondant aux besoins des voyageurs. Valoriser cet espace visible depuis la gare en créant un éco-quartier rénové Relier le site POYAUD avec le centre-ville et les quartiers voisins par des liaisons douces, Assurer sur site les besoins en stationnement liés aux habitations et aux activités Le tout dans une démarche de participation : Compte tenu de l'enjeu du réaménagement de la friche industrielle, la concertation est une composante incontournable de ce projet.</p>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
----------------------	-------------------	----------------	-----------------------



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Acquisitions foncières	185 036,09 €	Subventions obtenues lors de l'achat en 1994 de FDAIDE et FEDER	103 665,34 €
Etudes pré-opérationnelles	1 12 863,00 €	Vente des lots	679 137,60 €
Travaux de remise en état du foncier	1 508 280,43 €	Subventions ADEME	411 035,00 €
Travaux d'aménagement et de construction intégrés au projet	1 961 893,00 €	Subvention Etat (FSIPL)	724 812,00 €

Frais de MOE	183 642,77 €	Subvention Etat (plan de relance – fonds friches)	619 195,00 €
		Fonds propres	734 732,75 €
TOTAL HT	3 951 715,29 €	TOTAL HT	3 951 715,29 €

Contribution en nature

ENJEUX	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.2 Pallier un manque d'emplois	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes 1.2 Favoriser l'emploi	2.2 Fournir des services accessibles	3.4 Développer les énergies renouvelables 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	AMENAGEMENT DE 2 COMMERCES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DE LA GARE SUR L'ANCIENNE FRICHE POYAUD – PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Chef-lieu de Canton, la Ville de Surgères, comptant 7 067 habitants (population municipale légale au 1er janvier 2019 – sources INSEE), constitue un important carrefour géographique, routier et ferroviaire. Située à 41 km de La Rochelle et 34 km de Niort, elle est notamment traversée par les Routes Départementales n°115, 911 et 939, de 1ère et 2ème catégories. Par ailleurs, elle est desservie par le TGV.</p> <p>Siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, la Ville s'affirme comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre agroalimentaire actif, - Un pôle industriel d'importance de l'Aunis, - Une cité urbaine à vocation commerciale, - Un site touristique de caractère du fait de son patrimoine historique et culturel
--	---

Maître d'ouvrage	Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères
-------------------------	---

	<p>Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES</p> <p>Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
--	---

Description de l'action	<p>De manière pratique, une fois la dépollution complète du site et l'aménagement de la voirie et des espaces communs du projet par la Ville de Surgères, la Ville envisage de céder à la SASPAT 17 une partie de l'ilot 1 située le long de l'Avenue de la Gare afin que soient aménagés 1 ou plusieurs commerces en lien avec l'activité de la gare (type point chaud, tabac presse).</p> <p>La Ville a prévu l'aménagement d'une contre-allée pour desservir lesdits commerces.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	<p>Ilot 1 du lotissement Poyaud situé le long de l'Avenue de la Gare, au nord de la Ville de Surgères.</p>
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Surgères ou SASPAT17</p> <p>Partenaires identifiés : France Relance via la SASPAT17</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Une fois l'opération de dépollution et viabilisation primaire de l'ancienne friche industrielle Poyaud réalisée, soit 2023</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>Convention avec la SASPAT 17 signée le XX</p>
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<p>Etudes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des sols de la friche Poyaud – étude historique, documentaire, mémorielle et de vulnérabilité et Résultats du diagnostic et plan de gestion préliminaire réalisé par EODD en 2016. - Diagnostic déchets avant démolition de la friche Poyaud réalisé par EODD en 2016
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics obligatoires avant démolition de la friche industrielle dénommée Site POYAUD sur la Commune de Surgères réalisés par EXIM en 2016 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur l'étude préalable au désamiantage/déconstruction des superstructures de la friche industrielle dénommée Site Poyaud sur la Commune de Surgères dévolue à EODD en 2016 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de destruction - désamiantage et dépollution des superstructures du site Poyaud de Surgères dévolue à FCID en 2017 - Travaux de destruction - désamiantage et dépollution des superstructures du site Poyaud de Surgères réalisés par AVENIR DECONSTRUCTION en 2017 - AMO pour la dépollution, l'aménagement et l'aide à trouver des porteurs de projets par le gpmt Sophie BLANCHET/A2i infra et ARTELIA depuis 2018 (cf. documents 8 et 9) - Levé topographique de l'îlot POYAUD réalisé par SYNERGEO en 2018 - Diagnostics complémentaires pollution des sols réalisés par SCE en 2019 <p>Choix du maître d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOE pour les travaux de dépollution et de viabilisation par le Groupement conjoint solidaire Sophie BLANCHET/A2i infra et ERG ENVIRONNEMENT depuis 2019 et avenant n°1 au marché pour son transfert au Groupement conjoint solidaire Agence Blanchard Tétaud Blanchet + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS en 2020. <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme :</p> <p>Permis d'aménager du lotissement Poyaud déposé le XX/07/2021 sous les références PA n°017.434.21.A000X</p> <p>Création de la SASPAT17, organisme privé qui agira comme un bailleur :</p> <p>Réunion du 9/06/2021 en présence de la Caisse des Dépôts et Consignations</p> <p>Sélection du projet par la SASPAT17 : XX/XX/2021</p>
--	---

	<p>Demande de subvention auprès de l'Etat (revitalisation des centres Villes dans le cadre du Plan de relance) par la SASPAT17 Demande envoyée le XX/XX/2021</p> <p>Recherche de porteurs de projet par la SASPAT17 (conditionnée par l'obtention de la subvention) : Décembre 2021</p> <p>Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de dépollution et de viabilisation primaire : Octobre 2021</p> <p>Début des travaux de dépollution et de viabilisation primaire : Décembre 2021</p> <p>Réception des travaux de dépollution et de viabilisation et autorisation de vendre les lots avant les travaux de finition : 2ème semestre 2022</p> <p>Début des travaux de construction des commerces par la SASPAT17 :</p> <p>A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux</p>
--	--

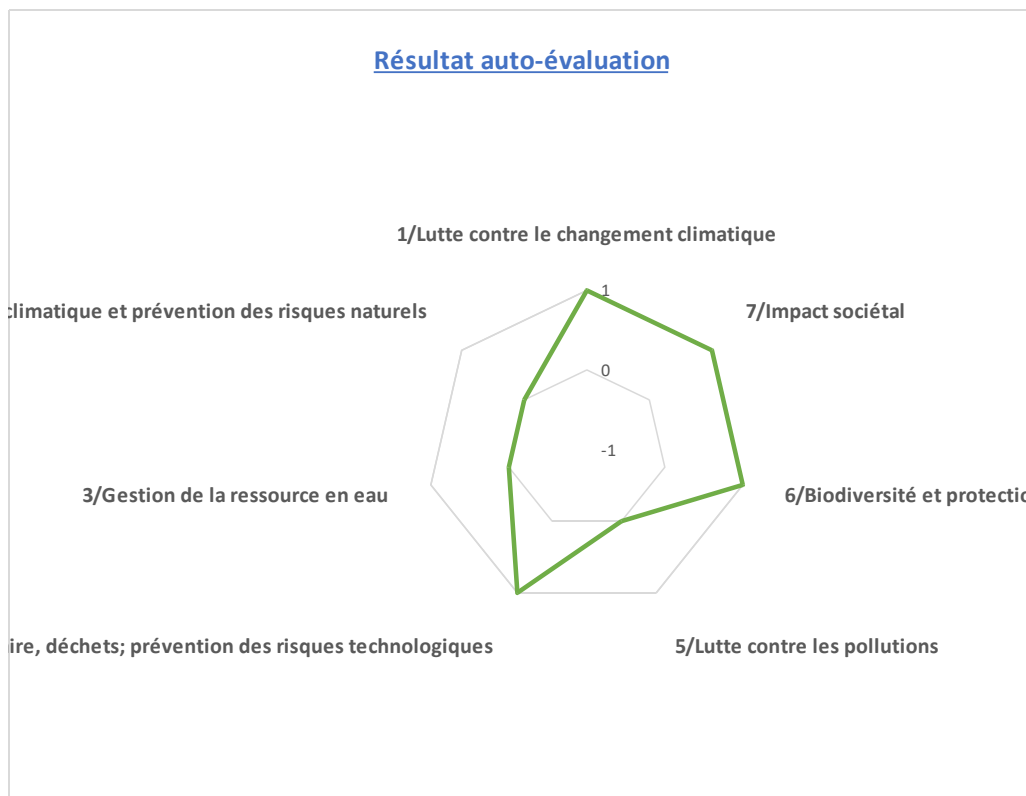
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	<p>Les commerces pourront bénéficier de 3 types de clientèle :</p> <p>Les clients de la gare TGV située de l'autre côté de la voie, grâce à un aménagement sécurisé de la traversée de la RD</p> <p>Les habitants du quartier (dont les futurs acquéreurs des lots du lotissement Poyaud)</p> <p>Les personnes passant par la RD grâce à l'aménagement d'une contre-allée le long de l'Avenue de la Gare, pourvue de places de</p>
---------------------	--

	stationnement, au droit desdits commerce et qui permettra un effet « drive »
--	--

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • - Réaliser un quartier en liaison avec les aménagements du pôle gare et les parcelles communales entourant le site du projet. • - Quartier « cité-jardin » avec Liaison piétonne et vélo nord-Sud, coulée verte et cheminement Piétons/Vélos Est-Ouest réalisés en voirie primaire par la commune. • - Dégager des ilots de constructibilité permettant une mixité de programme (maisons groupées, petits collectifs, commerces, ...) <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le quartier en réhabilitant cette friche polluée • Requalifier l'image de la Ville de Surgères et faire du site POYAUD un lieu de vie pour des résidents permanents mais aussi pour la population en transit avec des commerces répondant aux besoins des voyageurs. • Valoriser cet espace visible depuis la gare en créant un éco-quartier rénové • Relier le site POYAUD avec le centre-ville et les quartiers voisins par des liaisons douces, • Assurer sur site les besoins en stationnement liés aux habitations et aux activités • Le tout dans une démarche de participation : Compte tenu de l'enjeu du réaménagement de la friche industrielle, la concertation est une composante incontournable de ce projet.
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Fréquentation des commerces (Chiffre d'Affaires)			



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux de superstructure (constructions), yc équipements ESTIMATIONS: - aménagement et construction: construction de locaux commerciaux (1 500,00 € HT/m ² pour 221 m ²) PRIS EN CHARGE PAR SASPAT	331 500,00 €	SASPAT 17	331 500,00 €
TOTAL HT	331 500,00 €	TOTAL HT	331 500,00 €

Contribution en nature

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie culturelle et sportive dynamique accessible à tous 2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité)

ACTION	DEPLOIEMENT D'UNE MICRO-FOLIE A SURGERES - PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Chef-lieu de Canton, la Ville de Surgères, comptant 7 067 habitants (population municipale légale au 1er janvier 2019 – sources INSEE), constitue un important carrefour géographique, routier et ferroviaire. Située à 41 km de La Rochelle et 34 km de Niort, elle est notamment traversée par les Routes Départementales n°115, 911 et 939, de 1ère et 2ème catégories. Par ailleurs, elle est desservie par le TGV.</p> <p>Siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, la Ville s'affirme comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre agroalimentaire actif, - Un pôle industriel d'importance de l'Aunis, - Une cité urbaine à vocation commerciale, - Un site touristique de caractère du fait de son patrimoine historique et culturel.
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : Céline RICHER DE FORGES Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 07 76 17 cricherdeforges@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Une Micro-Folie est un équipement culturel articulé autour d'un musée numérique, qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Les contenus de la Micro-Folie émanent des 12 établissements culturels nationaux fondateurs (le Louvre, le Musée d'Orsay, le Centre Pompidou, le Château de Versailles...). Porté par le Ministère de la Culture, ce projet est coordonné par l'établissement public de la Villette.</p> <p>En développant une Micro-Folie à Surgères, l'objectif serait de développer une infrastructure culturelle de proximité, que les établissements scolaires et les associations locales pourront s'approprier pour développer des animations auprès de leurs publics. Le jeune public sera privilégié dans la réflexion autour du déploiement de ce dispositif.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	<p>Salle du lavoir (18 rue du Lavoir à Surgères) Cette salle constituerait un lieu transitoire, en attendant l'aménagement d'un espace spécifique où pourront s'implanter plusieurs dispositifs culturels, dont la Micro-Folie.</p>
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Surgères Partenaires identifiés : Département 17 , Etat via la DSIL</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Démarrage du projet : septembre 2021 Ouverture envisagée de la Micro-Folie : septembre 2022</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>Début du projet (lettre d'intention envoyée à la Villette début septembre 2021)</p>
--------------------------	--

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi de la lettre d'intention à la Villette - Réponse à l'appel à projet « Déploiement des Micro-Folies en Nouvelle-Aquitaine »
---	---

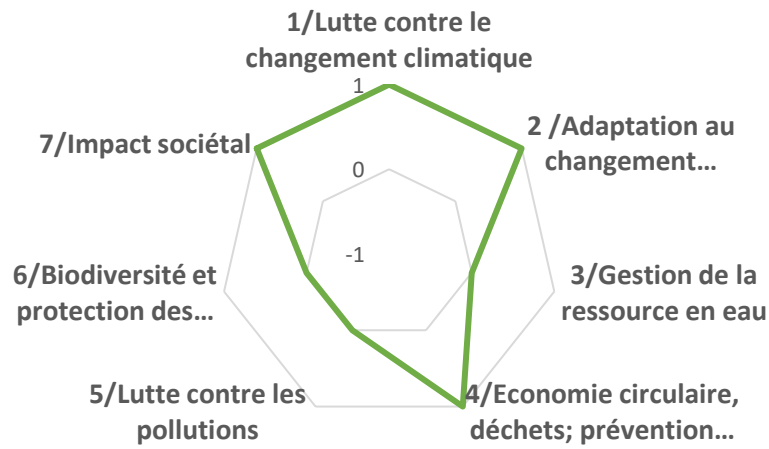
	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financements - Constitution d'un COPIL - Choix des prestataires pour l'achat du matériel - Constitution de la programmation - Montage de la Micro-Folie (installation du matériel, aménagements) - Ouverture de la Micro-Folie
--	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Jeune public – Scolaires - Habitants de proximité
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'éducation artistique et culturelle • Développement de la cohésion du territoire • Réduction de la fracture numérique • Animation du territoire • Innovation numérique • Favoriser la création <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une infrastructure culturelle de proximité • Impliquer les associations de Surgères dans un projet culturel • Impliquer les écoles de Surgères dans un projet culturel • Mise en relation de la Micro-Folie avec les programmes culturels existants organisés par la Ville, les associations locales et les partenaires territoriaux
--	--

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Investissement	40 000 €	Etat (DSIL)	30 400 €
Fonctionnement	10 000 €	Département 17	1 600 €
		Autofinancement	18 000€
TOTAL HT		TOTAL HT	

Contribution en nature

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante 3.4 Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	ACCOMPAGNEMENT AU 0 PHYTO ET A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES ESPACES PUBLICS
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Qualité : - Un environnement préservé gage de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique - Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement - Adapter le territoire au changement climatique
--	---

Maître d'ouvrage	Nom : CdC Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 SURGERES Personne en charge du dossier : Cécile PHILIPPOT Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 19 53 81 83 – c.philippot@aunis-sud.fr
-------------------------	---

Description de l'action	Ateliers d'échanges et de retours d'expériences Théorie, découverte, démonstration et mise en place
--------------------------------	--

Localisation du projet	La Communauté de Communes Aunis Sud, en Nouvelle Aquitaine, Département de la Charente-Maritime. Deux communes différentes accueillent chaque année une des journées organisées.
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : CdC Aunis Sud
-------------------------------------	---------------------------------

	Partenaires identifiés : CDA La Rochelle (Programme Re-Sources) La FREDON Nouvelle Aquitaine (Intervenant technique) Les communes CYCLAD (pour la réduction des déchets)
--	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Programme pluriannuel, avec 2 sessions par an.
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Pour 2021, la session de printemps a eu lieu (Atelier « Plantes couvre-sol : végétalisons nos espaces » et Atelier « Tonte ») et celle d'automne est en cours d'organisation pour le 28/10/2021 (Atelier « carrés senteurs » et plénière pour revenir sur les ateliers 2020-21 et prévoir 2022).
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	Chaque année, au printemps puis à l'automne, organisation de journées techniques « 0 phyto et biodiversité » composée d'ateliers et de plénières animées par la CdC et la FREDON NA.
---	--

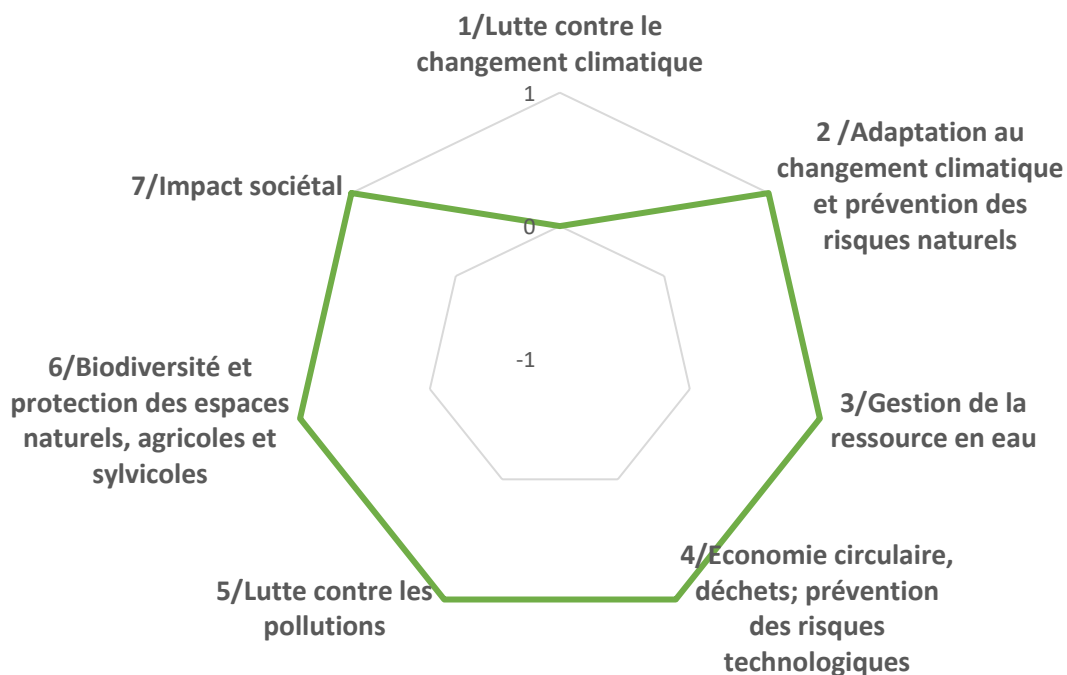
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Les agents et les élus des communes et de la CdC en charge de la gestion des espaces publics (un binôme au moins par commune)
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Montrer comment allier cadre de vie et biodiversité sur les espaces publics Objectif spécifique : 1. Echanges et retours d'expériences 2. Animation un groupe d'élus et techniciens permettant la transmission des bonnes pratiques et des rapprochements entre communes pour des échanges et achats communs.
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de techniciens et d'élus présents	17		25
Nombre d'ateliers organisés	3		3
Nombre de plénières organisées	1		1

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

	2021	2022 et suivantes
Prestation FREDON NA	1 470 €	4 000 €

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité) 2.5 Poursuivre le développement du numérique sur le territoire

ACTION	DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME MISE EN PLACE D'UN GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>À compter du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme doivent pouvoir se faire de façon dématérialisée. Afin d'accompagner ces changements, la Communauté de Communes Aunis Sud a souhaité en collaboration avec le Syndicat informatique SOLURIS participer aux expérimentations en cours pour vérifier l'interopérabilité des systèmes d'information utilisés. Le but est de monter en puissance progressivement afin d'être prêts pour janvier 2022.</p> <p>Ainsi durant l'année 2021, de nouvelles compétences sont à développer autour de la prise en main de l'outil informatique, tant pour les agents des communes que le service instructeur de la Communauté de Communes Aunis Sud (centre instructeur) qui prend en charge depuis 2015 pour le compte des communes l'instruction des actes d'urbanisme.</p> <p>Une plateforme est donc expérimentée depuis avril 2021. Il s'agit du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, le GNAU, qui est tout simplement un guichet commun de dépôt pour tous les professionnels et les habitants de la Communauté de Communes: https://cdc-aunissud.urbanisme17.fr/gnaucdcaunissud/#/</p> <p>Afin de faciliter les démarches, c'est sur cette plateforme via notre site internet que peuvent être déposées, sous forme électronique, les demandes d'autorisations d'urbanisme (dans un premier temps Certificats d'Urbanisme informatifs et opérationnels, Déclarations d'Intention d'Aliéner et Déclaration Préalables pour Lotissements et autres divisions</p>
---	--

	<p>foncières, puis dans un second temps les Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager et l'ensemble des Déclarations Préalables).</p> <p>Les avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un service en ligne 7j/7 et 24h/24, accessible depuis chez vous - un suivi de l'avancement des dossiers en temps réel, - une aide en ligne pour minimiser les erreurs de saisie, - un traitement de la demande optimisé, - des échanges simplifiés avec l'administration, - un gain de temps et d'argent.
--	--

Maître d'ouvrage	CdC Aunis Sud
-------------------------	---------------

Description de l'action	Mise en place d'une plateforme (guichet numérique) permettant d'effectuer de façon dématérialisée le dépôt, la réception et l'instruction des autorisations d'urbanisme.
--------------------------------	--

Localisation du projet	Territoire Aunis Sud
-------------------------------	----------------------

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Cdc Aunis Sud</p> <p>Partenaires identifiés : SOLURIS, les communes de la CDC et tous les services consultés pour l'instruction des actes d'urbanisme</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Planning de mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril-septembre 2021 : Expérimentation de la plateforme de dépôt des autorisations essentiellement à destination des professionnels (notaire, géomètre, agence immobilière etc.) pour les actes suivants : CUa, CUb, DPLT, DIA, - Septembre-décembre 2021 : Expérimentation de la plateforme également pour les particuliers pour l'ensemble des actes : CUa, CUb, DPLT, PC, PA, PD, DP, - 1er janvier 2022 : Lancement officiel de la plateforme (fin de l'expérimentation).
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>L'expérimentation se déroule très bien depuis avril 2021 et plus de 150 dossiers ont été déposés sur la plateforme et instruits depuis mi-avril.</p> <p>En préalable, plusieurs cycles de formation ont été organisés en fonction du public visé (services instructeurs CDC, agents des communes, élus) et une communication importante a été réalisée (bulletins municipaux, communautaires, sites internet des communes et de la communauté de communes, mailing auprès des professionnels, réseaux sociaux...)</p>
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	
---	--

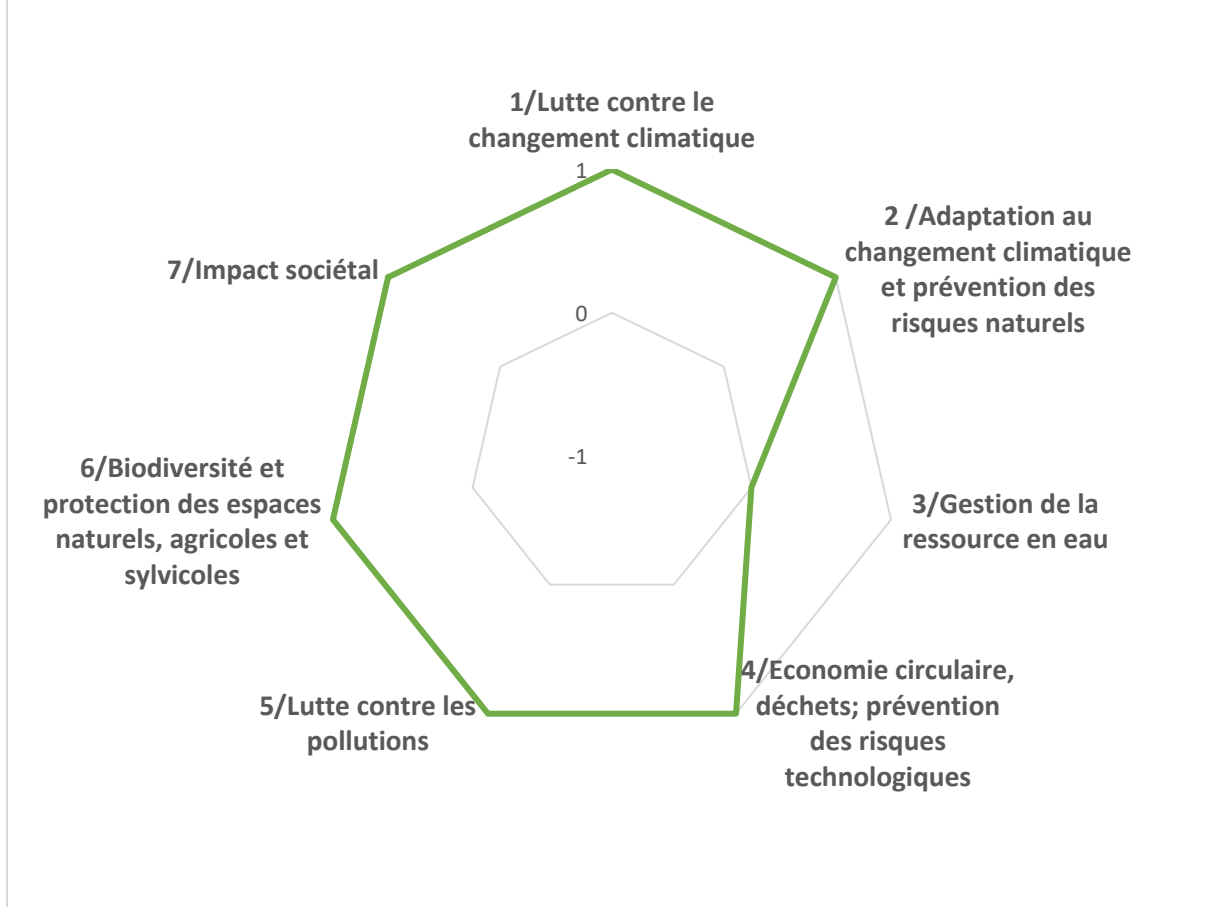
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	<p>La population, les notaires, les professionnels de la construction, les architectes, les géomètres et toutes les personnes ou entreprises désireuses de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme</p>
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Moderniser l'instruction et le service public</p> <p>Objectifs spécifiques : Permettre aux usagers de ne pas avoir à se déplacer Fluidifier et accélérer le traitement des demandes Economiser le papier et les déplacements</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre dossier déposés sur le GNAU			

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (formations comprises)	21251	France Relance	13 600	
		Auto financement	7 651	
TOTAL HT	21251	TOTAL HT	21251	

Contribution en nature

ENJEUX	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes	3.4 Développer les énergies renouvelables

ACTION	SECONDE UNITE DE METHANISATION COLLECTIVE
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien par l'accompagnement d'un projet économique collectif exogène • Valorisation des déchets produits localement (économie circulaire) • Production d'énergie renouvelable • Contribution à l'autonomie énergétique du territoire Aunis Sud • Création d'emplois • Diversification des activités agricoles • Valorisation des amendements d'origine minérale et amélioration de la qualité de l'eau
--	---

Maître d'ouvrage	Cap Vert Energie 5, place de la Joliette 13002 Marseille 04.86.76.03.60 www.cvegroup.com
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Il s'agit d'installer une seconde unité de méthanisation collective sur le territoire Aunis Sud, dans sa partie Sud. Cette installation viendra compléter la première unité en service depuis mai 2020 à Surgères.</p> <p>Cette action doit permettre la valorisation de déchets locaux principalement d'origine agroalimentaire et agricole en produisant une énergie renouvelable (gaz vert). Cette énergie sera injectée dans le réseau de transport de gaz déjà présent à proximité du site d'implantation sur la commune de Genouillé.</p> <p>Cette action doit permettre de fédérer les acteurs économiques locaux et de contribuer à leur diversification. Elle aura aussi pour vocation de démontrer</p>
--------------------------------	---

	<p>tout l'intérêt qu'il y a à développer le procédé de la méthanisation dans le mix énergétique.</p> <p>Sur le plan environnemental cette action contribuera notamment à réduire la production de gaz à effet de serre, proposer aux exploitations agricoles partenaires l'utilisation d'un fertilisant d'origine minérale permettant de réduire de manière significative l'utilisation de fertilisants d'origine chimique.</p>
--	---

Localisation du projet	<p>Commune de Genouillé, sur un STECAL dédié à un projet en faveur des énergies renouvelables issues de la méthanisation</p> <p>A proximité du réseau de transport du gaz (GRTGaz) qui sera utilisé pour la réinjection du gaz vert produit.</p>
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Cap Vert Energie
	Partenaires identifiés	<p>Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Commune de Genouillé</p> <p>Chambre d'Agriculture</p> <p>GRTGaz</p> <p>Les apporteurs/récupérateurs de matières entrantes et sortantes (entreprises agroalimentaires et agricoles)</p> <p>Les financeurs</p>

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>1^{er} contact avec la Communauté de Communes Aunis Sud : Mai 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité (3 mois) : Mai 2020 – Juillet 2020 • Faisabilité (11 mois) : Juillet 2020 – juin 2021 • Conception (10 mois) : Juin 2021 – Avril 2022 • Autorisations (10 mois) : Mai 2022 – Février 2023 <p>Financement (5 mois) : Mars 2023 – Juillet 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction (16 mois) : Août 2023 – Novembre 2024
----------------------------------	--

Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'étude du gisement (matières entrantes) • Etude du plan d'épandage avec la Chambre d'Agriculture (matière sortante = digestat). Pré valorisation du digestat. • Etude de pertinence des 2 solutions foncières d'implantation • Etude de faisabilité GRTGaz
--------------------------	---

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité (3 mois) : Mai 2020 – Juillet 2020 • Faisabilité (11 mois) : Juillet 2020 – juin 2021 • Conception (10 mois) : Juin 2021 – Avril 2022 • Autorisations (10 mois) : Mai 2022 – Février 2023 <p>Financement (5 mois) : Mars 2023 – Juillet 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction (16 mois) : Août 2023 – Novembre 2024
---	--

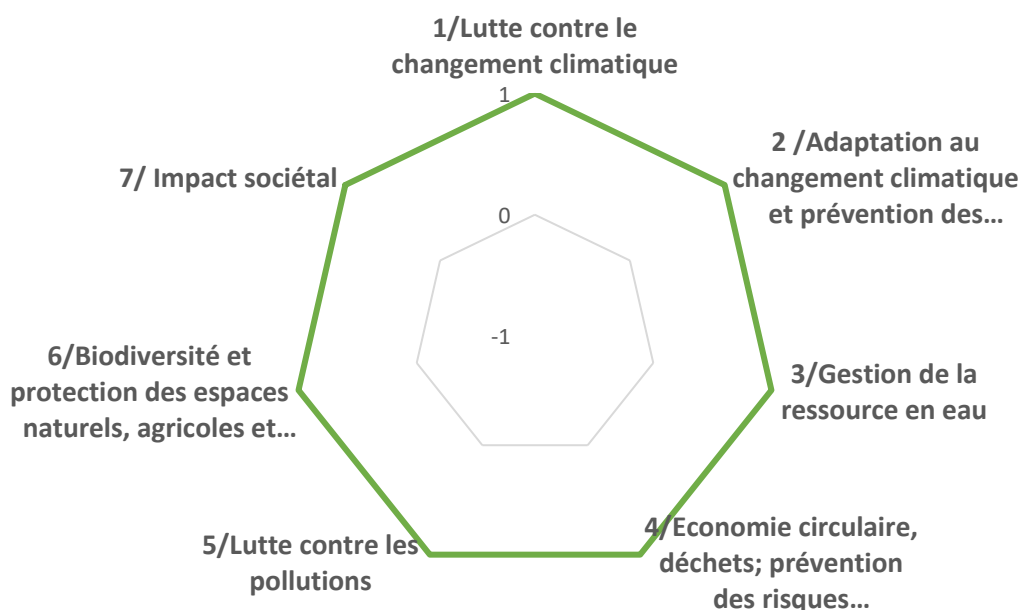
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises agroalimentaires et agricoles
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Production d'une énergie renouvelable à partir de la valorisation locale de déchets organiques contribuant par ailleurs à la diversification économique</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'économie circulaire en local • Diversification des activités agroalimentaires et agricoles • Production d'une énergie renouvelable contribuant à l'autonomie énergétique d'Aunis Sud
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'acteurs économiques participant à l'action	0	20	2024
Nombre de m ³ de gaz injectés dans le réseau	0	1,8 million	2025
Nombre de tonnes de CO ² économisées	0	5 700 tonnes	2025

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Etudes (opportunité, faisabilité, développement, autorisations administratives)	200 000	Région Nouvelle-Aquitaine		
Foncier	300 000	ADEME		
Procédé d'injection	500 000	Agence de l'eau		
Construction de l'unité industrielle	11 000 000	Etat		
		Auto financement		
TOTAL HT	12 000 000€	TOTAL HT	12 000 000€	

Contribution en nature

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.. Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.1. Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire 3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments 3.4 Développer les énergies renouvelables 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	ELABORATION DU PCAET
---------------	-----------------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Qualité - Un environnement préservé gage de qualité de vie - Diminuer la consommation énergétique du territoire et la décarboner - Développer les énergies renouvelables - Rénover le parc de logements et de bâtiments - Adapter le territoire au changement climatique
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : CdC Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 SURGERES Personne en charge du dossier : Cécile PHILIPPOT Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 19 53 81 83 – c.philippot@aunis-sud.fr
-------------------------	---

Description de l'action	Elaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Aunis Sud
--------------------------------	---

Localisation du projet	Communauté de Communes Aunis Sud. Elle est située en Nouvelle Aquitaine, dans le département de Charente-Maritime, à l'Est de l'agglomération de La Rochelle. D'une surface de 465 km ² , elle compte environ 32 000 habitants sur 24 communes dont deux villes, Surgères et Aigrefeuille d'Aunis (7000 et 4000 habitants).
-------------------------------	--

	Aunis Sud est un territoire rural, à tendance périurbaine à l'Ouest sous l'influence de La Rochelle
--	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : CdC Aunis Sud Partenaires identifiés : La société civile (population, associations, entreprises...) Les EPCI voisins L'Etat, la Région et le Département Les syndicats et autres établissements publics auxquels appartient Aunis Sud L'ADEME, l'AREC, ATMO, les agences de l'eau, les associations environnementales... Les chambres consulaires Les entreprises de réseaux ...
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Lancé en 2017, le travail sur le PCAET est envisagé pour durer jusqu'à début 2023.
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Diagnostics préalables réalisés en 2017 et 2018 : - Energies et gaz à effet de serre ; - Vulnérabilité et adaptation au changement climatique - Qualité de l'air
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisés : Diagnostics préalables • Automne 2021 : Rédaction d'un cahier des charges et lancement de l'appel d'offres pour le recrutement de bureaux d'étude afin d'accompagner les démarches de : <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la stratégie et du plan d'action • Co-construction avec la société civile • Evaluation environnementale du PCAET • Fin 2021 : Recrutement d'un chargé de mission dédié à mi-temps au PCAET • Début 2022 : Début des travaux avec les bureaux d'études • 1er semestre 2023 : dépôt du PCAET définitif
---	---

INDICATEURS / EVALUATION

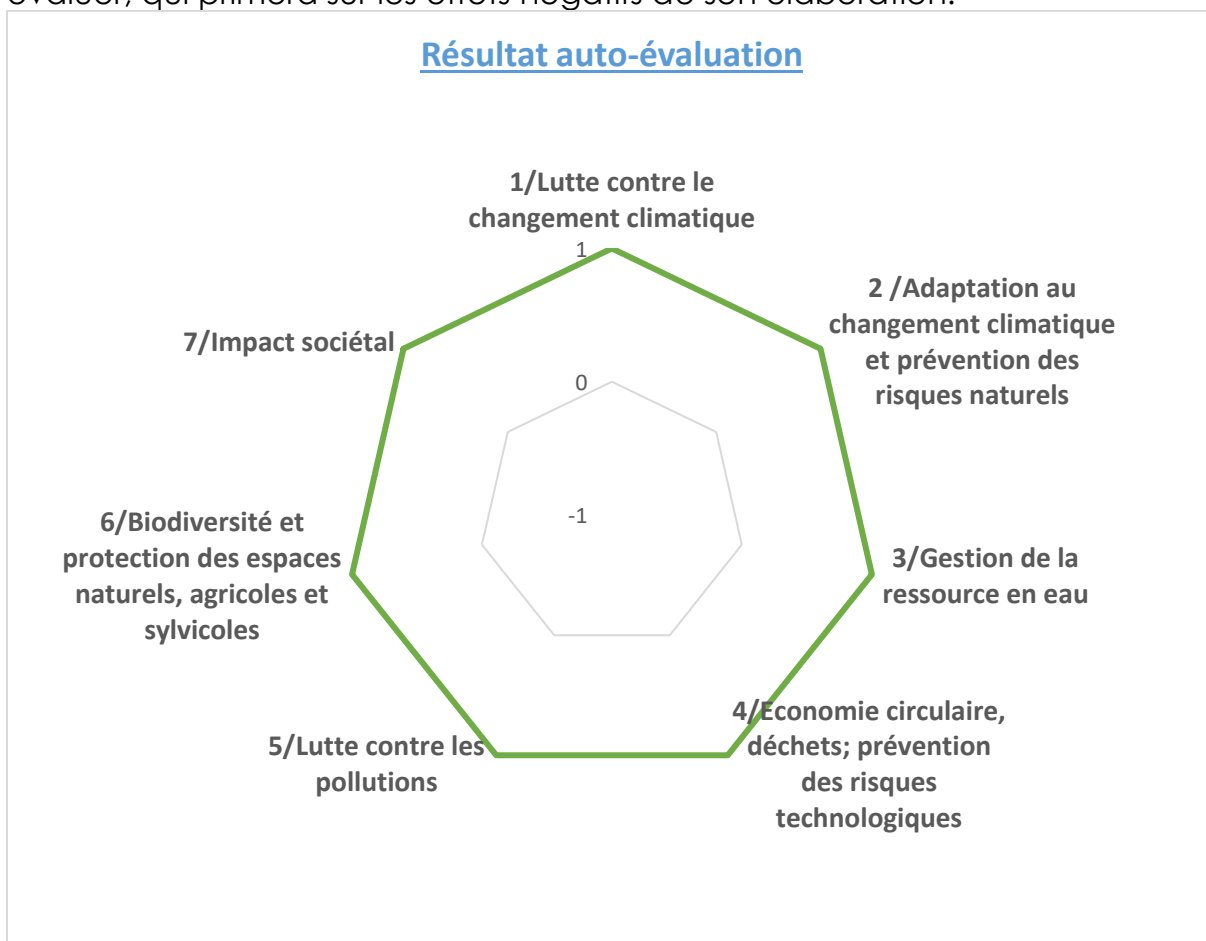
Public Cible	Tout public
---------------------	-------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u> Définir le cadre d'engagement, affirmer la volonté politique, établir la stratégie et construire le plan d'actions d'Aunis Sud en termes de transition énergétique, d'adaptation climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, le tout dans le cadre d'une démarche de mobilisation de la population autour de ces enjeux.</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, • L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, ceci afin d'en diminuer la vulnérabilité, • La maîtrise de la consommation d'énergie, • Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, • Le renforcement de la production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage, • La livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur, • Les productions biosourcées à usage autre qu'alimentaire, • La réduction de l'émission des polluants atmosphériques et de leur concentration, • Le développement coordonné des réseaux énergétiques • L'articulation et les synergies possibles avec les démarches d'élaboration du SCOT et du Projet Alimentaire Territorial, et de modification du PLUiH • La mise en conformité d'Aunis Sud avec les exigences législatives dans ces domaines
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Signature des marchés avec les bureaux d'études	0	3 marchés signés	2022
Validation de la stratégie et du plan d'actions par les élus	0	1 délibération	2022
Vote du projet de PCAET	0	1 délibération	2022

Dépôt du PCAET définitif sur la plateforme informatique	0	1 accusé réception	2023
---	---	--------------------	------

L'élaboration du PCAET en elle-même aura un effet négatif par la production de GES du fait des activités humaines qu'elle induit (déplacements, échanges et stockage d'informations numériques, production de quelques déchets...). En revanche, le PCAET est destiné à avoir un effet positif sur les 7 aspects à évaluer, qui primera sur les effets négatifs de son élaboration.



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Investissement sur 2 ans :		Autofinancement	153 500	
Bureaux d'études pour l'accompagnement	35 000			
Etudes et données complémentaires	11 750			
Exposition	550			
Fonctionnement sur 2 ans :				

Communication	4 000			
Adhésions (AREC, ATMO, AMORCE...)	10 200			
Evénements	1 000			
Frais de personnel dédiés sur 2 ans (non compris les services support et la participation d'autres services associés)				
½ ETP chargé de mission PCAET	43 000			
1/3 ETP Responsable service Environnement	48 000			
Total TTC	153 500	TOTAL HT	153 500	

Contribution en nature

ENJEUX	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives	2.2 Fournir des services accessibles et mieux répartis sur le territoire	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

ACTION	REAMENAGEMENT DU POLE GARE DE SURGERES EN UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Pourquoi Réaménager le pôle gare de Surgères ?</p> <p>Avec un trafic annuel de 350 000 passagers, l'offre de stationnement du pôle Gare de Surgères se trouve saturée, induisant des risques pour la sécurité des piétons et cyclistes, une mauvaise lisibilité du site, une image d'entrée de ville dégradée. L'aménagement de ce site n'a pas été modifié alors que sa fréquentation ne cesse d'augmenter. Ce projet vise donc à développer l'intermodalité et à réorganiser l'offre de stationnement tout en répondant à des objectifs de sécurité et d'accessibilité. Ce réaménagement apparaît également comme un moteur d'attractivité pour ce pôle en lui redonnant une fonction d'espace public, d'espace de vie : "faire entrer la gare dans la ville"</p> <p>Les constats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de Transport en Commun est très faible. - Les réseaux modes doux sont peu nombreux et non sécurisés. - L'accessibilité des personnes handicapées fait défaut - La vitesse excessive des voitures et le passage des poids lourds ne favorisent pas la sécurité routière. - La voiture individuelle est la condition indispensable pour l'accès aux services, à l'emploi, à la culture et
---	--

	<p>aux loisirs. Cette situation a des conséquences sociales importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolement des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite, les transports constituant un facteur d'exclusion, - les difficultés des jeunes à accéder à l'emploi et à l'offre de loisirs et culturelle, - l'augmentation de la vulnérabilité des ménages les plus précaires, qui subissent de plein fouet la hausse du prix de l'énergie. <p>Le manque de transports alternatifs à la voiture entraîne ainsi de nombreux déplacements motorisés et génère un fort trafic dû à des déplacements pendulaires très importants fortement polarisés autour de La Rochelle. La gare de Surgères n'est plus adaptée à l'utilisation de ses usagers. Les accès se sont saturés, la circulation est désorganisée et les utilisateurs se plaignent de l'insécurité du parking et des traverses.</p> <p>Ce projet associant le Conseil Départemental et la SNCF à la Communauté de Communes Aunis Sud vise donc à organiser l'intermodalité en développant et réorganisant l'offre de stationnement tout en répondant à des objectifs de sécurité et d'accessibilité.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44, rue du 19 Mars 1962 – BP 89 – 17 700 SURGÈRES Téléphone : 05.46.07.22.33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean GORIOUX, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Nom du responsable du projet : Madame Annabelle GAUDIN, Responsable du pôle Planification, Urbanisme, Mobilité, Habitat Téléphone : 05.46.07.22.33 – LD : 05.46.07.72.63 Email : a.gaudin@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Les grands principes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif prioritaire est la constitution du pôle gare de Surgères comme un espace public urbain, tous modes et qui répond aux objectifs d'une zone 30.
--------------------------------	--

Rappelons que la RD 939 bis (Avenue de la Gare et Rue de l'Amiral Courbet) et la RD 911 bis sont des axes qui supportent une part importante du trafic de transit. Cette rocade comptabilise entre 5810 véh/jour et 7850 véh/jour. La RD 939 Bis est un peu plus chargée que la RD 911 bis puisqu'elle supporte le trafic de transit entre l'autoroute A 10 (Niort / Bordeaux) et La Rochelle. Il s'agit de l'un des axes structurants du département de la Charente-Maritime. - Le travail de ralentissement sur l'ensemble de l'emprise projet s'appuie sur deux registres. Les outils classiques du traitement routier (ralentisseurs, plateaux, rétrécissement voiries...) et la constitution d'une ambiance de type espace public. Cette dernière développe deux perceptions : une voie qui circule dans un espace public gare et une large entité paysagère dans laquelle circule différents types d'usagers. zoom sur la vitesse: Rappelons que le trafic poids lourds peut aller jusqu'à 1140 PL/sur l'avenue de la Gare. la vitesse, peu respectée, est limitée à 50 km/h et 45 km/h devant la gare. Or on constate une moyenne de 71 Km/h pour les VL et 66km/h pour les PL sur la zone 50 km/h. - La passerelle (formant un observatoire vers l'Eglise Notre Dame, classée) propose une alternative aux circulations basses, sans exclure ces dernières, afin de donner aux usagers la possibilité d'éviter les véhicules, notamment les camions. - Les cycles-vélos circulent dans l'ensemble des espaces accessibles au niveau du sol. Afin de limiter les confrontations avec les camions, il est prévu une voie mixte piétons-cyclos au droit de la clôture SNCF, elle est indépendante de la voie automobile, et en surplomb sur l'essentiel de ce parcours est-ouest. - Un travail de plantation est prévu avec notamment des sujets de grande taille autour de la passerelle pour créer immédiatement l'ambiance. - Les espaces publics, devant la gare et le square, sont largement plantés pour créer des lieux plus apaisés et apporter également des éléments de confort (ombrage). Ils sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, handicaps sensoriels ou intellectuels mais aussi les personnes transportant des bagages lourds, les personnes âgées, les femmes enceintes, les adultes avec une poussette) - Principe de gratuité des parkings avec en revanche un système de ticket pour le parking courte durée (avec tranches horaires

gratuites) Ainsi, le scénario retenu débute par une réorganisation des parkings. La prise en compte la variété des usagers a été respectée : aussi bien les voyageurs de loisirs que ceux réguliers, les voyageurs en transit vers un autre mode de déplacement, ceux laissant leur véhicule sur le parking pour une longue durée et ceux ne l'utilisant que pour une courte durée, les personnes venant déposer/récupérer un voyageur... L'offre de parking s'organise de la manière suivante : - 213 places en longue durée (parking sud) Notons que le parking sud sera traversé par un cheminement permettant de faire rouler les valises et accessible aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, handicaps sensoriels ou intellectuels mais aussi les personnes transportant des bagages lourds, les personnes âgées, les femmes enceintes, les adultes avec une poussette). Il est en connexion directe avec l'espace public aménagé pour emprunter la passerelle et accéder directement au bâtiment gare. Aucune traverse de voie routière n'est nécessaire. - Toujours le long du parking sud, 3 arrêts pour les cars et navettes privées (Ecole de gendarmerie de Rochefort, Club de vacances à la Palmyre...) qui ont besoin d'un temps de stationnement plus long - 83 places en moyenne durée. des bornes électriques sont prévues. - 3 places pour le personnel SNCF - 2 arrêt montée/descente de bus proches du bâtiment gare. - 5 places dépose minute accessibles pour les PMR - 20 places couvertes pour les vélos et 4 modules sécurisés Une passerelle surmontera le parvis principal et permettra une traversée sécurisée de la RD 939bis. Elle représentera une voie d'accès sécurisée et accessible aux personnes handicapées, au-dessus d'un espace de circulation routière mieux pensé. Le modelé de terrain est retravaillé en proposant un sol continu qui rend accessible et circulable l'ensemble du secteur pour les piétons, PMR et cycles en partie basse. L'ensemble du site est irrigué par un réseau de liaisons douces, avec des traversées de voies sécurisées et matérialisées par un traitement de sol différencié. Le langage routier est effacé par la création d'un espace public planté et ludique. Le ralentissement de la vitesse du trafic est généré par la création d'un plateau "zone 30" afin d'instaurer un équilibre entre les pratiques du site et la fonction circulatoire. Le but est de créer un plateau partagé multimodal. Ceci doit

	aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo. Il favorisera la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés. Des séquences paysagères seront aménagées le long de la traversée de la gare pour également casser la vitesse. Enfin, le site sera sécurisé par un système de vidéo-protection en collaboration avec la ville de Surgères pour remédier aux nombreux actes de vandalisme perpétrés sur les parkings de la gare. Différentes solutions techniques sont en cours d'étude pour la transmission des données : fibre optiques, ondes radio...
--	---

Localisation du projet	Surgères
-------------------------------	----------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Communauté de communes Aunis Sud Partenaires identifiés : Le Conseil Départemental, conseil régional, SNCF
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>*PHASES ETUDES : 1er trimestre 2014- 2ème trimestre 2014 21 Février 2014 : organisation d'un diagnostic en marchant avec les utilisateurs de la gare et les habitants (particuliers et entreprises) du quartier afin de recueillir leurs ressentis les points à améliorer et leur vision du réaménagement du pôle gare. Les résultats ont été pris en compte dans la conception des esquisses. Septembre 2014 : présentation des premières esquisses et choix du scénario (un parvis belvédère). Décembre 2015 : présentation et validation de l'AVP 1 (avant-projet) 2016 : reprise de l'AVP 1 en AVP 2 Un nouveau périmètre est défini car la Communauté de communes a eu l'opportunité d'acquérir une parcelle construite jouxtant le parking sud et permettant son agrandissement. De plus, de nouvelles exigences du Conseil Départemental engendrent un changement de programme (demande d'un traitement routier des voies avec ajout de bordures et requalification du rond-point). Le 21 00702016, un nouvel avenant est signé pour une reprise d'études et la réalisation d'un nouvel AVP. Mai 2017 : Validation de l'avant-projet n°2 *2018- 2021 : Phase PROJET Cette phase a été très compliquée,</p>
----------------------------------	---

	<p>avec plusieurs arrêts d'études et de missions. En effet le réaménagement du site de la gare se fait dans un périmètre restreint et très contraint (par de forts dénivelés). La concertation et l'organisation des travaux à envisager avec les concessionnaires a ainsi été longue et fastidieuse à élaborer. L'aménagement du pôle gare en lui-même a engendré des compléments d'études dus à la topographie des lieux. Cela concernait en particulier l'implantation de l'ouvrage d'art, très contraignante. Cela a pris du temps pour assurer les modalités d'une bonne implantation en toute sécurité. Ce temps long a été accentué par les élections municipales et par conséquent celle des représentants de la CDC. Un temps d'apprentissage et de prise en main du dossier a été nécessaire ainsi que quelques actualisations du projet. Enfin s'ajoute à tout cela la période de pandémie qui a accentué le retard. La phase PRO et le dossier de consultation des entreprises sont cours de validation.</p> <p>*PHASE DE CONSULTATION : 2ème Trimestre 2021 2eme trimestre 2021 : Lancement de la consultation qui s'organise en plusieurs étapes : Remise des offres, Ouverture des offres, analyse des candidatures, négociation éventuelle avec les entreprises et attribution.</p> <p>*PHASE TRAVAUX : 3ème Trimestre 2021- Fin 2022 (réception des travaux) Préparation de chantier et organisation du chantier en différentes phases afin de permettre l'accès à la gare dans les meilleures conditions possibles durant les travaux. Des travaux de nuits sont envisagés concernant la voirie. Une première phase de travaux a débuté avec l'aménagement en 2020 d'un parking provisoire sur la parcelle acquise pour agrandir le parking sud</p>
--	---

Etat d'avancement	
--------------------------	--

Etapas de la mise en œuvre de l'action	<p>A ce jour, la phase des études préliminaires a été réalisée et le choix d'un scénario a été validé. L'avant-projet, les principes d'aménagement sont actés. Le dossier PRO et DCE sont en cours de validation. Un parking provisoire a également été réalisé.</p>
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	La population de la Communauté de Communes et du département
---------------------	--

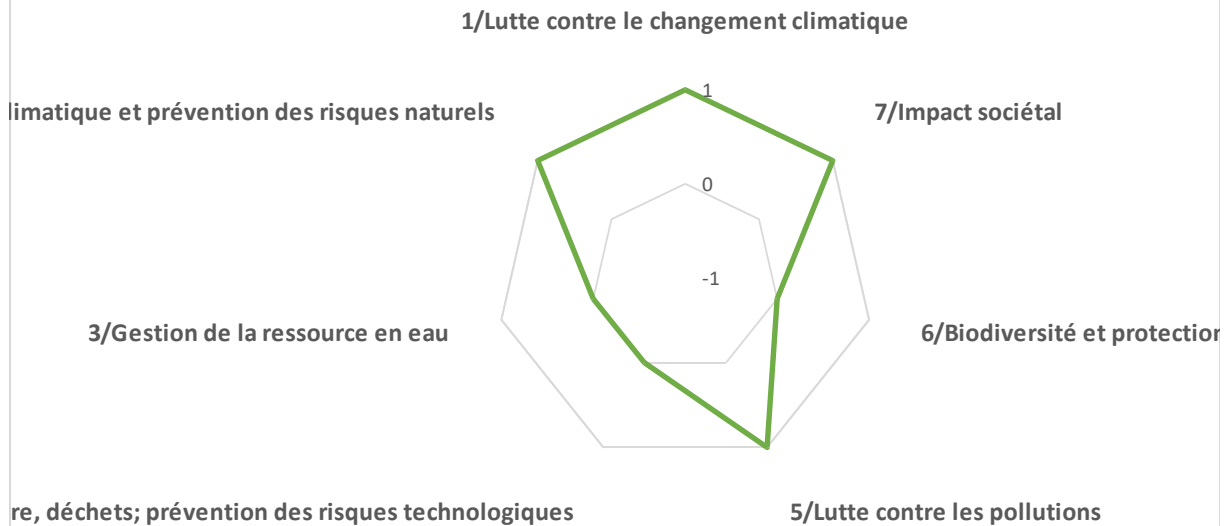
Objectifs et résultats attendus	<p>Objectifs poursuivis et résultats attendus</p> <p>Avec un trafic annuel de plus de 350 000 passagers, l'offre de stationnement du pôle Gare de Surgères se trouve saturée, induisant des risques pour la sécurité des piétons et cyclistes, une mauvaise lisibilité du site, une image d'entrée de ville dégradée, etc.</p> <p>L'aménagement de ce site n'a pas été modifié alors que sa fréquentation n'a cessé d'augmenter.</p> <p>Les grands principes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif prioritaire est la constitution du pôle gare de Surgères comme un espace public urbain, tous modes et qui répond aux objectifs d'une zone 30 . • Le travail de ralentissement sur l'ensemble de l'emprise projet s'appuie sur deux registres. Les outils classiques du traitement routier (ralentisseurs, plateaux, rétrécissement voiries...) et la constitution d'une ambiance de type espace public. Cette dernière développe deux perceptions : <ul style="list-style-type: none"> - une voie qui circule dans un espace public gare - une large entité paysagère dans laquelle circule différents types d'utilisateurs. • Des passerelles proposent une alternative aux circulations basses, sans exclure ces dernières, afin de donner aux usagers la possibilité d'éviter les véhicules, notamment les camions. Les passerelles se retrouvent sur un jardin planté de sedums en haut d'un édicule formant un observatoire vers l'église. • Les cycles-vélos circulent dans l'ensemble des espaces accessibles au niveau du sol. Afin de limiter les confrontations avec les camions, il est prévu une voie mixte piétons-cyclos au droit de la clôture SNCF, elle est indépendante de la voie automobile, et en surplomb sur l'essentiel de ce parcours est-ouest. • Un travail de plantation est prévu avec notamment des sujets de grande taille autour de la passerelle pour créer immédiatement l'ambiance. • Les espaces publics, devant la gare et le square, sont largement plantés pour créer des lieux plus apaisés et apporter également des éléments de confort (ombrage).
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Principe de gratuité des parkings avec en revanche un système de ticket pour le parking courte durée (avec tranches horaires gratuites) <p>OBJECTIFS DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'offre de transport ferroviaire de la gare de Surgères et renforcer l'offre multimodale. La gare est le point de rencontre de différents modes de transport • Offrir un espace adapté, fonctionnel et sécurisé pour les usagers de la gare de Surgères (travailler sur les connexions gare – centre-ville, sur la vitesse, le stationnement...) • Augmenter la capacité de stationnement et organiser les modes de stationnement des véhicules particuliers (courte, moyenne et longue durée, dépose-minute), • Améliorer la lisibilité du site (parvis, signalétique...) et l'accessibilité du site (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes), • Requalifier l'image de la ville de Surgères et faire du pôle gare un espace de vie, un espace public, un élément d'attractivité. « Faire entrer la gare dans la ville » • Valoriser cette porte d'entrée du territoire en créant une identité propre au pôle gare et à son quartier, • Renforcer les liaisons entre la gare et le centre-ville et entre la gare et les quartiers voisins (Zones d'Activité Ouest, Métairie (ENILIA-ENSMIC) et Perche), • Maintenir la fluidité du trafic de transit existant et trouver un équilibre entre continuité automobile et usages du pôle gare • Le tout dans une démarche de participation. Compte tenu de l'enjeu du réaménagement d'un tel site, la concertation est une composante incontournable de ce projet.
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de ligne de bus			
Fréquentation parking gare			

Nombre de passagers de la gare

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
I) TRAVAUX (Part CdC Aunis Sud)	4 085 079,40 €		
Travaux préparatoires			
Désamiantage des bâtiments avant démolition	39 564,00 €		
Démolition Ancien Foyer ADAPEI	49 436,00 €		

Remise en état des murs de clôtures existants	14 055,00 €	Etat (FSIL) Etat (DETR) Autofinancement	2 362 665 € 797 602 € 424 340 € 896 151
Dépose de branchements existants	3 425,00 €		
Réalisation d'un parking provisoire	42 619,00 €		
Déplacement de réseaux			
Réseau électrique (ERDF)	23 153,42 €		
Réseau Eau Potable (SAUR)	95 711,51 €		
Terrassement /voirie/assainissement			
Installation de chantier et signalisation temporaire	81 400,00 €		
Travaux Préparatoires	147 865,50 €		
Terrassements Généraux	556 678,29 €		
Travaux de Voirie	344 379,69 €		
Travaux complémentaires: Voie verte et liaison douce	109 550,00 €		
Assainissement Pluvial	247 606,46 €		
Assainissement Eaux Usées	41 764,00 €		
Réseaux Divers	74 798,90 €		
Signalisation définitive	20 813,95 €		

Ouvrages Spécifiques	153 541,00 €		
Mobiliers Urbains	33 496,00 €		
Ouvrages d'Art			
Passerelles	1 315 115,24 €		
Remblais sur ouvrages (remblais techniques passerelles)	99 004,00 €		
Ouvrages annexes (Sanitaires - Abri vélos sécurisé - Plateforme transfo)	89 000,00 €		
Eclairage Public	233 449,54 €		
Aménagements paysagers	268 652,90 €		
II) HONORAIRES ET FRAIS DIVERS	243 189,09 €		
Relevé topographique et bornages	4 852,80 €		
Etudes géotechniques	9 888,00 €		
Diagnostics avant démolition	3 355,00 €		
Bureau Contrôle (Ouvrages d'Art)	4 550,00 €		
Coordinateur SPS	1 085,00 €		
Etudes de Maitrise d'œuvre (part CDC)	219 458,29 €		
Frais de Communication	380,00 €		
II) ACQUISITIONS FONCIERES	152 491,50 €		
Acquisition de l'ancien foyer ADAPEI	152 491,50 €		
	Total HT	4 480 759,99 €	Total HT
			4480759.99

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments 3.4 Développer les énergies renouvelables

ACTION	CREATION ET DEVELOPPEMENT DE LA PTRE AUNIS-VALS DE SAINTONGE
---------------	---


DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Qualité - Un environnement préservé gage de qualité de vie - Diminuer la consommation énergétique du territoire et la décarboner - Développer les énergies renouvelables - Rénover le parc de logements et de bâtiments - Adapter le territoire au changement climatique
--	--

Maître d'ouvrage	Nom : CdC Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 SURGERES Personne en charge du dossier : Cécile PHILIPPOT Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 19 53 81 83 – c.philippot@aunis-sud.fr
-------------------------	---

Description de l'action	La Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique est portée par Aunis Sud via un service unifié pour 3 EPCI : Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté, soit 115 000 habitants. Les 3 EPCI la financent à parts égales. Elle assure notamment les missions suivantes concernant la rénovation énergétique : - une information de 1er niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ; - une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages ; - une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour
--------------------------------	---

	adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.
--	--

Localisation du projet	<p>S'étendant sur les territoires des Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge, la PTRE est située en Nouvelle Aquitaine, au nord du département de Charente-Maritime. Il s'agit d'un territoire rural, à tendance périurbaine à l'Ouest sous l'influence de l'agglomération de La Rochelle.</p> 
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : CdC Aunis Sud Partenaires identifiés : CdC Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté (coporteurs du service unifié) L'Etat et la Région (financeurs) L'ADEME (animateur du réseau FAIRE)</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Créer en 2021, la PTRE doit monter en charge en 2022.
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>La PTRE a vu le jour en 2021, prenant la suite de l'EIE (Espace Info Energie). Elle ne compte qu'un conseiller FAIRE Info Energie à ce jour, ce qui est insuffisant.</p>
--------------------------	---

	<p>L'embauche d'un 2e conseiller FAIRE est à prévoir pour 2022.</p> <p>De synergies sont à trouver avec les PTRE voisines, en particulier celle de la CDA de La Rochelle qui est sur le même bassin de vie.</p>
--	---

<p>Étapes de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de la PTRE Aunis-Vals de Saintonge et signature d'un premier contrat d'un an avec la Région - 1er travaux de rapprochement avec la PTRE de La Rochelle - Candidature à l'AMI régional pour nouveau contrat pour 2022 <p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un second conseiller FAIRE - Partage d'outils et de programmes avec la PTRE de La Rochelle - Candidature à l'AMI régional pour nouveau contrat pour 2023 <p>2024 : fusion des PTRE Aunis-Vals de Saintonge et de La Rochelle ?</p>
--	---

INDICATEURS / EVALUATION

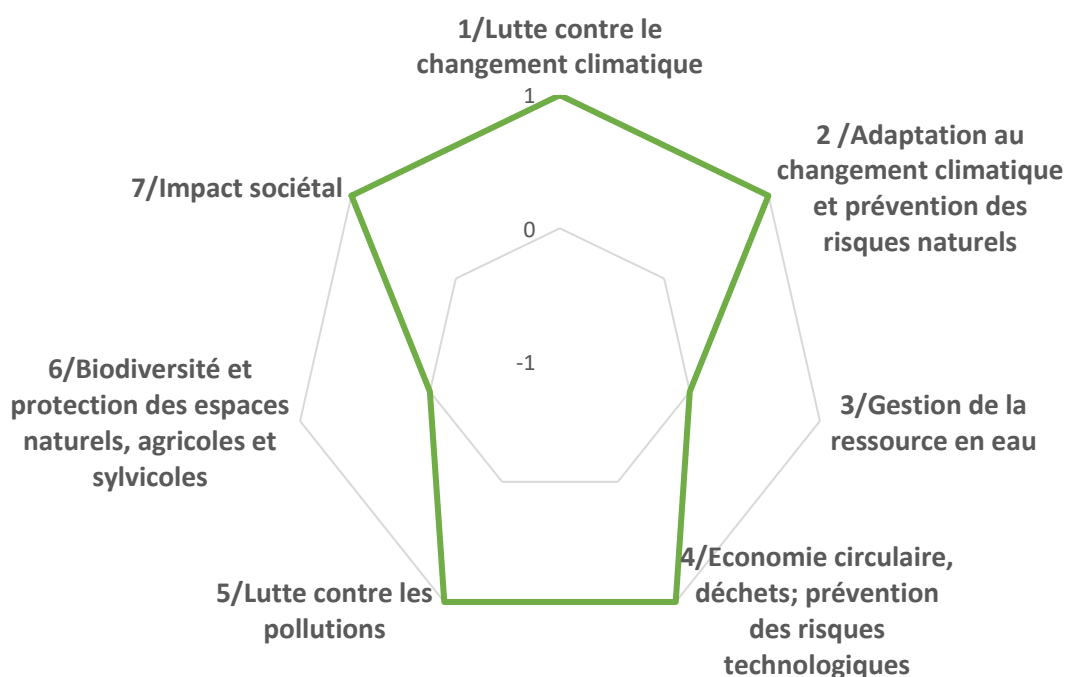
<p>Public Cible</p>	<p>Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires ;</p> <p>Entreprises du bâtiment, bureaux d'études du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre</p>
----------------------------	--

<p>Objectifs et résultats attendus</p>	<p><u>Objectif général :</u></p> <p>La rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La rénovation énergétique des bâtiments • La maîtrise de la consommation d'énergie, • La réduction des émissions de gaz à effet de serre due aux bâtiments du territoire (construction et fonctionnement), • Le renforcement de la production et la consommation des énergies renouvelables des bâtiments, • L'adaptation du bâti du territoire aux effets du changement climatique, ceci afin d'en diminuer la
---	---

vulnérabilité.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'information de 1 ^{er} niveau		720	2021
Nombre de conseils personnalisés aux ménages		250	2021
Nombre d'accompagnement des ménages à de travaux de rénovation globale		2	2021
Nombre de copropriétés accompagnées		5	2021
Nombre de conseil personnalisé au petit tertiaire		1	2021
Embauche d'un 2 ^e conseiller FAIRE	0	1	2022
Création d'un réseau d'artisan autour de la rénovation énergétique	0	1	2022

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Coût conseiller et frais annexes	51 766,96	SARE + Région	36 532,41
<i>Communication / Animation</i>	8 440,00	Autofinancement des 3 EPCI membres (8 597,33 € chacun) pour le service unifié	25 791,98
<i>Amortissement véhicule et matériel</i>	2 117,43		
Frais de personnel Aunis Sud	9 540,53	Autofinancement Frais de personnel Aunis Sud	9 540,53
<i>Frais de personnel Aunis Atlantique</i>	8 203,89	Autofinancement Frais de personnel Aunis Atlantique	8 203,89
Frais de personnel Vals de Saintonge	5 950,00	Autofinancement Frais de personnel Vals de Saintonge	5 950,00
TOTAL HT	86 018,81	TOTAL HT	86 018,81

Plan de financement prévisionnel 2022 (montée en charge)

Dépenses 2022	Montant € TTC	Financement 2021	Montant €
Frais de personnel conseillers FAIRE (2 ETP), communication/animation, amortissement, frais de personnel autres services	150 000	SARE + Région	75 000
		Autofinancement	75 000

Contribution en nature

ENJEUX	1.3 Un potentiel touristique à conforter	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants	2.3 Offrir une vie culturelle et dynamique accessible à tous 2.4 Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants	3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	AIRE DE JEUX « DU JARDIN DES VESTIGES » AU SITE ARCHEOLOGIQUE
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous - Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants - Elaborer des sites respectueux de l'environnement naturel - Faire des habitants locaux des acteurs de leur patrimoine
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – 17700 Surgères 45 avenue Martin Luther King – 17700 Surgères (à partir du 1er Octobre 2021) Personne en charge du dossier : Amélie GRONDIN Coordonnées (tél – mail, ...) : a.grondin@aunis-sud.fr / 06.19.53.84.90</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p align="center">** Aire de jeux du « jardin des vestiges » **</p> <p>Le projet est de concevoir et de fabriquer des jeux géants en bois, pour sensibiliser les enfants et les familles à l'archéologie. Ces manipulations en bois s'intégreront</p>
--------------------------------	--

	<p>dans le futur jardin des vestiges du site et formeront une aire de jeux pédagogique. Il s'agit tout d'abord d'une étude qui, ensuite, donnerait lieu à une phase réalisation par une entreprise locale. D'autres jeux pourront être rajoutés sur les prochaines années : Saint-Saturnin-du-Bois pourrait devenir le premier ludoparc archéologique avec, au cœur de la villa, animations, ateliers, et aire de jeux qui permettront d'apprendre en s'amusant.</p> <p>Nos partenaires sur ce volet seront un(e) scénographe et designer ainsi qu'une entreprise de menuiserie ou d'ébénisterie. Le premier pourra réaliser une étude afin d'imaginer les jeux les plus parlants sur le domaine de l'archéologie et le second, lui, pourra créer les jeux grande nature.</p>
--	---

Localisation du projet	Site archéologique / Villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-du-Bois
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Un designer scénographe et une entreprise de menuiserie ou un ébéniste</p> <p>Partenaires identifiés : La DRAC, le programme LEADER et le Département vont être sollicités.</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Début de l'opération : Mars/Avril 2022</p> <p>Fin de l'opération : Décembre 2022</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>Présentation pour validation au prochain COPIL du site archéologique en Novembre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation en COPIL • Sélection des différents maîtres d'œuvres possibles pour l'aspect création • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) • Choix du maître d'œuvre • Début de l'étude et de la modélisation des jeux • Transmission des plans à l'entreprise de menuiserie ou l'ébéniste • Création des jeux géants en bois • Installation des jeux sur le site archéologique
--------------------------	--

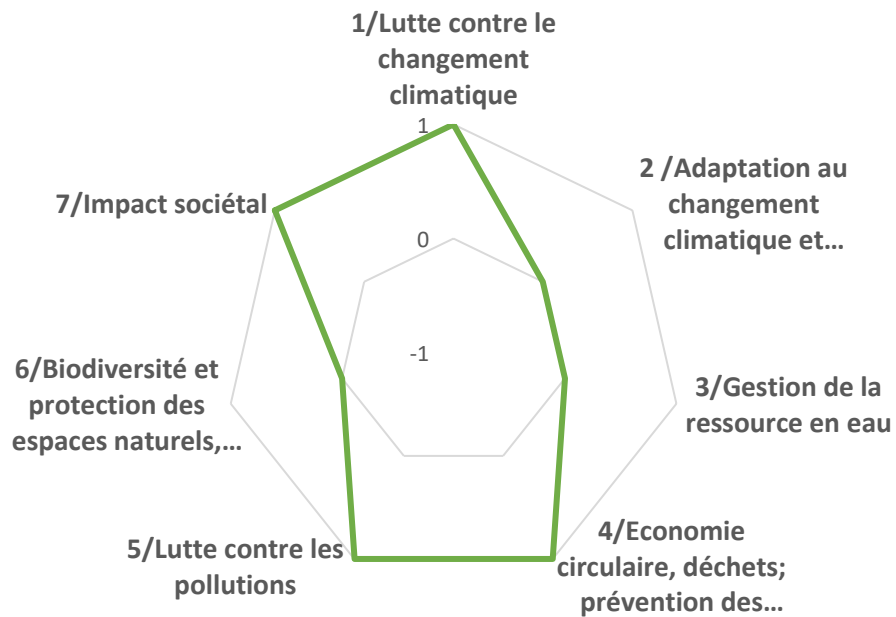
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Public enfant, familial et scolaire
---------------------	-------------------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformer le site en espace public, en lui attribuant une aire de repos avec des jeux pour les enfants et ainsi mieux attirer les familles. Il faut faire du site archéologique un lieu de vie, un lieu de rassemblement convivial qui permettrait aux saturninois de se l'approprier davantage. <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la médiation auprès du jeune public en les aidant à replacer le site dans son contexte archéologique avec des jeux Ces nouveaux éléments serviront d'entrée en matière pour les visites guidées Transmettre mieux notre patrimoine
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Retour d'expérience, Satisfaction des Saturninois et des visiteurs (impact sur l'image du site)	Plus de 50% des visiteurs sont du coin	Augmenter ce chiffre	2026
Evolution de la fréquentation durant l'ouverture du site	1800 visiteurs en 2018	Augmenter ce chiffre	2026
Evolution de la venue des scolaires sur le site	350 scolaires en 2018	Augmenter ce chiffre	2026

Résultat auto-évaluation



FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Aire de jeux pédagogique	21 200 €	Subvention publique (DRAC/ÉTAT et Département pour l'année 2022)	11 660 €	55
		Subvention LEADER (25%)	5 300 €	25
		Autofinancement (20%)	4 240 €	20
TOTAL HT	21 200 €	TOTAL HT	21 200 €	

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	1.3 Un potentiel touristique à conforter
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie culturelle et dynamique accessible à tous 2.4 Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

ACTION	ESCAPE GAME SITE ARCHEOLOGIQUE
---------------	---------------------------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous - Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – 17700 Surgères 45 avenue Martin Luther King – 17700 Surgères (à partir du 1er Octobre 2021) Personne en charge du dossier : Amélie GRONDIN Coordonnées (tél – mail, ...) : a.grondin@aunis-sud.fr / 06.19.53.84.90</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>** Escape Game sur le site archéologique – Été 2022</p> <p style="text-align: center;">**</p> <p>Le projet est de mettre en place, pour la prochaine saison sur le site archéologique, un Escape Game mixte c'est-à-dire à la fois en autonomie et fixe. L'histoire du jeu sera certainement reliée à la principale occupation du site archéologique : l'époque gallo-romaine.</p> <p>Un Escape Game est de plus en plus utilisé dans les sites culturels pour donner réellement un esprit de cohésion à la famille ou au groupe d'amis qui vient jouer tout en leur transmettant des connaissances de manière diffuse et</p>
--------------------------------	---

	indirecte. La ludification, ou gamification, est un phénomène répandu. Il s'agit de s'appuyer sur les mécanismes de jeux pour les utiliser dans d'autres domaines, en ce qui concerne ici, sur le domaine de l'archéologie.
--	---

Localisation du projet	Site archéologique / Villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-du-Bois
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Une entreprise dont la spécialité est la création et l'organisation de chasses au trésor et d'événements ludiques sur mesure pour les entreprises et les particuliers</p> <p>Partenaires identifiés : Le Département va être sollicité.</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Début de l'opération : Janvier 2022 Fin de l'opération : Décembre 2022
----------------------------------	---

Etat d'avancement	Présentation pour validation au prochain COPIL du site archéologique en Novembre 2021.
--------------------------	--

Etapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation en COPIL • Sélection des différents maîtres d'œuvres possibles • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) • Choix du maître d'œuvre • Début de l'étude et de la modélisation du jeu • Création du matériel • Mise en place de l'Escape Game sur le site archéologique l'été 2022
---	--

INDICATEURS / EVALUATION

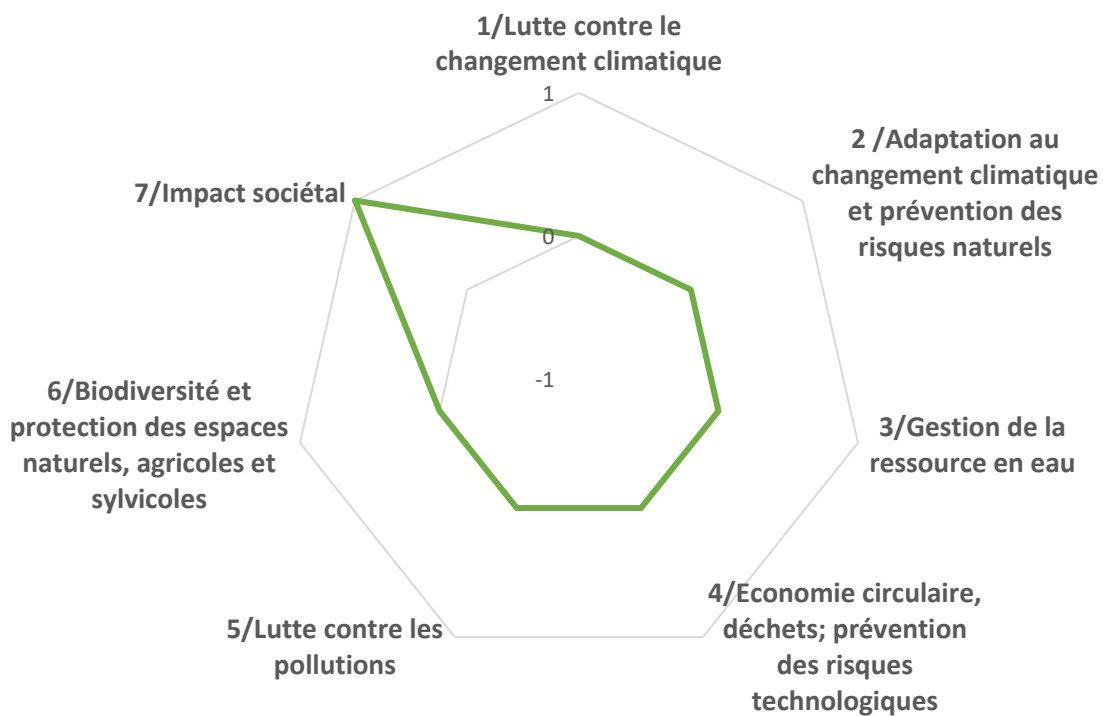
Public Cible	Public enfant, adolescent et familial
---------------------	---------------------------------------

Objectifs et résultats attendus	Objectif général :
--	---------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> Transformer le site en espace public, en lui attribuant un jeu grandeur nature pour mieux attirer les familles. Il faut faire du site archéologique un lieu de vie, un lieu de rassemblement convivial. <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la médiation auprès des adolescents pour les faire venir sur le site Transmettre notre patrimoine d'une autre façon
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Impact du jeu sur la fréquentation de la saison	1 400 visiteurs en 2021	Augmenter le chiffre	2022
Retour sur l'expérience du jeu			
Nombre de places vendues			

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Création et mise en place de l'Escape Game	2500 €	Subvention publique (Région et Département pour l'année 2022)	2000 €
		Autofinancement	500 €
TOTAL HT	2500 €	TOTAL HT	2500 €

Contribution en nature

ENJEUX	1.3 Un potentiel touristique à conforter	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants	2.3 Offrir une vie culturelle dynamique accessible à tous

ACTION	ETUDE DU JARDIN DES VESTIGES A SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous - Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants - Elaborer des sites respectueux de l'environnement naturel - Faire des habitants locaux des acteurs de leur patrimoine
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – 17700 Surgères 45 avenue Martin Luther King – 17700 Surgères (à partir du 1er Octobre 2021) Personne en charge du dossier : Amélie GRONDIN Coordonnées (tél – mail, ...) : a.grondin@aunis-sud.fr / 06.19.53.84.90</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>** Etude du jardin des vestiges à Saint-Saturnin-du-Bois **</p> <p>Ce projet porte sur l'élaboration d'une étude par un cabinet d'ingénierie culturelle ayant également un jardinier-paysager dans leur équipe, afin d'organiser et de programmer sur plusieurs années la création du jardin permanent du site. Ce projet pourra se baser sur l'esquisse déjà réalisée par l'entreprise LandArc en 2014. L'objectif est de ne plus faire de réalisations « ponctuelles » et d'avoir une vision d'ensemble et à long terme du jardin. Le projet culturel est principalement fondé sur la médiation auprès</p>
--------------------------------	--

	<p>des jeunes publics et la création d'un jardin d'évocation archéologique créant un réel discours entre le végétal et le minéral.</p> <p>La finalité est bien de rendre cet espace au public, au terme des contraintes induites par le chantier archéologique, en lui donnant une fonction nouvelle de jardin. Cette nouvelle fonction permettrait aux saturninois de s'approprier d'avantage et de se sentir plus responsables de la conservation et de la valorisation du site de leur commune. Une idée intéressante serait également de mettre le site en lien avec la société civile en mettant en place « une association des amis du site archéologique » qui pourrait participer à l'entretien végétal du site et aux activités de médiation. La Communauté de Communes peut également se rapprocher de chantiers d'insertion ou de l'association « Rempart » pour former des jardiniers du patrimoine.</p>
--	--

Localisation du projet	Site archéologique / Villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-du-Bois
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Cabinet d'ingénierie culturelle avec un volet paysager</p> <p>Partenaires identifiés : La DRAC, le programme LEADER et le Département vont être sollicités.</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Début de l'opération : Janvier 2022</p> <p>Fin de l'opération : Décembre 2022</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Présentation pour validation au prochain COPIL du site archéologique en Novembre 2021.
--------------------------	--

Etapas de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation en COPIL • Sélection des différents maîtres d'œuvres possibles • Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) • Choix du maître d'œuvre • Début de l'étude de programmation
---	---

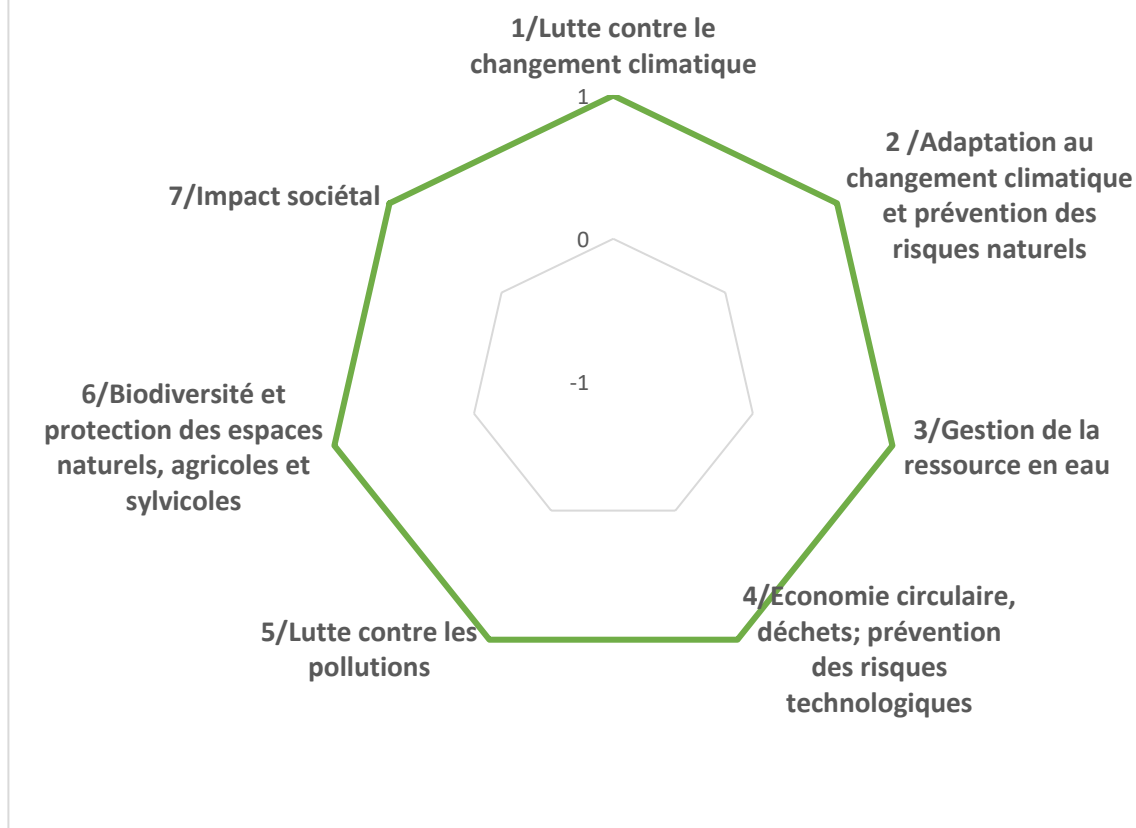
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tout public
---------------------	-------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer le site en espace public, en lui donnant une fonction nouvelle de jardin, ce qui permettrait aux saturninois de se l'approprier d'avantage et de se sentir plus responsables de la conservation et de la valorisation du site de leur commune. Idée également de mettre le site en lien avec la société civile en mettant en place « une association des amis du site archéologique » qui pourrait participer à l'entretien végétal du site et aux activités de médiation. <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'esthétique paysagère tout en respectant les vestiges archéologiques • Faire participer des partenaires locaux et les saturninois tout en mettant en avant une démarche de qualité environnementale • Donner une valeur ajoutée au territoire de l'Aunis, en mettant en avant non plus le littoral mais l'intérieur des terres, le côté rural
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Retour d'expérience, Satisfaction des Saturninois et des visiteurs (Impact sur l'image du site)	Plus de 50% des visiteurs sont du coin	Augmenter ce chiffre	2026
Évolution de la fréquentation durant l'ouverture du site	1 800 visiteurs en 2018	Augmenter ce chiffre	2026
Evolution des animations sur la nature et l'environnement	1 visite 1 atelier 1 intervention en 2021	Diversifier les ateliers et les spectacles en lien avec cette thématique	2026

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Étude du jardin	39 300 €	Subvention publique (DRAC/ÉTAT et Département pour l'année 2022)	21 615 €	
		Subvention LEADER (25%)	9 825 €	
		Autofinancement (20%)	7 860 €	
TOTAL HT	39 300 €	TOTAL HT	39 300 €	

Contribution en nature

ENJEUX	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur


ACTION	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CREATION D'UNE ACTIVITE DE REPARATION, RECONDITIONNEMENT, REEMPLOI DU MOBILIER ET DE LA BUREAUTIQUE « PRO »
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Economie circulaire / Economie Sociale et Solidaire Fourniture de mobilier pour les Entreprises / Collectivités et Associations du Territoire Aunis Sud
--	--

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Cyclad, 1 rue Julia et Maurice Marcou, 17 700 SURGERES Personne en charge du dossier : Etienne VITRE - DGS e.vitre@cyclad.org / Tel : 05 46 07 16 66
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Le Syndicat Mixte Cyclad, Ecomobilier, La MAIF, Valdelia, Ecosystem et Aunis GD souhaitent proposer un nouvel outil au service de l'économie circulaire : un lieu de Réparation, Réemploi et Vente de 3 500 m². Ce lieu serait géré par Aunis GD, acteur local de l'ESS, qui possède déjà un savoir-faire sur la réparation et le bois.</p> <p>En France seulement 4% du mobilier et du matériel informatique est réemployé. Les partenaires de ce projet constatent que sur le territoire de Cyclad, un des freins reste l'absence d'un lieu de stockage suffisamment grand pour pouvoir réceptionner, réparer et revendre des quantités, parfois importantes, de meubles ou de matériels informatiques.</p> <p>Photos de matériels identifiés dans un rayon de 50 km</p>
--------------------------------	--

	
	<p>Le projet s'implanterait à Surgères en permettant une extension de l'Atelier Cyclab (L'Atelier Cyclab : Tiers lieu Économie Circulaire & Zéro Déchet) et permettrait d'étendre les activités d'Aunis GD (chantier d'insertion implanté à 400 mètres). Il permettra ainsi d'amplifier les interactions entre les deux lieux et de mutualiser les moyens et les outils de ces deux lieux.</p> <p>Il est prévu de détourner près de 700 tonnes de mobilier et de matériel informatique vers le réemploi et de créer 7 emplois.</p>

Localisation du projet	ZI Ouest – 17 700 SURGERES
-------------------------------	----------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Syndicat Mixte Cyclad – Surgères (17) Partenaires identifiés : Ecomobilier / Ecosystem / Valdelia / MAIF / Aunis GD
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Étude territoriale (état des lieux et perspectives)	Septembre à novembre 2021
	Études de faisabilité de l'opération	Novembre à décembre 2021
	Demande d'autorisation d'exploiter	Rubrique 1510 pas besoin de récépissé
	Demande de permis de construire	Février 2022
	Étude de projet	Mars 2022
	Études et plans d'exécution	Mars 2022

	DCE	Mars 2022
	Phase de chantier	Mars 2023
	Mise en service	Novembre 2023

Etat d'avancement	Partenariats trouvés Achat du terrain en cours
--------------------------	---

Etapes de la mise en œuvre de l'action	Achat du terrain Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux Mise en service Installation d'Aunis GD et démarrage de l'activité
---	---

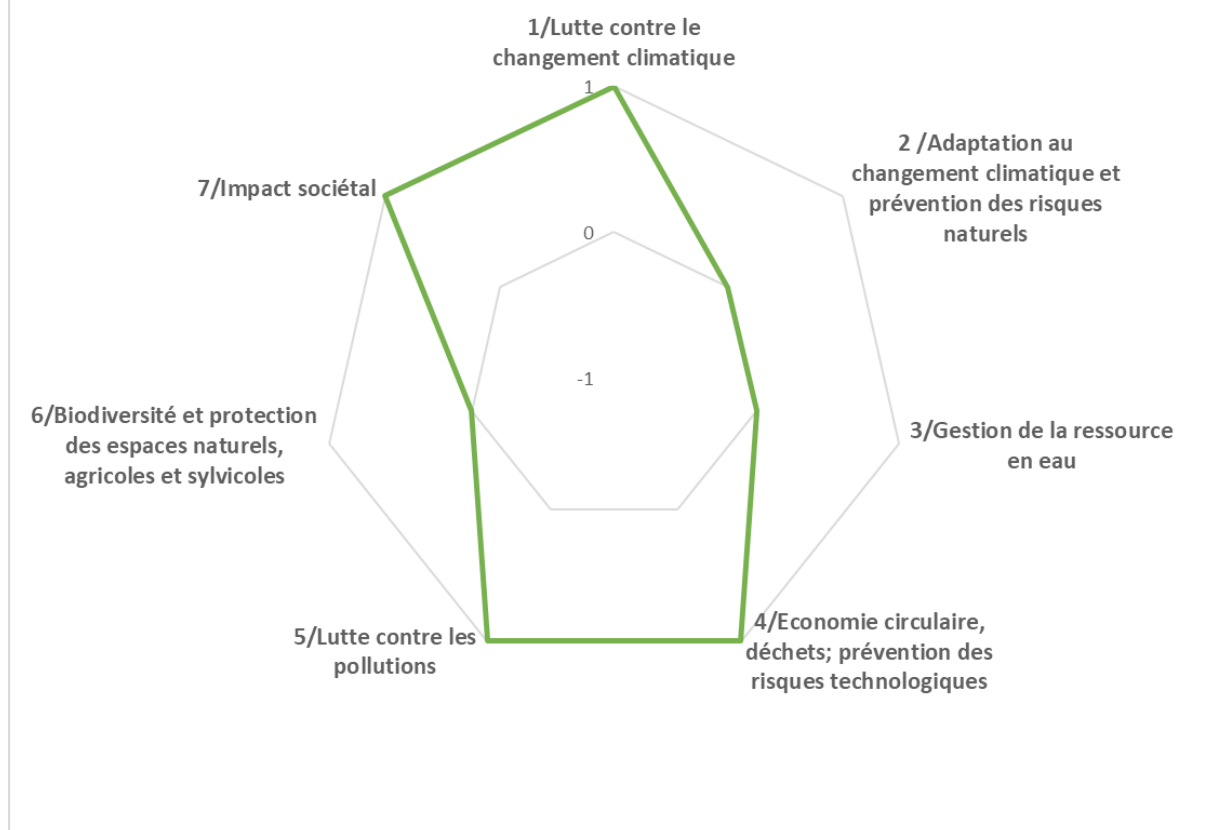
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Equipements en matériels de bureautique pour les entreprises, les collectivités et les associations
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : <ul style="list-style-type: none"> Détournement vers le réemploi de 700 t de meubles et de matériel informatique Création de 7 emplois Economies réalisées par les acteurs pour s'équiper en mobilier professionnel
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Tonnage de mobilier et informatique détourné vers le réemploi	500 t	700 t	2024
Création d'emplois	5	7	2024

Résultat auto-évaluation



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Achat terrain	24 500	Syndicat Mixte Cyclad	
Bâtiment	752 000	fonds propres	272 500
Plateforme stockage	155 000	ADEME / Région	245 000
Equipements fixes et mobiles	13 000	(demande en cours)	350 000
Matériel informatique	3 000	FEDER (demande en cours)	150 000
Maitrise d'œuvre / coord SPS	70 000	Préfecture CRTE	167 400
Main d'œuvre (Aunis GD)	167 400	Aunis GD	
Total HT	1 184 900		1 184 900

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.2 Palier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique (ruralité et modernité) 2.5 Poursuivre le développement du numérique sur le territoire	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur 1.2 Favoriser l'emploi et la formation

ACTION	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – NUMERIQUE RESPONSABLE – FORMATION ET CREATION D'UNE ACTIVITE DE REPARATION, RECONDITIONNEMENT, REEMPLOI DE MATERIEL INFORMATIQUE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Economie circulaire / Economie Sociale et Solidaire Numérique responsable / lutte contre l'illectronisme / formation des personnes / réparation et reconditionnement de matériel
--	---

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Cyclad, 1 rue Julia et Maurice Marcou, 17 700 SURGERES Personne en charge du dossier : Etienne VITRE - DGS e.vitre@cyclad.org / Tel : 05 46 07 16 66
-------------------------	---

Description de l'action	Le Syndicat Mixte Cyclad, Ecosystem et des partenaires du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) souhaitent proposer un nouvel outil au service de l'économie circulaire et du numérique responsable : un lieu de Formation Réparation, Réemploi de 350 m2. Ce lieu serait géré par une association et un acteur local de l'ESS.
--------------------------------	--

Un des objectifs est de former au numérique responsable l'ensemble des acteurs du territoire d'Aunis Sud et d'équiper des personnes en situation d'illectronisme.



Le projet s'implanterait à Surgères en permettant une extension à l'intérieur de l'Atelier Cyclab (L'Atelier Cyclab : Tiers lieu Économie Circulaire & Zéro Déchet) et permettrait d'étendre les activités sur le numérique responsable. Il permettra ainsi d'amplifier les interactions entre les deux lieux et de mutualiser les moyens et les outils de ces deux lieux.

Il est prévu de détourner près de 30 tonnes de matériel informatique vers le réemploi et de créer 2 emplois.

Localisation du projet

ZI Ouest – 17 700 SURGERES

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Syndicat Mixte Cyclad – Surgères (17) Partenaires identifiés : Ecosystem / MAIF / Aunis GD / Big Up
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Études de faisabilité de l'opération	Novembre à décembre 2021
	Demande d'autorisation d'exploiter	Rubrique 1510 pas besoin de récépissé
	Étude de projet	Mars 2022
	Études et plans d'exécution	Mars 2022
	Phase de chantier	Mai 2022
	Mise en service	Jun 2022

Etat d'avancement	Partenariats trouvés Devis en cours pour l'extension de 350 m2
--------------------------	---

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) - Début des travaux - Mise en service - Installation des partenaires et démarrage de l'activité
---	--

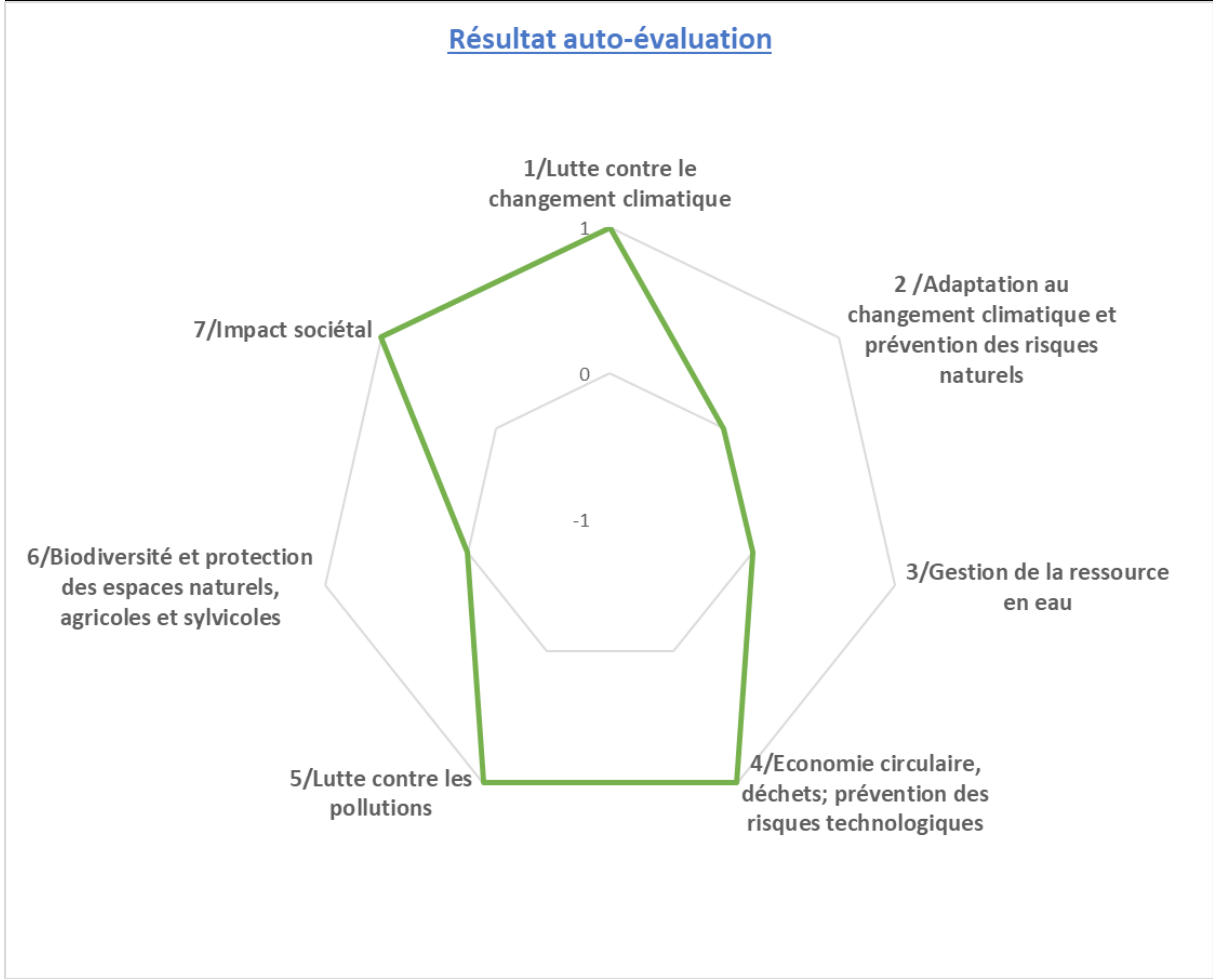
INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Formation au numérique responsable et à l'illectronisme de l'ensemble des acteurs de la CDC Aunis Sud. Réparation de matériels informatique pour les habitants.
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Formation au numérique responsable Lutte contre l'illectronisme
--	--

	Détournement vers le réemploi de 30 t de matériel informatique Création de 2 emplois
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Tonnage de mobilier et informatique détourné vers le réemploi	10 t	30 t	2024
Création d'emplois	1	2	2024



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT

Bâtiments modulaires	250 000		
Aménagement	25 000	Syndicat Mixte Cyclad fonds	
Equipements fixes et mobiles	5 000	propres	95 000
Matériel informatique	20 000	FEDER	260 000
Travaux	50 000	Préfecture CRTE	15 000
Main d'œuvre / Animations	20 000		
Total HT	370 000		370 000

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE JEUX ASSOCIATIFS
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Aujourd'hui, les vestiaires et toilettes de l'espace ne sont pas aux normes et nécessitent une construction nouvelle.</p> <p>Regroupement des différents espaces de jeux, terrains sportifs et des espaces naturels pour une reconquête paysagère qui est au cœur du village.</p>
--	--

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------	-----------------------------------

Description de l'action	<p>Centraliser les espaces de jeux et terrains sportifs.</p> <p>Création d'un espace convivial au centre bourg avec toutes les commodités.</p> <p>Création d'une zone environnementale de biodiversité en plein centre du village.</p> <p>Création de liaison douce vers l'école toute proche pour favoriser les activités de l'école et périscolaires.</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	Rue du stade – Saint Saturnin du Bois
-------------------------------	---------------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Saint Saturnin du Bois</p> <p>Partenaires identifiés : Département - État</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2021- Étude et phasage des différentes opérations.
----------------------------------	--

FINANCEMENT

COÛT ESTIMATIF DU PROJET	100 000,00 €
---------------------------------	--------------

ENJEUX	3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	CRÉATION DE LIAISON DOUCE PARCOURS DE FITNESS DES BOURGS (TVB)
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Aujourd'hui aucune liaison douce n'est existante sur la commune. Aussi, il apparaît nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces confortables et sécurisés pour tous les usagers. - Proposer une alternative à la voiture. - Créer des connexions vers d'autres itinéraires existants.
--	--

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------	-----------------------------------

Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de développement durable, la mairie de Saint Saturnin du Bois souhaite développer son réseau de liaisons douces. L'objectif est d'interconnecter les différents sites du village, en créant un maillage cohérent du territoire.
--------------------------------	---

Localisation du projet	Le Bourg et les hameaux (Le Coudret – Chabosse).
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Saint Saturnin du Bois Partenaires identifiés : Département de Charente Maritime
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2024
----------------------------------	------

Etat d'avancement	Etude en cours avec le CAUE et le département de Charente Maritime.
--------------------------	---

FINANCEMENT

Plan de financement

COUT ESTIMATIF DU PROJET	50 000 €
---------------------------------	----------

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE DES FÊTES
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Aujourd'hui, la salle des fêtes est une passoire thermique, chauffage par aérotherme sans aucune isolation, avec un fort impact de nuisances sonores sur les habitations voisines, sans oublier aucune accessibilité PMR. Rénover le seul lieu social de la commune pour une rencontre hebdomadaire des seniors et des différentes associations de la commune.
--	--

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------	-----------------------------------

Description de l'action	Rationaliser, rénover le patrimoine bâti. Renforcer le lien social en rendant accessible la salle des fêtes. Effectuer des économies d'énergie en réduisant notre impact sur l'environnement.
--------------------------------	---

Localisation du projet	Rue des Tilleuls – Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Saint Saturnin du Bois Partenaires identifiés : SEMDAS – CAUE – Département – État- ADEME
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2024
----------------------------------	------

Etat d'avancement	Étude thermique et phonique en cours.
--------------------------	---------------------------------------

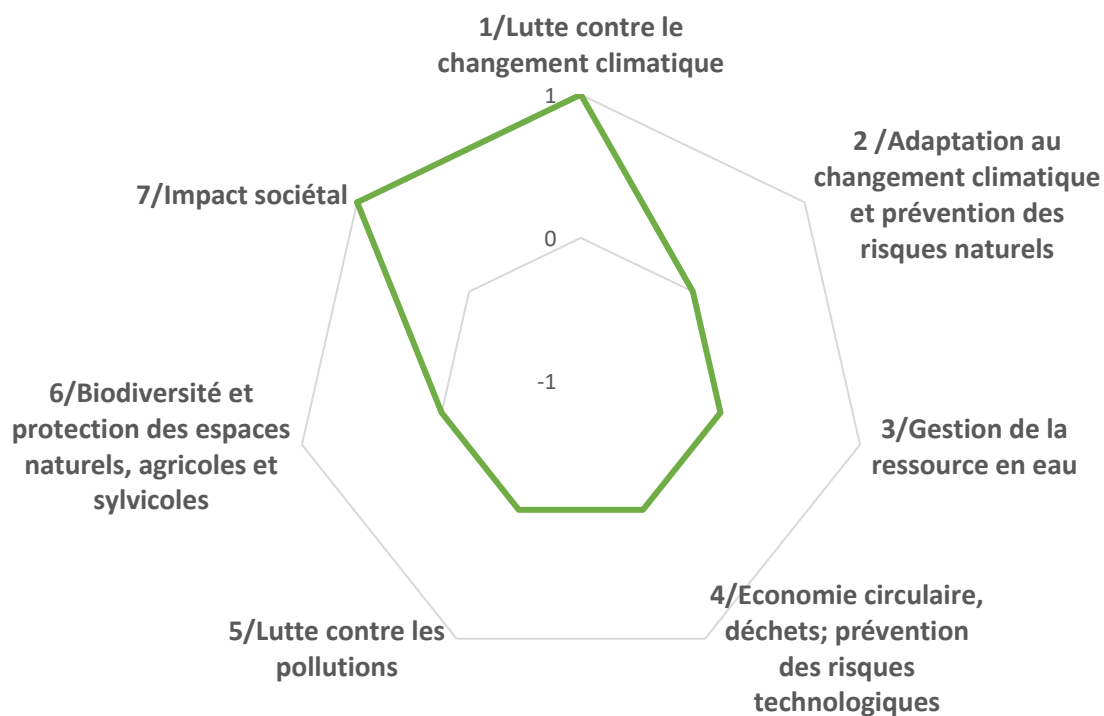
	<p>Étude et accompagnement par un chargé de mission fond énergie du département Charente Maritime.</p> <p>Réalisation de la rénovation et rendre accessible PMR</p>
--	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tout public y compris personne à mobilité réduite
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Diminuer la facture énergétique</p> <p>Objectifs spécifiques : Rendre accessible PMR</p>
--	--

Résultat auto-évaluation



FINANCEMENT

Plan de financement

COÛT ESTIMATIF DU PROJET	125 000 €
---------------------------------	-----------

ENJEUX	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	MISE AUX NORMES BIBLIOTHÈQUE
---------------	-------------------------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Aujourd'hui la bibliothèque est à l'étage du bâtiment de la mairie, la rénovation d'un autre bâtiment est donc indispensable pour la rendre accessible à tout public. Opération effectuée dans le cadre de l'optimisation du patrimoine bâti de la commune et menée actuellement par la SEMDAS.
--	---

Maître d'ouvrage	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------	-----------------------------------

Description de l'action	Rationaliser, rénover le patrimoine bâti. Renforcer le lien social en rendant accessible la bibliothèque.
--------------------------------	--

Localisation du projet	Commune de Saint Saturnin du Bois
-------------------------------	-----------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Commune de Saint Saturnin du Bois Partenaires identifiés : SEMDAS – CAUE – Département - État
-------------------------------------	---

CALENDRIER

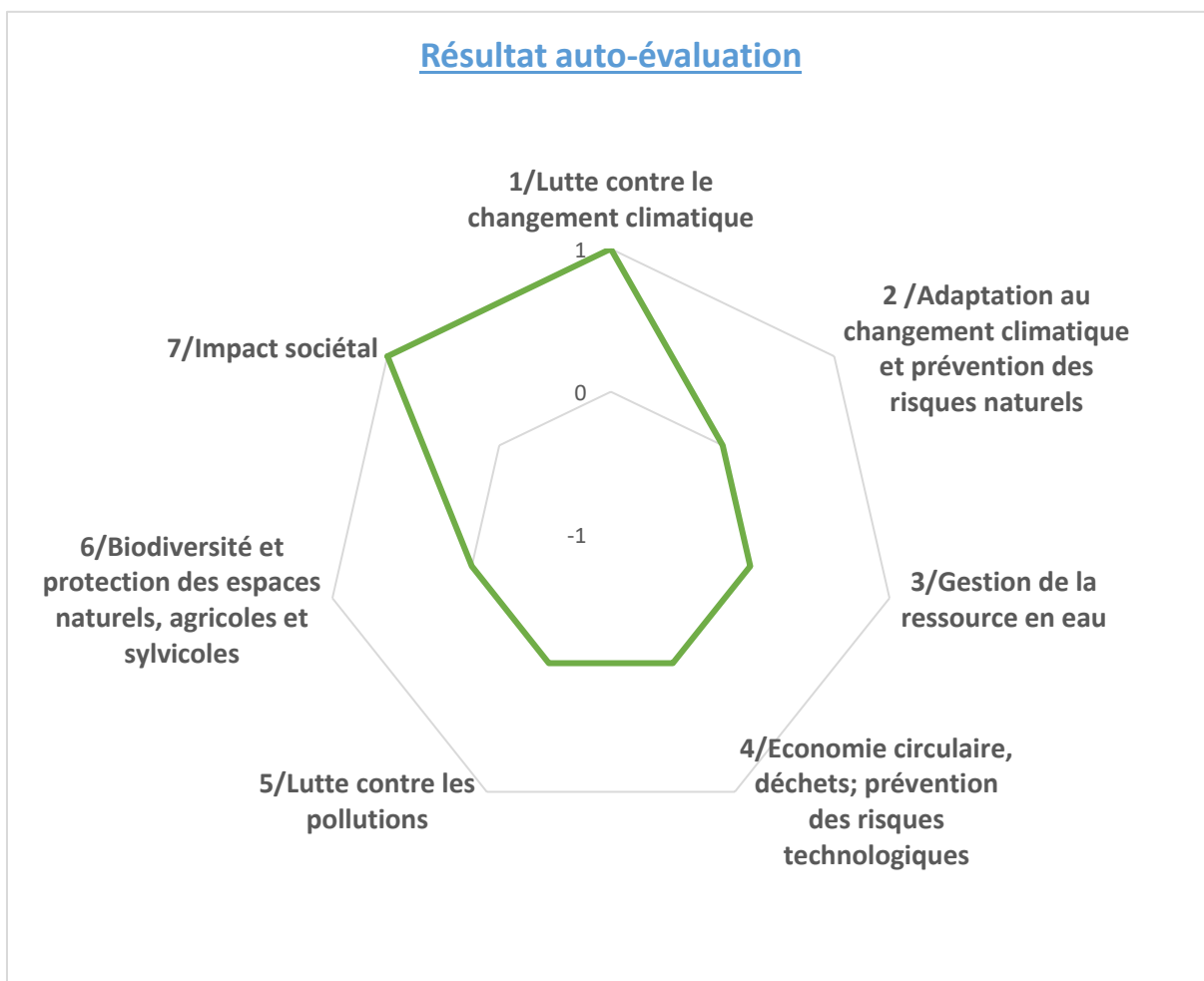
Calendrier de Réalisation	2025
----------------------------------	------

Etat d'avancement	Étude en cours par la SEMDAS
--------------------------	------------------------------

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Tout public y compris personne à mobilité réduite
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Rénovation énergétique du patrimoine bâti.</p> <p>Objectifs spécifiques : Rendre accessible PMR la bibliothèque</p>
--	---



FINANCEMENT

Plan de financement

COÛT ESTIMATIF DU PROJET	100 000 €
---------------------------------	-----------

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante 3.4 Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.1 Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire 3.4 Développer les énergies renouvelables 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	LANDRAIS « POUMON VERT » DE L'AUNIS-SUD RESSOURCES EN VERT ET BLEU
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Les projets de LANDRAIS pour le mandat 2020-2026 tournent autour de la préservation de la ressource en eau du captage de TOUTVENT et la valorisation de la Biodiversité et de la végétation.</p> <p>Le projet a pour vocation de promouvoir la biodiversité et les activités vertueuses sur le territoire de LANDRAIS dans le cadre de la préservation de l'eau et de la protection de la biodiversité et de l'environnement et limiter l'emprunte carbone de la commune de LANDRAIS.</p> <p>Re-végétaliser les espaces pour limiter l'impact des changements climatiques, canaliser le ruissellement de l'eau et créer des espaces.</p> <p>Pourquoi protéger ce captage ?</p> <p>L'alimentation en eau potable des citoyens est un enjeu de santé publique majeur et fait par conséquent l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'Etat (Ministères en charge de la Santé et de l'Environnement, Agences Régionales de Santé). Pour assurer la production d'une eau potable de qualité, la protection de la ressource contre les divers types de contaminations (pesticides et nitrates * mais aussi bactériologie, hydrocarbures, métaux lourds...) doit être une priorité et devrait être préférée aux solutions curatives.</p> <p>Permettre de valoriser l'or vert et bleu en utilisant la pédagogie sur l'environnement et l'importance de la concertation de ce thème, en recréant des liens entre les acteurs du territoire, les associations, les habitants, les agriculteurs, la SAFER, Eau17, la Chambre de l'Agriculture,</p>
---	---

les apporteurs de projets autour de la protection de L'Eau et de la Biodiversité.

- **Végétaliser LANDRAIS** en reboisant une partie du territoire, par une zone boisée primaire pédagogique.
- **Miser sur la collaboration participative** des différents acteurs par la mise en place de groupe de travail en partenariat avec la SAFER l'objectif est de trouver un consensus entre la culture des terres et la biodiversité, dans le respect de la protection de la ressource en eau. Un plan de gestion agro-environnemental. Trois phases :
 1. Établir un diagnostic des éléments agro-environnementaux structurants de la commune de LANDRAIS.
 2. Définir / prioriser les enjeux du territoire
 3. Concevoir un plan d'action pour maintenir et développer ces éléments
- **Une dimension touristique et pédagogique** est incluse dans le projet. En effet, les associations et les habitants sont intégrés dans l'ensemble des étapes du projets de la recherche des besoins par des questionnaires en début de mandats à l'association aux réunions.
- **Réduire l'emprunte carbone** par une meilleur gestion de notre énergie sur les bâtiment communaux. Changer les mentalités en montrant l'exemple et développer la pédagogie de l'économie de ressources et des énergies fossiles. C'est-à-dire consommer autrement , promouvoir la basse consommation.

La préservation de la ressource en eau

L'urbanisation et le changement climatique ont un impact sur la **ressource en eau**. Nous sommes de plus en plus nombreux à partager des **ressources en eau** qui, dans le même temps, se raréfient. Afin de **préserver** nos modes de vie, de consommation et de production, il est essentiel de **préserver la ressource en eau**.

Faire de LANDRAIS un poumon vert pour le territoire et préserver l'eau.

Le volume total de l'**eau** sur Terre est estimé à 1.4 milliards de km³, contenu à 97% dans les océans. ... Pour ces usages la ressource **n'est pas inépuisable** mais

	<p>renouvelable à travers le cycle de l'eau, et les précipitations sur les continents. Cet apport d'eau est réparti de manière très inégale à la surface de la Terre.</p> <p>Il est important pour nous de valoriser cette ressource et de sensibiliser la population au moyen que nous avons pour préserver cette ressource.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'activité vertueuse dans le périmètre du captage de LANDRAIS est une solution, en mettant en lien les acteurs pour valoriser le foncier de proximité, avec acquisition de foncier. Une enveloppe peut-être prévu à cet effet pour préempter des terres fertiles pour des jardins ou des apporteurs de projets. ○ Création d'une zone Refuge LPO sur l'aire naturelle de Loisir, en lien avec la Bibliothèque pour développer des manifestations à but pédagogique. ○ Création d'un réseau de ballade complémentaire au réseau existant pour développer le tourisme vert, avec pour thématique, la biodiversité et comment faire pour la préserver. ○ Aménagement d'une aire de Pique-Nique, avec une aire de jeux pour enfants ensemble de projet autour du tourisme vert, aire de camping-car (pour limiter le camping sauvage). ○ Création d'un espace de service (par une association), pour la municipalité de LANDRAIS mettre à disposition un lieu pour l'engagement citoyen (projet de création d'un lieu d'Echange participatif pour créer ensemble les services, dont la population a besoin). <p>La problématique de la protection de la ressource en eau et de la nécessité de sauvegarder la végétation pour protéger le territoire des enjeux climatiques est également un enjeu fort. L'ensemble des activités créer autour de cette thématique répondront à la nécessité de</p> <p>LANDRAIS souhaiterait également intégrer le programme de Parc National Régional pour s'inscrire dans la nécessité de prendre en compte les bouleversements climatiques à venir.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Marie de LANDRAIS Place de la Mairie 17290 LANDRAIS mairie@landrais.fr</p>
-------------------------	---

	Commission Ecologie (Sébastien BETHOULE, Céline GRELET, Laurent PINAUD, Catherine STENGER, Jean-Charles FERCHAUD, Christelle GRASSO).
--	---

Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un espace sur L'Aire de Loisir de l'Etang de TOUCHERIT avec un espace de Pique-Nique et aire de jeu pour les enfants intégrés dans l'environnement. <ul style="list-style-type: none"> o Avec Création d'un espace pour le tourisme, pour les camping-cars et recherche de logement Atypique, Roulotte, tipi...pour relancer le camping et limiter le camping sauvage sur l'Aire de Loisir, o location de vélo (en réflexion). 2. Création d'un refuge LPO, et pédagogie autour de la Biodiversité par des signalétiques, sur le site de l'Etang de TOUCHERIT. 3. Création d'un Circuit biodiversité, de la protection de la allant de L'espace LPO vers l'espace de création végétalisé Primaire, en lien avec les chemins existants et ceux en création avec la commission tourisme de la CDC Aunis SUD. 4. Création de Ballades Natures, autour des oiseaux, démarche citoyenne et participative avec les enfants, de la Bibliothèque. Création de Nichoirs et signalétique pour développer le tourisme vert. Prévision d'intégrer les écoles Le Thou et Landrais dans le projet. 5. Création d'un espace végétalisé primaire « Créateur de Forêt ». 6. Création d'un jardin partagé pour support pédagogique, achats de terrain pour jardin partagé. Initiation à la permaculture, avec la création de jardins partagés. Un micro jardin est en test 2021 créer sur une petite parcelle à côté de la mairie. Pour développer la pratique du jardinage, les activités vertueuses autour du captage. En lien avec Eau17 et la SAFER pour les échanges de terre et l'acquisition de Foncier. (maraichage, jardin partagé, rucher.....etc.). 7. Communication et sensibilisation de la nécessité de préserver la ressource en eau avec le captage, et la végétalisation des espaces, travail avec Eau17-SAFER Mise en place de concertation autour d'un
--------------------------------	---

	<p>diagnostic agro-environnemental à LANDRAIS en lien avec la SAFER, la Chambre de l'Agriculture, les agriculteurs, les associations de randonneurs, les habitants pour établir un diagnostic, et définir des priorités sur le territoire.</p> <p>8. Création d'un lieux communs de partage de biens (échange de savoirs, prêts de matériels) et de services (épicerie). Porteur de projet, Association « L'épiculien » créée après plusieurs réunions de concertation avec la Mairie et les habitants de LANDRAIS sur 2020-2021 et une étude des besoins de la population.</p> <p>9. Changement de Chauffage pour les bâtiments communaux, chaudière fuel à remplacer pour une chaudière à granulés.</p>
--	--

Localisation duprojet	<p>Bibliothèque de de Landrais Place de la Mairie 17290 LANDRAIS</p> <p>Le Verger du Pré Maréchat, Rue du Breuil st Jean 17290 LANDRAIS</p> <p>L'Etang de Landrais Rte de TOUCHERIT 17290 LANDRAIS</p> <p>Pour d'une Zone de reboisement primaire parcelle 000 ZE 71 pour une contenance de 10 060 mètres carrés située LE FIEF DE PERE 17290 LANDRAIS</p>
------------------------------	--

Partenai re(s) de l'opérati on	Pilotag e	<p>Pour le plan Agro-environnemental CA 17 : M. FAURIOT et M. CIROU - EAU 17 : Mme BUSNEL - Mairie de Landrais : Mme GRASSO + M. GABET Pour les Associations L'Epiculien président Mr Fossati Anthony et Me Nollot Cyrielle LPO Mle GOURAUD</p>
	Parten aires identi fiés	<p>Pour le plan Agro-environnemental CA 17 : M. FAURIOT et M. CIROU - EAU 17 : Mme BUSNEL - Mairie de Landrais : Mme GRASSO + M. GABET - Représentant ACCA : M. MOINARD ou Technicien Fd Chasse : M. GOINAUD - Représentants associations locales (verger, randonneurs...) : M. MENANT et M. CAILLE - Quelques agriculteurs locaux (3 ou 4) :</p>

	<p>M. TURGNE, M. CAILLON, M. CHARRON, M. MOINARD et M. ROBLIN Paloma BEDAIN , 13 ans, la Bibliothèque de LANDRAIS, Céline Grelet et Nadège Tardy</p>
	<p>Eau 17* Saintes(Mme BUSNEL) 131 Cr Genet, 17300 Saintes 17000 La Rochelle</p>
	<p>Mairie BETHOULE Sébastien et Christelle GRASSO sb.bethoule@outlook.fr et ckiwichris@hotmail.fr Créateur de Forêt SAS Mr Baptiste TRENY tel 0662796037 10 rue du Fief d'Amourette NIORT 79000 baptiste.treny@createurdeforet.fr LPO Lydie Gouraud 21 rue de VAUGOIN Chargé de Mission Biodiversité Tel 0624210213 lydie.gouraud@lpo.fr</p>

CALENDRIER

<p>Calendrier Réalisation</p>	<p>de</p>	<p>1. Création d'un espace sur L'Aire de Loisir de l'Etang de TOUCHERIT avec un espace de Pique-Nique et aire de jeu.</p> <p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur Assainissement, sur la Fosse, raccordements par les employés communaux • Questionnaires auprès des habitants, pour la présentation du projet, faire une étude de marché avec la commission tourisme de la CDC pour avoir un avis sur le projet touristique, en lien avec l'office du Tourisme Aunis Marais Poitevin. • Faire des demandes de devis pour les jeux pour enfants • Faire des demandes de devis pour de l'équipement Aire de Pique-Nique. • Questionner les habitants découverte de besoin pour la mobilité douce sur LANDRAIS, les Vélos notamment. <p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévision au budget 01/2023 • Mise en service 2eme semestre 06/2023
--	------------------	--

	<p>des jeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la signalétique de pédagogie autour du captage de Tout-vent . • Chiffrage en 2022, mise en place sur le budget 2023 de Aire de Camping-car, étude de faisabilité, choix du prestataire pour travaux avant été 2024. • Chiffrage de l'installation de Mobilité douce, Vélo • Chiffrage du raccordement de l'assainissement en 2022 et mise en place en 2023 • Montage des dossiers de subventions • Mise en place de la gestion logistique du site avec les charges en personnel • Recherche de référencement sur la plateforme de Tourisme pour Aire de Camping-Car 01 à 06.2021. • Recherche de plateforme de paiement 01 à 06.2023. <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'Aire de Camping-Car et des logements Atypiques, vélo et lien avec les ballades Pour 07-08/2024. • Installation des bornes, travaux de mise en service • Mise en place d'un suivi des réservations et des demandes sur les plateformes de réservations en ligne <p>2. Création Refuge LPO, et pédagogie et signalétiques, sur le site de l'Etang de TOUCHERIT.</p> <p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propositions et orientations de gestion, audit de la Biodiversité • • Validations des préconisations par la municipalité et la LPO • Labellisation du Site <p><u>2023 à 2025</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par la LPO pour la mise en place des mesures de gestions retenues et mise en place du dispositif participatif • Mise en place de la signalétique • Mise en place des nichoirs avec les panneaux pédagogiques pour les ballades dans la nature, en partenariat avec CDC.
--	--

2025 à 2026 :

- Evaluation patrimoniale
- Renouvellement de la convention

3. Création d'un circuit autour de la biodiversité allant de L'espace LPO vers l'espace de création végétalisé Primaire, en lien avec les chemins existants et ceux en création avec la commission tourisme de la CDC Aunis SUD.

2023-2024 :

- Création du circuit définitif
- Mise en plantation de Haies sur le parcours, en lien avec les agriculteurs, propriétaires des parcelles concernées, et l'association Eva17, et la Chambre de l'Agriculture.

4. Création d'un espace végétalisé primaire « Créateur de Forêt ».

2021 :

- 01-2021 Présentation du projet à LANDRAIS
- 06-2021 Validation du projet par le conseil Municipal
- 09-2021 préparation d'un acte du 99ans pour permettre à l'espace végétalisé de rester primaire

2022 :

- Créateur de forêt recherche les financements par d'intervention de la collectivité territoriale
- Préparation du projet 03-2022
- Enrichissement du terrain 10.2022
- Evènement de plantation organiser par la Municipalité autour week-end ciné et plantation.

2022-2027 :

- Entretien du terrain par le Créateur de Forêt
- Gestion de l'Espace par la municipalité
- Mise en place d'un site à ciel ouvert pour observer les étoiles avec des chaises longues...

5. Création d'un jardin partagé pour support pédagogique, achats de terrain pour jardin partagé, pour développer le circuit court, pour développer les activités vertueuses autour du captage (maraichage, jardin partagé, ruché.....etc.) En lien avec Eau17 et la

Safer pour les échanges de terre et l'acquisition de Foncier.

2021 :

- Création d'un espace test de jardin avec des légumes en libre-service.
- Initiation à la permaculture, en lien avec la Bibliothèque, journée de formation organisée par la Mairie
- Mise en pépinière des arbrisseaux en 11.2021 pour l'espace de forêt partagé.
- Communication sur le Captage de LANDRAIS
- Mise en place de concertation autour d'un diagnostic agro-environnemental à LANDRAIS en lien avec la SAFER, la Chambre de l'Agriculture, les agriculteurs, les associations de randonneurs, les habitants pour établir un diagnostic, et définir des priorités sur le territoire.

2022 :

- Mise en place d'un calendrier du jardin pour animer l'espace
- Achat de matériel pour développer la culture du jardin chez les habitants.
- Recherche de terrains à préempter, petits terrains pour du maraichage.
- Travail en concertation avec Eau17 pour développer les activités en faveur de la protection de l'eau
- Communication et sensibilisation de la nécessité de préserver les ressources en eau avec le captage, et la végétalisation des espaces, travail avec Eau17-SAFER.

6. Création de Ballade Nature, démarche citoyenne et participative avec les enfants, de la Bibliothèque. Création de Nichoirs et signalétique pour développer le tourisme vert. Prévision d'intégrer les écoles Le Thou et Landrais dans le projet.

7. Création d'un lieu commun de partage de biens (échange de savoirs, prêts de matériels) et de services (épicerie). Porteur de projet, Association « l'Epiculien » créée après plusieurs réunions de concertation avec la Mairie et les habitants de LANDRAIS sur 2020-2021 et une étude des besoins de la population.

8. Changement de Chauffage pour les bâtiments communaux, chaudière fuel à remplacer pour une chaudière à granulés.

Etude bilan Energétique en cours avec le

	<p>département. Des devis comparatifs sont à l'étude.</p>
--	---

<p>Etat d'avancement</p>	<p>Création espace boisé : convention signé recherche, délibération pour début juin 2021. Mise en place d'une convention d'entretien fin 2021 LPO devis pour audit de Biodiversité en cours 2021.2022 Devis pour installation sur aire de PIC-NIC devis en cours 2023.2024 Pour Aire de Camping-Car devis en cours 2024.2025, Pour la communication sur la préservation de L'eau, plan de communication en cours d'élaboration 2021.2022 avec eau17 Pour le jardin partager : jardin test opérationnel depuis mi-mai 2021, prévision d'achat de terrains pour jardins ouvriers à partir de 2023.2024</p> <p>1. Création d'un espace sur L'Aire de Loisir de l'Etang de TOUCHERIT avec un espace de Pique-Nique et aire de jeu. 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur Assainissement, sur la Fosse, raccordements par les employés communaux • Questionnaires auprès des habitants, pour la présentation du projet, faire une étude de marché avec la commission tourisme de la CDC pour avoir un avis sur le projet touristique, en lien avec l'office du Tourisme Aunis Marais Poitevin. • Faire des demandes de devis pour les jeux pour enfants • Faire des demandes de devis pour de l'équipement Aire de Pique-Nique. • Questionner les habitants découverte de besoin pour la mobilité douce sur LANDRAIS, les Vélos notamment. <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévision au budget 01/2023 • Mise en service 2eme semestre 06/2023 des jeux • Mise en place de la signalétique de pédagogie autour du captage de Tout-vent . • Chiffrage en 2022, mise en place sur le budget 2023 de Aire de Camping-car, étude de faisabilité, choix du prestataire pour travaux avant été 2024. • Chiffrage de l'installation de Mobilité douce, Vélo • Chiffrage du raccordement de l'assainissement en 2022 et mise en place en 2023 • Montage des dossiers de subventions
---------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la gestion logistique du site avec les charges en personnel • Recherche de référencement sur les plateformes de Tourisme pour Aire de Camping-Car 01 à 06.2021. • Recherche de plateforme de paiement 01 à 06.2023. <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'Aire de Camping-Car et des logements Atypiques, vélo et lien avec les ballades Pour 07-08/2024. • Installation des bornes, travaux de mise en service • Mise en place d'un suivi des réservations et des demandes sur les plateformes de réservations en ligne <p>2. Création Refuge LPO, et pédagogie et signalétiques, sur le site de l'Etang de TOUCHERIT.</p> <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propositions et orientations de gestion, audit de la Biodiversité • • Validations des préconisations par la municipalité et la LPO • Labellisation du Site <p>2023 à 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par la LPO pour la mise en place des mesures de gestion retenues et mise en place du dispositif participatif • Mise en place de la signalétique • Mise en place des nichoirs avec les panneaux pédagogiques pour les ballades dans la nature, en partenariat avec CDC. <p>2023 à 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation patrimoniale • Renouvellement de la convention <p>3. Création d'un circuit autour de la Biodiversité, de la protection de la Biodiversité allant de L'espace LPO vers l'espace de création végétalisé Primaire, en lien avec les chemins existants et ceux en création avec la commission tourisme de la CDC Aunis SUD.</p> <p>2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Réflexion avec la CDC Aunis Sud, la commune pour créer un circuit de randonnées à vocation familiale. <p>2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du circuit définitif • Mise en plantation de Haies sur le parcours, en lien avec les agriculteurs, propriétaires des parcelles
--	--

concernées, et l'association Eva17, et la Chambre de l'Agriculture.

4. **Création d'un espace végétalisé primaire** « Créateur de Forêt ».

2021 :

- 01-2021 Présentation du projet à LANDRAIS
- 06-2021 Validation du projet par le conseil Municipal
- 09-2021 préparation d'un acte du 99ans pour permettre à l'espace végétalisé de rester primaire
- 11-2021 week-end plantation et Ciné

2022 :

- Créateur de forêt recherche les financements par d'intervention de la collectivité territoriale
- Préparation du projet 03-2022
- Enrichissement du terrain 10.2022
- Evènement de plantation organiser par la Municipalité autour week-end plantation. 11/2022.

2022-2027 :

- Entretien du terrain par le Créateur de Forêt
- Gestion de l'Espace par la municipalité
- Mise en place d'un site à ciel ouvert pour observer les étoiles, des chaises longues.

5. **Création d'un jardin partagé** pour support pédagogique, achats de terrain pour jardin partagé, pour développer le circuit court, pour développer les activités vertueuses autour du captage (maraichage, jardin partagé, ruché.....etc.) En lien avec Eau17 et la Safer pour les échanges de terre et l'acquisition de Foncier.

2021 :

- Création d'un espace test de jardin avec des légumes en libre-service.
- Initiation à la permaculture, en lien avec la Bibliothèque, journée de formation organisée par la Mairie avec Eau17
- Mise en pépinière des arbrisseaux en 11.2021 pour l'espace de forêt partagé.
- Communication sur le Captage de LANDRAIS (axe pédagogique en réflexion), avec les habitants via le journal communal, on ne protège bien que ce que l'on connaît.
- Mise en place d'un focus sur l'Arbre et comment le protéger également autour des publications Municipal.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de concertation autour d'un diagnostic agro-environnemental à LANDRAIS en lien avec la SAFER, la Chambre de l'Agriculture, les agriculteurs, les associations de randonneurs, les habitants pour établir un diagnostic, et définir des priorités sur le territoire. <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un calendrier du jardin pour animer l'espace • Achat de matériel pour développer la culture du jardin chez les habitants. • Recherche de terrains à préempter, petits terrains pour du marchages. • Travail en concertation avec eau17 pour développer les activités en faveur de la protection de l'eau • Communication et sensibilisation de la nécessité de préserver la ressource en eau avec le captage, et la végétalisation des espaces, travail avec Eau17-SAFER. <p>6. Création de Ballade Nature, démarche citoyenne et participative avec les enfants, de la Bibliothèque. Création de Nichoirs et signalétique pour développer le tourisme vert. Prévision d'intégrer les écoles Le Thou et Landrais dans le projet.</p> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des espèces endémiques de LANDRAIS par Paloma BEDAIN 13ans passionnée d'Ornithologie • Modélisation des nichoirs, nombre et type de nichoirs • Mise en relation avec la LPO pour approbation de la méthode <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en production des nichoirs 2022-2023 avec les enfants et la bibliothèque. • Création d'un circuit en lien avec CDC Aunis Sud dans le cadre de la Commission Tourisme, pour créer une ballade avec les communes limitrophes de St Pierre-Lanoue et Chambon. (horizon 2024-2025) <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de signalétique pour baliser la Ballade entre le refuge LPO et l'espace de Forêt primaire. • Création d'une signalétique pour la mise en lumière du Verger du Pré Maréchat, avec mise en Œuvre de
--	---

support pédagogique pour former à l'entretien et le développement d'un arbre fruitier.

- Travail en partenariat avec les Ecole du Thou et de Landrais pour un programme de l'Arbre fruitier au jus de fruit. Récolte, taille, connaissance des espèces. Sensibilisation sur les arbres fruitiers.

7. Création d'un lieu commun de partage de biens (échange de savoirs, prêts de matériels) et de services (épicerie). Porteur de projet, Association « l'Epiculien » créée après plusieurs réunions de concertation avec la Mairie et les habitants de LANDRAIS sur 2020-2021 et une étude des besoins de la population.

2021 :

- o Questionnaires aux habitants pour connaître les besoins de la population (point début de mandat)
- o Réunion de travail sur l'idée de mettre en place un Tiers Lieux, avec un groupe restreint d'Elus et de membre associatif.
- o Réunion publique pour la création d'un collectif pour porter le projet
- o Création de la gouvernance sous la forme associative le 05.2021 et 06.2021 (statut, création bureau).
- o Création de l'association en 09.2021 enregistrement en préfecture.
- o Connexion plateforme mon épi, ouverture de compte. 09.2021 à 01.2022, avec formation pour les adhérents pour la maîtrise de l'outil.
- o Conception de l'aménagement de l'espace par modélisation
- o Réunion avec l'accorderie pour valider un mode de gestion participative.

2022 :

- o Point d'avancement 01.2022
- o Création du fichier Fournisseur pour L'Epicerie
- o Création de manifestation, ayant pour objectif de créer de la trésorerie
- o Montage par l'association de dossier de subventions avec l'aide ingénierie de la Mairie de LANDRAIS
- o Réflexion sur les actions connexes, en lien avec les associations locales et l'Accorderie de Surgères.

2023 : Ouverture de fin 2023

8. Changement de Chauffage, objectif diminuer l'emprunte carbone de bâtiment municipaux à LANDRAIS pour les bâtiments communaux.

	<p>Supprimer la chaudière à fuel à remplacer par une chaudière à granulés ou autre moyen de chauffage décarboné.</p> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Demande d'Audit Energétique Société o Demande de Bilan Chargé d'études Energie du département en attente. Compte-rendu de la réunion de commencement retour début 10.2021. o Devis sur chaudière Granulés <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dossier de Subvention à monter en 01.2022, si éligible DSIL o Proposition de faire une étude global de l'empreinte par le département délai 1 semestre 2022 <p>2023 -2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Devis pour chaufferie et programmation des travaux o Mise en financement par tranche ou par un prêt bancaire si nécessaire pour les 65 762€.
--	---

INDICATEURS / EVALUATION

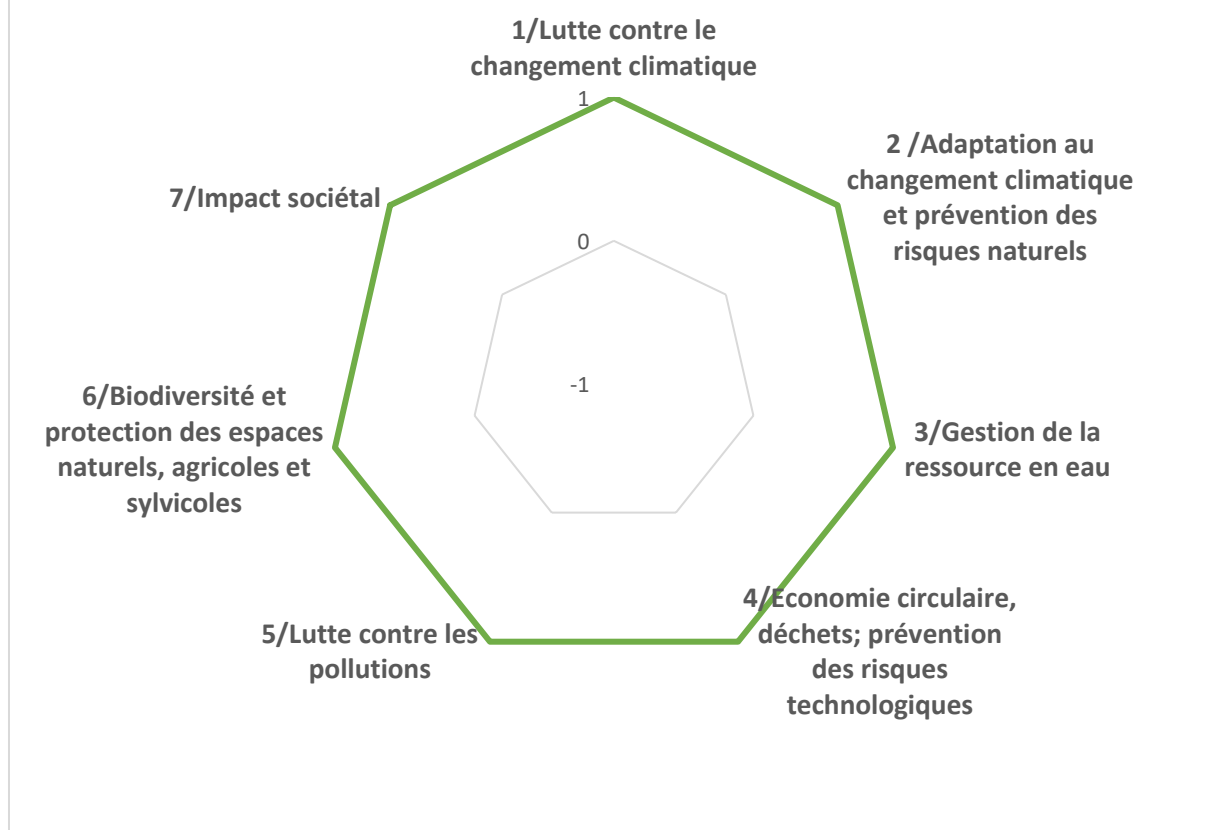
Public Cible	<p>Les familles sur une journée, les Ecoles, le Tourisme Vert sur quelques nuits pour le départ du projet.</p> <p>L'Ensemble de la population autour de la prise de conscience de l'importance de la préservation de l'environnement et la nécessité de limiter l'empreinte carbone.</p>
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u></p> <p>Créer une étape de Tourisme Vert sur Landrais, pour créer du lien et valoriser notre environnement.</p> <p>La cible des familles, néo-ruraux en recherche de retour à la nature de calme et de sens favorable à la protection de l'environnement.</p> <p>Une visite de plusieurs familles sur le week-end et les vacances pour amortir les investissements.</p> <p>Permettre aux habitants et aux écoles de monter des projets pour la préservation des ressources pour les générations futures.</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p>
--	--

	<p>Création d'une épicerie, lieu de service et de brassage culturel et artisanal. Créer du lien, et une gestion participative des lieux.</p> <p>Création d'un lieu de promotion de la protection de la biodiversité avec les écoles, la LPO, l'association du pré Maréchat, les habitants pour la création des nichoirs, la bibliothèque et les associations pour le fonctionnement de l'Aire de service de L'Epiculien.</p> <p>Création d'une démarche participative de protection du lieu et de création de besoin avec l'aide de l'Accorderie pour permettre de créer des échanges et des débats d'idées.</p> <p>Créer une réelle démarche citoyenne, développer des actions participatives autour des services et de l'entraide.</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de Nuitées 1 ^{ère} année camping-car	0	321 nuitées	150
Nombre de visiteurs sur Aire de Loisir Verte	0	1000/an	1000
Interrogation sous forme de questionnaire manuscrit pour sonder les habitants	350 réponses	300	250

Résultat auto-évaluation



FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense 2022.2023.2024.2025	Montant € TTC	Financement 2022-2023	Montant €
Audit LPO 2022 Phase 1 évaluation de la Biodiversité Phase 2 réorientation des plans d'actions Phase 3 Labellisation	4372€	Mairie	4372€
2023-2025 Accompagnement Préconisations	4368€	Mairie	4368€
Aire de PIC-NIC 2023	3960.71€		
10 tables en BOIS 2023-2024	1250€HT		
10 Poubelles métal 2023-2024 70l	849€ HT		
Table de PING-PONG Béton 2023	10000 HT		

Jeux de plein air pour enfants 2023	A définir		
Location de Vélo 2023.2024	476€ la pièce 4=1904€		
Chaises longues mobilier extérieure Area modèle MICHIGAN 2024	2800€x2 = 5600€		
Charges en personnel (montage et installation 1heure agent T 20€ chargée 2022.2023.2024			
Aire de Camping-Car 2024	24968€		
Travaux de raccordement assainissement 2023	10000€		
Jardin Partagé 2023	1073.79€ HT		
Outillage 2023 pour un jardin ouvrier en prévision (Devis)	2500€		
2023-2024 Signalétique à définir pour la totalité des panneaux pour l'ensemble des activités	5000€ A définir		
Création d'un espace boisé Baptiste Trény, le « créateur de forêts » est le financier de son projet, il entend vendre des m2 de plantations aux particuliers et aux entreprises désireuses de « décarboner » leurs activités. Par mise en évidence de la Caution verte que l'Espace peut apporter aux entreprises participantes.	0 €		
Espace Partagé, les bâtiments sont mis à disposition par la Mairie, les frais de fluides sont pris en charges par l'association.2023.2024 Ingénierie Charge en personnel, 2 mois soit 304heures pour le projet pour un montant de 25€ chargé.	7600€		
Communication 20€/heure Heure de communication en Mairie Panneau Pocket Le journal municipal 2021	130€ 300€		
Audit Energétique Chaufferie centrale à granules	10000€ 65752.93€		
Total TTC	= 153159.11€		

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

ACTION	PROGRAMME DE PLANTATION 1 000 ARBRES/arbustes ET 1 KM DE HAIES PAR AN
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>La municipalité de Surgères a souhaité développer une programmation pluriannuelle de plantation de 1 000 arbres et d'un kilomètre de haies par an à l'échelle de son territoire sur la durée du mandat 2020-2026.</p> <p>Ce projet traduit la volonté des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> de végétaliser davantage l'espace public, de développer des barrières végétalisées contribuant à offrir une nouvelle perception naturelle des espaces urbains et péri-urbains notamment dans un environnement de plaine, de favoriser le développement d'espaces de biodiversité par différents espaces de nidification.
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : COMMUNE DE SURGERES représentée par Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères Adresse : Square du Château – BP59 – 17700 SURGERES</p> <p>Personne en charge du dossier : David METEREAU et Jonathan DETCHENIQUE Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 86 63 20 69 / 07 55 59 74 68 dmetereau@ville-surgeres.fr / jdetchenique@ville-surgeres.fr</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Cette action se décline en plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>la plantation de haies autour de différentes parcelles communales (1 000 arbres et 1 km de haie par an)</u> : La Ville conduit une programmation
--------------------------------	--

pluriannuelle de plantation. Au titre de l'année 2021, deux terrains ont par exemple été identifiés pour créer des haies sur ces secteurs. Les plantations auront lieu cet hiver dans le cadre d'un chantier participatif. Les végétaux seront fournis par le Département dans le cadre du programme EVA-Collectivités, et/ou par la Commune.

- la collaboration avec des agriculteurs locaux pour la plantation de haies en bordure de leurs parcelles agricoles : Cet axe d'intervention induit que la Ville de Surgères accompagne les agriculteurs volontaires au montage du dossier, à l'organisation de sessions de plantation avec des élèves et/ou des habitants par exemple et à l'entretien des haies par la suite. Plusieurs projets sont en cours de construction.

- la création de vergers des naissances (environ 50 sujets par an) : La Ville a développé le programme « 1 naissance = 1 arbre ». A ce titre, au titre de l'année 2021, le samedi 20 novembre à 11H, la plantation de plusieurs arbres sera réalisée sur une parcelle située à côté de l'espace Georges Pompidou en collaboration avec l'association "les croqueurs de pommes". Les familles seront invitées à participer à cet événement.

Parallèlement aux trois axes ci-dessus, la Ville poursuit cette action par :

- le don d'un végétal à chaque nouvel arrivant,
- l'incitation à la végétalisation de l'espace public par les habitants avec la mise en place d'un "permis de végétaliser" afin que chaque habitant puisse planter, s'il le souhaite, devant sa façade ou sur un espace communal après étude de faisabilité par les services de la Ville ; en cas d'impossibilité les plantations pourront être faites dans des pots mis à disposition par la Commune. Des graines et/ou des plantes seront en ce sens offertes par la Ville.
- la végétalisation de l'extension du cimetière Saint-Pierre : La Ville conduit un projet paysager en lien avec un professionnel paysagiste.

Localisation du projet	Le secteur du centre-ville a été dissocié de la périphérie. Le déploiement d'une action dans la périphérie est éligible au programme de plantation départemental de « haies rurales ». 59 sites en zone agricole et 35 sites en zone urbaine ont été identifiés. Les plantations seront soit du linéaire désigné sous le terme « haies » pouvant comporter des sujets à vocation arborée, soit des sujets isolés (arbres), soit des micro-forêts. Les axes d'intervention du permis de végétaliser et des dons de végétaux s'étendent sur tout le territoire.
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Commune de Surgères en lien avec l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (ROUARD JIMENEZ Alexandra) concernant le programme « 1 000 arbres et 1 km de haies par an » et la conceptrice DUCLAUX Raphaëlle concernant l'aménagement et la végétalisation de l'extension du cimetière Saint-Pierre.</p> <p>Partenaires identifiés : Programme EVA de la Chambre d'Agriculture et du Département de la Charente-Maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs locaux Habitants Associations (Ex : Croqueurs de Pommes, Nature Environnement 17, association des jardins partagés, ACCA, Muc'olives) Ecoles et Lycées Entreprises locales CYCLAD (événement de communication sur le cycle du compostage) Entreprises françaises souhaitant compenser leur émission de CO² par la fourniture de plants, Donateurs particuliers Syndicat Gères-Devisé
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Le programme de plantation 1 000 arbres et 1 km de haies par an est conçu sur la durée du mandat jusqu'en 2026.
----------------------------------	---

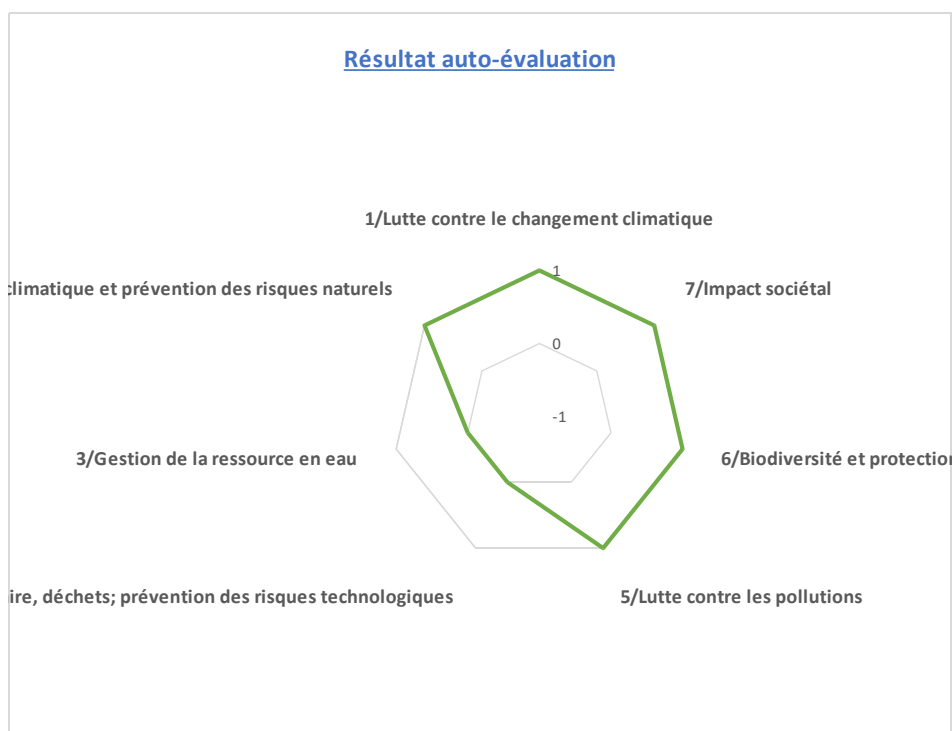
Etat d'avancement	Une convention avec l'AMO a été signée en mars 2021 pour une durée d'un an, avec pour objectif l'élaboration d'un plan d'actions jusqu'en 2026. Les premières plantations sont prévues dès 2021.
--------------------------	--

Etapes de la mise en oeuvre	<p><u>Mars 2021</u> : Choix de l'AMO « 1 000 arbres et un kilomètre de haies par an ».</p> <p><u>Mars 2021 – avril 2022</u> : Etudes préalables en lien avec l'AMO « 1 000 arbres et un kilomètre de haies par an »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la trame du plan d'actions avec planification (Livré en avril 2021) • Proposition de deux projets d'implantation de 1 km de haies (Livrés en avril 2021), • Réalisation d'un inventaire des surfaces et linéaires exploitables pour la période 2021-2026, • Recherche de partenaires permettant de bénéficier de plants gratuits et préparation des conventions de partenariats <p><u>Mai 2021</u> : Communication sur les réseaux sociaux concernant les programmes « 1 000 arbres et 1 km de haies par an », « Verger des naissances », « permis de végétaliser ».</p> <p><u>Printemps – été 2021</u> : Validation du tableau de suivi des plantations en lien avec l'AMO. Engagement des démarches auprès des agriculteurs volontaires dans le cadre de la plantation de haies en bordure de parcelles. Permis de végétaliser. Préparation de l'opération du Verger des naissances durant le printemps et l'été 2021. Signature du contrat de la conceptrice DUCLAUX Raphaëlle dans le cadre de la végétalisation du cimetière Saint-Pierre.</p> <p><u>Septembre 2021</u> : Communication sur le permis de végétaliser via le bulletin municipal</p> <p><u>Automne/hiver 2021-2022</u> : Réalisation des plantations au titre du programme « 1 000 arbres et un kilomètre de haies par an » et manifestation du Verger des naissances (20 novembre 2021)</p>
------------------------------------	--

	<p><u>2022 et années suivantes</u> : Cycle de plantations reproductible à l'instar des opérations de 2021 + contrôle du tableau de suivi des plantations.</p>
--	---

INDICATEURS / EVALUATION	
Public Cible	Tout public.
Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les paysages et densifier les espaces végétalisés. • Créer de nouveaux « poumons verts » sur le territoire. • Restituer des trames vertes. • Protéger la ressource en eau et lutter contre l'érosion des sols. • Proposer des espaces d'accueil de biodiversité. • Fixer le carbone grâce à la production de biomasse. • S'adapter aux changements climatiques (Ex : Impact sur les températures ambiantes des lieux de vie) • Développer l'attrait touristique de la ville grâce au développement d'un cadre de vie davantage végétalisé. <p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : Garantir l'objectif de 1 000 arbres et 1 km de haies par an • Qualitatif : Poursuivre le développement d'un patrimoine naturel à Surgères avec une identité de territoire durable.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Quantitatif – 6 000 arbres jusqu'en 2026	0	6000	6000
Quantitatif – 6 km de haies jusqu'en 2026	0	6	6
Qualitatif – impact environnemental			
Qualitatif – impact sur le cadre de vie			



FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Mission AMO (mars 2021 à avril 2022)	9 900,00 €	Commune de Surgères	
Mission AMO pour la végétalisation du cimetière Saint-Pierre	5 900.00 €	Plan EVA Chambre d'Agriculture et Département	
Achat des végétaux par la Commune en fonction du projet (10.000 € par an)	60 000.00 €	FREDON	
		Entreprises souhaitant compenser leur émission de CO2	
		Donateurs	
TOTAL HT	75 800,00€	TOTAL HT	

ENJEUX	2.1. Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.1 Adapter et renouveler le parc de logements	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments 3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	REVITALISATION DU CENTRE BOURG : AMELIORATION DE LA MOBILITE ET DE L'ACCES A L'HABITAT
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le projet répond à deux thématiques : mobilité et habitat</p> <p>La demande de terrain à bâtir sur la commune a fortement augmenté ces dernières années. Ceci peut s'expliquer notamment par le prix local du foncier qui reste attractif. De plus, les villes de Surgères, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort sont à proximité, offrant de nombreux services et représentant un bassin d'emploi non négligeable. Toutefois, l'offre de terrains à bâtir reste limitée.</p> <p>En parallèle, la configuration du centre bourg ne répond plus aux exigences d'accès, de fluidité et de sécurité de la circulation des usagers (véhicules, vélos, piétons).</p> <p>Enfin, le mode de transport privilégié par les habitants de la commune reste la voiture. Aussi, et afin de s'engager dans la voie de la transition énergétique, il est nécessaire de proposer des installations publiques pour promouvoir le covoiturage et l'utilisation de véhicule électriques rechargeables.</p>
---	--

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Nom COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'AMILLY Adresse PLACE DE LA MAIRIE 17700 SAINT PIERRE D'AMILLY</p> <p>Personne en charge du dossier : M. Philippe BODET, Maire Coordonnées : pbodet@saintpierredamilly.fr . tel : 06.13.29.00.19 ou 05.46.27.90.56</p>
--------------------------------	--

<p>Description de l'action</p>	<p>Aménagement des voies communales et de terrains à bâtir proche de la mairie : installations en faveur de la mobilité (voie, sécurisation de la circulation, parking, aire de covoiturage, borne pour les véhicules électriques, abribus) et de l'habitat (vente de parcelles soit à des particuliers, soit à des lotisseurs privés).</p> <p>Aménagement de voiries en centre bourg : Des aménagements provisoires ont été installés sur les voies communales, rue du Stade et rue de la mairie, pour tenter d'améliorer et sécuriser la circulation. Toutefois, la circulation reste engorgée et il est nécessaire d'aménager une voie de contournement au niveau de la mairie qui desservirait un plus grand parking. Le parking actuel est sous-dimensionné et situé dans une impasse. Un abribus a été installé en 2021 en face de la mairie avec des cofinancements du département (fonds de répartition des amendes de police) et de l'Etat (DETR).</p> <p>Aménagement de terrains communaux en centre bourg: Sur le premier terrain, parcelles AB 268 et AB 270, le Conseil municipal a délibéré le 22/06/2021 et a validé le principe de vente du terrain sous la forme de deux lots non viabilisés pour la construction d'habitations individuelles.</p> <p>Sur le deuxième terrain, parcelle AB 335 acquise au mois de juillet 2021, le Conseil municipal a validé le principe d'aménagements. Actuellement, les élus en charge ont rencontré le CAUE et des projets à présenter au Conseil municipal sont en cours d'élaboration.</p>
---------------------------------------	--

	Parmi les options étudiées : création d'une voie de circulation pour les véhicules autour de la mairie, création d'un parking avec aire de covoiturage, borne de recharge électrique pour les véhicules (mise en œuvre SDEER), vente de lots non viabilisés pour la construction soit à un lotisseur, soit à des particuliers, etc.
--	---

Localisation du projet	Centre bourg et plus précisément la place de la mairie, la rue du Stade, la rue de la Mairie et les parcelles cadastrées AB 268, AB 270 et AB 335 appartenant toutes à la commune
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	MAIRIE
	Partenaires identifiés	REGION NOUVELLE AQUITAINE CAUE (planification et expertise montage projet) SDEER 17 (borne de recharge électrique IRVE MObiVE) SDV17 (maîtrise d'œuvre voirie et fournitures) SIVOM Mauzé sur le Mignon (maîtrise d'œuvre voirie)
	Publics ciblés	familles, écoliers, personnes à mobilité réduite, covoitureurs, propriétaire de véhicules électriques rechargeables, primoacquérants, lotisseurs, etc.

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Fin des aménagements prévue en décembre 2024
----------------------------------	--

Etat d'avancement	1er semestre 2021 : réunions avec SDV17 et installation abribus. Entretien avec le service instructeur urbanisme de la CDC Aunis Sud pour la faisabilité du projet d'aménagement. Réunion avec CAUE pour élaboration de projets d'aménagement 2ème semestre 2021 : acquisition terrain AB335
--------------------------	---

FINANCEMENT

COUT ESTIMATIF DU PROJET	315 000 EUR
---------------------------------	-------------

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.3 Un potentiel touristique à conforter
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

ACTION	TRAVAIL ENGAGE AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA LOI LOM
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) affiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une ambition</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et plus accessibles, • <u>Quatre objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ apporter à tous et partout des solutions alternatives à la dépendance à l'usage individuel de la voiture, ○ développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité (faciliter les nouveaux services numériques multimodaux, ○ réduire l'empreinte environnementale des transports en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche), ○ investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements du quotidien. <p>La Loi d'Orientation des Mobilités offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, au travers de la mise en place de « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de « bassins de mobilité ».</p>
---	--

	<p>Ces objectifs passaient par la possibilité pour les Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité, avant le 31 mars 2021.</p> <p>Après cette date, pour les territoires des EPCI qui n'ont pas choisi de prendre cette compétence, c'est la Région qui devient Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).</p> <p>La Communauté de Communes a fait le choix ne pas prendre la compétence Mobilités mais de préparer selon une feuille de route validée par les membres de la commission mobilité, un plan d'actions ou de propositions afin de rester acteur dans la préparation du contrat de mobilité qui sera signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	/
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Poursuivre les échanges avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, les Communautés de Communes de l'Île de Ré, et d'Aunis Atlantique pour définir d'ici la fin 2021 un bassin de mobilité cohérent et conclure un contrat opérationnel de mobilité.</p> <p>Pour ce faire de nombreux échanges ont eu lieu avec ces partenaires.</p> <p>De plus, afin de favoriser l'initiative locale, la Région propose de déléguer la compétence mobilité locale aux Communautés de Communes non AOM bénéficiaires. C'est pourquoi, la commission mobilité de la Communauté de Communes Aunis Sud s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur des orientations et propositions d'actions.</p> <p>Un questionnaire « Ma commune et la mobilité » a été envoyé à toutes les communes membres, puis analysé afin de dégager des axes de travail.</p> <p>Lors des dernières commissions des propositions d'actions ont été hiérarchisées selon 4 axes :</p> <p>-Favoriser la mobilité de chacun sur le territoire avec des moyens de déplacement diversifiés (Rezo Pouce, Covoiturage, Autopartage, Tiers lieux ...)</p>
--------------------------------	--

	<p>-Développer le transport en commun vers les principaux pôles et équipements (intra ou infra CdC) pour concurrencer l'usage de la voiture individuelle (TAD, lignes régulières, TER...)</p> <p>-Rendre les mobilités actives/modes doux accessibles et concrets pour tous (vélos, marche, skate, trottinette...)</p> <p>-Rendre visible les offres de mobilités et encourager la pratique (communication, animation, accompagner le changement de comportements...)</p> <p>Le travail en commission de poursuit notamment autour du thème du Vélo.</p>
--	--

Localisation duprojet	Bassin de vie Charente Maritime Nord
------------------------------	--------------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Cdc Aunis Sud</p> <p>Partenaires identifiés : Cdc île de Ré, Région Nouvelle Aquitaine, département 17, CdC Aunis Atlantique</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Décembre 2021 et année 2022
----------------------------------	-----------------------------

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié 1.3 Un potentiel touristique à conforter
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives 3.5 Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement	1.3 Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

ACTION	SCHEMA DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS EN VELO
---------------	--

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Communauté de Communes Aunis Sud est un territoire rural, la mobilité et la desserte du territoire ont donc un rôle essentiel. En effet, une bonne offre de transport sur l'ensemble du territoire permet de le rendre plus attractif, et d'améliorer l'accessibilité aux différents services, commerces et également à l'emploi. Cependant, le territoire de la Communauté de communes Aunis Sud présente certains manques comme une offre de transport en commun très faible, ou encore des réseaux de modes doux peu nombreux. La voiture individuelle est donc au centre des déplacements des habitants du territoire. 53 % des ménages de la CdC possèdent deux voitures ou plus.</p> <p>La Communauté de Communes Aunis Sud se caractérise également par des mouvements entrants peu nombreux sur son territoire et par des déplacements pendulaires relativement importants vers l'extérieur, notamment vers La Rochelle et son agglomération qui concentrent un grand nombre d'emplois. Les mêmes mouvements sont observés vers Rochefort et Niort. Ce phénomène est accentué de par le caractère résidentiel du territoire. En effet, le foncier étant de plus en plus cher dans les grandes agglomérations, notamment sur La Rochelle, beaucoup de personnes s'éloignent en périphérie pour se loger.</p>
---	---

En conséquence, le caractère résidentiel et l'utilisation prédominante de la voiture par les habitants de la CdC génèrent de plus en plus de trafic routier et d'encombrements sur les axes routiers structurants le territoire. La concentration de l'emploi dans les grandes villes et l'installation des actifs en périphérie ne sont pas sans conséquences sur l'étalement urbain, mais également sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre importantes liées à l'utilisation prédominante de la voiture

Le vaste territoire rural de la Communauté de Communes fait que le vélo est très régulièrement utilisé pour des usages de loisirs ou de détente. On constate que de nombreux chemins offrent la possibilité de relier les communes entre elles et aux différents services qu'elles peuvent proposer comme par exemple les piscines (à Aigrefeuille d'Aunis, La Devise et Surgères), les pôles médicaux, les commerces et toute autre zone d'activité. On observe qu'il y a également de nombreux chemins permettant de relier les hameaux au centre-bourg des communes. Ces liaisons douces évitent en partie les axes routiers majeurs, mais elles ne sont pas identifiées et sécurisées pour faciliter le cheminement des vélos.

Le centre-ville de Surgères (attractif) n'est équipé d'aucun itinéraire cyclable permettant de relier les différentes zones d'activités en toute tranquillité (aire de covoiturage, commerces), cependant, le réaménagement du pôle Gare laisse entendre un espace où les cyclistes pourront se déplacer en toute sécurité. Ce dernier point apparaît comme une réelle opportunité pour le territoire de générer des offres de déplacements alternatifs. Seulement, en 2013, un seul cheminement doux existe sur l'Avenue de la Gare pour rejoindre la Gare de Surgères.

Avec la création de l'arrêt TER à Gare de Le Thou de nombreux chemins offrent la possibilité de relier les communes à cet arrêt, notamment un cheminement Aigrefeuille – Gare de Le Thou sur des voies à faible trafic cependant il est nécessaire de traverser la départementale 939 et aucun passage sécurisé n'est présent.

	Favoriser le développement d'infrastructures cyclables est un enjeu de taille pour le territoire Aunis qui doit prendre en compte l'ensemble des déplacements et actionner le duo-gagnant vélo/train en améliorant par exemple la cyclabilité des abords et accès de la halte TER Aigrefeuille –Le Thou avec les communes limitrophes et de la gare TGV de Surgères au centre-ville et aux communes voisines.
--	---

Maître d'ouvrage	CdC Aunis Sud
-------------------------	---------------

Description de l'action	La Communauté de Communes Aunis Sud souhaite conforter le réseau des mobilités douces sur son territoire pour encourager un usage au quotidien de ces modes de transport, sans oublier la nécessité de répondre à un besoin d'offre touristique de sentiers de découverte. Pour cela elle envisage l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements vélo, document de référence et de programmation. Concrètement, il s'agit de mettre en place les moyens d'une pratique du vélo au quotidien, tant pour des déplacements personnels, professionnels ou touristiques.
--------------------------------	--

Localisation du projet	Territoire Aunis Sud
-------------------------------	----------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : Cdc Aunis Sud Partenaires identifiés : Région Nouvelle Aquitaine, Département 17, CdC Aunis Atlantique
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Décembre 2021 et année 2022
----------------------------------	-----------------------------

FINANCEMENT

**COÛT ESTIMATIF DU
PROJET**

38 000/40 000€

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous

ACTION	NOUVEAUX LOCAUX INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE	CONSERVATOIRE
---------------	---	----------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conservatoire Intercommunal de Musique crée en 1983, rayonne sur le territoire Aunis Sud avec plus de 300 élèves dans des locaux non adaptés et dont l'activité est répartie sur deux sites. Le Projet d'Etablissement 2020-2026 validé en Conseil Communautaire le 17 décembre 2019 a fléchi des grands axes de développement du Conservatoire en lien pour la plupart à l'acquisition d'un lieu dédié à la pratique musicale et à l'accueil d'artistes. <u>Les grands axes :</u> - Poursuivre la recherche pédagogique en s'appuyant notamment sur le numérique et les nouvelles technologies. - Conforter et développer l'offre musicale dont les musiques actuelles - Le Conservatoire Pôle ressource au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) - Soutenir et accompagner la pratique en amateur - Poursuivre la dynamique d'innovation et de diffusion de l'Action Culturelle sur le territoire - Elargir les publics du conservatoire en adaptant l'offre musicale Modernisation du fonctionnement administratif et valorisation de son image
Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 Avenue Martin Luther King 17700 SURGÈRES</p> <p>Personne en charge du dossier : Valérie DORE, Bruno MABY et Amélie GRONDIN</p> <p>Coordonnées (tél - mail, ...) :</p> <p>Valérie DORE: 05.46.07.22.33 / v.dore@aunis-sud.fr</p> <p>Christian MECHIN: 06.16.05.64.18 / c.mechin@aunis-sud.fr</p> <p>Amélie GRONDIN : 06.19.53.84.90 / a.grondin@aunis-sud.fr</p>
Description de l'action	<p>Le Conservatoire de musique de la Communauté de communes Aunis Sud est un équipement culturel majeur pour le territoire. Les locaux actuels, utilisés par le Conservatoire de musique, n'ont pas été aménagés spécifiquement pour accueillir les différentes activités d'enseignement. Ils ne sont donc pas adaptés d'un point de vue fonctionnel : surfaces très limitées,</p>

	<p>avec un manque de salles d'activités, configuration contraignante, absence d'espace de stockage et de grande salle d'audition... A ces dysfonctionnements s'ajoutent des problèmes d'isolation phonique des espaces, de température et d'hygrométrie (notamment en rez-de-chaussée) qui sont lourds à gérer au quotidien... Enfin, les locaux répartis sur 3 niveaux, difficiles d'accès, ne répondent plus aux exigences réglementaires en matière de sécurité-incendie, d'accessibilité tout public...</p> <p>Consciente de la nécessité de faire évoluer la situation, la Communauté de communes Aunis Sud a décidé de redéployer le Conservatoire de musique sur le site de l'ancienne ENILIA (Ecole Nationale d'Industrie Laitière et d'Industrie Agroalimentaire, à SURGERES), et de restructurer les bâtiments existants de manière à accueillir les activités dans de bonnes conditions, accompagnant ainsi les objectifs du Projet d'Etablissement.</p>
Localisation duprojet	Ancien bâtiment de l'ENILIA, rue Julia et Maurice MARCOU, 17700 SURGERES.

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Agence AVEC (Ingénierie – Programmation) ?</p> <p>Partenaires identifiés : Agence AVEC (Ingénierie – Programmation) ?</p> <p>Publics ciblés : Élèves, nouveaux élèves et professeurs du Conservatoire de Musique</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Planning prévisionnel non fixe, une étude auprès de l'agence AVEC de Bordeaux a été menée sur l'aménagement du Conservatoire et présentée le 22 Janvier 2019 avec les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat définitif : Décembre 2021 ou Janvier 2022 - Programme architectural technique et détaillé - Phase de consultation MOE : 4 mois - Etudes de conception : 39 semaines de délais - Phase de consultation des entreprises : 12 semaines de délais - Phase travaux : 12 mois - Inauguration
----------------------------------	--

FINANCEMENT

COUT ESTIMATIF DU PROJET	<p>350 000 € Achat du bâtiment</p> <p>Réhabilitation du bâtiment un budget de a été estimé par l'Agence Avec : 2 154 020€ HT</p>
---------------------------------	--

ENJEUX	<p>1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié</p> <p>1.2 Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire</p>
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	<p>1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes</p> <p>1.2 Favoriser l'emploi et la formation</p>

ACTION	AMENAGEMENT DE L'EXTENSION EST DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU FIEF GIRARD
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Le parc d'activités économiques du Fief Girard, aménagé sur les communes d'Aigrefeuille d'Aunis et du Thou constitue, avec la ZI Ouest de Surgères, l'un des deux pôles économiques moteurs de la CdC Aunis Sud. Aujourd'hui, faute de foncier disponible, il n'est plus en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises. Aussi, la Communauté de Communes Aunis Sud prévoit à moyen terme l'aménagement d'une extension à l'est, dans le prolongement des activités existantes.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17700 SURGERES Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean Gorioux, Président</p> <p>Responsable du projet : Monsieur Cédric Boizeau, responsable du service Développement Economique Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : c.boizeau@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>L'extension est du Fief Girard couvrira une emprise totale de 9 ha. Les réseaux d'alimentation en eau potable, d'électricité, de gaz, de télécom déjà présents dans le reste de la zone seront prolongés pour desservir l'ensemble des futurs lots.</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	Lieu-dit La Loge 17 290 Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés : Safer ; commune d'Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2021 : poursuite des acquisitions foncières 2022 : désignation d'un maître d'œuvre, études et mise au point du permis d'aménager 2023 : début travaux d'aménagement
----------------------------------	---

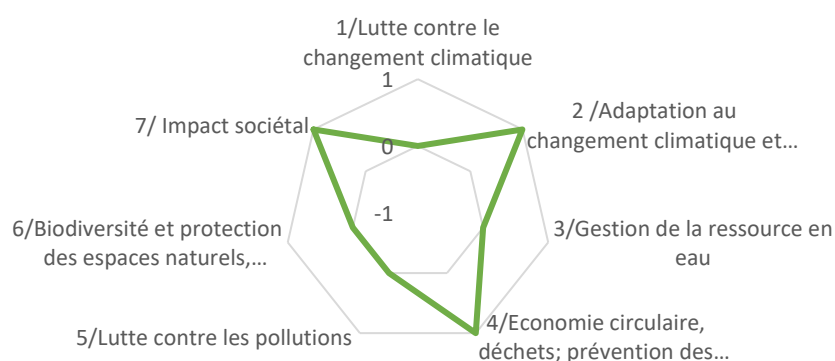
Etat d'avancement	Acquisitions foncières en cours, avec l'appui de la Safer.
--------------------------	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises artisanales et industrielles
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u> Permettre l'installation de nouvelles entreprises artisanales et industrielles sur le territoire d'Aunis Sud</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u> Permettre le développement des entreprises endogènes Permettre l'installation d'entreprises exogènes</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de terrains vendus	0	35	2030
Nombre d'emplois	0	100	2030
Nombre d'entreprises installées	0	35	2030



FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Acquisitions foncières (y compris rémunération Safer et indemnités d'éviction)	360 000 €	DETR (30 %)	396 000 €
Frais de géomètre	10 000 €		
Etudes de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux	85 000 €		
Travaux d'aménagement, VRD et espaces verts	840 000 €	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (70 %)	924 000 €
Divers	25 000 €		
TOTAL HT	1 320 000 €	TOTAL HT	1 320 000 €

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	CREATION DE LIAISONS DOUCES ENTRE : LE POLE GARE TGV ET LE PARC D'ACTIVITES DE LA COMBE (SURGERES) L'ARRET TER ET LE PARC D'ACTIVITES DU FIEF GIRARD (LE THOU)
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Les parcs d'activités du Fief Girard (Le Thou) et de La Combe (Surgères) sont tous deux situés à 10 minutes de marche d'une gare SnCF. Cette proximité n'est toutefois pas valorisée, aucune liaison douce ne permettant aux piétons et cyclistes des déplacements sécurisés. Pour encourager un report des déplacements automobiles vers une combinaison train/vélo ou train/marche, la Communauté de Communes Aunis Sud prévoit l'aménagement de deux liaisons douces entre les deux gares SnCF et les parcs d'activités du Fief Girard et de La Combe.
Maître d'ouvrage	Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17700 SURGERES Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean Gorioux, Président Responsable du projet : Monsieur Cédric Boizeau, responsable du service Développement Economique Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : c.boizeau@aunis-sud.fr
Description de l'action	

Localisation du projet	Surgères : rue des Palombes, rue des Tourterelles, passage sous D 115 (existant) Le Thou : D 113
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés : Safer, SNCF, Conseil Départemental, communes du Thou et de Surgères
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	2022 : acquisitions foncières et études 2023 : travaux d'aménagement
Etat d'avancement	Projet Acquisitions foncières avec propriétaires privés ou le Département si besoin Etudes de maîtrise d'œuvre Travaux d'aménagement

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises artisanales, industrielles et de services
Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Favoriser le report de l'utilisation de la voiture individuelle vers le transport collectif et le mode de déplacement doux</p> <p>Objectifs spécifiques : Inciter les entreprises et leurs salariés à se détacher progressivement de l'utilisation systématique de la voiture individuelle. Mettre à disposition des entreprises des ouvrages adaptés leurs permettant d'accompagner leurs salariés à les utiliser (participation aux frais de transport et d'équipements).</p>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Augmentation du trafic de voyageurs sur l'arrêt TER et la gare TGV	0	10%	2026
Nombre de personnes fréquentant quotidiennement la liaison douce	0	20	2026
Subvention incitative aux administrés et entreprises du territoire	0	50	2026

FINANCEMENT

COUT ESTIMATIF DU PROJET	200 000€ HT
---------------------------------	-------------

ENJEUX	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié	3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes	3.4 Développer les énergies renouvelables

ACTION	CREATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANT BIOGAZ
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation progressive de la captation de déchets valorisables et à pouvoir méthanogène • Augmentation et diversification de la valorisation du biogaz produit (bioGNV = Gaz Naturel pour Véhicule) • Alternative proposée aux administrés et entreprises en échange de carburants d'origine fossile
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : SAS Aunis Biogaz Lieu-dit Bas Fief des Fosses – 17700 SURGERES Téléphone : 06 07 77 83 42 Email : thierry.bourret@wanadoo.fr Représentant légal : Monsieur Thierry BOURRET, Président</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>La SAS Aunis Biogaz a aménagé, sur un terrain que lui a cédé la Communauté de Communes Aunis Sud, une unité de méthanisation, mise en service en mai 2020. Le gaz, obtenu par la décomposition de déchets organiques, est réinjecté dans le réseau de distribution Grdf (réseau gaz de ville). Cette production permet de couvrir 25 % des besoins en gaz de la ville de Surgères (7 000 habitants).</p> <p>Dans un souci de développer la valorisation du biogaz produit, face à son unité de méthanisation, Aunis Biogaz projette d'implanter une station de distribution de carburant biogaz accessible aux poids lourds et véhicules légers.</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	Parc d'activités économiques de La Combe 17700 Surgères
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage : SAS Aunis Biogaz Partenaires identifiés : Communauté de Communes Aunis Sud, Ville de Surgères, Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	
----------------------------------	--

Etat d'avancement	Acquisition du foncier réalisée.
--------------------------	----------------------------------

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Gestionnaires de flottes de véhicules (poids lourd et véhicule léger) équipés en bioGNV (transports scolaires, ramassage d'ordures ménagères, ambulances, travaux publics, etc.), particuliers
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Développer la valorisation du biogaz produit.</p> <p>Objectifs spécifiques : Augmenter et diversifier l'apport en matière première valorisable locale dans un processus d'économie circulaire. Proposer une alternative aux administrés ainsi qu'aux entreprises en contrepartie de l'utilisation de carburants d'origine fossile.</p>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de véhicules			
Volume de gaz vendu			

FINANCEMENT

COÛT ESTIMATIF DU PROJET	1 500 000€
---------------------------------	------------

ENJEUX	1.1 Maintenir un tissu économique fort et diversifié	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.3 Poursuivre une politique énergétique et environnementale appuyée mais insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1.1 Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes	3.2 Rénover le parc de logements et de bâtiments

ACTION	REQUALIFICATION DU SITE « SURFILM »
---------------	--

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification par la déconstruction et la dépollution des sites industriels en cessation d'activité • Renouvellement du tissu industriel • Optimisation de l'artificialisation existante • Limitation de l'utilisation systématique de l'espace agricole • Poursuivre la constitution d'une offre foncière à vocation économique
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17700 SURGERES Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean Gorioux, Président</p> <p>Responsable du projet : Monsieur Cédric Boizeau, responsable du service Développement Economique Téléphone : 05 46 07 22 33 Email : c.boizeau@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Située au Nord-ouest de la ville de Surgères, la friche industrielle dite « Surfilm » occupe une emprise foncière d'environ 1,8 hectare sur laquelle a été édifié des bâtiments d'une superficie totale d'environ 6 500 m². La société Surfilm a cessé ses activités à Surgères en août 2013. Elle était spécialisée dans la fabrication de films plastiques. L'entreprise s'est relocalisée sur la commune de Médis. Idéalement situé en entrée de ville, à proximité</p>
--------------------------------	--

	<p>immédiate du pôle gare TGV, cet ancien site industriel représente un intérêt majeur pour le développement de la Ville de Surgères. En effet, sa requalification (déconstruction et dépollution) interviendra dans une démarche de renouvellement de la ville sur elle-même et de non artificialisation. Ces atouts ne font toutefois pas oublier la pollution dont souffre ce site, de nombreux bâtiments renfermant notamment de grandes quantités d'amiante. Un important travail de déconstruction et de dépollution sera donc nécessaire avant de pouvoir envisager tout aménagement.</p> <p>Ce site est classé en « secteur à vocation économique » au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Face à la raréfaction du foncier à usage économique et à la nécessité croissante de devoir réduire l'usage de foncier agricole, la Communauté de Communes Aunis Sud souhaite maîtriser cette friche et ainsi se constituer une réserve foncière.</p> <p>Pour le pilotage de cette opération la Communauté de Communes Aunis Sud a signé une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.</p>
--	--

Localisation du projet	<p>Avenue de la Gare – 17 700 Surgères</p> <p>Parcelles cadastrées section AH n° 294, 297, 397, 399, 401 et 402</p>
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Partenaires identifiés : Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, Etat, ADEME, Région Nouvelle Aquitaine</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Convention Cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine : 16 mai 2018</p>
----------------------------------	---

Etat d'avancement	<p>Du 13 au 30 septembre 2021 : Enquête publique consécutive de la Déclaration d'Utilité Publique ayant pour objet la maîtrise du site par voie d'expropriation afin de constituer une réserve foncière dédiée à l'installation d'activités économiques</p>
--------------------------	---

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	Entreprises artisanales, industrielles et de services
---------------------	---

Objectifs et résultats attendus	<p>Objectif général : Constituer une réserve foncière pour développer des activités économiques et réduire le recours systématique à la mobilisation de terres agricoles</p> <p>Objectifs spécifiques : Renouveler les bâtiments industriels. Valoriser l'artificialisation des sols existante. Proposer une alternative à l'utilisation des terres agricoles. Poursuivre le développement d'une offre foncière à destination des activités économiques.</p>
--	--

FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Etudes	60 000 €	DETR		
Acquisition foncière	230 000 €	Ademe		
Rétrocession et frais de notaire	25 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine		
Déconstruction et désamiantage	825 000 €	AMI Plan de relance		
Dépollution des sols	50 000 €	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement		
TOTAL HT	1 190 000 €	TOTAL HT	1 190 000 €	

COUT ESTIMATIF DU PROJET	1 190 000 €
---------------------------------	-------------

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.3 Consolider un tissu médico-social développé mais fragile
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.2 Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire 2.3 Offrir une vie culturelle dynamique et accessible à tous

ACTION	NOUVEAUX LOCAUX CINEMA LE PALACE
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le cinéma est un projet très ancien qui prend naissance dès 1905. L'objectif de l'association est d'être un cinéma qui soit à la fois un cinéma de proximité avec une programmation grand public, mais qui développe aussi une activité culturelle avec une programmation d'art et d'essai et un projet éducatif destiné aux familles et à la communauté scolaire.</p> <p>Quelques grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la place de la culture cinématographique, cinéma d'art et d'essai - Poursuivre la recherche pédagogique et la création en s'appuyant notamment sur le numérique et les nouvelles technologies de l'espace multimédia - Elargir les publics en adaptant l'offre cinématographique - Renforcer les liens avec les établissements scolaires et les autres services de la CDC - Renforcer les liens avec les pratiques amateurs - Poursuivre la dynamique d'innovation et de diffusion de l'Action Culturelle sur le territoire - Renforcer l'offre culturelle du territoire (théâtre, danse, cirque, etc.)
---	---

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Adresse : 45 Avenue Martin Luther King 17700 SURGÈRES</p> <p>Personne en charge du dossier : Valérie DORE, Bruno MABY et Amélie GRONDIN</p> <p>Coordonnées (tél - mail, ...) :</p> <p>Valérie DORE: 05.46.07.22.33 / v.dore@aunis-sud.fr</p> <p>Bruno MABY : 05 46 07 14 30 / cinema.surgeres@wanadoo.fr</p>
--------------------------------	--

	Amélie GRONDIN : 05.46.07.22.33 / a.grondin@aunis-sud.fr
--	---

Description de l'action	<p>Le Palace manque aujourd'hui d'espace pour proposer simultanément plusieurs activités (spectacles, films...). Le projet est composé de 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de 2 salles de cinéma de 70 places environ, complémentaires à la salle existante. - aménagement d'une salle de spectacle de 300 à 350 places, équipée d'un gradin et d'un gril technique. <p>Cet ensemble de salles permettra à la fois de mieux exploiter les films et de proposer des spectacles plus diversifiés.</p> <p>Objectifs :</p> <p><u>Pour le cinéma :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre un plus grand accès aux films (actuellement perte de public à cause du mono écran). - organiser des animations (avant-premières, soirées ciné-passions 17, soirées à thèmes (genres, auteurs...) pour rester un cinéma d'actualité pleinement réactif - être plus ouverts au monde associatif et pouvoir répondre aux demandes de soirées ciné/débats...etc. <p><u>Pour le spectacle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir davantage de spectacles (avec moins de contraintes techniques qu'actuellement). - diversifier les genres (danse, théâtre, cirque...) - Accueillir des spectacles en résidences
Localisation du projet	Au centre-ville de Surgères
Partenaire(s) de l'opération	<p>Partenaires identifiés : L'Etat, via le Centre national de la cinématographie, aide le cinéma art et essais. La Communauté de commune Aunis Sud pour le fonctionnement.</p> <p>Publics ciblés : Tous les publics à partir de trois ans.</p>

CALENDRIER

Etat d'avancement	En cours de réflexion
--------------------------	-----------------------

FINANCEMENT

COUT ESTIMATIF DU PROJET	Première estimation à 2,85 millions d'euros selon l'étude financière de 2019 de la société Vuillaume CinéConseil.
---------------------------------	---

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie sportive dynamique et accessible à tous

ACTION	COMPLEXE SPORTIF AIGREFEUILLE : CREATION D'UN SECOND GYMNASE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>Le complexe sportif d'Aigrefeuille constitue l'un des deux pôles principaux sur ce territoire puisqu'il regroupe un grand nombre d'équipements (1 gymnase, 1 dojo, 1 plateau multisports, 2 terrains de tennis, 1 piste d'athlétisme et 2 terrains de rugby). Ces infrastructures sont utilisées par un grand nombre d'utilisateurs (scolaires et associatifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 Associations : 1 257 adhérents • Collèges (André Dulin et St Sacrement) : 891 élèves <p>Le nombre d'élèves des 2 collèges (André Dulin et St Sacrement) ne cessent d'augmenter et la demande des créneaux supplémentaires pour les associations sportives sont bloqués par manque de places. C'est pourquoi, la création d'un second gymnase est une priorité.</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : Communauté de Communes Aunis Sud Porteur du projet : Monsieur Gilles GAY (vice-président en charge du sport)</p> <p>Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17 700 SURGERES Courriel : contact@aunis-sud.fr Téléphone : 05.46.07.22.33</p>
-------------------------	--

Description de l'action	<p>Le second gymnase sera implanté sur l'emplacement actuel du plateau multisport en couverte toile d'une hauteur de 9m comprenant une surface multisport ainsi que des sanitaires (vestiaires et toilettes)</p>
--------------------------------	--

Localisation du projet	Complexe sportif à Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Communauté de Communes Aunis Sud
	Partenaires identifiés	CG17, Etat

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Courant 2022/2023
----------------------------------	-------------------

Etat d'avancement	
--------------------------	--

FINANCEMENT

COÛT ESTIMATIF DU PROJET	
---------------------------------	--

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.3 Offrir une vie sportive dynamique et accessible à tous

ACTION	COMPLEXE SPORTIF AIGREFEUILLE : CREATION D'UN SKATE PARK
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	La création d'un skate park est un projet communautaire. Il serait implanté dans le prolongement du complexe sportif actuel à Aigrefeuille et à côté du collège A. Dulin. Il pourrait être utilisé par une population intergénérationnelle. L'objectif étant : <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un nouveau lieu de rencontre • Inciter à une nouvelle discipline
--	---

Maître d'ouvrage	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : Communauté de Communes Aunis Sud Porteur du projet : Monsieur Gilles GAY (vice-président en charge du sport) Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17 700 SURGERES Courriel : contact@aunis-sud.fr Téléphone : 05.46.07.22.33
-------------------------	--

Description de l'action	La dimension du skate park serait en béton avec un merlon Une enquête publique serait envisagée pour les nuisances sonores
--------------------------------	---

Localisation du projet	Complexe sportif à Aigrefeuille d'Aunis
-------------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CdC Aunis Sud
	Partenaires identifiés	CG17, Etat

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	Date de lancement du projet : printemps 2022
----------------------------------	--

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Etre un territoire accueillant pour l'enfance et la jeunesse

ACTION	TERRAIN DE TIR A L'ARC COMMUNAUTAIRE
---------------	---

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	<p>La création d'un terrain de tir à l'arc communautaire serait nécessaire pour rassembler les 3 clubs de tir à l'arc : Les archers Aigrefeuillais, Les archers d'Hélène et La compagnie des archers de Virson soit un total de 120 archers</p> <p>L'objectif étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un espace extérieur sécurisé et couvert - Permettre aux adhérents de s'entraîner à la distance FITA (70m pour les arcs classiques et 50 m pour les arcs poulies - Proposer d'autres disciplines du tir à l'arc en installant en mobile sur le terrain des parcours découvertes : nature, 3D...
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Porteur du projet : Monsieur Gilles GAY (vice-président en charge du sport)</p> <p>Adresse : 45 avenue Martin Luther King – 17 700 SURGERES</p> <p>Courriel : contact@aunis-sud.fr</p> <p>Téléphone : 05.46.07.22.33</p>
-------------------------	--

Description de l'action	Création d'un pas de tir couvert avec des cibles allant jusqu'à 70m
--------------------------------	---

Localisation du projet	ZI Fief Magnou – 17290 FORGES
-------------------------------	-------------------------------

Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés : Agence Nationale du Sport, CG17, Comité régional de Tir à l'Arc
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Date de lancement du projet : printemps 2021</p> <p>Date prévisionnelle du démarrage de l'étude : printemps 2022</p>
----------------------------------	---

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 2.2 Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.1 Adapter et renouveler le parc de logements

ACTION	AMENAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX POUR LES GENS DU VOYAGE
---------------	--

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Une aire d'accueil de 16 emplacements réhabilitée en 2007 pour répondre aux obligations du SDAGV de Charente-Maritime ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des terrains familiaux aménagés sur Surgères, Saint-Georges-du-Bois et Vouhé ; ▪ La compétence d'accueil des gens du voyage de Surgères transférée à la CdC en début d'année 2017 ; ▪ Un nouveau SDGDV 2018-2024 qui recommande la réalisation d'une aire de petit passage et qui prévoit la réalisation de terrains familiaux pour 15 familles ; ▪ De nombreuses demandes de sédentarisation <p>Enjeu : Permettre l'accueil des gens du voyage dans de bonnes conditions et proposer un parcours résidentiel pour les ménages qui souhaitent se sédentariser</p> <p>Pour rappel : les orientations du PADD de notre PLUi-H :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier et adapter le zonage pour les occupations constatées acceptables ; ▪ Développer l'offre de terrains familiaux ; ▪ Créer une aire de petit passage pour répondre aux besoins des ménages voyageurs ; ▪ Equilibrer l'accueil des gens du voyage sur le territoire en cohérence avec le Schéma Départemental des Gens du Voyage
---	---

Maître d'ouvrage	Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44, rue du 19 Mars 1962 – BP 89 – 17 700 SURGÈRES
-------------------------	---

	<p>Téléphone : 05.46.07.22.33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean GORIOUX, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Nom du responsable du projet : Madame Annabelle GAUDIN, Responsable du pôle Planification, Urbanisme, Mobilité, Habitat Téléphone : 05.46.07.22.33 – LD : 05.46.07.72.63 Email : a.gaudin@aunis-sud.fr</p>
--	--

Description de l'action	<p>Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserver dans le PLUi des terrains permettant la réalisation de terrains familiaux ; ▪ Conforter les occupations considérées comme acceptables et adapter le zonage du PLUi-H le cas échéant <p>Conseil / ingénierie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une meilleure connaissance des besoins des ménages sédentarisés ▪ forme de sédentarisation : occupation à long terme de l'aire d'accueil, occupations illégales, acquisition d'un terrain non constructible, etc. ; ▪ typologie d'habitat souhaitée : terrains familiaux, logement adapté, location dans le parc classique, accession à la propriété avec auto-réhabilitation accompagnée, etc. ; ▪ Organiser des groupes de travail avec le CAC pour pré-cibler les zones d'accueil et/ou terrains familiaux ; <p>Communication / animation / accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'accompagnement social des familles souhaitant se sédentariser pour favoriser leur intégration et trouver la solution la plus adaptée à chaque famille ; ▪ Développer des partenariats avec les bailleurs pour la création d'une offre de logement adaptée.
--------------------------------	---

Localisation du projet	
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Communauté de Communes Aunis sud Partenaires identifiés : Le Conseil Départemental, CAC, CIAS</p>
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>Aujourd'hui plusieurs pistes envisagées pour les premiers aménagements :</p> <p>St Pierre la Noue : possibilité de 2 terrains familiaux, propriété de la commune (3960 m²)</p> <p>St Georges du Bois : un terrain familial, propriété de la commune (4045m²)</p> <p>La devise : idéale pour un achat, terrain à côté de la déchetterie propriété Cyclad (759 m²)</p> <p>Saint-Mard : un terrain familial ou achat, propriété de la commune (787 m²)</p>
----------------------------------	--

Etat d'avancement

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	La population des gens du voyage de la communauté de communes Aunis Sud.
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>Permettre la sédentarisation ou l'ancrage territorial des familles</p> <p>Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté en délibération de l'assemblée plénière du conseil départemental le 20 décembre 2018 et a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 février 2019. Ce nouveau schéma prévoit la réalisation de 15 terrains familiaux correspondant à 15 emplacements (30 places-caravanes). Le Schéma recommande également la réalisation d'une aire de petit passage pour 20 caravanes utilisable en hiver (recommandation).</p> <p>Le territoire fait l'objet de nombreuses demandes de sédentarisation de la part de familles, les besoins spécifiques de ces populations demandent une anticipation et une réflexion de la part de la collectivité. Plusieurs actions seraient à mettre en œuvre, en continuité avec les préconisations du schéma départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien technique aux municipalités et aux familles pour la régularisation et les réponses aux besoins, notamment en matière de
--	--

	<p>sédentarisation ce qui permettrait de redonner aux aires d'accueil leur vocation première en accompagnant la sédentarisation des voyageurs qui occupent les aires d'accueil de manière permanente ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La résorption des situations d'occupations illégales, via l'étude des situations dans le cadre des dispositifs de l'amélioration de l'habitat, et l'ouverture de zonages dédiés au sein des documents d'urbanisme ; - La mise en œuvre d'un dispositif adapté pour la sédentarisation en locatif ou en accession auxquelles pourraient adhérer les communes et les familles.
--	--

FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Construction du bâtiment	41 591, 00			
Voirie, réseaux, clôture	8 708, 00			
Viabilisation	2 500, 00			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 126, 00			
Maîtrise d'œuvre	4 100, 00			
TOTAL HT	58 025, 00	TOTAL HT		

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement 3.2 Palier une offre de mobilité insuffisante
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.3 Proposer des mobilités douces et alternatives

ACTION	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF REZO POUCE
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>ENJEU «Mobilités» du Projet de territoire : Favoriser la mobilité de chacun sur le territoire avec des moyens de déplacements diversifiés</p> <p>Les constats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de Transport en Commun est très faible. - Les réseaux modes doux sont peu nombreux et non sécurisés. - La voiture individuelle est la condition indispensable pour l'accès aux services, à l'emploi, à la culture et aux loisirs. Cette situation a des conséquences sociales importantes : - les difficultés des jeunes à accéder à l'emploi et à l'offre de loisirs et culturelle, - l'augmentation de la vulnérabilité des ménages les plus précaires. <p>Le manque de transports alternatifs à la voiture entraîne ainsi de nombreux déplacements motorisés et génère un fort trafic dû à des déplacements pendulaires très importants fortement polarisés autour de La Rochelle.</p> <p>REZO POUCE est un dispositif en faveur de la mobilité, de l'environnement et de la solidarité</p> <p>REZO POUCE est une solution d'Autostop organisé, structuré et sécurisé et surtout de proximité, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance,</p> <p>Considérant que REZO POUCE répond à cinq principaux objectifs : favoriser la mobilité des personnes ; compléter l'offre de transport existant ; créer de la solidarité et du lien social ; structurer, organiser et sécuriser la pratique de l'auto-stop ; diminuer l'autosolisme.</p>
---	--

	<p>Considérant que la Communauté de Communes aura pour mission d'assurer la mise en place, le développement et la promotion du réseau sur son territoire ;</p> <p>Considérant que l'adhésion au REZO POUCE comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'usager, comme pour le conducteur, après inscription, l'envoi d'un kit mobilité permettant à chacun de se reconnaître ; - L'aménagement de points d'arrêt REZO POUCE pour les communes du territoire, ces arrêts doivent être pensés dans une logique de réseau; - L'accompagnement d'établissement adhérent par la formation d'un référent et la mise à disposition d'outils de mise en œuvre et d'évaluation ; - Une aide à la mise en œuvre d'un plan de communication ; - La gestion d'un site web et d'une newsletter. <p>Considérant que pour un territoire de 25 001 à 50 000 habitants, le coût de l'adhésion s'élève à 5 500 € H.T annuels, auxquels s'ajoutent pour la première année 7 500 € H.T de mise en place (kit de mise en œuvre, formations, livrets pratiques...),</p> <p>Considérant qu'en complément, chaque année (au mois de décembre), la SCI REZO POUCE facture à la collectivité le nombre d'inscrits de son territoire sur la base de 1,90€ HT par inscription,</p> <p>Considérant que la convention jointe en annexe, d'une durée irréductible de 36 mois, a pour objet de déterminer les conditions et modalités de la collaboration des parties,</p>
--	---

Maître d'ouvrage	<p>Nom : Communauté de Communes Aunis Sud Adresse : 44, rue du 19 Mars 1962 – BP 89 – 17 700 SURGÈRES Téléphone : 05.46.07.22.33 Email : contact@aunis-sud.fr Représentant légal : Monsieur Jean GORIOUX, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud</p> <p>Nom du responsable du projet : Madame Annabelle GAUDIN, Responsable du pôle Planification, Urbanisme, Mobilité, Habitat- Pauline MENANT CHAVATTE, chargée de missions Planification, Urbanisme, Mobilité, Habitat</p>
-------------------------	--

	Téléphone : 05.46.07.22.33 – LD : 05.46.07.72.63 Email : a.gaudin@aunis-sud.fr
--	---

Description de l'action	<p>Rézo Pouce est un système d'autostop gratuit, sécurisé et organisé de courte distance pour rassurer les utilisateurs et remettre au goût du jour la pratique de l'autostop.</p> <p>C'est un dispositif spontané, flexible et immédiat.</p> <p>L'inscription : L'utilisateur (passager ou conducteur) s'inscrit gratuitement en point d'inscription (mairie, point relais...) ou sur le site internet (site, application). Après chaque inscription l'utilisateur reçoit un kit mobilité qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> une carte de membre, un autocollant pour le pare-brise du véhicule du conducteur, le mode d'emploi, les chartes, des fiches mobilité et des fiches destination, des conseils... <p>Le fonctionnement ; Après l'inscription,</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - l'utilisateur se rend sur l'application et partage son trajet (Mise en relation avec les autres ayant le même trajet). 2 - L'utilisateur se rend ou s'arrête spontanément sur un arrêt matérialisé Les utilisateurs se reconnaissent grâce à leur carte/macaron. Il n'y a pas de prise de rendez-vous préalable. Lorsqu'un passager souhaite se déplacer, il se rend à un arrêt et attend qu'un conducteur s'arrête et le prenne. <p>Les arrêts sur le pouce sont matérialisés par un panneau. On retrouve l'ensemble des arrêts sur le site internet dédié.</p> <p>Les avantages de Rezo pouce :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Complète et valorise les services existants (covoiturage, TAD, Transports en communs...) C'est une Alternative à la voiture à moindre coût Droit à l'expérimentation (structure, organise et sécurise l'autostop) en participant à un nouveau concept de mobilité 2 - Limite l'usage de la voiture individuelle et réduction des émissions de gaz à effet de serre
--------------------------------	--

	<p>Désenclaver/désengorger certains axes, diminution de l'autosolisme</p> <p>3 - Favorise l'autonomie des individus et crée du lien social Partage de trajets entre voisins, habitants du même village ou territoire</p> <p>Cette action relève de la compétence environnement par l'impact qu'elle peut avoir sur les émissions des gaz à effet de serre (diminution de l'utilisation de la voiture individuelle) et relève également de la compétence action sociale (création de lien social, diminution de la facture énergétique, autonomie des individus).</p>
--	--

Localisation du projet	Sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud
-------------------------------	--

Partenaire(s) de l'opération	<p>Pilotage : Communauté de communes Aunis Sud</p> <p>Partenaires identifiés : La société REZO pouce, les communes du territoire, le Conseil Départemental de Charente Maritime, les collectivités limitrophes engagées dans le dispositif (CdC île de Ré, CDC Aunis Atlantique), le CIAS d'Aunis Sud</p>
-------------------------------------	---

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	<p>04 Février 2021 : Présentation du dispositif lors de la commission mobilité</p> <p>02 Mars 2021 : Invitation faite aux élus en bureau à lancer Rezo Pouce sur leurs communes</p> <p>16 Mars 2021 : Adhésion à la SCIC Rezo Pouce (vote en conseil communautaire)</p> <p>Printemps 2021 : Présentation du dispositif dans les communes + Réponse avec nomination d'un référent. Signature pour les communes d'une lettre d'intention pour rejoindre le dispositif.</p> <p>Été 2021 : Réflexion sur le plan de communication, Premières réunions avec les référents Rézo Pouce sur le territoire. Formation d'un ou plusieurs agents de la CdC par Rezo Pouce</p> <p>Automne 2021 / hiver 2022 : Visites de terrain + Débuter la communication grand public</p>
----------------------------------	--

	Validation des arrêts (arrêté municipal), pose des panneaux, formations des secrétaires de mairie, communication (stand ...) Avril 2022 : Lancement officiel lors d'un événement prédéfini (Ex : Cycle & Sound, journée de la mobilité...)
--	---

Etat d'avancement	Signature de la convention avec Rézo Pouce Présentation du dispositif dans les conseils municipaux, désignation des référents
--------------------------	--

INDICATEURS / EVALUATION

Public Cible	La population de la communauté de communes et du département
---------------------	--

Objectifs et résultats attendus	<p>C'est un auto-stop de proximité qui est visé par ce dispositif, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet REZO POUCE a pour but de répondre à trois grandes problématiques liées à l'aménagement du territoire, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> – Le désenclavement des zones sur le territoire rural – Favoriser l'accès aux transports en commun sur le territoire périurbain – Diminution des engorgements routiers sur le territoire urbain et périurbain. <p>Plus largement, REZO POUCE répond à cinq principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mobilité des personnes ; • Compléter l'offre de transport existante ; • Créer de la solidarité et du lien social ; • Structurer, organiser, sécuriser la pratique de l'auto-stop ; • Diminuer « l'autosolisme »
--	---

FINANCEMENT

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
<p>1ère année : 7 500€ HT de mise en place + 5 500€ HT d'abonnement</p> <p>2ème année : 5 500€ HT d'abonnement</p> <p>3ème année : 5 500€ HT d'abonnement</p> <p>+ 1,90€ HT/inscrits reversés à Rezo Pouce en décembre (prévision 400 inscrits)</p> <p>achat et pose des panneaux (90)</p> <p>communication (flyer, banner, insertion presse, abri bus...)</p>	<p>24000 €</p> <p>760 €</p> <p>15000 €</p> <p>3000 €</p>			
TOTAL HT	42 760,00 €	TOTAL HT		

ENJEUX	2.1 Accompagner la croissance et le vieillissement de la population 4. Concertation « Imagine Aunis Sud »
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2.4 Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants (ruralité et modernité)

ACTION	CONCERTATION « IMAGINE AUNIS SUD »
---------------	---

DESCRIPTIF

<p>Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Aunis Sud se veut un territoire ancré dans la ruralité et la modernité. Ces deux identités ne sont pas opposées mais conjointes, et la Communauté de Communes a le potentiel et la volonté d'en faire une force et un élément de distinction. Cette distinction passe d'abord par une communication poussée de la CdC autour de son ouverture aux nouvelles populations, de ses politiques au service des habitants, des touristes ou des entreprises, pour faire d'Aunis Sud une véritable référence.</p> <p>Cette singularité se retrouve et se nourrit aussi des volontés et des opinions des citoyens. La démarche Imagine Aunis Sud illustre la volonté d'inclure les habitants dans la gouvernance du territoire et dans son orientation pour en faire une expérience unique.</p> <p>Continuer de nourrir cette concertation et cette singularité, par le biais d'instances représentatives comme le Conseil de Développement ou de projets plus ponctuels, est une opportunité de montrer l'ouverture et la modernité d'Aunis Sud et de les pérenniser.</p>
---	---

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Aunis Sud
-------------------------	----------------------------------

<p>Description de l'action</p>	<p>« Imagine Aunis Sud ! » a lancé au sein du territoire une dynamique d'écoute et de dialogue sur laquelle les élus et les services pourraient capitaliser à la rentrée. Il s'agirait de faire d'« Imagine Aunis Sud » une « marque de fabrique » de la coconstruction des politiques publiques avec les habitants.</p> <p>Cette première étape d' « Imagine Aunis Sud » a permis de donner la parole à une grande diversité d'habitants des 24 communes. Une attention particulière a été donnée aux publics éloignés des espaces d'échange et de décision (personnes en situation de précarité, jeunes, mères de famille etc.) et dont la vision est souvent occultée dans la construction des politiques publiques.</p> <p>Par ailleurs, la tenue dans le long terme des démarches participatives suppose 2 types d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des moments rythmant le mandat et permettant régulièrement de faire un point collectif autour de « Ou va
---------------------------------------	---

Aunis Sud ? ». Ces moments sont autant d'occasions d'élargir et de renouveler les publics participants par le biais de questionnements très ouverts et simultanément de donner l'occasion à l'équipe d'Aunis Sud de vérifier en direct si les orientations et les priorités politiques sur laquelle elle avance ne laissent pas dans l'ombre des sujets émergents : il s'agit de grands moments collectifs.

- Des initiatives plus ponctuelles permettant d'approfondir des sujets ciblés en allant un peu plus loin, que ce soit avec des volontaires souhaitant s'engager sur un sujet ou avec des nouveaux publics qui seraient spécialement mobilisés autour du sujet, du suivi des projets par les habitants.

La première phase d'écoute d'« Imagine Aunis Sud », à travers l'enquête audiovisuelle, et son premier moment d'échange avec les habitants et élus le 29 juin à Aigrefeuille ont largement enrichi le projet de territoire. Il s'agit maintenant de partir de ce travail pour à la fois approfondir ces enjeux avec les habitants et pour qu'ils suivent la mise en œuvre des projets du CRTE, et leurs évolutions éventuelles. L'objectif est de s'appuyer sur cette première dynamique pour mettre les habitants au cœur du déploiement du projet de territoire à la base du CRTE.

Les élus pourraient revenir vers eux en organisant, dans la suite immédiate des échanges en plénière, une série d'ateliers de travail sur les grands enjeux identifiés dans la concertation et concrétisés dans le CRTE. *Par exemple :*

1. *Quel épanouissement pour la jeunesse sur le territoire ?*
2. *Quel développement à échelle humaine et écologique ?*
3. *Quels leviers pour la préservation / redynamisation des centre-bourgs et des hameaux ?*
4. *Comment mieux peser dans les décisions qui nous concernent ?*

(ateliers à définir avec les services de la CdC)

Des pastilles vidéo issues de l'enquête qualitative audiovisuelle auprès des habitants de 3 à 4 minutes autour de ces enjeux spécifiques pourront être réalisées pour lancer les ateliers.

Les membres du Conseil de Développement pourraient être associés à la préparation de cette rencontre de différentes façons : construction des ateliers, animation des ateliers, préparation des ateliers en lien avec les projets du CRTE, élargissement des publics participants...

Dans toute cette période d'échanges et de débats, le président et les élus d'Aunis Sud joueront un rôle moteur.

	<p>Les élus du territoire motivés et engagés dans la première phase (maires ou conseillers municipaux) pourraient quant à eux être les chevilles ouvrières du processus en animant aussi les différents ateliers de travail. En se tenant dans une position de médiation pendant les échanges plutôt que simplement dans une posture de porteurs de solution, ils permettront aux habitants et porteurs de projet de prendre leurs responsabilités. Une fois la réunion finie ils reprendront naturellement leur rôle de représentants décisionnaires.</p> <p>L'enjeu de tout ce prolongement à l'automne doit être guidé par le fait que l'énergie citoyenne qui s'est exprimée dans la première phase de la démarche puisse être capitalisée au service de chaque projet d'Aunis Sud.</p>
--	---

Localisation du projet	Territoire Aunis Sud
-------------------------------	----------------------

Partenaire(s) de l'opération	ANCT, ETAT, Cabinet Grand Public, l'ensemble des élus et des services de la Communauté de Communes Aunis Sud
-------------------------------------	--

CALENDRIER

Calendrier de Réalisation	A partir Printemps 2022
----------------------------------	-------------------------

Etat d'avancement	Enquête audiovisuelle déjà réalisée Base de contacts en cours d'élaboration
--------------------------	--

FINANCEMENT

COUT ESTIMATIF DU PROJET	45 000€ (à définir)
---------------------------------	---------------------

ENJEUX	3.1 Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3.1 Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire

ACTION	PAT AUNIS RE LA ROCHELLE
---------------	---------------------------------

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Qualité - Un environnement préservé gage de qualité de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire - Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement - Adapter le territoire au changement climatique
--	--

Maître d'ouvrage	<p>Maîtres d'ouvrages multiples, dont Aunis Sud</p> <p>Nom : CdC Aunis Sud Adresse : 44 rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 SURGERES Personne en charge du dossier : Cécile PHILIPPOT Coordonnées (tél – mail, ...): 06 19 53 81 83 – c.philippot@aunis-sud.fr</p>
-------------------------	---

Description de l'action	<p>Le Projet Alimentaire Territorial est un programme transversal qui recoupe plusieurs thématiques et financements et se décompose en nombreuses actions visant la promotion de l'alimentation durable et la création et l'organisation de filières durables ou de nouveaux circuits de distribution des produits du territoire.</p> <p>Il est porté par 4 EPCI (territoire SCOT La Rochelle-Aunis + Ile de Ré) et la Chambre d'agriculture, qui seront rejoints par de nombreux autres acteurs selon les actions.</p>
--------------------------------	---

Localisation du projet	<p>Le nord Charente-Maritime (Aunis, Ré, La Rochelle), dont la Communauté de Communes Aunis Sud, en Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Aunis Sud est située à l'Est de l'agglomération de La Rochelle. D'une surface de 465 km², la CdC compte environ 32 000</p>
-------------------------------	--

	<p>habitants sur 24 communes dont deux villes, Surgères et Aigrefeuille d'Aunis (7000 et 4000 habitants).</p> <p>Aunis Sud est un territoire rural, à tendance périurbaine à l'Ouest sous l'influence de La Rochelle</p>
--	--

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Copilotage selon les actions entre les 4 EPCI (CDA La Rochelle, CdC Aunis Sud, CdC Aunis Atlantique et CdC de l'Île de Ré) et la Chambre d'Agriculture
	Partenaires identifiés	<p>CDA La Rochelle, CdC Aunis Sud, CdC Aunis Atlantique et CdC de l'Île de Ré Chambre d'Agriculture, de nombreux organismes agricoles, et les agriculteurs</p> <p>Les communes, en particulier vis les cantines scolaires</p> <p>L'Etat, la Région et le Département CYCLAD La SAFER</p> <p>La société civile (population, associations, entreprises...)</p> <p>...</p>

CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Emergence du PAT : 2020 à 2022 Puis labellisation du PAT et montée en charge.
----------------------------------	--

État d'avancement	Projet engagé : plusieurs études ont été réalisées en 2021, ainsi que certaines des actions vers la restauration scolaire, pour l'accompagnement à la mise en place d'une gouvernance partagée, etc.
--------------------------	--

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p>2020 : signature d'une convention avec la DRAAF suite à son appel à projet</p> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature de conventions de partenariat et de financement entre les EPCI et la Chambre d'Agriculture - Réalisation des premières actions <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En janvier, embauche d'un animateur PAT par les EPCI - Suite des actions
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Au 31 octobre, fin du financement par l'AAP DRAAF
--	---

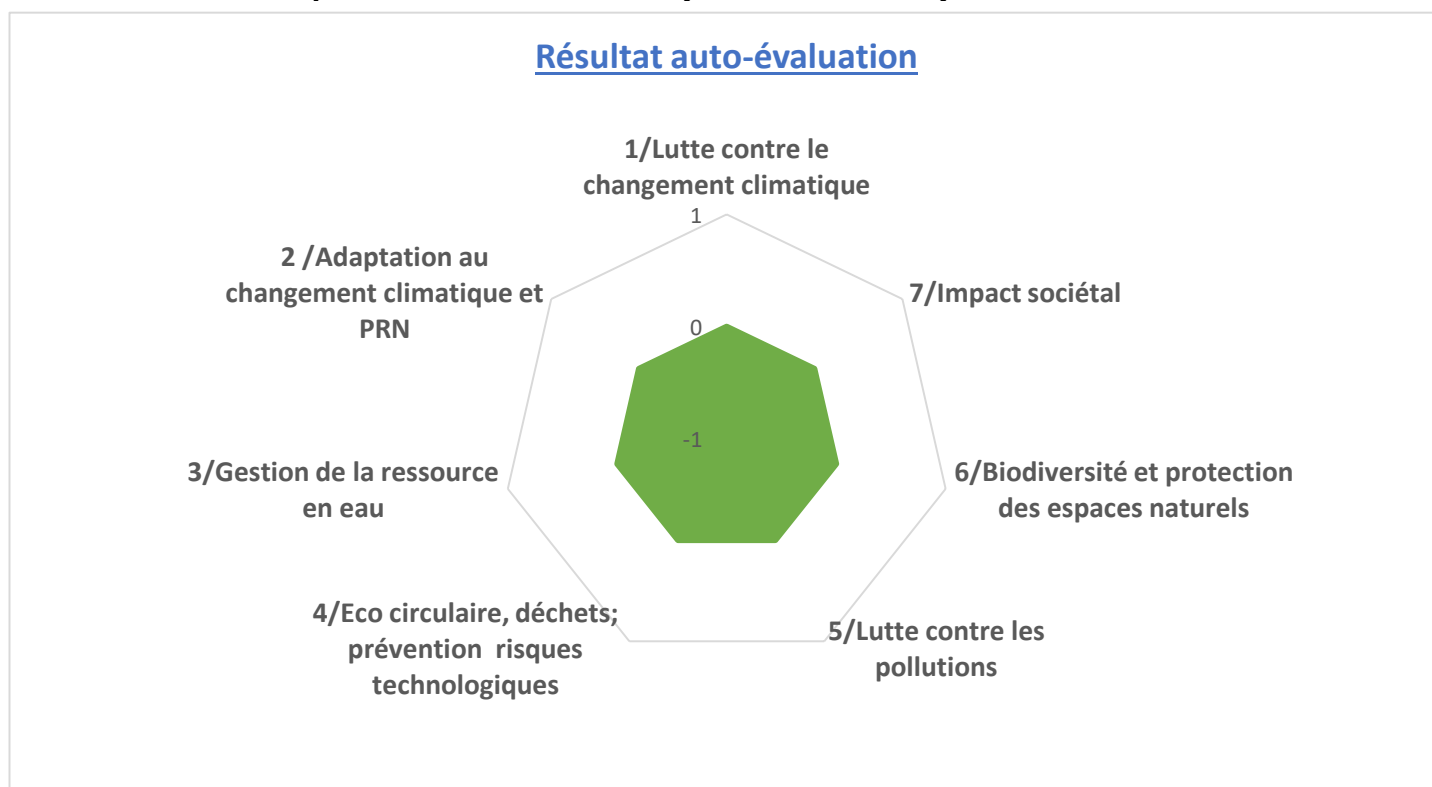
INDICATEURS / EVALUATION

Public cible	Tous publics
---------------------	--------------

Objectifs et résultats attendus	<p><u>Objectif général :</u> Emergence d'un Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle Aunis Ré</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation, conscientisation et expérimentation pour promouvoir la consommation et l'offre locale en produits alimentaires de proximité 2. Développer des filières locales durables 3. Installer une gouvernance alimentaire pour le territoire du SCoT (instances, composition, rythme de travail) 4. Accompagner la restauration hors domicile scolaire dans le cadre d'EGALIM
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Réalisation d'une étude de l'offre agricole du territoire	0	1	2021
Réalisation d'une étude sur la demande de la restauration scolaire	0	1	2021
Nombre de cantines associées	0	Une sur deux	2022
Nombre d'interventions à destination des cantines			
Nombre d'événements à destination du grand public			
Mise en place d'une gouvernance partagée	0		2022
Embauche partagée d'un animateur PAT	0	1	1/01/2022
Construction d'un outil foncier agricole commun	0	1	2022

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement 2020-2022

Dépenses pour Aunis Sud :

Groupe stagiaires "Cantines" - Remboursement 2021 à Aunis Atlantique	1 972,50 €
Animateur PAT (avec 3 autres EPCI) - Remboursement annuel à CDA LR	3 250,00 €
Sensibilisation, conscientisation et expérimentation pour promouvoir la consommation et l'offre locale en produits alimentaires de proximité	
Actions spécifiques à destination des scolaires et périscolaires (dont création d'un programme pédagogique territorial, d'un réseau de fermes d'accueil, d'outils pédagogiques dédiés et surtout de leur animation auprès des publics scolaires via notamment des associations - prestations de services)	1 200,00 €
Actions destinées aux autres publics	1 500,00 €
Développement d'une offre alimentaire alternative pour les évènements (assiette alimentation durable / bas carbone/ santé)	1 800,00 €
Supports de communication	2 227,50 €
Développer des filières locales durables	

Construction d'espaces test - achat de terrain	Non chiffré
Installer une gouvernance alimentaire pour le territoire du SCoT (instances, composition, rythme de travail)	
Remboursement à la CDA de la part d'Aunis Sud d'accompagnement par un BE pour l'élaboration de la gouvernance	3 900,00 €
Restauration hors domicile scolaire	
Connaître, orienter et suivre la demande	600,00 €
Actions spécifiques en lien avec les objectifs EGALIM	2 700,00 €
TOTAL	19 150,00 €

Recettes pour Aunis Sud :

Financeurs	Montant
Part Aunis Sud de l'AAP DRAAF	4 000

Par ailleurs, la Région Nouvelle Aquitaine, via le programme NACSTI, cofinance le programme du réseau des bibliothèques d'Aunis Sud sur le thème de l'alimentation.

Contribution en nature : frais de personnel et de déplacement sur 2 ans

Frais de personnel : 24 500 €

Frais de déplacement : 2 610 €

Soit 27 110 €

Coût estimatif du projet	Pour Aunis Sud : <ul style="list-style-type: none"> - 19 150 €, hors frais de personnel - 27 110 € de frais de personnel et de déplacement Soit 46 260 €
---------------------------------	---

Financements mobilisables	AMI DRAAF, Fonds régionaux, fonds LEADER...
----------------------------------	---

ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIERE 2021

- Dotation de soutien à l'investissement local – part exceptionnelle 2021

Porteur de projet	Nom de l'opération	Montant des travaux	Montant et taux de subvention accordés
CDC AUNIS SUD	Restauration de la salle de réception (triclinium) sur le site archéologique à Saint Saturnin du Bois	12 577 €	10 062 €
SURGÈRES	Création d'une voie douce pour les déplacements vélos et piétons du parking des salles du Lavoir à la rue Barrabin	319 849 €	127 939 €
SAINT GEORGES DU BOIS	Restauration locaux scolaires	22 690.44€	4727 €
SURGERES	Cheminement Doux ENILA-GARE	En attente éléments	67 000€
Total		355 116,44 €	209 728 €

- Dotation de soutien à l'investissement local – rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux 2021

Porteur de projet	Nom de l'opération	Montant des travaux	Montant et taux de subvention accordés
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Pose d'un pare-soleil sur le bâtiment du pôle enfance	14 300 €	8 580 €
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle et élémentaire	119 083 €	47 633 €
CDC AUNIS SUD	Rénovation énergétique du centre multi-accueil Les Bambins d'Aunis à Forges	149 376 €	82 157 €
FORGES	Rénovation énergétique de 2 classes primaires de l'école Les Tilleuls	129 266 €	64 633 €
GENOUILLE	Réfection et isolation de la toiture de la médiathèque et de la garderie périscolaire	26 292 €	10 517 €
Total		438 317 €	213 520€

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux - communaux et intercommunaux 2021**

Porteur de projet	Nom de l'opération	Montant des travaux	Montant et taux de subvention accordés
BREUIL LA REORTE	Réhabilitation local mairie et toiture	7 778,00€	1 944,50€
LA DEVISE	Pose d'un préau à l'école	17 331,32€	5 199,40€
SAINT PIERRE D'AMILLY	Pose d'un abri bus	10 785.77 EUR TTC	3 380€
SAINT PIERRE LA NOUE	Local jeune	68 817.07€	16 010,44€
CDC AUNIS SUD	Parc d'activité Economique – La Combe	2 379 287,71 €	300 000€
GENOUILLE	Extension accueil de loisir	50 933,26€	22 919,97€
SURGERES	Accessibilité (projet d'ensemble)	40 504,68 € HT	16 130,22€
Total		2 575 437,81€	365 584,53€